

---

## **La Belgique face à l'établissement de la IIIe République française (1870-1877) : Enjeux diplomatiques et question du régime en France dans le débat public belge**

**Auteur** : Denoel, Noé

**Promoteur(s)** : Lanneau, Catherine

**Faculté** : Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme** : Master en histoire, à finalité approfondie

**Année académique** : 2024-2025

**URI/URL** : <http://hdl.handle.net/2268.2/24730>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative" (BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département des Sciences historiques

## **La Belgique face à l'établissement de la IIIe République française (1870-1877) :**

Enjeux diplomatiques et question du régime en France dans le débat  
public belge

Mémoire présenté par Noé DENOËL  
en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire à finalité approfondie  
sous la direction de Catherine LANNEAU  
Lecteurs : Philippe RAXHON et Vincent GENIN

Année académique 2024-2025



## **La Belgique face à l'établissement de la IIIe République française (1870-1877) :**

Enjeux diplomatiques et question du régime en France dans le débat  
public belge

## Remerciements

Il n'est un secret pour personne que la réalisation d'un mémoire est, pour tout étudiant en histoire, le point d'orgue de notre formation. Qu'elle soit abordée avec envie ou avec inquiétude, cette ultime épreuve n'en demeure pas moins impossible à accomplir en solitaire. Ainsi, il nous incombe d'exprimer ici la gratitude qui nous lie à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la rédaction de ces pages.

Nous tenons en premier lieu à remercier notre promotrice, Madame Catherine Lanneau, pour ses nombreux conseils avisés, ses remarques et ses encouragements constants tout au long de ce projet. Nous lui exprimons également notre reconnaissance pour son accompagnement précieux durant toutes nos années d'études, et pour la confiance qu'elle nous a accordée pour mener à bien ce travail.

Nous adressons ensuite nos remerciements à Messieurs Philippe Raxhon et Vincent Genin, lecteurs de ce mémoire, pour leur écoute attentive, ainsi que pour les conseils précieux et les suggestions constructives qu'ils ont bien voulu partager au cours de nos échanges.

Nos remerciements s'adressent aussi à la totalité des enseignants du Département des Sciences historiques, qui, de près ou de loin, ont chacun participé à notre formation. La même pensée s'adresse au personnel de la bibliothèque, en particulier à Brigitte et Frédéric, qui ont toujours su nous y accueillir avec bienveillance, rendant nos séances de travail particulièrement sereines.

Ensuite, parce que rien de tout cela n'aurait été réalisable sans les moments d'anthologie vécus à leurs côtés, nous remercions nos amis, à commencer par les inconditionnels de la première heure : Louise, Alice, Bastien et le Chef, mais aussi nos co-mémorants Maude et Martin, et tous les autres que les circonstances ne nous permettent pas de citer. Merci aux anciens, actuels et futurs membres du désormais « Royal » Cercle des Étudiants en Histoire (bien qu'il en ait toujours eu la majesté), et d'autres institutions historiques tout aussi prestigieuses.

Nous remercions également notre famille et en particulier nos parents, qui ont toujours été présents pour nous écouter, nous conseiller et nous aider, avec la bienveillance qui les caractérise, sans laquelle notre parcours n'aurait pas été possible.

Enfin, une pensée particulièrement douce nous lie à celle qui fut, contre vents et marées, toujours au poste : Marine, auprès de qui nous avons trouvé le soutien et la force dont nous avons tant de fois eu besoin. Écrire ces pages à ses côtés fut notre plus grand réconfort.

## Table des matières

Introduction.....	7
1) État de la Question.....	12
1.1) L'étude des relations internationales de la Belgique.....	12
1.2) L'étude des relations entre la France et la Belgique au XIXe siècle.....	12
1.3) L'étude de la neutralité belge.....	14
1.4) L'étude du républicanisme en Belgique .....	15
2) Problématique et questions de recherche .....	16
3) Corpus de sources .....	18
3.1) Les sources diplomatiques .....	18
3.2) La presse belge .....	18
3.3) Les sources parlementaires .....	19
3.4) La littérature revuiste .....	20
3.5) Sources diverses .....	20
Première partie : le repositionnement diplomatique belge après 1870.....	21
1) Les principaux acteurs diplomatiques belges.....	21
2) Nommer et reconnaître la République ? : le choix de la prudence.....	26
3) Le roi Léopold II entre prudence et soulagement.....	33
4) Les Affaires étrangères belges et la République française, un appel à la jurisprudence	42
5) La question de la neutralité et la crainte d'une restauration de l'Empire.....	55
6) La révolution et l'expansion : les autres périls républicains ?.....	62
7) Le temps de l'apaisement ? .....	72
8) Un dernier embarras.....	75
9) Conclusions de la première partie.....	79
Seconde partie : le choix du régime français dans le débat public belge 1870-1877.....	81
1) Le débat public belge dans les années 1870', acteurs et société polarisée .....	81
2) Le débat public belge et la République du gouvernement de la défense nationale .....	84
3) La France de 1870 vue par Emile de Laveleye .....	92
4) Les élections de février 1871 et le retour des conservateurs.....	99
5) La nomination d'Adolphe Thiers.....	104
6) Le passage du comte de Chambord à Anvers.....	107
7) La presse belge face à la mort de Napoléon III .....	119
8) De Thiers à Mac Mahon, un regain de monarchisme ?.....	122

9) La presse belge et le tournant des lois de 1875 .....	126
10) Le processus constitutionnel français dans les revues d'opinions belges .....	131
11) La crise du 16 mai 1877 dans la presse Belge .....	142
12) Conclusions de la seconde partie .....	149
Conclusion .....	151
Bibliographie.....	154
1) Sources .....	154
1.1) Sources diplomatiques :.....	154
1.2) Presse :.....	154
1.3) Littérature revuiste :.....	154
1.4) Sources parlementaires.....	155
1.5) Sources éditées :.....	155
2) Travaux.....	156
3) Instruments de travail.....	162

## Table des abréviations

AEB : Archives du ministère belge des Affaires étrangères

CAP : Chambre des représentants de Belgique, annales parlementaires

RBPH : Revue Belge de Philologie & d'Histoire

RBHC : Revue Belge d'Histoire Contemporaine

# Introduction

L'année 1870 est un tournant majeur dans l'Histoire politique européenne. En l'espace de quelques mois seulement, l'équilibre des forces est chamboulé, les cartes sont rebattues entre les grandes puissances de l'époque. La Guerre franco-allemande, qui débute le 19 juillet 1870 par la déclaration de guerre du Second Empire français au Royaume de Prusse, aura de lourdes conséquences qui constitueront la base de ce bouleversement des équilibres européens.

En 1870, l'Allemagne, qui est encore une mosaïque d'États, de royaumes et de duchés politiquement indépendants, bien que parfois économiquement liés<sup>1</sup>, arrive au terme d'un long processus d'unification, dont on peut situer la genèse dans le « Discours à la Nation allemande » de Johann Gottlieb Fichte de 1807-1808, qui marquerait la naissance d'une « conscience nationale » en Allemagne<sup>2</sup>. L'unification se fera cependant par la force. Occupant le poste de chancelier du Royaume de Prusse depuis 1862, le très diplomate Otto von Bismarck a déjà formé des alliances entre les différents territoires allemands, grâce à une série de campagnes militaires, dont la dernière contre l'Autriche prit fin avec la Bataille de Sadowa le 3 juillet 1866<sup>3</sup>. Cette victoire permet au Chancelier Bismarck de faire accepter par l'Autriche la domination prussienne sur l'espace allemand et donne naissance à la Confédération de l'Allemagne du Nord, tandis que les États allemands du sud signent des alliances avec le Royaume de Prusse. Sadowa est aussi et surtout, une première occasion pour Bismarck d'affaiblir l'hégémonie française, qui règne sur le Vieux Continent<sup>4</sup>. Celui qui réalise l'unité allemande, « par le fer et par le sang »<sup>5</sup>, a bientôt besoin d'une nouvelle guerre afin de concrétiser de façon définitive cette nouvelle union des États allemands.

Cette guerre, essentielle pour Bismarck, doit être une guerre de défense, menée contre un ennemi commun à tous les peuples allemands que le chancelier cherche à unifier. Selon le chef du gouvernement prussien, il n'y a pas de doute à avoir, il faut que ce soit la France impériale qui la déclare<sup>6</sup>. Le chancelier se servira du dossier de la vacance du trône espagnol

<sup>1</sup> L'union douanière Allemande, ou « *Deutscher Zollverein* », existe depuis 1833. En 1866, elle compte parmi ses membres la presque totalité des États qui composeront l'Empire Allemand dès 1871 : VINCENT M.-B., *Une nouvelle histoire de l'Allemagne : XIXe-XXIe siècle*, Paris, Perrin, 2020, p. 40-61.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 25.

<sup>3</sup> GOUTTMAN A., *La grande défaite : 1870-1871*, Paris, Perrin, 2015, p. 11-16 ; VINCENT M.-B., *Une nouvelle histoire de l'Allemagne*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>4</sup> ANCEAU E., « Napoléon III, l'Allemagne et l'Europe en 1866 », in GRANDHOMME J.-N. (dir.), *1866, une querelle d'Allemands ? perceptions croisées et mémoire(s) d'un moment clé de l'histoire européenne*, Bruxelles, Belgique, Peter Lang, 2018, p. 311.

<sup>5</sup> VINCENT M.-B., *Une nouvelle histoire de l'Allemagne*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>6</sup> GOUTTMAN A., *La grande défaite*, *op. cit.*, p. 144.

depuis le renversement de la reine Isabelle II par une junte militaire en 1868<sup>7</sup>, pour provoquer l'Empire français en soutenant la candidature de Leopold de Hohenzollern-Sigmaringen, cousin du roi de Prusse Guillaume Ier<sup>8</sup>. Cette candidature provoque chez Napoléon III l'effet désiré par le chancelier. Selon l'historien Pierre Milza : « Napoléon III pouvait difficilement tolérer la venue sur le trône d'Espagne d'un membre de la famille régnante prussienne. Le risque était trop grand de voir la France prise en étau entre une Allemagne unifiée et une Espagne germanisée »<sup>9</sup>. Au bout d'une grande controverse, l'empereur des Français obtient finalement la renonciation au trône d'Espagne de Leopold de Hohenzollern-Sigmaringen, mais a besoin de garanties plus solides de la part des Prussiens. C'est avec cet objectif que, le 9 juillet 1870, le comte Benedetti, diplomate français, est envoyé dans la ville thermale de Ems, où le roi de Prusse séjourne. Ce dernier envoie à son chancelier un télégramme résumant sa conversation avec le diplomate. Bismarck, en fin stratège, en modifie le contenu de manière à faire croire que Benedetti a été humilié par l'empereur, le texte paraît dans la presse dans les jours suivants. Cette ultime provocation porte rapidement ses fruits pour le chancelier<sup>10</sup>.

Le 14 juillet, l'armée française rappelle ses réservistes. La France déclare formellement la guerre à la Prusse le 19 juillet. L'armée française s'engouffre dans le piège de Bismarck, pour qui cette guerre est déjà bien préparée. Ce sera l'hécatombe pour la France. Le 2 septembre, l'empereur Napoléon III est fait prisonnier à l'issue de la bataille de Sedan. Rapidement, les troupes allemandes se rapprochent de Paris. Dans ce moment de tension et d'incertitude, la population de Paris se soulève. Des foules envahissent les rues et se rassemblent devant l'Hôtel de Ville. Sous la pression populaire, les députés républicains pénètrent dans l'Hôtel de Ville, la République est proclamée à Paris le 4 septembre 1870. Un gouvernement de défense nationale est formé pour continuer la guerre contre la Prusse. D'emblée, ce gouvernement, dirigé par un militaire, en la personne du général Trochu, voit certains de ses ministres s'exprimer clairement en faveur de la République comme régime à donner à la France, en justifiant cette position par le désastre que le bonapartisme lui a apporté. Le gouvernement provisoire poursuivra, en vain, l'effort de guerre pendant plusieurs mois. Il est impuissant face au chancelier Bismarck qui humilie le pays occupé et qui, ultime symbole de cette humiliation, fait proclamer l'unification de l'Empire allemand dans la galerie des Glaces du palais de Versailles le 18 janvier 1871. Une

<sup>7</sup> MILZA P., *L'année terrible, La guerre franco-prussienne septembre 1870-mars 1871*, Paris, Perrin, vol.1, 2009, p. 50.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> GARRIGUES J., LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, 5e éd., Malakoff, Armand Colin, 2023, p. 124 ; MILZA P., *L'année terrible, op. cit.*, p. 55-59.

semaine plus tard, un armistice est signé le 26 janvier.<sup>11</sup> L'équilibre des puissances est profondément modifié. La France vaincue, humiliée et dépecée d'une partie de son territoire se retrouve dans un isolement diplomatique et politique sans précédent. L'Allemagne, désormais unifiée, inaugure une période d'hégémonie sur le continent européen.

De l'autre côté des frontières française et allemande, la Belgique est spectatrice impuissante de ces évènements. La Conférence de Londres a reconnu l'indépendance belge, mais a imposé à la Belgique un statut de neutralité garantie<sup>12</sup>. Le conflit de 1870 est, pour le Royaume, le premier danger réel pour cette neutralité. Le pays mobilise son armée de près de 100 000 soldats<sup>13</sup>, et s'assure des garanties du point de vue diplomatique. Comme le dit Christophe Verneuil, maître de conférences à l'Université de Picardie : « La guerre de 1870 opposa, pour la première fois depuis l'indépendance de la Belgique, les deux puissances voisines du royaume. Dès le 8 juillet, la Belgique fit savoir aux Tuileries sa ferme volonté de rester neutre et de défendre ses frontières contre toute agression, d'où qu'elle vînt : c'était ôter à Paris tout prétexte d'intervention en Belgique sous prétexte d'y devancer l'armée prussienne »<sup>14</sup>. Cet épisode permet à la Belgique de prouver sa capacité à respecter et à protéger sa neutralité. Aucune invasion militaire ne se fit sur le territoire belge. Notons toutefois, un incident impliquant un nombre relativement important de soldats français traversant la frontière belge pour fuir Sedan et retourner en France pour rejoindre Mézières. Cette manœuvre aurait été permise par la passivité des avant-postes belges, mettant la neutralité belge en défaut. L'épisode est raconté par l'Historien Christophe Bêchet<sup>15</sup>.

La neutralité belge a survécu à 1870. Le pays doit désormais de repositionner entre ses deux plus proches voisins, deux puissances continentales, garantes de sa neutralité, et qui viennent toutes deux de modifier leur régime respectif.

Tout d'abord, la France devient une République. On pourrait alors croire, en Belgique, que les volontés annexionnistes françaises disparaîtront avec le Second Empire<sup>16</sup>. En effet, la

<sup>11</sup> Pour lire davantage sur le déroulement de la Guerre de 1870 : ROTH F., *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 2000 ; GOUTTMAN A., *La grande défaite*, *op. cit.* ; MILZA P., *L'année terrible*, *op. cit.*

<sup>12</sup> VERNEUIL C., « La Belgique et l'ordre européen au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Relations internationales*, (1997), n° 90, p. 165-168.

<sup>13</sup> BÊCHET C., « Les Perceurs de Sedan. Violation de frontière et réactions belges pendant la guerre de 1870-1871 », in *RBHC*, vol. 46 (2016), n° 2, p. 73.

<sup>14</sup> VERNEUIL C., « La Belgique et l'ordre européen au XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 176.

<sup>15</sup> BÊCHET C., « Les Perceurs de Sedan. Violation de frontière et réactions belges pendant la guerre de 1870-1871 », *op. cit.*

<sup>16</sup> LANNEAU C., *Où va la France ? L'image de la France et de sa puissance en Belgique francophone (1944-1951)*, Thèse de doctorat en histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 2006, p. 325-327.

République de 1870, proclamée dans l’urgence de la guerre, n’a jamais cherché à dissimuler ses intentions de se concevoir comme un régime transitoire. Nombreux sont ses penseurs, légitimistes comme orléanistes, qui ont pour dessein final la restauration monarchique, dont le projet est confirmé par le vote massif des campagnes pour les monarchistes aux élections du 8 février 1871. C’est dans cette atmosphère que, le 17 février, Adolphe Thiers, élu chef du pouvoir exécutif de la République française s’engage envers la majorité monarchiste à ne pas prendre position sur l’avenir du régime dans que l’ordre ne sera pas revenu<sup>17</sup>. Il faudra attendre l’adoption des lois dites «constitutionnelles» en 1875 pour que la France choisisse définitivement la République.

Ensuite, la Belgique doit se construire une politique diplomatique vis-à-vis de l’Allemagne nouvellement unifiée, il est à craindre que les volontés annexionnistes n’aient fait que de traverser le Rhin. Comme l’écrit l’historien français Gilles Vogt, qui a défendu sa thèse en 2018 à l’Université de Strasbourg : «À Bruxelles, Liège, Anvers ou Gand, nul doute que le grand bouleversement politique européen couronné en même temps que l’est le nouvel empereur Guillaume alimente également quelques réflexions craintives.»<sup>18</sup>

Par cette étude, nous tenterons de comprendre comment, après la guerre franco-allemande et les changements de régime de ses garants, et la France en particulier, on considère, pour le corps diplomatique belge, la politique étrangère de la Belgique comme amenée à se modifier. Et quel sera le nouveau rapport belge entretenu avec la France. Ensuite, nous avons également pour objectif d’analyser la manière dont cette France en pleine métamorphose est perçue par l’opinion publique du royaume. Il est important de mettre en évidence la manière dont le regard des Belges sur la France républicaine éveille l’espoir ou la crainte. Nous suivrons cette question avec la politique intérieure française en toile de fond, dont plusieurs moments clés nous apparaissent : le passage du Comte de Chambord à Anvers en 1872, qui a éveillé un débat de presse, mais aussi au sein du parlement belge ; l’élaboration et le vote des lois dites «constitutionnelles» de 1875, qui voit le régime républicain s’entériner ; et la crise gouvernementale de 1877 provoquée par le président et Maréchal de Mac-Mahon, et dont l’issue enterre définitivement tout espoir de restauration pour les monarchistes français<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> GARRIGUES J., LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, op. cit., p. 130.

<sup>18</sup> VOGT G., *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? : diplomatie et dynamiques d’opinions dans les Etats de Suisse, de Belgique et du Danemark*, thèse de Doctorat en Histoire, inédit, Université de Strasbourg, 2018, p. 743.

<sup>19</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, op. cit., p. 139-141.

Ce travail sera organisé en deux parties. La première se concentrera sur le regard porté sur la France et le repositionnement diplomatique de la Belgique face à cette dernière durant la décennie 1870. La seconde partie de cette étude portera sur la question de l'image que renvoie le choix de la République au sein du débat public belge, avec en toile de fond la politique intérieure française isolée par plusieurs moments importants, principalement centrés autour des années 1872, 1875 et 1877.

## 1) État de la Question

### 1.1) L'étude des relations internationales de la Belgique

L'histoire des relations internationales de la Belgique a fait l'objet de plusieurs études, on pense en premier lieu aux monographies de Rik Coolsaet sur la Belgique et sa politique extérieure<sup>20</sup>, rééditées plusieurs fois<sup>21</sup>. Coolsaet est, par ailleurs, auteur d'une monographie sur l'histoire du ministère belge des Affaires étrangères<sup>22</sup>. On s'essayait déjà à des essais de bilan dans la décennie 1980 marquée par les travaux de l'historien Jacques Willequet, qui fut par ailleurs conseiller historique du ministère des Affaires étrangères<sup>23</sup>, puis, en 1997, Christophe Verneuil a consacré un article à la place de la Belgique dans l'Europe du XIXe siècle<sup>24</sup>, ce qui avait déjà été fait côté néerlandophone<sup>25</sup>. Au cours de la décennie 2010 paraissent plusieurs travaux sur la politique étrangère de la Belgique et une monographie sur ses diplomates<sup>26</sup>.

### 1.2) L'étude des relations entre la France et la Belgique au XIXe siècle

L'histoire des relations franco-belges avant la Première Guerre mondiale a déjà fait l'objet de plusieurs études. Citons dans les études générales les résultats du colloque de Metz de 1974, publiés sous la direction de Raymond Poidevin<sup>27</sup>. Cependant, il manque une monographie ou une étude récente sur l'histoire générale des relations franco-belges. Un article

<sup>20</sup> COOLSAET R., *België en zijn buitenlandse politiek: 1830-2015*, Zesde volledig herziene en aangevulde druk., Louvain, Uitgeverij Van Halewyck, 2014 ; COOLSAET R., *Histoire de la politique étrangère belge*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1988.

<sup>21</sup> Nous citons dans la note précédente l'édition la plus récente en néerlandais datant de 2014, mais aussi une traduction française de 1988.

<sup>22</sup> COOLSAET R., *Les Affaires étrangères au service de l'État belge de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Mardaga, 2014.

<sup>23</sup> WILLEQUET J., « La politique étrangère : un bilan historiographique », in *Revue de l'Université de Bruxelles*, (1981), n° 1-2, p. 157-174. ; WILLEQUET J., « Le ministère belge des Affaires étrangères : ses buts et ses moyens », in *Opinion publique et politique extérieure en Europe. I. 1870-1915. Actes du Colloque de Rome (13-16 février 1980)*, Rome, École Française de Rome, 1981, p. 157-167.

<sup>24</sup> VERNEUIL C., « La Belgique et l'ordre européen au XIX e siècle », in *Relations internationales*, (1997), n° 90, p. 165-183.

<sup>25</sup> KOSSMANN E.H., « De Plaats Van Belgie in Europa, 1830-1970 », in *Spiegel Historiael*, vol. 5 (1970), n° 10, p. 565-570.

<sup>26</sup> CHEVALIER C., « Un pays sans politique étrangère ? Les questions de sécurité nationale en Belgique au 19e siècle », in *Contemporanea : bulletin d'information de l'Association belge d'histoire contemporaine*, vol. 38 (2016) ; DE WILDE D'ESTMAEL T., « La politique étrangère de la Belgique : fondements et évolutions », in *Outre-Terre*, vol. 40 (2014), n° 3, p. 277-293 ; DELCORDE R., *Les diplomates belges*, Wavre, Mardaga, 2010.

<sup>27</sup> POIDEVIN R. (dir.), *Les relations franco-belges de 1830 à 1934, actes du colloque de Metz 15-16 novembre 1974*, Metz, Centre de recherches relations internationales de l'Université de Metz, 1975.

de Firmin Lentacker se donne bien pour mission de résumer ces relations à la fin du XIXe siècle, mais il est daté de 1962<sup>28</sup>. Une histoire générale des relations franco-belges publiée après 2000 semble en effet difficile à trouver<sup>29</sup>. On trouve cependant quelques réflexions dans des ouvrages parus dans la décennie 2010<sup>30</sup>. Cette monographie manquante pourrait se retrouver dans l'ouvrage de Romain Yakemtchouk sur l'amitié et la rivalité entre la Belgique et la France, paru en 2010<sup>31</sup>, cependant, la partie traitant du XIXe siècle est selon nous assez peu développée.

Citons également certains travaux qui nous permettent d'aborder les relations franco-belges et la vision de la France en Belgique dans le contexte de cette époque. Nous mobiliserons notamment la thèse publiée de Philippe Raxhon sur la mémoire de la Révolution française en Belgique<sup>32</sup>, mais aussi l'introduction de la thèse inédite de Catherine Lanneau, qui comportent un bilan sur les relations franco-belges depuis 1830<sup>33</sup>.

La période qui nous intéresse, c'est-à-dire les années 1870, semble ne pas encore avoir fait l'objet d'études approfondies. Seul l'article désormais daté de Firmin Lentacker semble vouloir nous éclairer sur les relations franco-belges après 1870<sup>34</sup>. La réaction et l'attitude belge, durant la période précédente, face à l'empire et au conflit Franco-Prussien a bien été étudiée<sup>35</sup>. Il en va de même pour la réaction belge face à certaines grandes questions qui traversent la IIIe République une fois celle-ci installée, citons ici les travaux de Jean Stengers sur la Belgique et l'affaire Dreyfus<sup>36</sup>.

---

<sup>28</sup> LENTACKER F. et MACHU L., « Un rapport sur les relations diplomatiques franco-belges de 1871 à 1898 », in *Revue du Nord*, vol. 44 (1962), n° 173, p. 89-107.

<sup>29</sup> Citons tout de même : PIERRARD P., « France et Belgique : une longue histoire commune », in *Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales & Politiques*, vol. 134 (1981), n° 3, p. 405-415 ; BEYENS E.-N., *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, Lille, Desclée de Brouwer, 1924.

<sup>30</sup> DUMOULIN M., ELVERT J. et SCHIRRMANN S. (dir.), *Ces chers voisins : l'Allemagne, la Belgique et la France en Europe du XIXe au XXIe siècles*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010 ; DUMOULIN M., ELVERT J. et SCHIRRMANN S., *Encore ces chers voisins : le Benelux, l'Allemagne et la France aux XIXe et XXe siècles [Colloque à Cologne, du 19 au 21 novembre 2008]*, Stuttgart, F. Steiner, 2014.

<sup>31</sup> YAKEMTCHOUK R., *La Belgique et la France : amitiés et rivalités*, Paris, L'Harmattan, 2010.

<sup>32</sup> RAXHON P., *La mémoire de la Révolution française : entre Liège et Wallonie*, Bruxelles, Labor, 1996.

<sup>33</sup> LANNEAU C., *Où va la France ? op. cit.* ; citons également : LANNEAU C. et BALACE F., *La Wallonie entre le coq et l'aigle. Regards croisés, XIXe-XXIe siècles*, Liège, Province de Liège - Musée de la Vie wallonne, 2015 ; LANNEAU C., « Une histoire tout en nuances : les relations franco-belges de 1789 à nos jours », in *Revue Générale*, vol. 2024 (2024), n° 1, p. 27-40.

<sup>34</sup> LENTACKER F. et MACHU L., « Un Rapport Sur Les Relations Diplomatiques Franco-Belges De 1871 à 1898 », *op. cit.*

<sup>35</sup> BÈCHET C., « Les Perceurs de Sedan. Violation de frontière et réactions belges pendant la guerre de 1870-1871 », *op. cit.* ; DEVER E., *L'opinion publique belge et la guerre franco-allemande de 1870*, Mémoire de licence en Histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 1942.

<sup>36</sup> STENGERS J., « La Belgique et l'Affaire Dreyfus », in *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques. Académie Royale de Belgique*, vol. 6 (1995), n° 1, p. 69-105 ; STENGERS J., « La Belgique, un foyer de dreyfusisme », in *RBPH*, vol. 82 (2004), n° 1, p. 359-376.

En réalité, nous n'avons trouvé qu'une seule référence concernant l'opinion belge face à l'instauration de la IIIe République en France. Il s'agit d'un mémoire défendu par une étudiante en Licence en Histoire à l'université de Liège en 1977<sup>37</sup>. Ce mémoire ne traite cependant que de l'opinion de la presse liégeoise et n'aborde en aucun point la question des relations diplomatiques franco-belges. L'auteure ayant estimé que « l'on peut considérer que la correspondance entre Beyens, Ambassadeur de Belgique à Paris et d'Aspremont-Lynden, ministre des Affaires étrangères n'est guère une source intéressante pour le sujet qui nous occupe »<sup>38</sup>. Elle a donc éliminé d'emblée les archives du ministère belge des Affaires étrangères. Or, s'il est certes vrai que la correspondance entre le ministre de Belgique à Paris et le ministère des Affaires étrangères est relativement décevante sur ce point, ce n'est pas le cas des autres fonds de légations belges en Europe, notamment en Allemagne et en Grande-Bretagne. De plus, une série de fonds thématiques contiennent des archives pertinentes pour le sujet qui nous occupe.

Notre projet a donc pour vocation de mettre en lumière les relations franco-belges, et en particulier l'attitude des différents acteurs diplomatique, et du débat public en Belgique, face à l'implantation de la IIIe République, dans ce « vide » historiographique situé entre la décennie 1870 et la décennie 1880.

### 1.3) L'étude de la neutralité belge

La neutralité belge comme sujet historique a été très tôt étudiée, en 1887 déjà, Léon Arendt faisait publier un essai sur le sujet<sup>39</sup>. Depuis les travaux dirigés par Émile Banning, ancien conseiller des Affaires étrangères belges dans les années 1920<sup>40</sup>, la question de la neutralité imposée et garantie de la Belgique a fait l'objet de plusieurs études, mais celles-ci se concentrent principalement sur la question du viol de la neutralité par l'Allemagne lors de la Première Guerre mondiale. La question est bien moins étudiée pour le XIXe siècle et en particulier autour des années 1870, nous pouvons néanmoins citer un mémoire de Master sur la

---

<sup>37</sup> GODEFROID J., *L'opinion liégeoise et le choix du régime en France (février 1871-juillet 1875)*, Mémoire de licence en Histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 1977.

<sup>38</sup> *Id.* p.13.

<sup>39</sup> ARENDT L., *Notre neutralité*, Bruxelles, Imprimerie Polleunis, 1887.

<sup>40</sup> BANNING É., LECLERCQ S. et HARSIN P., *Les origines & les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, A. Dewit, 1927.

position belge face à la guerre de Crimée<sup>41</sup>, et des articles dont celui de Christophe Béchet, présenté précédemment qui explore cette dimension de neutralité en abordant la question du passage de la frontière belge par des troupes françaises fuyant sedan<sup>42</sup>. Le juriste Frederik Dhondt consacre un article à cette question du point de vue du droit<sup>43</sup>. Enfin, le travail qui nous apparaît comme le plus pertinent afin de répondre à notre question de recherche est la thèse présentée en 2018 de l'historien Gilles Vogt intitulée « Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? : diplomatie et dynamiques d'opinions dans les États de Suisse, de Belgique et du Danemark »<sup>44</sup>.

#### 1.4) L'étude du républicanisme en Belgique

Le républicanisme en Belgique demeure un champ historiographique délaissé. Si l'on sait qu'il a irrigué les idées de certains révolutionnaires de 1830, la question n'a suscité que peu de recherches systématiques. À ce jour, seule Else Witt lui a consacré une monographie, centrée toutefois sur la période 1830-1850, ce qui laisse en friche l'étude de ses développements ultérieurs<sup>45</sup>. On peut également citer l'ouvrage de Walter Thibault, *Les Républicains belges*, qui constitue une référence pionnière, mais aujourd'hui datée<sup>46</sup>.

<sup>41</sup> HANQUIN S., *La Belgique et la Guerre de Crimée (1853-1856): la neutralité en question*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, Université de Liège, 2014.

<sup>42</sup> BÉCHET C., « Les Perceurs de Sedan. Violation de frontière et réactions belges pendant la guerre de 1870-1871 », *op. cit.*

<sup>43</sup> DHONDT F., « La neutralité permanente de la Belgique et l'histoire du droit international : quelques jalons pour la recherche », in *Cahiers du CRHiDI. Histoire, droit, institutions, société*, vol. 41, (2018). [En Ligne : <https://popups.uliege.be/1370-2262/index.php?id=614>] (Consulté le 03/05/25).

<sup>44</sup> VOGT G., *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ?*, *op. cit.*

<sup>45</sup> WITTE E., *Les républicains belges. Les radicaux entre deux révolutions (1830-1850)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2024.

<sup>46</sup> THIBAUT W., *Les républicains belges.*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1961.

## 2) Problématique et questions de recherche

Comme nous l'avons déjà dit, après la guerre franco-allemande de 1870-1871, la France, qui avait jusqu'alors sous la forme menaçante du Second Empire émis à plusieurs reprises l'idée d'une annexion de la Belgique<sup>47</sup>, voit son système politique s'effondrer après la défaite de Sedan. Napoléon III est fait prisonnier le 2 septembre 1871. Deux jours plus tard, la IIIe République française est proclamée à Paris<sup>48</sup>.

Si l'image et les relations entretenues avec le Second Empire français en Belgique ont déjà fait l'objet d'études, cela n'a pas été fait pour la période suivante. Certes, l'attitude belge face à la guerre franco-prussienne a été étudiée<sup>49</sup>, mais nous sommes en mesure de nous demander quelles sont les relations que le Royaume de Belgique entretient par la suite avec la jeune République ? Comment la France, à la suite de ce changement de régime, est-elle vue outre Quiévrain ? Représente-t-elle un danger en Belgique, si oui, pour qui et sous quelle forme ? Cette question figure par ailleurs en conclusion des actes du colloque de Metz sur les relations franco-belges de 1974, rédigée par Raymond Poidevin qui, en guise de piste pour les futures chercheurs, écrit : « Que pense-t-on en Belgique de l'établissement du régime républicain en France ? »<sup>50</sup>. Nous avons commencé nos recherches avec pour objectif de pouvoir apporter des réponses à cette piste ouverte il y a 50 ans par le colloque de Metz. Il nous est apparu que nous ne pouvions nous satisfaire uniquement des sources diplomatiques, il convient d'étudier la place de cette thématique dans le débat public de l'époque.

Nous en sommes donc venu à nous poser la question de recherche suivante : « De quelle façon pense-t-on, au sein du corps diplomatique belge, devoir reconfigurer le positionnement d'un état neutre face à la France en pleine mutation institutionnelle, et quelle image renvoie la France dans le débat public belge ? » Plusieurs autres interrogations en découlent : « La République est-elle vue comme un facteur de désordre ? », « Que dit-on en Belgique des volontés de restauration monarchique, comment se positionne-t-on entre deux visages possibles pour la monarchie, et cela suscite-t-il des inquiétudes dans le débat public ? »

---

<sup>47</sup> LANNEAU C., *Où va la France ? L'image de la France et de sa puissance en Belgique francophone (1944-1951)*, *op. cit.*, p. 325-327.

<sup>48</sup> HOUTE A.-D., *Le triomphe de la République, 1871-1914*, Paris, Éd. Du Seuil, 2014, p. 13.

<sup>49</sup> DEVER E., *L'opinion publique belge et la guerre franco-allemande de 1870*, Université de Liège ULg, Faculté de Philosophie et Lettres, Liège, 1942 ; BÈCHET C., « Les Perceurs de Sedan. Violation de frontière et réactions belges pendant la guerre de 1870-1871 », *op. cit.*, p. 73-99.

<sup>50</sup> POIDEVIN R. (dir.), *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*, *op. cit.*, p. 360-361.

La première partie de ce travail se concentrera sur la question du repositionnement face à la France républicaine du point de vue diplomatique, nous interrogerons donc principalement les sources diplomatiques, conservées au ministère belge des Affaires étrangères.

La seconde partie sera consacrée à la question du régime français au sein du débat public en Belgique. Il convient d'abord de définir ce que nous entendons comme relevant du débat public. En premier lieu, la presse est l'outil vers lequel nous nous tournerons le plus rapidement. Mais, les débats parlementaires relèvent également du débat public. Enfin, nous considérons également comme faisant partie du débat public, certains articles relevant des deux principales revues d'opinions catholiques et libérales de l'époque en Belgique.

### 3) Corpus de sources

#### 3.1) Les sources diplomatiques

Après avoir dépouillé la correspondance du ministre de la Légation belge en France avec le ministre des Affaires étrangères entre 1870 et 1877, dans le fonds d'archive de la légation de Belgique en France, on constate que la France est sous-représentée dans les notes envoyées par le ministre de Belgique en France à son ministre à Bruxelles, où les notes et les craintes se concentrent sur l'Allemagne<sup>51</sup>. Nous avons donc diversifié les fonds d'archives utilisés. Seront donc mobilisés dans le cadre de ce travail les fonds des légations belges en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne<sup>52</sup>. De plus, une série de fonds thématiques viennent compléter notre heuristique, à savoir les fonds *Incidents Diplomatiques*, et *Indépendance, Neutralité, Défense militaire*<sup>53</sup>. Ces différents fonds ont fait l'objet d'un dépouillement complet, nous permettant d'identifier les documents à même de nous renseigner sur l'action diplomatique de Bruxelles face à la IIIe République naissante, entre 1870 et 1873.

#### 3.2) La presse belge

Il est question dans la seconde partie de ce travail de déterminer quelle doit être la direction à prendre pour la Belgique en matière de politique étrangère dans le débat public. La presse est bien évidemment un outil incontournable. Nous ne nous essaierons pas, dans le cadre de ce travail, à un dépouillement et à un suivi jour par jour de l'opinion publique belge sur la question étrangère. Cela ne serait pas intéressant pour notre étude et représenterait un travail bien trop conséquent. Il sera donc question d'isoler certains moments qui ont pu concentrer les réflexions sur cette question de l'image de la France et de ses crises de régime successives (1872, 1875, 1877). La presse, par sa richesse de titres aux lignes éditoriales et politiques différentes, a aussi l'avantage de nous renseigner sur les points de vue reflétant les pensées des différents piliers politiques de la société belge de l'époque. Citons quelques titres que nous

---

<sup>51</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France 1871-1874.

<sup>52</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1875-1880 ; AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Allemagne, première série, 1871 ; AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872 ; AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875.

<sup>53</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Incidents diplomatiques ; AEB, Bruxelles, Fonds Indépendance, neutralité, défense militaire.

mobiliserons : *L'indépendance Belge*, quotidien bruxellois de tendance libérale doctrinaire, *L'Étoile Belge*, aussi libéral bruxellois, *Le Journal de Bruxelles*, quotidien catholique et *Le Bien Public*, journal catholique publié à Gand et considéré comme tribune de l'ultramontanisme.

Sur base de l'ouvrage de Roselyne Ringoot, *Analyser le discours de presse*<sup>54</sup>, nous avons élaboré, en adaptant ses critères à la presse du XIXe siècle, la grille d'identification des titres de presse quotidienne suivants<sup>55</sup> :

Titre	Date de création	Péodicité	Cadre géographique de diffusion	Lieu d'édition	Proximité politique
<i>Le Journal de Bruxelles</i>	1820	Quotidien	National	Bruxelles	Catholique
<i>L'Indépendance Belge</i>	1843	Quotidien	National	Bruxelles	Libéral doctrinaire
<i>L'Étoile Belge</i>	1850	Quotidien	National	Bruxelles	Libéral
<i>Le Bien Public</i>	1853	Quotidien	National	Gand	Catholique ultramontain

### 3.3) Les sources parlementaires

Le Parlement belge, et en particulier la Chambre des représentants, est également un lieu d'accueil du débat public. Il nous a paru intéressant de nous tourner vers les annales parlementaires de la Chambre de l'année 1872, qui a vu la Belgique accueillir le passage du comte de Chambord, prétendant légitimiste au trône de France, à Anvers<sup>56</sup>. Les sources parlementaires principalement utilisées sont donc les annales parlementaires de la Chambre, de la session ordinaire 1871-1872<sup>57</sup>.

<sup>54</sup> RINGOOT R., *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 204.

<sup>55</sup> Pour le *Journal de Bruxelles*, voir : BLANPAIN M., *Le « Journal de Bruxelles »: histoire interne, de 1863 à 1871*, Louvain, Nauwelaerts, 1965. et GÉRIN P., *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles (1830-1914)*, Louvain, Nauwelaerts, 1975. ; pour *L'Indépendance Belge*, voir BENS E. de, *De pers in België : het verhaal van de Belgische dagbladpers gisteren, vandaag en morgen*, Tielt, Lannoo, 1997, p. 28. ; pour *L'Étoile Belge*, voir VAN DEN DUNGEN P., *Milieux de presse et journalistes en Belgique au XIXe siècle (1828-1914) : des origines de l'État constitutionnel bourgeois aux débuts de la démocratie de masse*, Thèse de doctorat en Histoire, inédit, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2003, p. 79. ; pour *Le Bien Public*, voir « *Le Bien Public* », in *Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, 2023, [En Ligne : <https://encycopedievlaamsebeweging.be/nl/le-bien-public>] (consulté le 12/07/25).

<sup>56</sup> TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) » in *RBPH*, vol. 1, (1922), n°3, p.595-510. ; MONTPLAISIR D., *Le comte de Chambord : dernier roi de France*, Paris, Perrin, 2008, p. 455.

<sup>57</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872

### 3.4) La littérature revue

Nous nous sommes rapidement rendu compte que la littérature présente dans les revues généralistes de l'époque étudiée pouvait constituer un ensemble de sources intéressantes dans le cadre de notre étude. En effet, les revues sont un bon moyen de sondage de l'opinion des différents milieux intellectuels belges. Deux revues d'opinion sont incontournables pour la période étudiée : *La Revue de Belgique* et *La Revue Générale*. Le choix de ces deux publications n'est pas anodin, puisque les deux servent de relais « scientifique » aux principaux courants politiques belges de l'époque : la Revue de Belgique étant plus libérale, et la Revue Générale qui se veut être l'organe de réflexion des catholiques. Les deux auteurs que nous aurons l'occasion d'analyser sont Emile de Laveleye du côté libéral, et Charles Woeste chez les catholiques<sup>58</sup>.

### 3.5) Sources diverses

Nous aurons, à travers ce travail, l'occasion de mobiliser d'autres sources diverses. Certains de ces documents sont privés, comme la correspondance que le roi Léopold II entretient avec la reine Victoria, ou les carnets personnels du journaliste catholique Alexandre Delmer<sup>59</sup>. On compte également parmi ces sources diverses les documents de la famille de Napoléon III, mais aussi certains documents politiques de la Monarchie de Juillet, et du comte de Chambord<sup>60</sup>.

---

<sup>58</sup> DE LAVELEYE É., « De l'avenir de la France », in *Revue de Belgique*, VII (1871), p. 39-57 ; DE LAVELEYE É., « Le protestantisme et le catholicisme dans leur rapport avec la liberté et la prospérité des peuples », in *Revue de Belgique*, XIX (1875), p. 5-41 ; WOESTE C., « La France depuis la chute de M. Thiers », in *Revue Générale*, XX (1874), p. 167-182 ; WOESTE C., « La situation en France et en Espagne », in *Revue Générale*, XXI (1875), p. 85-99 ; WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », in *Revue Générale*, XXI (1875), p. 260-268 ; WOESTE C., « La France depuis la constitution du 25 février », in *Revue Générale*, XXII (1875), p. 230-239.

<sup>59</sup> Les lettres de Léopold II à Victoria sont éditées dans DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, (1957), n° 122, p. 127-238. ; DELMER M.-T. (éd), *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer (1860-1889)*, Bruxelles, Nauwelaerts, 1988.

<sup>60</sup> *Papiers et correspondance de la famille impériale*, Paris, Imprimerie Nationale Paris, 1870 ; *La Monarchie Française : Lettres et documents politiques (1844-1907)*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1907.

# Première partie : le repositionnement diplomatique belge après 1870

## 1) Les principaux acteurs diplomatiques belges

Avant d'exposer les résultats de nos recherches, il convient de présenter, de façon sommaire, les différents acteurs diplomatiques belges de l'immédiate après-guerre franco-prussienne, qui ont pu jouer un rôle dans le repositionnement diplomatique de la Belgique face à l'établissement d'un régime républicain en France.

Historiquement, les corps diplomatique et consulaire sont, en Belgique, un milieu où l'aristocratie bénéficie d'une présence marquée. Comme l'explique Michael Auwers, en 1870, près de la moitié du corps diplomatique belge est composé de membres de la noblesse, tantôt ancienne et remontant au Moyen-Âge, tantôt issue de familles anoblies plus récemment. Ainsi, 46,3% des agents du corps diplomatique belge sont porteurs d'un titre nobiliaire en 1870, contre 50% en 1869. Si cette présence aristocratique au sein du corps diplomatique belge est donc en diminution, et ce, depuis la décennie 1840, elle reste importante, mais est à contraster avec certains États voisins, comme l'Empire allemand, où 84% du corps diplomatique est occupé par des membres de l'aristocratie<sup>61</sup>. Bien que ce phénomène soit donc moins marqué qu'auparavant en Belgique, à l'époque étudiée, nous aurons l'occasion de constater cette forte présence aristocratique, puisqu'elle est importante chez les acteurs ayant joué un rôle majeur dans le repositionnement diplomatique belge par rapport à la France après 1870. Il faut cependant mentionner qu'à partir de 1857, le personnel du corps diplomatique de cette époque n'est pas nommé sans la réussite préalable d'un examen diplomatique<sup>62</sup>.

Notre corpus de sources diplomatiques compte un nombre d'auteurs relativement restreint. Celui-ci se compose essentiellement de lettres, de minutes et de télégrammes qui transitent entre le ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, et les différentes légations de Belgique en Europe, particulièrement en France, en Allemagne<sup>63</sup> et en Grande-Bretagne.

---

<sup>61</sup> AUWERS M., *The island and the storm: a social-cultural history of the Belgian diplomatic corps in times of democratization, 1885-1935*, Thèse de Doctorat en Histoire, inédit, Université d'Anvers, 2014, p. 133-134.

<sup>62</sup> WILLEQUET J., « Le ministère belge des Affaires étrangères », *op. cit.*, p. 160.

<sup>63</sup> Dans un premier temps, et avant l'unification de l'Empire allemand achevée, on compte deux légations distinctes, l'une à Berlin et dirigée par Jean-Baptiste Nothomb, l'autre à Munich sous la direction de Jules Greindl.

Entre 1870 et 1877, trois ministres des Affaires étrangères belges se succèdent. Le premier d'entre eux est le libéral Jules Vander Stichelen<sup>64</sup>, au sein du gouvernement Frère-Orban I, en poste de 1868 à 1870. Le 2 juillet 1870, il est remplacé par Jules d'Anethan<sup>65</sup>, chef de Cabinet du Gouvernement catholique qui se met alors en place. En décembre 1871, le gouvernement d'Anethan est remplacé par un autre gouvernement catholique, celui de Jules Malou qui tiendra jusqu'en 1878. Durant cette période, le poste de ministre des Affaires étrangères est occupé par le comte Guillaume d'Aspremont-Lynden<sup>66</sup>.

Si les ministres se succèdent, cela est bien moins le cas des diplomates et en particulier des ministres des légations, qui peuvent rester en poste pendant des années, et parfois même plusieurs décennies. C'est notamment le cas du ministre de Belgique en France à cette époque : le baron Eugène Henri Léonard Beyens, d'abord secrétaire de la légation belge à Paris de 1853 à 1864, puis en poste comme ministre plénipotentiaire de 1864 à 1894<sup>67</sup>. Beyens passera donc près de quarante ans au poste de Paris, dont trente comme ministre. Nous verrons par la suite en quoi cet élément doit être pris en compte lors de l'analyse de la correspondance entre le baron Beyens et le ministère belge des Affaires étrangères.

En Allemagne, avant 1870, les diplomates belges étaient répartis dans un réseau de légations et de consulats dispersés à travers les différentes entités qui allaient bientôt s'unifier en empire. Les deux légations les plus importantes étaient la légation de Belgique en Prusse, située à Berlin, et celle en Bavière. Comme à Paris, c'est un ministre bien installé qui fait face au bouleversement de l'équilibre européen après la guerre de 1870. Après une carrière longue au service de l'État belge, puisqu'il fut notamment chef de cabinet entre 1841 et 1845, Jean-Baptiste Nothomb part pour Berlin en 1845, et y reste en poste jusqu'à sa mort le 16 septembre 1881. Nothomb est initialement nommé en tant qu'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire pour la Prusse, mais aussi auprès des cours de Saxe et de Hanovre. Il devient ministre plénipotentiaire de Belgique auprès de l'Empire allemand, une fois celui-ci unifié<sup>68</sup>. À Munich, le diplomate montois Jules Greindl est aux commandes jusqu'en 1871. En 1869,

<sup>64</sup> « Vander Stichelen Jules », in *Belelite*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire. [En ligne : <http://www.commissionroyalehistoire.be/belelite/fr/pers/personsid/0/332>] (consulté le 26/02/25 à 13h12).

<sup>65</sup> « d'Anethan Jules », in *Belelite*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire. [En ligne : <http://www.commissionroyalehistoire.be/belelite/fr/pers/personsid/0/299>] (consulté le 26/02/25 à 13h14).

<sup>66</sup> « d'Aspremont Lynden Guillaume », in *Belelite*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire. [En ligne : <http://www.commissionroyalehistoire.be/belelite/fr/pers/personsid/0/1550>] (consulté le 26/02/25 à 13h20).

<sup>67</sup> LENTACKER F. et MACHU L., « Un rapport sur les relations diplomatiques franco-belges de 1871 à 1898 », *op. cit.*, p. 89.

<sup>68</sup> ROELANTS DU VIVIER F., *Un pays convoité : Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) et la construction de la Belgique*, Wavre, Éditions Mols, 2022, p. 131-132.

Greindl est envoyé à Munich quelques mois seulement avant les événements de 1870, car le gouvernement de l'époque avait besoin d'un homme de confiance dans une région germanique en effervescence depuis Sadowa. Greindl semble être le choix idéal : très doué pour les langues étrangères, il s'est déjà illustré auprès du roi Léopold II et du gouvernement pour ses talents de diplomate qu'il exerce alors depuis une quinzaine d'années<sup>69</sup>. En décembre 1871, l'Allemagne est unifiée et la légation belge à Munich n'a plus lieu d'être, Jules Greindl rentre à Bruxelles, ce qui fait de lui le diplomate le moins « installé » dans les correspondances analysées. Après la suppression de son poste en 1871, conséquence du processus d'unification allemande, Greindl est nommé, le 8 décembre de la même année, directeur de la division du Commerce et des Consulats au ministère des Affaires étrangères. Il y négocie un nouveau traité commercial avec la France et s'implique dans les projets expansionnistes de Léopold II, sans toutefois obtenir de résultats. Le souverain, désireux de voir les Philippines passer sous contrôle belge, le nomme en novembre 1872 ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Madrid. Comme il l'avait anticipé, Greindl ne parvient pas à convaincre le gouvernement espagnol d'adhérer aux ambitions royales. À sa demande, il devient inactif fin novembre 1876, mais est presque aussitôt désigné par Léopold II comme secrétaire du Comité national belge de l'Association internationale africaine (AIA)<sup>70</sup>.

Reste la légation belge en Grande-Bretagne. Celle-ci est dirigée de 1868 à 1872 par le baron Napoléon-Alcindor Beaulieu<sup>71</sup>. À la mort de Beaulieu en octobre 1872, le ministre des Affaires étrangères désigne comme nouveau ministre plénipotentiaire à Londres le baron Henri Ignace Solvyns, diplomate de carrière ayant le soutien du Roi et du ministère. Il restera en place à Londres jusqu'à son décès du virus de l'influenza en janvier 1894<sup>72</sup>. Solvyns est un diplomate de talent qui se déplace beaucoup, notamment en Italie, où il sera retenu par les problèmes médicaux de son épouse entre 1872 et 1873<sup>73</sup>, raison pour laquelle bon nombre de pièces composant la correspondance entre Londres et Bruxelles, durant les années 1872 et 1873, sont signées par le secrétaire de la Légation Van de Velde.

<sup>69</sup> WILLEQUET J., « Jules Greindl, une grande figure de notre diplomatie », in *Revue générale belge*, (1968), p. 2-5.  
<sup>70</sup> « Greindl (Jules) (count) », *Dictionnaire biographique des Belges d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'outre-mer, [En Ligne : [https://www.kaowarsom.be/fr/notices\\_greindl\\_count\\_jules](https://www.kaowarsom.be/fr/notices_greindl_count_jules) ] (consulté le 16/07/25).

<sup>71</sup> DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 131.

<sup>72</sup> « Solvyns (Henri-Ignace-Stanislas) (Baron) », in *Biographie Coloniale belge*, (1958), Tome V, p.769-773.

<sup>73</sup> GENIN V., *Recrutement et réseaux des représentants diplomatiques belges auprès du royaume d'Italie (1861-1911)*, in DUMOULIN M. et LANNEAU C., *La biographie individuelle et collective dans le champ des relations internationales*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 139.

Lorsqu'il est question de la gestion des affaires extérieures en Belgique avant la Première Guerre mondiale, il faut garder à l'esprit le fait que le souverain possède encore toute une série de prérogatives et une certaine liberté de ton. L'historien Jacques Willequet écrivait en 1981 : « Jusqu'en 1914, il appartint donc à une poignée d'hommes - le roi, quelques hauts fonctionnaires et agents d'exécution - d'observer, de prévenir, d'éviter, de résoudre des difficultés de tous ordres et des menaces extérieures directes ou indirectes dont le public était à peine conscient »<sup>74</sup>. Le roi Léopold Ier est par ailleurs connu pour le rôle qu'il a joué dans la politique étrangère du royaume durant son règne (1831-1865)<sup>75</sup>. Leopold II s'inscrit également dans cette pratique royale de l'exercice de la diplomatie, mais son implication dans les affaires extérieures de l'État sera bien moindre. Cela s'explique en partie par le fait que le jeune souverain ne jouit pas, dans les premières années de son règne, du même prestige et de la même assise que son père sur la scène internationale<sup>76</sup>. Selon Frédéric Marchesani, le roi Léopold II ne peut poursuivre l'œuvre de son père, où, jusqu'alors on assistait à « une diplomatie contrôlée par la cour seule »<sup>77</sup>. Léopold II envisage les relations étrangères de la Belgique de manière plus personnelle et, sans aucun doute, de façon plus « expansionniste » que ce dernier. Willequet le décrit comme, déjà avant le début de son règne, fasciné par l'orient<sup>78</sup>. Il n'en demeure pas moins que le souverain reste un acteur incontournable de la politique étrangère du royaume en 1870. Son rôle du point de vue diplomatique durant la guerre franco-prussienne a par ailleurs déjà été étudié<sup>79</sup>.

Il nous reste enfin à présenter ici certains fonctionnaires des Affaires étrangères qui n'agissent à l'époque pas en tant que diplomates, mais plutôt via un rôle d'informateur ou de conseiller. Ces personnages ne se retrouvent pas dans les lettres échangées entre Bruxelles et les légations étrangères, mais bien dans les notes informatives rédigées en interne au ministère des Affaires étrangères. Citons principalement Émile Banning et le baron Lambermont<sup>80</sup>, qui

---

<sup>74</sup> WILLEQUET J., « Le ministère belge des Affaires étrangères », *op. cit.*, p. 157.

<sup>75</sup> Pour plus d'informations sur la politique diplomatique de Léopold Ier, voir : MARCHESANI F., *Léopold Ier, roi diplomate (1850-1865)*, Bruxelles, Luc Pire, 2007.

<sup>76</sup> DUJARDIN V. et al., *Léopold II: entre génie et gêne : politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine, 2009, p. 20.

<sup>77</sup> MARCHESANI F., *Léopold Ier, roi diplomate (1850-1865)*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>78</sup> WILLEQUET J., « Jules Greindl, une grande figure de notre diplomatie », *op. cit.*, p. 4-5.

<sup>79</sup> Raxhon P. « Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870 », in DUJARDIN V. et al., *Léopold II*, *op. cit.*, p.105-126.

<sup>80</sup> Concernant ces deux personnages, voir : GOSSART É., *Émile Banning et Léopold II: 1867-1892*, Bruxelles, Librairie Maurice Lamertin, 1920 ; WILLEQUET J., *Le baron Lambermont*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1971.

furent conseillers du ministère, mais aussi conseillers de Léopold II, à titre privé et principalement dans le contexte de la volonté d'expansion coloniale du souverain.

## 2) Nommer et reconnaître la République ? : le choix de la prudence

Le 2 septembre 1870, Napoléon III, empereur des Français, capitule à Sedan, où vient d'avoir lieu la défaite la plus symbolique pour l'armée française. La République est proclamée à Paris le 4 septembre. Le 6 septembre, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères au sein du gouvernement de la défense nationale<sup>81</sup>, dirigé par le général Trochu<sup>82</sup>, nommé à la hâte à la suite de la chute de l'empire<sup>83</sup>, rédige une circulaire destinée aux agents diplomatiques français en poste à l'étranger. Celle-ci impose aux diplomates français d'informer leurs hôtes de la chute de l'empire et de la proclamation de la République. Favre exprime très clairement à travers ce texte sa volonté de justifier auprès des chancelleries européennes les évènements politiques dont la France vient d'être le théâtre<sup>84</sup> :

*« Les évènements qui viennent de s'accomplir à Paris s'expliquent si bien par la logique inexorable des faits qu'il est inutile d'insister longuement sur leur sens et leur portée. En cédant à un élan irrésistible, trop longtemps contenu, la population de Paris a obéi à une nécessité supérieure, celle de son propre salut. Elle n'a pas voulu périr avec le pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte. Elle n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie : elle l'a enregistrée au nom du droit, de la justice et du salut public. »*

Favre donne une vision très fataliste des évènements. Il présente la chute de l'empire et la proclamation de la République comme les conséquences inéluctables des troubles dans lesquels la France est plongée. En employant ainsi les termes de « la logique inexorable des faits », le ministre suggère que la transition entre les deux régimes était aussi prévisible que

---

<sup>81</sup> Une fois la République proclamée, trois ministères se constituent, le premier au Palais Bourbon, soutenu par 200 députés, le second composé de 12 révolutionnaires et le troisième, très parisien, composé de députés de la Seine dont fait partie Jules Favre. Ce dernier ministère s'imposera et deviendra le « gouvernement de la Défense nationale ». Concernant ces trois ministères, voir : YVERT B., *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Perrin, 1990, p. 319-323.

<sup>82</sup> Louis-Jules Trochu (1815-1896), général français, devient en septembre 1870 gouverneur militaire de Paris et président du Gouvernement de la Défense nationale après la chute du Second Empire. Durant le siège de Paris (septembre 1870 – janvier 1871), il organise la résistance, mais refuse les offensives d'envergure, choix critiqué par l'opinion. Démissionnant peu avant la capitulation, il est élu député du Morbihan en 1871 et siège brièvement à l'Assemblée nationale, avant de se retirer en 1872. Figure controversée de la transition entre Empire et III<sup>e</sup> République, il symbolise une défense jugée prudente dans les premières années du nouveau régime ; « Trochu (Louis Jules Gérard) », in YVERT B., *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, op. cit. p. 632-633.

<sup>83</sup> « Favre Gabriel-Claude-Jules », in BÉLY L. (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 361-363.

<sup>84</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°62, lettre du secrétaire de la Légation de France à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 8 septembre 1870, annexe : Circulaire de Jules Favre, ministre français des Affaires étrangères, 6 septembre 1870.

nécessaire. Par cette nécessité, il justifie ce changement de régime et décrit le mouvement parisien comme un « élan irrésistible, trop longtemps contenu », impliquant l'idée que la population de Paris a agi sous une pression historique et morale. La république est ici présentée au monde par le ministre français comme le salut de la France, une réponse vitale à un empire jugé destructeur. Favre fait jouer à Napoléon III et à son régime « criminel », selon ses propres mots, le rôle de responsable de la crise et de la défaite de la France. Après avoir justifié les évènements de Paris, le ministre indique aux autres puissances qu'ils ne constituent pas en soi un acte de révolte ou de révolution, mais bien un acte de constatation : Paris n'a pas prononcé la déchéance de l'empire, mais l'a simplement enregistrée, ce qui laisse entendre que la chute de l'empire est un fait accompli. Le ministre renforce son argumentaire en indiquant par ailleurs que l'opposition des anciens partisans du régime impérial est presque inexistante :

*« Et cette sentence était si bien ratifiée à l'avance par la conscience de tous, que nul, parmi les défenseurs les plus bruyants du pouvoir qui tombait, ne s'est levé pour le soutenir. Il s'est effondré de lui-même, sous le poids de ses fautes, aux acclamations d'un peuple immense, sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté. »*

Cette circulaire nous éclaire en plusieurs points sur le message que cherche à faire passer le gouvernement de la Défense nationale au reste de l'Europe. Premièrement, celui-ci veut légitimer le changement de régime, en se dédouanant notamment de la responsabilité de la chute du régime précédent. Ensuite, et c'est probablement l'élément le plus important, le gouvernement français veut ardemment rassurer les chancelleries des puissances du continent. Favre met un point d'honneur à prouver que la transition s'est opérée dans le calme, sans scènes de violences et sans engendrer de désordre conséquent. On ne peut ignorer cependant, qu'en 1870, Jules Favre est un ministre qui a derrière lui un passé de député et de chef du parti républicain. Son opposition de longue date à l'empire et à la personne de Napoléon III se fait ressentir dans le texte qu'il fait parvenir à ses agents diplomatiques :

*« Nous voulions que la liberté fût à la fois notre lien commun et notre commun bouclier ; nous étions convaincus que ces forces morales assuraient à jamais le maintien de la paix. Mais, comme sanction, nous réclamions une arme pour chaque citoyen, une organisation civique, des chefs élus ; alors nous demeurions inexpugnables sur notre sol. Le gouvernement impérial, qui avait depuis longtemps séparé ses intérêts de ceux du pays, a repoussé cette politique. Nous la reprenons, avec l'espoir qu'instruite par l'expérience, la France aura la sagesse de la pratiquer. De son côté, le roi de Prusse a*

*déclaré qu'il faisait la guerre non à la France, mais à la dynastie impériale. La dynastie est à terre. La France libre se lève. »*

Le message envoyé à l'Europe est clair. La France de 1870 désavoue les actes et les orientations prises par le régime impérial depuis 1852<sup>85</sup>. Elle annonce sa ferme opposition à la guerre avec l'Allemagne avec laquelle elle est désormais disposée à traiter si cette dernière lui en donne la possibilité. Point essentiel de cette communication, le gouvernement donne à la forme du régime une importance cruciale dans la direction que va prendre le pays. Il est avéré que la république est, à ses débuts, envisagée comme un régime temporaire. Mais cette temporalité ne prendra un aspect réel dans la politique française qu'une fois le pacte de Bordeaux proclamé par Adolphe Thiers en mars 1871<sup>86</sup>, établissant un moratoire à propos du choix du régime tant que la question de la fin de la guerre ne sera pas définitivement close. La circulaire de Favre, envoyée six mois avant le pacte, ne comporte donc pas cette optique de régime incertain. Au contraire, elle présente le régime républicain d'une manière qui se veut la plus convaincante possible.

Envoyée de Paris le 6 septembre, la circulaire arrive à Bruxelles le 8 septembre. Elle parvient le même jour au ministre des Affaires étrangères, le baron Jules d'Anethan, par l'intermédiaire de l'attaché d'ambassade de France qui la lui lit. Une fois la déclaration française reçue, le ministre rédige cette note interne :

*« Que faut-il faire maintenant à l'égard de notre Ministre à Paris ? M. de Laboulaye m'a lu et m'a fait copie de cette pièce. Cette communication vaut-elle comme un acte accréditant de Laboulaye auprès du gouvernement belge au nom du gouvernement français. – En recevant cette pièce sans obstruction, avons-nous reconnu implicitement au moins le gouvernement de la République ? »<sup>87</sup>*

À travers cette note, le ministre belge pose clairement la question de la reconnaissance du régime français. Nous résumerons son contenu en trois points. Premièrement, on observe une incertitude du ministère sur la reconnaissance officielle du régime français, puisque d'Anethan se demande si cette communication peut, ou doit être considérée comme un acte qui accrédite le chargé d'affaires français en Belgique, ce qui pourrait constituer une forme de

---

<sup>85</sup> DELUERMOZ Q., *Le crépuscule des révoltes : 1848-1871*, Paris, Éditions du Seuil, 2012, p. 107.

<sup>86</sup> *Id.*, p. 329.

<sup>87</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°63, Note du ministre Jules d'Anethan relative à la portée de la communication de la circulaire précédente et de son acceptation par le gouvernement belge, 9 septembre 1870.

reconnaissance tacite du nouveau régime français. Cette note manifeste également une prudence diplomatique au sein du ministère belge. Le royaume cherche à éviter une reconnaissance qui se ferait dans la hâte. Cette reconnaissance pourrait être interprétée par les cours européennes comme un soutien plus ou moins explicite au régime républicain. Or, depuis sa création et l'imposition, par ses garants, de la neutralité garantie, la Belgique s'est pleinement inscrite dans cette tradition de neutralité, mais aussi de prudence face aux bouleversements politiques des pays voisins. Enfin, le ministre s'interroge de manière beaucoup plus pragmatique sur les conséquences que peut avoir un acte administratif paraissant comme une simple formalité. Le fait d'accepter la circulaire sans objection est perçu comme pouvant impliquer une reconnaissance implicite de la République française et cette inquiétude montre que la Belgique mesure les implications politiques de chacun de ses gestes diplomatiques.

Comme souvent dans les moments d'hésitation, la Belgique va s'inspirer de ce qui se fait à Londres. Le ministre d'Anethan veut prendre la température chez le garant britannique et demande, le 9 septembre, à son ministre plénipotentiaire à Londres, le baron Beaulieu, à connaître la position du Foreign Office. Ce dernier lui répond le lendemain par télégramme que les Britanniques se sont contentés d'accuser réception de la circulaire de Favre, sans pour autant reconnaître le régime français :

*« Chargé d'affaires de France m'a laissé copie de circulaire diplomatique française du 6. Même chose aura sans doute lieu à Londres. Désire savoir si réponse a été faite et en quelle forme »<sup>88</sup>.*

*« Communication a été faite on s'est borné à accuser réception. Baron Beaulieu »<sup>89</sup>.*

Avant que le ministre belge n'ait pu prendre position, des nouvelles lui arrivent de Paris le 11 septembre par l'intermédiaire du baron Beyens, représentant belge en France. Ce dernier l'informe sur les ambassadeurs, ministres et gouvernements étrangers qui ont reconnu le ministère français, mais aussi sur les puissances qui, à l'instar de la Belgique, se sont abstenues d'entrer en relations officielles avec la jeune république.

*« Les ministres des Etats-Unis et de Suisse ayant été chargés de reconnaître la République Française, ceux d'Italie et d'Espagne ayant déclaré qu'ils étaient autorisés à entrer en relations officielles avec le Gouvernement Provisoire, je crois devoir vous*

---

<sup>88</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°64, télégramme de Jules d'Anethan ministre belge des Affaires étrangères, au baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, 9 septembre 1870.

<sup>89</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°66, télégramme du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 10 septembre 1870.

*informer qu'en ce qui me concerne, je me suis borné, comme la plupart de mes collègues, à paraphraser la notification de M. Jules Favre [...] Je n'avais pas besoin d'instructions pour savoir que la réponse du Ministre de Belgique ne pouvait s'écarte de ces termes »<sup>90</sup>.*

À la lecture de cette lettre, il ressort que le ministre plénipotentiaire belge à Paris est très au fait de la politique de neutralité diplomatique et d'attentisme de la Belgique, qui ne se positionne pas, tant que ses voisins et en particulier ses garants ne se sont pas exprimés de manière officielle. Pourtant, en indiquant que certains pays comme l'Italie et l'Espagne ont autorisé leurs représentants à entrer en relation avec le gouvernement français, et que d'autres comme les Etats-Unis et la Suisse donnent l'instruction de reconnaître le régime républicain, Beyens éclaire son ministre sur le fait que les chancelleries européennes adoptent des positions variées vis-à-vis du nouveau régime français. Le ministre indique qu'il s'est contenté de « paraphraser la notification » envoyée par Jules Favre, sans exprimer une reconnaissance explicite de la République, illustrant la volonté de la Belgique d'éviter une prise de position trop marquée. Mais nous comprenons également que Beyens n'avait pas besoin d'instructions pour savoir que la réponse du ministre plénipotentiaire belge devait rester neutre et prudente. Cela suggère une politique cohérente et réfléchie, visant à ne pas s'engager prématurément tout en maintenant des relations diplomatiques fonctionnelles avec la France. Il en ressort donc que cet attentisme belge fait partie intégrante des doctrines diplomatiques du royaume, puisque le ministre plénipotentiaire ne se pose pas de question quant à la réponse qu'il doit fournir à cette communication française. La réponse du ministre des Affaires étrangères ne se fait pas attendre, puisque le lendemain, celui-ci répond à son diplomate, en lui indiquant qu'il a également reçu la circulaire du 6 septembre ; il écrit au baron Beyens :

*« Cette circulaire ne peut sembler-t-il, être assimilée à une notification officielle, aussi nous ne nous considérons pas comme étant encore en demeure de reconnaître le nouvel état des choses qui s'est constitué en France. Fidèles à la ligne de conduite que nous avons toujours suivie quand des changements étaient apportés à la forme des gouvernements étrangers, nous n'hésiterons pas à reconnaître au moment opportun la situation de fait qui résulte des derniers événements. Mais si nous ne voulons pas arriver les derniers, nous ne pouvons pas montrer un empressement qui ne serait guère en harmonie avec la réserve que nous commande, plus qu'à tout autre notre état de*

---

<sup>90</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°67, lettre du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 11 septembre 1870.

*neutralité. Ce n'est pas à dire, M. le Baron, que nous ne désirions vivement entretenir en attendant avec le gouvernement provisoire des relations officieuses d'une nature amicale. Je vous saurais gré de saisir les occasions qui se présenteraient pour en donner l'assurance à M. Favre »<sup>91</sup>.*

Cette réponse de Jules d'Anethan met un terme à un échange qui a duré quatre jours. À travers cette ultime communication, le ministre belge des Affaires étrangères illustre, de manière presque parfaite, la prudence diplomatique belge dans un contexte de bouleversement de l'ordre international. La Belgique opte pour une reconnaissance différée, bien qu'elle la sache inévitable. En soulignant que la circulaire de Favre ne constitue pas une notification officielle, d'Anethan permet à la Belgique d'éviter de reconnaître formellement le régime républicain en France dans l'immédiat. Il précise tout de même que, par fidélité à ses pratiques diplomatiques antérieures, la Belgique finira par reconnaître la situation de fait française, mais uniquement au moment opportun. Les Affaires étrangères se prêtent donc ici à un numéro d'équilibrisme entre neutralité et pragmatisme. Le ministre insiste par ailleurs sur l'importance que joue la neutralité imposée du Royaume dans cette affaire. Car se précipiter pour reconnaître la république pourrait être mal perçu par d'autres puissances européennes, garantes de la Belgique, en particulier la Prusse, toujours en guerre contre la France. À l'inverse, le ministre belge sait pertinemment qu'une reconnaissance trop tardive pourrait détériorer ses relations avec Paris. Nous retrouvons donc ici une forme de pragmatisme diplomatique. Fait à souligner, le ministre ne parvient pas à nommer le régime français, préférant au terme de république, celui de « nouvel état des choses qui s'est constitué en France », ce qui rend encore plus perceptible la gêne qui se fait ressentir au sein du corps diplomatique belge à propos du choix du régime français. Le Royaume de Belgique attend le bon moment en s'alignant sur l'évolution de la situation, mais aussi sur les décisions de ses autres garants. Cela ne signifie toutefois pas que la Belgique cherche à s'isoler du gouvernement provisoire français, puisque le ministre encourage son représentant, le baron Beyens, à entretenir des relations qu'il qualifie « d'officieuses et amicales » avec Jules Favre et le reste du gouvernement français. Cette diplomatie de transition vise probablement à préparer une reconnaissance future tout en permettant de ménager les susceptibilités des autres puissances.

Cette prudence diplomatique dans la politique étrangère de la Belgique est confirmée par les historiens, dont Jean Stengers, qui, en 1981, écrit : « une politique extérieure, au sens

---

<sup>91</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°68, lettre de Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, au baron Beyens, ministre de Belgique à Londres, 12 septembre 1870.

classique du mot, est précisément ce que la Belgique, à l'époque où nous nous situons, s'interdisait d'avoir. Son statut étant un statut de neutralité : de neutralité à la fois perpétuelle, obligatoire et garantie, elle se sentait tenue, dans les relations internationales, à une attitude d'extrême réserve. Les grandes orientations et les grandes décisions sont absentes »<sup>92</sup>. Jacques Willequet quant à lui, divise, à la même époque, la politique extérieure de la Belgique en trois périodes distinctes : celle de la neutralité obligatoire de 1831 à 1914, celle de la recherche d'un nouveau statut durant l'entre-deux-guerres, et celle de la coopération avec les nouvelles organisations internationales après la Seconde Guerre mondiale. Selon lui, la politique étrangère de la Belgique, lors de la première phase, est dictée de manière pragmatique par un groupe d'individus relativement restreint ; l'opinion publique ne se soucie guère des affaires extérieures tant que la bonne entente avec ses voisins lui est assurée<sup>93</sup>. Willequet écrit dès lors : « chose remarquable, peu de peuples démocratiques se sont en général aussi peu intéressés à leur diplomatie que le nôtre »<sup>94</sup>. Cependant, si les fonctionnaires des Affaires étrangères jouissent d'une certaine autonomie par rapport à l'opinion publique, puisque la presse manifeste peu d'intérêt pour les affaires extérieures en temps de paix, leurs actions sont restreintes par cette neutralité imposée. Les diplomates belges doivent donc naviguer entre les puissances européennes, qui sans cesse modifient leurs rapports, tout en faisant eux-mêmes preuve d'une irréprochable mesure. En parlant du maintien de la paix, Willequet : « Il n'est guère de pays européen, en effet, qui par sa position géographique ait eu d'avantage que le nôtre le souci d'écartier les effets dévastateurs d'un conflit. Il devait en résulter en permanence une action diplomatique certes sans grande envergure ni vastes desseins, mais attachés à la préservation de ce bien concret dans des conjonctures parfois très différentes »<sup>95</sup>. La Belgique accueille ainsi la nouvelle configuration européenne avec les cartes dont elle dispose : celles d'une diplomatie discrète, pragmatique, prudente et attentiste. Toute action d'envergure ne pouvant, par ailleurs, être faite sans s'être renseignée au préalable auprès de ses garants.

---

<sup>92</sup> STENGERS J., « Le cas de la Belgique », in *Publications de l'Ecole française de Rome*, vol. 54 (1981), n° 1, p. 29.

<sup>93</sup> WILLEQUET J., « Le ministère belge des Affaires étrangères », *op. cit.*, p. 157.

<sup>94</sup> WILLEQUET J., « La politique étrangère : un bilan historiographique », *op. cit.* p. 157.

<sup>95</sup> *Id.*, p. 158.

### 3) Le roi Léopold II entre prudence et soulagement

En matière de politique étrangère, le XIXe siècle accorde, en Belgique, une place d'importance au rôle joué par le souverain. Mark Van den Wijngaert écrit que « de 1831 à 1840, les souverains belges ont pesé sur la politique étrangère et sur la défense nationale »<sup>96</sup>. Cette figure du roi diplomate est particulièrement attachée à la personne de Léopold Ier, comme le confirme Jean Stengers : « Léopold Ier, dans son action diplomatique, travaille simultanément sur deux registres : il s'occupe d'une part de ce qu'il nomme « la grande politique », et d'autre part il conduit la politique étrangère du pays »<sup>97</sup>. Cependant, Stengers écrit que, après sa mort, plus jamais un souverain n'aura la même influence lui dans la politique étrangère du royaume : « Avec la mort de Léopold Ier, en 1865, c'est toute une tradition qui, d'un coup, meurt. Ni Léopold II ni le Roi Albert ne reprendront l'héritage du Roi défunt [...] Ceci n'a pas empêché l'une ou l'autre initiative ponctuelle »<sup>98</sup>. Léopold II est tout de même préoccupé par les questions internationales. Certes, le roi ne suit pas les grandes affaires politiques européennes, si ce n'est de loin, en demandant que des nouvelles lui parviennent via son réseau de diplomates, mais joue un rôle diplomatique ponctuel lorsque cela est nécessaire<sup>99</sup>.

C'est ainsi que, le 15 septembre 1870, le roi qui avait suivi l'échange étudié précédemment fait parvenir à Jules d'Anethan, par l'intermédiaire de son secrétaire, la note suivante :

*« Monsieur le Baron, Le Roi approuve la dépêche que vous lui avez soumise et que j'ai l'honneur de vous restituer. S.M. désire seulement qu'il y soit dit qu'elle est pour la direction personnelle de Beyens et qu'il n'en doit pas donner lecture. Sans cela elle en provoquerait une nouvelle [dépêche] de M. Favre, qui nous forcerait à reconnaître »*<sup>100</sup>.

Cette lettre montre que le roi suit de près cette question et adopte une politique de prudence calculée similaire à celle de son gouvernement. Plutôt que d'envoyer une réponse

<sup>96</sup> WIJNGAERT M., *Belgie en zijn koningen: van macht naar invloed*, Anvers, Manteau, 2021, p. 158.

<sup>97</sup> STENGERS J., *L'Action du Roi en Belgique depuis 1831 : pouvoir et influence : essai de typologie des modes d'action du Roi*, Louvain-la-Neuve, J. Duculot, 1992, p. 247.

<sup>98</sup> *Id.*, p. 259.

<sup>99</sup> CHEVALIER C., « *Les Belges ? Ils ne dureront pas* » *Enjeux et instrumentalisations des questions de sécurité nationale dans la Belgique neutralisée (1839-1866)*, Thèse de Doctorat en histoire, inédit, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2022, p. 48.

<sup>100</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°69, lettre du secrétaire du Roi Léopold II à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 15 septembre 1870.

officielle à Jules Favre, qui ouvrirait la porte à une accélération du processus de reconnaissance, la Belgique préfère rester en retrait et éviter de se lier trop vite. L'expression « qui nous forcerait à reconnaître » est particulièrement révélatrice. Elle montre que le souverain est pleinement conscient que la reconnaissance officielle du gouvernement républicain ne peut être envisagée par la Belgique en ce moment. Le but de la Belgique est alors de parvenir à retarder cette reconnaissance pour ne pas sembler s'être précipitée. Le roi Léopold II est, par ses liens dynastiques et familiaux, naturellement tourné vers l'Allemagne et la Grande-Bretagne. La correspondance qu'il entretient avec sa cousine, la reine Victoria, nous éclaire à propos du rapport que le souverain entretient avec le régime français, qu'il soit impérial ou républicain. Il écrit à sa cousine, relatant les événements, le 11 septembre 1870 :

*« Pour parler franchement, je considère ce qui se passe comme politiquement heureux. Si la France avait été victorieuse le repos du monde était compromis à jamais. Je trouve que l'Angleterre comme la Belgique, vous chère Cousine comme nous, devons nous féliciter de la tournure prise par la guerre »<sup>101</sup>.*

La correspondance privée du souverain offre un contraste saisissant avec la prudence diplomatique que l'on retrouve pourtant dans les échanges officiels belges. Elle révèle plusieurs éléments importants sur les opinions personnelles du roi et sur la manière dont il perçoit la guerre franco-prussienne et ses conséquences. Léopold II exprime en premier lieu une forme de satisfaction face à la défaite de la France. Le roi dit tout son soulagement, en insistant sur le fait qu'une victoire française aurait été une menace pour l'Europe, et donc pour la sécurité de la Belgique. Cela démontre que Léopold II avait comme vision de la France du Second Empire celle d'une puissance expansionniste et dangereuse, ce que nous avons pu vérifier dans la précédente partie de ce travail. Le roi établit, à travers cet extrait, un parallèle entre les intérêts belges et ceux des Britanniques. Il s'adresse à sa cousine, la reine Victoria, comme à une alliée presque naturelle de sa cause. Le souverain construit cet effet de convergence des intérêts par différents éléments. Léopold II avance en premier lieu le fait que la Belgique et la Grande-Bretagne partagent une méfiance commune face à une France devenue trop puissante sous le Second Empire. Mais, le roi joue surtout sur le lien dynastique qui l'unit à la reine Victoria et à la famille royale britannique, ce qui nous laisse percevoir une volonté de Léopold II d'afficher une certaine proximité politique et idéologique entre les deux monarchies.

---

<sup>101</sup> « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 11 septembre 1870 », éd. DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 189-190.

Cette lettre privée contraste fortement avec la posture officielle, neutre et attentiste affichée par la Belgique dans ses relations diplomatiques avec la France. Alors que le gouvernement belge évite de prendre position officiellement, Léopold II exprime ici une opinion clairement favorable à une défaite française. Cet élément indique que la neutralité belge imposée ne reflète pas nécessairement les opinions personnelles du roi, qui semble pencher du côté prussien ou, du moins, considérer que l'affaiblissement de la France sert les intérêts belges et européens. Le roi est en effet particulièrement conscient que la neutralité garantie ne constitue pas un rempart suffisant aux vues qu'une puissance devenue trop gourmande, comme le Second Empire, pourrait avoir sur la Belgique<sup>102</sup>. Après la guerre de 1870, le roi commence à s'affirmer politiquement, quitte à s'écartez de la position du gouvernement belge. L'historien Georges-Henri Dumont en fait état dans sa biographie du souverain : « Durant les mois qui suivent la fin de la guerre franco-prussienne, le monde politique belge va découvrir le véritable caractère de Léopold II en même temps que sa conception du pouvoir royal. La première occasion d'affrontement trouve sa source dans l'euphorie bête qui suit la non-violation du territoire national. »<sup>103</sup> Car, une fois le danger passé, le parti catholique alors au pouvoir estime qu'il est judicieux de diminuer les dépenses militaires, la Belgique ayant reçu la preuve que sa neutralité est bel et bien garantie. Le roi est quant à lui plus prudent et se veut réaliste. Le souverain se lance dès lors dans un combat pour une armée plus nombreuse et plus efficace<sup>104</sup>.

Pour en revenir à la question du régime français, le roi Léopold II dit donc, notamment à travers sa correspondance avec la reine Victoria, toute son aversion pour le Second Empire, mais pas pour la France<sup>105</sup>. Comme l'écrit Georges Dumont : « Léopold II et une grande partie de l'opinion publique belge se sont assurément réjouis de la chute du Second Empire, mais pas au point de cacher leur sympathie pour le peuple français »<sup>106</sup>. Une nouvelle lettre envoyée à la reine Victoria le 18 septembre 1870 en témoigne :

---

<sup>102</sup> LONGUE M., *Léopold II : une vie à pas de géant*, Bruxelles, Racine, 2007, p. 250.

<sup>103</sup> DUMONT G.-H., *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990, p. 136.

<sup>104</sup> *Id.*, p. 136-142 ; STENGERS J., *L'Action du Roi en Belgique depuis 1831*, *op. cit.*, p. 189-191.

<sup>105</sup> L'historiographie de l'après-Première Guerre mondiale a en effet eu tendance à présenter le roi Léopold II comme un roi francophile. Cependant, l'historiographie actuelle nous invite à prendre certaines distances avec cette représentation du roi. Sur cette question, voir BALACE F., « Krieg im sicht (1904-1908). Le mythe d'un roi francophile », in DUJARDIN V. et al., *Léopold II*, *op. cit.*, p. 127-144.

<sup>106</sup> DUMONT G.-H., *Léopold II*, *op. cit.*, p. 142.

*« Personne chez nous ne souhaitait le triomphe de la France, mais beaucoup de gens plaignent ce grand pays d'être tombé si bas. Tous les Belges éclairés savent que les victoires françaises auraient été pour nous un bien grand danger »<sup>107</sup>.*

Maintenant le ton de la lettre précédente, confirmant sa nature soucieuse vis-à-vis de la France vue comme un danger sous Napoléon III, Léopold II adopte ici une position ambivalente, à mi-chemin entre le soulagement et la compassion. Si Léopold II se réjouit de l'échec français, il ne manifeste pas un triomphalisme arrogant. Il reconnaît que « beaucoup de gens plaignent ce grand pays d'être tombé si bas », ce qui traduit une forme d'empathie pour la France en tant que puissance culturelle et politique majeure, mais aussi une vision très dure du sort qui lui est donné. Cette nuance est importante : il ne s'agit pas de se réjouir ouvertement de la défaite française, mais plutôt d'exprimer une satisfaction pragmatique tout en reconnaissant que l'effondrement d'un grand pays est un événement qui ne peut lui apporter une satisfaction totale.

Le temps donne rapidement raison à la méfiance du roi à l'égard de l'Empire déchu. Le 7 septembre 1870, quelques jours seulement après la proclamation de la république, Jules Favre met en place une commission chargée de réunir, de classer et de publier les papiers que le gouvernement de la Défense nationale vient de saisir au palais des tuileries. Ces documents qui sont publiés au fur et à mesure de leur dépouillement par la commission prennent le nom de « Papiers et correspondance de la Famille impériale. »<sup>108</sup> C'est ainsi qu'au début du mois d'octobre 1870, l'opinion publique européenne prend connaissance de cette note, officiellement anonyme, mais que la commission considère comme dictée par l'empereur Napoléon III lui-même<sup>109</sup> :

*« Si la France se place hardiment sur le terrain des nationalités, il importe d'établir, dès à présent, qu'il n'existe pas une nationalité belge et de fixer ce point essentiel avec la Prusse. Le cabinet de Berlin semblant d'autre part disposé à entrer avec la France dans les arrangements qu'il peut convenir à la France de prendre avec lui, il y aurait lieu de négocier un acte secret qui engagerait les deux parties. Sans prétendre que cet*

<sup>107</sup> « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 11 septembre 1870 », éd. DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 194-195.

<sup>108</sup> L'édition que nous avons mobilisée dans le cadre de ce travail est la première édition de ces documents compilés. Elle est parue à Paris à la fin de l'année 1870. Il est cependant important d'insister auprès du lecteur sur le fait que les documents ont été individuellement publiés et mis à disposition du public dès le processus de dépouillement débuté. La commission précise en avertissement à ce premier tome que « La Commission chargée de dépouiller la correspondance des tuileries publie les documents historiques à mesure qu'elle les dépouille. »

<sup>109</sup> La commission indique que ce document provient d'un fonds de lettres, où elle reconnaît l'écriture du chef de cabinet de l'Empereur.

*acte serait une garantie parfaitement sûre, il aurait le double avantage de compromettre la Prusse et d'être pour elle un gage de la sincérité de la politique ou des intentions de l'Empereur<sup>110</sup> [...] Ce résultat ne peut être obtenu par des paroles, il faut un acte, et celui qui consisterait à régler le sort ultérieur de la Belgique de concert avec la Prusse, en prouvant à Berlin que l'Empereur cherche décidément ailleurs que sur le Rhin l'extension nécessaire à la France depuis les événements dont l'Allemagne vient d'être le théâtre, nous vaudra du moins une certitude relative que le Gouvernement prussien ne mette pas d'obstacle à notre agrandissement dans le Nord »<sup>111</sup>.*

Lorsque cette note, bien que non datée, est mise à disposition de l'opinion publique belge en octobre 1870, le roi et son gouvernement sont mis devant une preuve éclatante des ambitions françaises sur la Belgique, mais aussi de toute la stratégie diplomatique envisagée par Napoléon III pour parvenir à une annexion. Ce dernier mobilise en premier lieu la logique du principe des nationalités pour nier l'existence de la Belgique en tant que nation. L'Empereur des Français a comme projet de convaincre la Prusse de cette non-existence d'une identité belge, et désire un accord tacite et explicite avec Berlin avant d'agir ouvertement en ce sens. Napoléon III envisage de négocier un acte secret avec la Prusse pour obtenir la garantie que Berlin ne s'opposera pas à une expansion française vers la Belgique. Cette approche repose sur une stratégie de compensation pensée par l'Empereur. Plutôt que de tenter une expansion territoriale à l'est, et de devoir affronter la Prusse en Rhénanie, Napoléon III cherche à détourner son expansion vers le Nord, en Belgique. Il espère ainsi obtenir un engagement prussien de non-intervention, voire de soutien implicite, en échange de concessions ailleurs. Napoléon III insiste sur le fait que « ce résultat ne peut être obtenu par des paroles, il faut un acte ». Il ne veut pas se contenter de vagues promesses diplomatiques et cherche un engagement officiel et secret de la Prusse. Cela montre tout s'abord une méfiance envers Bismarck, qui avait déjà utilisé la diplomatie secrète pour servir ses propres intérêts, mais aussi un besoin de garantie, car, sans accord clair, la France risquait d'être isolée face à la Prusse en cas d'intervention.

De manière assez surprenante, cette publication ne semble pas avoir fait couler d'encre dans les légations belges et au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, puisqu'aucune mention n'en est faite dans la correspondance étudiée. La note de l'empereur sur la Belgique

---

<sup>110</sup> Napoléon III a ici le souci de prouver à la Prusse que la France n'est plus un danger pour ses revendications sur l'espace rhénan.

<sup>111</sup> « Note sans date dictée par l'Empereur à M. Conti, elle met à jour le projet d'annexion de la Belgique », in *Papiers et correspondance de la famille impériale.*, Paris, Imprimerie Nationale, 1870, p. 16-17.

est pourtant connue de la presse, catholique comme libérale et diffusée par elle<sup>112</sup>. Fait étrange, les journaux nationaux belges se contentent de publier ce document sans le commenter. C'est du côté de Léopold II qu'une réaction est enregistrée. Toujours à sa « chère cousine », la reine Victoria, celui-ci écrit le 2 octobre :

*« J'appelle votre attention sur les papiers de Napoléon III que l'on publie à Paris. Nous avons ici remarqué une note indiquant les mesures préparatoires pour l'annexion de la Belgique. Si la guerre n'avait pas eu lieu entre la France et la Prusse il est certain que la première de ces Puissances aurait tenté une entreprise contre nous. Les victoires allemandes nous ont délivré de ce danger. Les nouvelles du théâtre de la guerre sont contradictoires. Je pense qu'il est prudent de n'ajouter aucune foi aux dépêches françaises. Il est incontestable que Paris sera pris et que les Allemands feront très bien de prendre toutes leurs précautions pour empêcher la France de recommencer la guerre un peu plus tard »*<sup>113</sup>.

La publication des papiers et de la correspondance de la famille impériale française renforce la position du roi Léopold II sur plusieurs points. Premièrement, les soupçons belges à l'égard de la menace que pouvait représenter le régime impérial sont confirmés. Cela permet donc de justifier la politique de méfiance de la Belgique par rapport à la France. La publication de cette note sert enfin à renforcer cette position diplomatique de méfiance, puisqu'elle prouve que la neutralité belge n'était pas réellement garantie par la France avant 1870. Le roi est par ailleurs sans ambiguïté lorsqu'il écrit que, si la guerre n'avait pas eu lieu, la France aurait tôt ou tard tenté d'annexer la Belgique. Cela montre que, selon lui, la guerre franco-prussienne a indirectement sauvé la Belgique d'une tentative d'annexion française. Il voit dans les victoires allemandes une protection contre un danger immédiat. Cette lettre dévoile également un souverain bien plus confiant vis-à-vis de l'Allemagne et de sa politique. Le roi juge la prise de Paris comme inéluctable.

Le roi valide également la nécessité d'un contrôle strict de l'Allemagne sur la France afin d'empêcher celle-ci de reprendre la guerre à moyen terme. Élément important dans le cadre de notre étude, Léopold II ne semble pas accorder plus de confiance au nouveau régime français, affirmant qu'il n'accorde aucun crédit aux dépêches du gouvernement de la Défense nationale. Le roi a une vision très pragmatique du conflit en cours. Il sait que la guerre n'est pas terminée,

<sup>112</sup> Voir : *L'Indépendance Belge*, 1er octobre 1870, p.2. ; *Le Journal de Bruxelles*, 3 octobre 1870, p.2.

<sup>113</sup> « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 2 octobre 1870 », éd DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 209-210.

que Paris va tomber, et est bien conscient que l'Allemagne doit tout mettre en place pour éviter une guerre de revanche française.

Léopold II cherche à voir la fin du conflit le plus rapidement possible, et dans une autre lettre à sa cousine, il attribue la poursuite du conflit à l'incapacité des Français à se reconnaître vaincus. Il attribue cette faute aux chefs républicains du gouvernement de la Défense nationale :

*« Je crois aussi que cette horrible guerre ne finira que quand les Français se reconnaîtront pour battus complètement. Il est impossible de prévoir quand cet heureux événement arrivera. Le siège et la prise de Paris vont encore coûter la vie à bien du monde, cela est dû uniquement au fanatisme et à l'outrecuidance des gouvernants à Paris. La France n'a au fond plus d'armée, on pourrait donc croire qu'on est prêt de s'entendre, du tout, pour la gloire du général Trochu, de Jules Favre et autres on tuera encore des milliers d'hommes et on sème la ruine partout c'est bien triste »*<sup>114</sup>.

Léopold II ne semble donc pas plus confiant à l'égard du nouveau régime républicain en France, que ce qu'il ne l'était à l'égard du Second Empire. En privé, il désapprouve l'attitude du gouvernement républicain, qu'il accuse de conduire de nombreux hommes à la mort pour la gloire de ses ministres. Parler « d'heureux événement » pour la reddition totale des Français est un terme extrêmement fort. Il confirme la vision très dure que le roi a de la France. Le roi confie par ailleurs à la famille royale britannique sa désapprobation quant aux sympathies françaises exprimées dans certains cercles de l'opinion publique belge, sentiments qu'il préfère considérer comme une « sympathie accordée au malheur »<sup>115</sup>. Une fois l'armistice signé entre l'Allemagne et la France, le roi ne cachera pas son soulagement à propos de l'abandon définitif des projets de restauration bonapartiste qui auraient pu être négociés avec les Allemands : « Les bruits de restauration impériale ont beaucoup couru ces jours-ci, j'espère qu'ils ne se réaliseront pas. Ce serait la guerre civile en France et le prolongement indéfini du trouble en Europe... »<sup>116</sup>. Léopold II se soucie aussi bien des bonapartistes que des républicains ; son soulagement est encore renforcé lorsque l'issue des élections législatives du 8 janvier 1871 est à majorité monarchiste<sup>117</sup>.

---

<sup>114</sup> « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 3 octobre 1870 », éd. DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 212-213.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 29 janvier 1871 », éd. DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 234.

<sup>117</sup> « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 12 février 1871 », éd. DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 235.

Car cette République, le roi ne la considère pas favorablement, et cela ne fait qu'empirer une fois les événements de la Commune de Paris déclenchés en mars 1871. Léopold II attribue par ailleurs cette instabilité aux républicains. Le souverain formule son aversion pour le nouveau régime français avec encore moins d'ambiguïté, quand il écrit, toujours à la reine Victoria :

*« Les événements déplorables de Paris continuent à fixer l'attention du Continent. Sous certains rapports, il n'est peut-être pas mauvais que la république et les républicains étaient ainsi leur science et leurs principes de gouvernement. La république de 1848 a été bien misérable et celle de 1870-1871 le sera encore davantage »*<sup>118</sup>.

Selon Léopold II, les événements de la Commune desservent les républicains. Il établit également un lien entre la République de 1848, issue de la vague révolutionnaire du Printemps des peuples, à laquelle la Belgique avait pu résister, mais qui avait tout de même suscité l'inquiétude à Bruxelles, comme l'écrit Christophe Chevalier : « Cette question de la perception des menaces qui pèsent sur la Belgique est néanmoins en perpétuelle évolution durant toute la période étudiée, et se voit complètement bouleversée par le Printemps des peuples de 1848, et plus encore par la suite avec le coup d'État du 2 décembre 1851, qui voit Louis-Napoléon Bonaparte mettre fin à la République, et instaurer le Second Empire un an plus tard, ce dernier cristallisant dès lors toutes les craintes en Belgique »<sup>119</sup>. Léopold II n'a pas confiance en la République, qui, la dernière fois qu'elle a été proclamée en France, a indirectement donné naissance au Second Empire, si menaçant pour la neutralité belge. Pire encore pour le souverain, la IIe République s'en était d'emblée prise à la neutralité belge lors de l'affaire du hameau de Risquons-Tout<sup>120</sup>.

L'attitude de Léopold II face à la IIIe République naissante pourrait donc être résumée de la sorte : prudent et attentiste, à l'instar de son gouvernement, lorsqu'il s'agit de s'exprimer en public, le roi est cependant très méfiant et inquiet du choix que doit faire la France à propos

---

<sup>118</sup> « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 2 avril 1871 », éd. DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 238.

<sup>119</sup> CHEVALIER C., « *Les Belges ? Ils ne dureront pas* » *Enjeux et instrumentalisations des questions de sécurité nationale dans la Belgique neutralisée (1839-1866)*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>120</sup> Le 29 mars 1848, une troupe de deux mille révolutionnaires belges, la légion républicaine belge, quitte Paris et franchit la frontière au hameau du Risquons-Tout. Armés avec l'appui d'autorités de Lille et probablement soutenus par le ministère français des Affaires étrangères de la IIe République, ils espèrent soulever la population belge et renverser la monarchie. Ils sont arrêtés par l'armée belge après un affrontement de deux heures. Sur cette affaire, voir : VANNI S., *L'Affaire du Risquons-Tout en 1848. Etudes sur les renseignements et les mesures de protection des autorités*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 2020 ; MAES L., *L'affaire de Risquons-Tout*, Mouscron, Editions du terroir, 1935.

de son régime politique. Si l'empire était un danger imminent, la République du 4 septembre n'est pas de nature à rassurer le souverain, qui craint que celle-ci ne galvanise les ambitions françaises et l'esprit revanchard de la guerre franco-prussienne. Léopold II considère la France comme un voisin dangereux et instable, dont la défaite en 1870 a temporairement sauvé la Belgique d'une annexion. Il ne fait confiance ni à Napoléon III ni au régime républicain, et voit la Prusse, ayant désormais pris la tête de l'Empire allemand, comme un contrepoids nécessaire face aux ambitions françaises.

## 4) Les Affaires étrangères belges et la République française, un appel à la jurisprudence

Nous l'avons constaté, le corps diplomatique belge cherche à adopter, vis-à-vis de la France républicaine, la position lui permettant d'obtenir le meilleur équilibre entre la prudence et les relations cordiales, sans pour autant reconnaître officiellement le régime. Afin de parvenir à ce juste milieu, deux notes internes au ministère belge des Affaires étrangères sont produites entre septembre 1870 et février 1871. La première porte sur les rapports entre la Belgique et le gouvernement provisoire de 1848, la seconde sur les rapports avec le gouvernement provisoire de 1870. Ainsi, dans une logique comparative, le corps diplomatique belge va recourir à la documentation dont il dispose sur la manière dont il a construit ses relations avec le gouvernement français issu de la révolution de 1848.

### *A) La note sur 1848*

Le Printemps des peuples de 1848 est un vaste mouvement révolutionnaire qui éclate dans de nombreux pays européens, dont plusieurs grandes puissances de l'époque, entre les mois de février et juin 1848. Ces révoltes sont déclenchées par un profond mécontentement social, économique et politique. En effet, la crise économique des années 1845-1847 fragilise les populations, tandis que des revendications politiques se font entendre partout sur le Vieux Continent : on y réclame plus de libertés, des réformes constitutionnelles, la fin des régimes autoritaires, ainsi que le droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes. Le mouvement commence à Paris avec la chute de la Monarchie de Juillet et la proclamation de la IIe République française. Il s'étend ensuite à l'Empire d'Autriche, aux États allemands, à l'Italie, à la Hongrie ou encore à la Pologne<sup>121</sup>. Partout, les révolutionnaires réclament des libertés, des réformes sociales et parfois l'indépendance nationale. Cependant, après quelques succès initiaux, les mouvements sont largement réprimés par les monarchies et les forces conservatrices. Si l'historien Christopher Clark attribue le premier moment d'agitation à une insurrection touchant la ville de Palerme en janvier 1848<sup>122</sup>, ce sont réellement les événements de Paris qui répandent l'agitation révolutionnaire en Europe. Porté par Alphonse de

---

<sup>121</sup> COMPAGNON A. et SEEBACHER J., *L'Esprit de l'Europe*, Paris, Flammarion, vol.1, 1993, p. 154.

<sup>122</sup> CLARK C.-M., *1848, le printemps des peuples : se battre pour un monde nouveau*, Paris, Flammarion, 2024, p. 264.

Lamartine<sup>123</sup>, le gouvernement républicain qui renverse la Monarchie de Juillet se proclame l'ami des peuples qui veulent suivre la même voie que la France, ce qui pousse des délégations entières de nations révoltées à suivre l'exemple français et à réclamer le soutien du gouvernement de la République<sup>124</sup>. En France, les causes du soulèvement populaire sont multiples. La population vit depuis trente-quatre ans sous la restauration monarchique, bien que la Monarchie de Juillet 1830 soit plus libérale que celle réinstaurée en France par le Congrès de Vienne, puisqu'elle est elle-même le fruit d'une révolution de nature libérale<sup>125</sup>. Bertrand Goujon attribue le déclenchement des troubles à Paris aux effets de la crise économique en France, mêlée d'une contestation étudiante qui trouve sa source dans la récente interdiction des cours de Michelet au Collège de France par le pouvoir royal<sup>126</sup>. En outre, la récente interdiction des banquets réformistes, alors le seul moyen possible de détourner l'interdiction de réunion politique, joue également un rôle dans l'agitation parisienne. Le 22 février, des manifestations éclatent dans les rues de Paris. Les premières barricades sont dressées, tandis que la garde nationale se montre hésitante. Les journées des 23 et 24 février voient l'insurrection gagner en ampleur. Des affrontements sanglants opposent les insurgés aux forces de l'ordre. C'est donc sous la pression populaire que Louis-Philippe<sup>127</sup> abdique le 24 février et s'exile en Angleterre<sup>128</sup>. Le même jour, à l'Hôtel de Ville, les républicains proclament la République. Un gouvernement provisoire est formé, rassemblant des figures modérées comme Lamartine, mais aussi des représentants du courant ouvrier et socialiste, dont fait notamment partie Louis Blanc<sup>129</sup>.

Revenons-en aux notes du ministère belge des Affaires étrangères, dont la première nous renseigne sur son attitude face à la proclamation de la République et au gouvernement provisoire français, vingt-deux ans avant les événements de 1870. On y apprend qu'au lendemain des événements de février 1848, le ministre plénipotentiaire de Belgique, le prince

---

<sup>123</sup> Alphonse de Lamartine (1790-1869) est un poète romantique et homme politique français, figure majeure de la révolution de 1848, où il joue un rôle central dans la proclamation de la Seconde République ; BALTEAU J. et al., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1933, vol XIX, p. 485-486.

<sup>124</sup> COMPAGNON A. et SEEBACHER J., *L'Esprit de l'Europe*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>125</sup> BROGLIE G., *La monarchie de Juillet : 1830-1848*, Paris, Fayard, 2011, p. 11.

<sup>126</sup> GOUJON B., *Monarchies postrévolutionnaires, 1814-1848*, Paris, Éd. du Seuil, 2012, p. 392-393.

<sup>127</sup> Louis-Philippe Ier (1773-1850) est roi des Français de 1830 à 1848 ; porté au pouvoir par la révolution de Juillet, il est renversé lors de la Révolution de février 1848.

<sup>128</sup> BROGLIE G. de, *La monarchie de Juillet*, *op. cit.*, p. 408.

<sup>129</sup> Louis Blanc (1811-1882) est un journaliste, historien et homme politique socialiste français, défenseur du droit au travail et membre du gouvernement provisoire de 1848 ; « Blanc, Louis », in *Dictionnaire de biographie française*, *op. cit.* vol. VI, 585-587.

Eugène de Ligne<sup>130</sup>, a demandé au corps diplomatique belge de bien vouloir lui indiquer la direction à prendre dans ses rapports avec le nouveau gouvernement. Les Affaires étrangères lui ont répondu qu'il ne devait pas quitter Paris, à moins que le gouvernement provisoire ne lui en fasse la demande. Là encore, les Affaires étrangères ne nomment pas la République, lui préférant la formule du « nouvel Etat des choses »<sup>131</sup>. La gêne ressentie en 1870 à propos du nouveau régime en place s'est donc déjà fait ressentir à Bruxelles en février 1848. Le jeu d'attentisme était le même vingt ans plus tôt, et le corps diplomatique se posait déjà les questions qui referont surface en 1870. Car lorsque, le 27 février 1848, de Ligne, toujours à Paris, se vit notifier par Alphonse de Lamartine, que ce dernier était nommé à la tête du ministère français des Affaires étrangères, la Belgique n'avait reçu aucune autre communication préalable. Ainsi, la communication de Lamartine devait être implicitement interprétée par Bruxelles comme la notification du changement de régime qui venait d'avoir lieu en France. La note du ministère précise même que cette notification française était « accompagnée d'une déclaration de principe, fort modérée et de nature à satisfaire toutes les susceptibilités des autres États »<sup>132</sup>. À nouveau la réaction belge fut la même que ce qu'elle sera en 1870., de Ligne se contenta d'accuser réception de la communication française et, comme Beyens le fera vingt-deux ans plus tard, demanda des instructions à Bruxelles. Là encore, l'hésitation et l'attentisme belge étaient au rendez-vous : « A Bruxelles, le Cabinet appelé à se prononcer sur la ligne de conduite qu'il devait adopter ne semble pas avoir marché aux premières heures d'un pas bien ferme »<sup>133</sup>. Le ministère des Affaires étrangères hésita, mais, selon la note, finit par décider d'une position à adopter, après avoir reçu plusieurs courriers informatifs du prince de Ligne, mais aussi en prenant en exemple le ministère britannique des Affaires étrangères. Cela n'est pas sans évoquer la démarche de 1870.

Le gouvernement demanda au prince de Ligne d'accuser réception de la communication de Lamartine, toutefois, « en termes qui ne renfermeraient qu'une expression de sympathie pour le nouveau gouvernement, sans impliquer en rien la question de reconnaissance. Il était enjoint

<sup>130</sup> Le prince Eugène Ier de Ligne (1804-1880) est un diplomate et homme politique belge, ministre de Belgique à Paris sous la Monarchie de Juillet. Il joue un rôle important dans le rapprochement franco-belge au lendemain de l'indépendance. Il exerce également la fonction de sénateur et participe activement à la vie politique et mondaine de son temps. Figure influente de la haute société européenne, il entretient des relations avec de nombreuses personnalités politiques et culturelles du XIX<sup>e</sup> siècle. ; LIGNE A., *Le prince Eugène de Ligne : 1804-1880*, Bruxelles, L'Édition Universelle, 1940.

<sup>131</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°89, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1848, sans date.

<sup>132</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°89, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1848, sans date.

<sup>133</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°89, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1848, sans date.

au Prince de s'abstenir soigneusement de toute démarche qui put, de près ou de loin, amener cette question »<sup>134</sup>. Le ministère donna également à son agent des consignes relatives à la tournure que devaient prendre les relations personnelles entre de Ligne et le ministre français Alphonse de Lamartine. Ainsi, Eugène de Ligne « ne devait ni rechercher, ni éviter les occasions de voir M. de Lamartine et pouvait, suivant ses inspirations entretenir avec ce personnage des rapports, officieux, plus ou moins fréquents »<sup>135</sup>. À nouveau, le parallèle avec 1870 est patent.

Une première différence notable avec 1870 apparaît cependant dans cette note des événements de 1848. En effet, le ministre belge des Affaires étrangères, Constant d'Hoffschmidt, revint un moment sur les instructions données à de Ligne, et désira modifier la position du gouvernement belge sur la question de la reconnaissance du régime français. C'est ainsi que le ministre demanda à son diplomate à Paris que, dans le cas, et dans le cas seul, où Lamartine lui demanderait de reconnaître le gouvernement provisoire français, de Ligne devait répondre par la positive à la condition « que par réciprocité ce gouvernement reconnaîsse à son tour l'indépendance et la neutralité de la Belgique telles qu'elles sont garanties par les traités »<sup>136</sup>. Cette position du ministre eut pour effet principal d'étonner le diplomate belge, qui ne concevait guère que la reconnaissance dépende d'un engagement à respecter la neutralité belge, imposée et immaculée depuis 1830. La question de reconnaître le gouvernement de la République semblait à présent réglée par l'affirmative. Cependant, le prince de Ligne écrivit à son ministre le 3 mars 1848, afin de lui exposer les arguments en défaveur de cet échange diplomatique qui, selon lui, n'avait pas lieu d'être : « la Belgique existait de fait et de droit. Elle n'avait besoin d'aucune reconnaissance, d'aucune confirmation, au contraire, le gouvernement provisoire avait à recevoir le baptême des autres puissances pour être admis dans la société des États »<sup>137</sup>. Il ajoute :

*« La République française, gouvernement nouveau, pour entrer en relations officielles avec les autres puissances, a besoin d'être reconnue par elles ; c'est un enfant qui vient de*

---

<sup>134</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°89, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1848, sans date.

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> *Ibid.* ; Le contenu de cette lettre du 2 mars 1848, a par ailleurs fait l'objet d'une édition regroupant plusieurs documents relatifs à la crise de 1848 vue par le corps diplomatique belge, réalisée en 1928 par Alfred de Ridder, alors directeur général des archives de la Noblesse au ministère des Affaires étrangères ; « Lettre de Constant d'Hoffschmidt, ministre belge des Affaires étrangères au prince de Ligne, ministre de Belgique à Paris, 2 mars 1848 », éd. DE RIDDER A., *La crise de la neutralité belge de 1848 : le dossier diplomatique*, Bruxelles, Weissenbruch, 1928, vol.1, p. 53.

<sup>137</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°89, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1848, sans date.

*naître ; il doit recevoir son baptême, son admission dans la famille européenne, son acte de naissance. La Belgique n'a pas besoin d'être reconnue. Elle est majeure et le prouve par son élan national [...] La France ne peut, sans violer les droits les plus sacrés, toucher à l'indépendance et à la nationalité belge. La réciprocité d'une reconnaissance mutuelle n'existe pas. La Belgique existait. La République française vient de naître. En un mot, elle n'a pas d'acte à poser envers nous. Nous ne pouvons pas laisser supposer le moindre doute de la part du Gouvernement provisoire sur notre position »<sup>138</sup>.*

À cette lettre, le ministre Constant d'Hoffschmidt répondit en précisant à son ministre que la reconnaissance du gouvernement provisoire était une reconnaissance d'un gouvernement de fait, et en aucun cas la reconnaissance de la République française. La note insiste sur le fait que la question de la reconnaissance réciproque ne fut pas posée directement durant les échanges entre les deux gouvernements. Cela n'empêcha pas Alphonse de Lamartine, au cours d'une rencontre avec le prince de Ligne le lendemain de cet échange, de se dire satisfait de la relation qu'entretenait le gouvernement provisoire avec le Royaume de Belgique, et d'assurer au prince de Ligne que la position belge serait respectée. Cela suffit donc pour que le gouvernement ne soit pas poussé à la reconnaissance officielle. La note ministérielle nous éclaire sur ce soulagement que le corps diplomatique semblait devoir tenir de l'habileté du prince de Ligne : « De la sorte, le gouvernement du Roi obtint grâce au savoir du prince de Ligne, ce qu'il souhaitait sans établir cette corrélation fâcheuse entre la reconnaissance du Gouvernement provisoire et la garantie donnée par celui-ci de respecter la position de la Belgique »<sup>139</sup>. De Ligne put alors préciser au ministre français que la reconnaissance officielle du régime républicain ne pourrait se faire qu'une fois la République établie par un texte constitutionnel. De plus, le gouvernement belge signifia à Lamartine qu'il n'entendait pas établir de « relations diplomatiques régulières »<sup>140</sup> avec le gouvernement provisoire, puisque de telles relations ne pouvaient s'établir qu'entre deux gouvernements définitifs. Là encore, la mesure était inspirée du corps diplomatique britannique, le cabinet de Saint James ayant donné des « instructions analogues »<sup>141</sup>. Cette attitude se voyait également justifiée, selon le cabinet du ministre belge des Affaires étrangères, par le fait que celle-ci fut également appliquée par

<sup>138</sup> « Lettre du prince de Ligne, ministre de Belgique à Paris à Constant d'Hoffschmidt, ministre belge des Affaires étrangères, 3 mars 1848 » éd. DE RIDDER A., *La crise de la neutralité belge de 1848, op. cit.*, vol. 1, p. 63-64.

<sup>139</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°89, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1848, sans date.

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> *Ibid.*

les puissances européennes à la Belgique naissante de 1830, seul le régent<sup>142</sup> ayant à l'époque pu nommer quelques agents diplomatiques. Le ministre Constant d'Hoffschmidt s'assura dans les jours suivants que les relations avec le gouvernement provisoire français restent uniquement officieuses.

L'Assemblée nationale constituante française se réunit pour la première fois le 4 mai 1848 et débuta ses travaux, officialisant le régime républicain. Dans une lettre datée du lendemain, de Ligne demanda à nouveau à son ministre la conduite à adopter face à cette officialisation du régime républicain, donnant également à son ministre l'avis de l'ambassadeur britannique :

*« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me donner vos instructions, désirant être éclairé sur la question de savoir s'il entre dans les intentions du Gouvernement du Roi de la [la République] reconnaître officiellement de suite ou s'il décide de conserver ses rapports sur le même pied officieux jusqu'à ce que le pouvoir exécutif gouvernemental soit définitivement constitué par le choix d'un Président, de Consuls ou de toute autre qualification qui n'aura plus le caractère de provisoire. Lord Normandy est persuadé que des lettres de créance ne seront données, soit à lui, soit à un autre représentant de l'Angleterre, si le Cabinet anglais prenait la résolution de ne plus conserver à Paris qu'un Ministre plénipotentiaire, que lorsque l'Assemblée Nationale aura élu un pouvoir définitif »<sup>143</sup>.*

La réponse de Bruxelles à son ministre fut simple, elle consistait à attendre l'initiative française avant de prendre toute décision :

*« La marche à suivre me paraît toute tracée. Le Gouvernement de la république étant le dernier venu, c'est à lui à prendre l'initiative. Nous devons donc attendre et régler notre conduite sur la sienne »<sup>144</sup>.*

Le représentant français de ce nouveau régime fut quant à lui accrédité à Bruxelles le 23 mai, ce qui permit donc à de Ligne, d'être lui-même officiellement accrédité auprès du

<sup>142</sup> Érasme Louis Surlet de Chokier (1769-1839) est un membre du Congrès National issu de la révolution de 1830. Il fut nommé régent en février 1831, suite au refus de Louis-Philippe (et des Puissances) de laisser accéder son fils au trône de Belgique. Chokier occupa la charge de régent jusqu'à la prestation de serment de Léopold Ier, le 21 juillet 1831 ; *Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1994, vol.3, p. 319-321.

<sup>143</sup> « Lettre du prince de Ligne, ministre de Belgique à Paris à Constant d'Hoffschmidt, ministre belge des Affaires étrangères, 5 mai 1848 » éd. DE RIDDER A., *La crise de la neutralité belge de 1848*, op. cit., vol. 2, p. 11.

<sup>144</sup> « Lettre de Constant d'Hoffschmidt, ministre belge des Affaires étrangères, au prince de Ligne, ministre de Belgique à Paris, 8 mai 1848 » éd. DE RIDDER A., *La crise de la neutralité belge de 1848*, op. cit., vol. 2, p. 22.

gouvernement de la République le 30. Dans un ultime courrier du 1<sup>er</sup> juin 1848, Constant d'Hoffschmidt put ainsi dire à son agent toute la satisfaction éprouvée par les Affaires étrangères belges à la suite de cette régularisation des rapports diplomatiques entre la Belgique et la France<sup>145</sup>.

Essayons-nous à un résumé de l'attitude diplomatique belge face à la République de 1848, telle qu'elle est décrite par la note ministérielle, éclairée à l'aide des documents édités reprenant la correspondance de l'époque. On observe en premier lieu, comme ce sera le cas en 1870, que les Affaires étrangères belges adoptent une ligne de prudence et d'attentisme, maintenant une certaine ambiguïté diplomatique vis-à-vis de la France. En effet, le gouvernement belge cherche à éviter une reconnaissance officielle immédiate de la République française. Le langage employé par le ministre et son principal correspondant dans les premiers jours de l'affaire démontre en outre une certaine frilosité à l'encontre de la nature du nouveau régime. À nouveau, comme ce sera le cas en 1870, on préférera dans un premier temps éviter de nommer la République en lui préférant la formule de « nouvel état des choses ». La volonté de maintenir des relations cordiales se fait tout de même sentir. Le ministre belge reste à Paris à moins que le gouvernement provisoire français ne réclame son départ, et le gouvernement belge appelle clairement son diplomate à entretenir des relations officieuses, en côtoyant, bien que discrètement, le plus possible Alphonse de Lamartine. La stratégie belge s'inspire de celle de son garant le plus influent, le Royaume-Uni.

De plus, la Belgique de 1848 justifie ses choix diplomatiques par sa propre expérience de 1830. Si la question de la neutralité est aussi posée en 1870, celle-ci semble, deux décennies plus tôt, s'imposer dans l'esprit du ministre des Affaires étrangères comme un élément de conditionnalité à la reconnaissance du gouvernement provisoire de la République française. Cette question de la neutralité crée même un débat entre le ministre et le prince de Ligne, qui le convainc de ne pas aborder ce sujet avec le gouvernement français, la Belgique étant selon lui légitime et préexistante à la nouvelle organisation du régime français. Sur la reconnaissance enfin, Constant d'Hoffschmidt précise dans un premier temps que seul le gouvernement de fait doit être reconnu, pas le régime républicain lui-même. La reconnaissance formelle de la République française est reportée jusqu'à l'adoption d'une constitution ou d'un acte formateur d'un gouvernement définitif. L'évolution vers la normalisation des rapports franco-belges sera graduelle. Ceux-ci sont régularisés progressivement une fois l'élection de l'Assemblée

---

<sup>145</sup> « Lettre de Constant d'Hoffschmidt, ministre belge des Affaires étrangères, au prince de Ligne, ministre de Belgique à Paris, 1<sup>er</sup> juin 1848 » éd. DE RIDDER A., *La crise de la neutralité belge de 1848, op. cit.*, vol. 2, p. 92.

nationale constituante passée et l'entérinement de la République consolidé par celle-ci. Le point final de la régularisation de ces rapports est marqué par l'accréditation du ministre français à Bruxelles et la réaccréditation officielle du prince de Ligne à Paris les 23 et 30 mai 1848. L'attitude belge en 1848 face au changement de régime français repose donc sur un équilibre délicat entre prudence, opportunisme et défense de sa neutralité.

### *B) La note sur 1870*

Contrairement à la note de 1848, celle écrite à propos de 1870 par les services du ministère des Affaires étrangères est rédigée avec moins de recul sur la situation, puisque celle-ci est écrite à un moment où les rapports diplomatiques franco-belges n'ont pas encore été régularisés. Cela est dû au contexte de rédaction de ces deux notes, qui sont constituées afin de répondre à un besoin de jurisprudence du ministère des Affaires étrangères, à la fin de l'année 1870 et au début de l'année 1871. La note sur 1870 débute donc par l'aveu de cette situation encore non réglée : « Les rapports qui existent entre le gouvernement du Roi et le gouvernement de la Défense nationale en France sont des rapports purement officieux »<sup>146</sup>. Ces rapports officieux sont justifiés, du côté belge, par le fait qu'il n'existe pas de relation entre les cabinets, pouvant être reconnue par le « Droit des gens »<sup>147</sup>. La note revient alors sur les échanges entre le ministre d'Anethan et le baron Beyens après le 6 septembre, et sur l'interrogation qui s'est posée dans le corps diplomatique belge sur la réponse à adresser à la circulaire de Jules Favre. Si la Belgique n'a pas donné de réponse à la circulaire, la note précise toutefois que le ministère britannique, consulté dans cette affaire, s'est révélé « moins réservé et a adressé un accusé de réception »<sup>148</sup>, ce qui n'a manifestement pas été fait du côté belge. Tout comme en 1848, le ministère assure que le ministre français des Affaires étrangères se dit satisfait des rapports franco-belges qui, bien qu'officiels, sont aussi cordiaux.

Jules Favre se félicite, en outre, de la qualité de ses rapports personnels avec le baron Beyens qui, comme nous l'avons vu précédemment, s'était contenté de paraphraser la communication du ministre français. La note interne justifie cette réponse : « Ce mode de réponse est d'usage dans toutes les chancelleries à chaque changement de Cabinet ; il

---

<sup>146</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°90, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1870, sans date.

<sup>147</sup> Le « droit des gens » désigne, dans son acception classique, l'ensemble des règles juridiques régissant les relations entre les États ou entre les peuples, il peut être considéré comme l'ancêtre du droit international contemporain ; « Droit des gens », in BASDEVANT J., *Dictionnaire de la terminologie du droit international*, Paris, Sirey, 1960, p. 232-233.

<sup>148</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°90, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1870, sans date.

n’implique en soi aucune détermination politique »<sup>149</sup>. La Belgique justifie son attitude en invoquant l’usage, allant jusqu’à affirmer que « telle est la doctrine du Droit des gens »<sup>150</sup>. Le ministère des Affaires étrangères invoque le droit et la conformité de ses agissements avec celui-ci. Pour renforcer cet argument, il met en lumière son opposition à la décision des Etats, cités par Beyens dans sa lettre à d’Anethan du 11 septembre 1870, qui ont reconnu immédiatement le régime français<sup>151</sup>. Ainsi, la note précise, invoquant l’argument que la reconnaissance ne peut se faire à l’égard d’un gouvernement qui n’est que provisoire, qu’ « on peut donc critiquer la détermination de la Suisse et des États-Unis. Ces deux puissances ont reconnu, il est vrai, la République française et non le gouvernement provisoire, mais il y avait-il bien lieu de reconnaître une forme de gouvernement qui n’a jamais été proclamée officiellement, ni sanctionnée par le pouvoir constituant »<sup>152</sup>. La note ministérielle prend un ton accusateur envers les États-Unis et la Suisse, allant jusqu’à insinuer que la reconnaissance du régime républicain par leurs représentants diplomatiques s’est faite à l’encontre du droit, ou au minimum, à l’encontre de l’usage. Ces différences d’agissements peuvent pourtant être expliquées par une affinité particulière suisse ou américaine envers le régime républicain. L’historien suisse Erich Gruner explique que, face au tournant de 1871, l’opinion publique suisse autrefois imprégnée par la germanophilie, se tourne assez naturellement vers la France républicaine une fois l’empire allemand unifié. La Suisse n’aurait alors pas posé ses préférences d’un point de vue militaire ou stratégique, en se tournant par exemple vers le vainqueur. Elle aurait, au contraire, forgé sa position sur la base de sa propre politique intérieure, choisissant le voisin qui semblait correspondre le mieux à ses institutions : « Preuve en est la spontanéité avec laquelle la sympathie de la grande majorité se détourne de la Prusse pour aller vers la France républicaine »<sup>153</sup>.

Les Affaires étrangères belges, bien que tout aussi critiques, sont plus tendres avec les corps diplomatiques espagnol et italien qui, précise la note, sont entrés en relations officielles avec le gouvernement provisoire « sans le reconnaître explicitement »<sup>154</sup>. La note justifie cette

---

<sup>149</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°90, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1870, sans date.

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°67, lettre du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Jules d’Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 11 septembre 1870.

<sup>152</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°90, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1870, sans date.

<sup>153</sup> GRUNER E., « La Suisse et le tournant historique de 1870-1871 », in *Revue d’Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 19 (1972), n° 2, p. 237.

<sup>154</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°90, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1870, sans date.

différence d'agissements par une double logique de respect de l'usage et de respect de son devoir de neutralité : « La Belgique n'avait aucune raison de suivre cette déviation de principes. Si elle a toujours reconnu le gouvernement, elle ne doit pas non plus montrer un empressement intempestif à cet égard. Sa neutralité politique exige de sa part, plus de réserve que de n'importe quel autre Etat »<sup>155</sup>. L'auteur affirme en outre, de manière ponctuelle dans cette note, que la reconnaissance n'a jamais été explicitement demandée par le gouvernement français, que ce soit par l'intermédiaire de Jules Favre, ou par l'intermédiaire de Pierre Tachard, diplomate français fraîchement nommé à Bruxelles<sup>156</sup>. Par ailleurs, Tachard n'est pas officiellement accrédité en tant que ministre plénipotentiaire de la France à Bruxelles, celui-ci ne portant même pas le titre de chargé d'affaires. Il est en théorie censé gérer la légation de France à Bruxelles en attendant, selon la note, l'arrivée du titulaire officiel du gouvernement impérial qui vient de tomber<sup>157</sup>. Ainsi, le gouvernement belge ne reconnaît pas Pierre Tachard comme le ministre plénipotentiaire officiel de la France : « M. Tachard n'a, à strictement parler, pas de caractère d'agent diplomatique, il se borne à gérer la Légation de France »<sup>158</sup>. La note est conclue par l'affirmation que le gouvernement belge n'a pas reconnu le gouvernement de la Défense nationale à cause de « sa nature essentiellement provisoire »<sup>159</sup>. Enfin, elle justifie cette conduite par la conformité de celle-ci avec tous les précédents existants, invoquant et apportant à son argumentaire la comparaison avec les faits de 1848.

Cet appel des Affaires étrangères belges à la jurisprudence, matérialisé par la rédaction de ces deux notes au moment de la chute du Second Empire, nous éclaire sur une série de similitudes, mais aussi de différences entre l'action diplomatique belge de 1870 et celle lors du grand précédent de 1848.

Nous pouvons souligner ici une série de faits répétés. Premièrement, nous ne pouvons que constater une prudence et un attentisme belge constant lors des changements de régimes français. Dans les deux cas, la Belgique n'offre pas de reconnaissance officielle immédiate de

---

<sup>155</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°90, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1870, sans date.

<sup>156</sup> Pierre Albert Tachard (1826-1919) est un avocat, diplomate, et homme politique français d'origine alsacienne. Il est député de l'opposition sous le Second Empire entre 1869 et 1870. Il est nommé comme agent diplomatique représentant le gouvernement de la Défense nationale à Bruxelles en septembre 1870, poste qu'il quittera après son élection comme député du Haut-Rhin en février 1871. ; ANCEAU É., *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 340.

<sup>157</sup> La Note mentionne un certain M. Berthemy le diplomate est difficilement identifiable ; AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°90, Note sur les rapports de la Belgique avec le gouvernement provisoire de 1870, sans date

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> *Ibid.*

la République et fait le choix de conserver des rapports officieux avec son gouvernement. Ensuite, nous retrouvons dans les notes, confortées par les sources diplomatiques des époques concernées, la même ambiguïté du langage diplomatique. En 1848, comme en 1870, on préfère donc, chez les ministres du gouvernement et les diplomates belges, des formules neutres comme « le nouvel État des choses » pour éviter de nommer directement la République. Il nous faut cependant préciser qu'en 1848, le vocabulaire se fait de moins en moins timide une fois que les contacts avec le gouvernement français se multiplient. Ce souci du langage ne se limite pas au vocabulaire employé, mais révèle un véritable souci de la formule. La stratégie belge est d'éviter toute formulation qui pourrait, de près ou de loin, être interprétée comme une reconnaissance du régime français. Nous constatons également, dans les similitudes, une grande importance accordée à l'exemple britannique dans les prises de décisions diplomatiques belges. En 1848 comme en 1870, la Belgique s'inspire des pratiques du Royaume-Uni, lorsqu'elle ne s'aligne pas directement sur celles-ci. La conduite des Affaires étrangères britanniques semble être perçue par Bruxelles comme une référence, en particulier en matière de neutralité et de reconnaissance des différents gouvernements provisoires. La Belgique va également, dans les deux cas, rechercher un certain équilibre relationnel avec la France, en désirant maintenir avec elle des relations cordiales. Les ministres belges, de Ligne en 1848, comme Beyens en 1870, sont appelés à entretenir des liens personnels et officieux avec les autorités françaises. Ces agents diplomatiques jouent un rôle décisif. Ils sont actifs dans la gestion de la crise diplomatique, transmettant des nouvelles et demandant des instructions, n'hésitant pas à proposer des orientations au gouvernement de Bruxelles. Notons, pour terminer que, dans les deux cas, où la Belgique est confrontée à un changement de régime français en faveur de la République, la reconnaissance officielle future de ce nouveau régime est présentée par les Affaires étrangères belges comme conditionnée à la stabilisation de celui-ci : la Belgique attend l'adoption d'une constitution ou l'établissement d'un pouvoir exécutif officiel.

La confrontation des deux notes nous permet de mettre en lumière une série de différences notables sur la manière dont le ministère des Affaires étrangères belges pense sa relation avec la France entre 1848 et 1870. Ces différences viennent en premier lieu du fait qu'entre les deux changements de régime, le contexte géopolitique est très différent. La vague de révolutions de 1848 s'étend dans toute l'Europe, alimentant une peur en Belgique des contagions révolutionnaires. La situation est bien différente en 1870. Dans le contexte de la guerre franco-prussienne et avec la chute de Napoléon III, la Belgique se retrouve dans une urgence militaire et diplomatique, faisant face à une menace directe aux frontières du royaume.

En 1848, un débat interne au corps diplomatique belge survient lorsque la neutralité belge est évoquée explicitement par le ministre Constant d'Hoffschmidt comme une potentielle condition à la reconnaissance du gouvernement français, avant que le ministre plénipotentiaire, le prince de Ligne, ne s'y oppose. En 1870, si la neutralité reste un enjeu de taille, elle n'est plus mise en avant lors des échanges bilatéraux. La position du gouvernement belge est par ailleurs plus souple en 1848 qu'en 1870 à propos de la reconnaissance du gouvernement français. Envisagée par le ministre en 1848, celle-ci est estimée impossible aussi rapidement en 1870, l'incertitude étant trop grande, car la France est sans gouvernement légitime et n'a pas de texte constitutionnel. La critique doit cependant s'imposer sur ce point. Nous devons en effet rappeler que le contexte de rédaction de ces deux notes est différent. Celle sur 1848 est rédigée pour éclairer une situation encore non résolue en 1870. Elle est rédigée avec du recul, et nous renseigne sur l'attitude belge aussi bien avant qu'après la régularisation des rapports diplomatiques, tandis que celle de 1870, rédigée en pleine crise et dans un contexte encore instable, ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble sur la stratégie belge. Voilà en réalité tout l'enjeu de ces notes internes. Elles sont témoins d'une utilisation de la jurisprudence, permettant au corps diplomatique belge de se référer explicitement au précédent de 1848, en l'utilisant comme base de réflexion. Outre le besoin d'élaborer une ligne de conduite, cela marque une volonté de Bruxelles de s'inscrire dans une certaine continuité diplomatique qui se voudrait pragmatique et constante. La comparaison met donc en lumière une continuité stratégique, adaptée aux circonstances spécifiques de chaque crise.

Ces débats internes, cette hésitation permanente et l'attentisme belge, couplés à l'observation minutieuse des faits et gestes de ses garants, nous donnent ici l'image d'une Belgique qui se cherche diplomatiquement, en tentant d'élaborer une doctrine diplomatique qui lui serait propre. L'idée était déjà émise dans les années 1980, notamment par Jacques Willequet qui parlait de la Belgique comme d'un « pays novice, entouré d'une Europe encore largement dynastique »<sup>160</sup>. Un élément unique de cette identité diplomatique belge trouve sa source dans sa neutralité politique imposée, qui engendre presque mécaniquement une prudence et une discrétion sans pareilles en Europe avant 1914, comme le souligne Jean Stengers : « La neutralité, aux yeux du gouvernement, implique une extrême réserve »<sup>161</sup>. Ainsi, plus qu'une simple ligne de conduite, cette prudence s'impose comme un réflexe politique façonné par les

---

<sup>160</sup> WILLEQUET J., « La politique étrangère : un bilan historiographique », *op. cit.*, p. 158.

<sup>161</sup> STENGERS J., « Le cas de la Belgique », *op. cit.*, p. 30.

circonstances mêmes de la naissance de l'État belge, tenu par une neutralité imposée, obligé de composer en permanence avec un environnement européen dominé par ses garants.

## 5) La question de la neutralité et la crainte d'une restauration de l'Empire

Nous l'avons constaté, la question de la neutralité politique de la Belgique n'est pas abordée dans les discussions bilatérales entre le gouvernement de la Défense nationale française et la Belgique. Elle reste cependant préoccupante en interne et est à plusieurs reprises évoquée par les diplomates belges et le ministre des Affaires étrangères. L'enjeu de la neutralité garantie se confond, pour le gouvernement belge, avec le souci de maintenir l'intégrité du territoire national. Il est en effet avéré qu'avant la chute de Napoléon III, la Belgique vivait dans la crainte de la concrétisation d'une volonté annexionniste française dont l'idée avait été émise par l'empereur durant la décennie 1860. C'est ainsi qu'en 1866, Vincent Benedetti, ambassadeur de France en Prusse, avait soumis au roi de Prusse une proposition d'échange : la France laisserait les Prussiens annexer la Hollande en échange de la mainmise de celle-ci sur la Belgique et le Luxembourg<sup>162</sup>. Selon Alfred de Ridder, le sort de la neutralité belge ne semblait pas non plus inquiéter le chancelier Bismarck qui, après la victoire de Sadowa, aurait pu consentir à ce partage des annexions<sup>163</sup>. L'empereur avait également songé, en 1869, à occuper la Belgique dans le cadre d'une guerre potentielle contre la Prusse, mais le projet ne s'était jamais concrétisé. En 1870, la Grande-Bretagne s'engage auprès du roi Léopold II à garantir la neutralité belge : elle demande expressément à la Prusse et à la France de ne pas la violer une fois la guerre déclarée en juillet 1870. L'intervention anglaise pousse les deux puissances à s'engager réciproquement au respect de la Belgique neutre<sup>164</sup>.

Si la crainte est réelle au sein du gouvernement belge face au Second Empire, les volontés annexionnistes françaises ne sont, en réalité, pas ouvertement dévoilées avant la guerre franco-allemande. C'est la publication du projet secret de 1866 de Benedetti par le *Times* à Londres le 25 juillet 1870 qui dévoile au monde les visées françaises sur le territoire belge<sup>165</sup>. Cette publication a pour conséquence immédiate de faire insister le roi Léopold II sur la demande de garantie britannique, qui donne lieu aux engagements des Français et des Prussiens. Quelques mois plus tard, l'inquiétude du gouvernement belge est à nouveau confirmée par la publication des documents privés de la famille impériale, dont une note, que nous avons déjà

---

<sup>162</sup> YAKEMTCHOUK R., *La Belgique et la France : amitiés et rivalités*, op. cit., p. 34.

<sup>163</sup> DE RIDDER A., *La Belgique et la guerre. Histoire diplomatique : 1914-1918.*, Bruxelles, Henri Bertels, 1925, p. 12.

<sup>164</sup> YAKEMTCHOUK R., *La Belgique et la France*, op. cit., p. 34.

<sup>165</sup> *Ibid.*

évoquée, concerne directement la question de la possible occupation de la Belgique dans le contexte d'une guerre potentielle avec l'Allemagne<sup>166</sup>.

La République se veut, dans un premier temps, rassurante sur ce point. D'abord par la circulaire de Jules Favre, qui désavoue la politique étrangère de Napoléon III, ensuite par la publication des documents impériaux, dont le gouvernement de la Défense nationale désapprouve le contenu. Les déclarations de Tachard à Bruxelles se veulent également rassurantes<sup>167</sup>. La reconnaissance de la République nous semble être, pour le corps diplomatique belge, davantage une question de formalité et de respect des usages qu'une réelle inquiétude sur la nature du régime. Ce qui suscite l'inquiétude des agents belges est en réalité l'instabilité et la fragilité du nouveau régime républicain, qui pourrait rapidement tomber en faveur d'une autre révolution ou, pire encore pour le gouvernement belge, en faveur d'une restauration bonapartiste. Ces deux issues peuvent être considérées comme un danger pour la neutralité et l'intégrité du territoire belge. Le 2 janvier 1871, une lettre du ministre de Belgique en Suède quitte Stockholm, pour le gouvernement belge. Elle lui donne raison quant à l'inquiétude sur la nature des visées allemandes et françaises sur le royaume. Son contenu est édifiant :

*« M. Due, Ministre de Suède à Berlin, vient de transmettre à son gouvernement un renseignement que je ne crois pas pouvoir m'abstenir de vous communiquer. Il annonce que le bruit court à Berlin que la Prusse, pour dédommager la France de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, serait disposée à lui céder une partie de la Belgique, sans doute les provinces wallonnes ; les provinces flamandes seraient réunies à la Hollande qui entrerait dans la Confédération Germanique. M. Fournier, Ministre de France à Stockholm [...] m'a dit qu'il n'y a aucun motif de croire que le bruit rapporté soit fondé, mais qu'en tout cas il en écrirait à son gouvernement et l'engagerait vivement à ne pas souscrire à des conditions qui seraient la négation du droit en Europe. Je ne sais quelle créance mérite les informations de M. Due mais je le répète, Monsieur le Baron, je crois*

---

<sup>166</sup> « Note sans date dictée par l'Empereur à M. Conti, elle met à jour le projet d'annexion de la Belgique », in *Papiers et correspondance de la famille impériale*., Paris, Imprimerie Nationale, 1870, p. 16-17.

<sup>167</sup> Tachard est envoyé à Bruxelles gérer la légation en septembre 1870 et se veut immédiatement rassurant sur la nature du régime français. Il entretient rapidement de bonnes relations avec le gouvernement belge malgré la non-reconnaissance du diplomate français en tant que ministre plénipotentiaire. La satisfaction de Beyens et de d'Anethan à propos de ce dernier est par ailleurs développée dans un échange entre le ministre belge et son ministre à Paris : AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°73, lettre du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 15 septembre 1870 ; AEB, Bruxelles, Fonds Neutralité et Incidents diplomatiques, n°74, lettre de Jules d'Anethan ministre belge des Affaires étrangères, à baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, 16 septembre 1870.

*bien faire en m'empressant de vous donner connaissance de celle qu'il vient de transmettre »<sup>168</sup>.*

Le « bruit » dont le diplomate Auguste Van Loo a eu écho voudrait donc qu'un pacte secret puisse s'établir entre la France et l'Allemagne, mettant alors en péril la neutralité et l'existence même de la Belgique. Travaillant avec le ministre suédois des Affaires étrangères Carl Wachtmeister, Van Loo obtient quelques jours plus tard des compléments d'information. Il en résulte alors que cette proposition de Bismarck n'aurait pu être mise sur la table des négociations qu'au seul cas où l'Allemagne aurait dû négocier la paix avec un empire bonapartiste restauré<sup>169</sup>. Bloquée par le gel de la mer en plein hiver, la dépêche de Van Loo ne parvient en Belgique que le 31 janvier. Van Loo avait par ailleurs, le 4 janvier, après avoir pris connaissance des problèmes de transport, envoyé un second courrier à Bruxelles. Il y réitère son message du 2, tout en ajoutant certains nouveaux éléments :

*« La dépêche de M. Due est du 28 décembre. Je viens de lire la dépêche que le Ministre de France a adressée à M. Jules Favre ; elle est très nette ; il conseille d'une manière très ferme de ne pas prêter l'oreille à des propositions qui n'auraient d'autre résultat que de déshonorer la France. Vous serez sans doute déjà au courant par une meilleure voie que la mienne du bruit que M. de Bismarck fait ou laisse circuler et vous saurez apprécier s'il y a là quelque chose de sérieux. Quant à moi j'en doute beaucoup »<sup>170</sup>.*

L'inquiétude semble alors être relativisée directement par le représentant belge. Cependant, la question de la neutralité sera encore plus au cœur des préoccupations de Bruxelles, qui a désormais la preuve que la restauration de l'empire en France est à craindre au plus haut niveau pour le royaume, qui met dès lors ses diplomates en alerte.

Les nouvelles viennent naturellement de Berlin, par l'intermédiaire de Jules Greindl, ministre plénipotentiaire de Belgique auprès du royaume de Prusse. Avant toute chose, il est à noter que la personnalité de Jules Greindl a probablement joué un rôle certain dans sa manière de présenter la situation à d'Anethan. Conseiller privilégié du roi Léopold II et ami de ce dernier, le diplomate belge n'en était pas moins imprégné par une certaine francophobie.

---

<sup>168</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Indépendance, neutralité, défense militaire, n°5, lettre d'Auguste Van Loo, ministre de Belgique à Stockholm, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 2 janvier 1871.

<sup>169</sup> VOGT G., *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? : diplomatie et dynamiques d'opinions dans les Etats de Suisse, de Belgique et du Danemark*, op. cit, p. 747.

<sup>170</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Indépendance, neutralité, défense militaire, n°5, lettre d'Auguste Van Loo, ministre de Belgique à Stockholm, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 4 janvier 1871

Jacques Willequet écrivait de lui, que la défaite française de 1870 lui avait apporté « de solides satisfactions morales »<sup>171</sup>.

Greindl est informé des négociations qui ont lieu au début de l'année 1871 entre l'Allemagne et la France, et qui aboutiront à la signature de l'armistice le 28 janvier. L'Allemagne victorieuse semble alors avoir le destin politique de la France en main. Dans cette optique, Greindl écrit au ministre des Affaires étrangères belge Jules d'Anethan le 18 janvier 1871, afin de lui confier son inquiétude sur la tournure que pourraient prendre les négociations :

*« J'ai le regret d'apprendre que l'hypothèse d'une restauration de l'empire français circule de nouveau parmi l'état-major prussien à Versailles. Dans l'impossibilité où est la France de constituer un gouvernement, on se demande s'il ne serait pas de l'intérêt de l'Allemagne de traiter avec l'empire soutenu par une armée composée des quatre cent mille prisonniers français qu'on mettrait en liberté »*<sup>172</sup>.

La formule est rare dans les documents de l'époque. Les lettres de diplomates débutent en général par une formule invoquant l'honneur d'apporter une nouvelle qu'elle soit considérée comme bonne ou moins. Le fait d'exprimer d'emblée « le regret » d'une hypothétique restauration impériale en France est, de la part de Jules Greindl, un réel aveu d'inquiétude qui devrait être considéré, comme un élément à prendre en compte par Bruxelles. De plus, cette lettre met en lumière que l'inquiétude de Greindl prend sa source dans deux éléments. Premièrement, la potentialité d'une restauration impériale inquiète, car ce type de régime menace directement la neutralité et l'intégrité de la Belgique. Ensuite, le diplomate évoque une remilitarisation et une refonte de l'armée française au service de cette restauration. La peine serait donc double pour la Belgique, qui pourrait voir le régime impérial ressuscité et doté d'une force armée suffisante pour mener à bien divers projets militaires dont l'annexion du royaume pourrait faire partie, si l'empire restauré prenait la même orientation politique que celle précédemment adoptée par Napoléon III. Quelques jours plus tard, Greindl écrit à nouveau à Bruxelles afin de préciser le plan allemand. Il annonce à d'Anethan que, selon les projets de restauration impériale évoqués au sein du quartier général prussien, il serait envisagé de transmettre la couronne impériale au prince Louis-Napoléon<sup>173</sup>, sous la forme d'une régence.

---

<sup>171</sup> WILLEQUET J., « Jules Greindl, une grande figure de notre diplomatie », *op. cit.*, p. 5.

<sup>172</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Allemagne, première série, 1871, n°10, lettre de Jules Geindl, ministre de Belgique à Munich, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 18 janvier 1871.

<sup>173</sup> Louis-Napoléon Bonaparte (1856-1879), fils unique de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, connu sous le titre de prince impérial ; après la chute de l'empire, il s'exile en Angleterre avec sa mère, où il s'engage dans les troupes britanniques. Il meurt âgé de 23 ans au combat en Afrique du Sud lors de la guerre anglo-zouloue de 1879 ;

Dès la prise de Paris, le Sénat et le Corps législatif seraient immédiatement convoqués afin de se prononcer sur l'organisation d'un plébiscite destiné à légitimer cet arrangement aux yeux de la population. Une telle perspective apparaît toutefois peu réaliste aux yeux du baron Greindl<sup>174</sup>.

L'Allemagne parvient finalement à signer un armistice avec la République le 28 janvier, évitant à la Belgique de se préparer, dans l'immédiat, à un nouveau changement de régime chez son voisin du sud. Cependant, si les combats cessent, la paix n'est pas encore signée et établie. Les négociations doivent avoir lieu entre l'Empire allemand et la République française, qui organise des élections législatives le 8 février 1871, en vue de former une Assemblée nationale constituante, qui pourrait conclure une paix définitive avec l'Allemagne, occupant alors toujours 43 départements français<sup>175</sup>. Greindl alerte à nouveau Bruxelles : les Allemands n'ont que faire des institutions de la République ni du résultat des élections à venir, ils sont à nouveau prêts à restaurer l'empire si tel est leur intérêt :

*« Si les élections pour la future constituante étaient dirigées par M. Gambetta, la majorité de la chambre française appartiendrait au parti rouge [...] le résultat des élections est parfaitement indifférent au gouvernement impérial allemand. Si l'empire ne trouve pas la constituante disposée à faire la paix, il est toujours prêt à la conclure avec l'empire Bonapartiste restauré, sauf à laisser aux Français eux-mêmes le soin de s'en débarrasser plus tard si cela leur convient »*<sup>176</sup>.

Nous voyons ici Greindl partager son inquiétude sur les élections à venir, en particulier sur la possibilité d'une victoire des républicains, menés par Léon Gambetta qui, selon son biographe Jean-Marie Mayeur, est déterminé à arracher une victoire électorale afin de priver la France d'une « chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger »<sup>177</sup>. En effet, lors des élections de février 1871, les républicains défendent la consolidation de la République

---

PRADELLES E., « Napoléon IV : Un Prince vu à travers sa correspondance », in *Revue Historique des Armées*, vol. 276 (2014), n° 3, p. 105-113.

<sup>174</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Allemagne, première série, 1871, n°13, lettre de Jules Geindl, ministre de Belgique à Munich, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 23 janvier 1871.

<sup>175</sup> MILZA P., *L'année terrible*, op. cit. 414-415 ; MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République : 1870-1940*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, p. 22-23.

<sup>176</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Allemagne, première série, 1871, n°25, lettre de Jules Geindl, ministre de Belgique à Munich, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 4 février 1871.

<sup>177</sup> MAYEUR J.-M., *Léon Gambetta : la patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, p. 126.

Léon Gambetta (1838-1882) : avocat et homme politique républicain français se fait connaître en 1868 par sa plaidoirie contre le Second Empire. Après la défaite de 1870, il proclame la République et organise la défense nationale comme ministre de l'Intérieur, avant de s'imposer comme chef de file des républicains. Député influent durant les années 1870, il contribue à la consolidation du régime parlementaire, défend la laïcisation de l'État et s'oppose aux monarchistes. Président de la Chambre des députés en 1879, brièvement président du Conseil en 1881-1882, il reste l'une des figures majeures de la Troisième République à ses débuts.

proclamée le 4 septembre 1870 et s’opposent fermement à toute tentative d’une restauration monarchique ou impériale. Pour eux, la République doit s’imposer comme le régime légitime et durable de la France, fondé sur le suffrage universel masculin et les libertés publiques<sup>178</sup>. Gambetta rejette la politique de paix immédiate prônée par les monarchistes, qu’il considère comme une capitulation précipitée face à l’Allemagne. Il avait en outre soutenu, durant la guerre, la poursuite de la résistance par la « lutte à outrance », lui qui avait quitté Paris occupé en ballon pour organiser la résistance en province<sup>179</sup>. Les républicains cherchent également à moderniser l’État en défendant un programme de réformes sociales modérées, incluant l’école laïque et le renforcement du parlementarisme. Leur vision s’oppose à la fois au conservatisme monarchiste et au césarisme bonapartiste. Les positions de Gambetta seront notamment exprimées après les élections dans son discours de Bordeaux du 26 février 1871, où il affirme que la République existe de droit, et qu’y porter atteinte serait une entreprise criminelle contre la souveraineté nationale<sup>180</sup>.

À nouveau, l’inquiétude belge vient ici davantage de la potentialité que la nouvelle assemblée de la République ne puisse pas convenir à l’occupant allemand, plutôt que d’une peur réelle des nouvelles doctrines républicaines. La victoire du parti républicain de Gambetta ne serait donc pas pour Bruxelles un problème en soi, mais bien la cause potentielle d’une restauration bonapartiste orchestrée par les Allemands qui, cette fois, serait bel et bien diplomatiquement dramatique pour le royaume. Les craintes sont naturellement dissipées une fois les élections du 8 février passées. Les conservateurs obtiennent une victoire écrasante en dehors de Paris<sup>181</sup>. Ils obtiennent plus de 60% des sièges à l’Assemblée, dont 58,6% rien que pour les monarchistes, équilibrés en interne entre orléanistes et légitimistes<sup>182</sup>. Les bonapartistes plafonnent quant à eux à un peu moins de 3%, principalement élus en Charente et en Vendée<sup>183</sup>. Une fois les élections passées, les lettres de Greindl se font plus rares. On sait que la majorité nouvelle sera encline à négocier avec l’Allemagne. La nouvelle assemblée française nomme Adolphe Thiers, homme politique expérimenté, monarchiste modéré et libéral : « chef du pouvoir exécutif de la République française »<sup>184</sup>. Dans la foulée, les rapports diplomatiques

---

<sup>178</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République* : *op. cit.*, p. 19-22.

<sup>179</sup> MAYEUR J.-M., *Léon Gambetta*, *op. cit.*, p. 123.

<sup>180</sup> GAMBETTA L., *Discours de M. Gambetta prononcé à Bordeaux le 26 juin 1871*, éd. Lachaud, Paris, 1871.

<sup>181</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>182</sup> PIOT C., « Élections et élus de février 1871 en Gascogne : le triomphe des conservateurs », in *Parlement[s], Revue d’histoire politique*, vol. 16 (2011), n° 2, p. 95.

<sup>183</sup> DUBASQUE F., « En marche vers une « Vendée bonapartiste » : la représentation parlementaire charentaise de 1871 », in *Parlement[s], Revue d’histoire politique*, vol. 16 (2011), n° 2, p. 79-92.

<sup>184</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 25.

avec la Belgique sont normalisés. Le 21 février 1871, le cabinet de Bruxelles reçoit la nouvelle de la nomination de Thiers comme chef de l'État<sup>185</sup>. La notification officielle de cet événement parvient au gouvernement cinq jours plus tard et Beyens est par la même occasion accrédité auprès du gouvernement de la République<sup>186</sup>. Les craintes d'une restauration impériale semblent à présent s'éloigner, pour un temps au moins. Le corps diplomatique belge peut respirer.

En définitive, la question de la neutralité belge et la crainte d'une restauration de l'Empire dominent les préoccupations diplomatiques de Bruxelles tout au long de la guerre franco-allemande. Si la République française cherche à se montrer rassurante, les diplomates belges redoutent avant tout l'instabilité du régime républicain et la possibilité d'un retour de l'Empire, susceptible de remettre en cause l'intégrité territoriale du royaume. La perspective d'une paix négociée avec un Empire bonapartiste restauré, évoquée aussi bien à Berlin qu'à Versailles, alimente cette inquiétude. Pour la Belgique, le danger réside moins dans l'idéologie républicaine que dans le scénario d'un compromis politique entre la France et l'Allemagne qui ferait de la neutralité belge une variable d'ajustement. L'issue des élections du 8 février 1871, qui voit l'échec du parti bonapartiste et l'accession d'Adolphe Thiers au pouvoir, apaise enfin ces tensions. La Belgique, rassurée, peut alors envisager un retour à des relations diplomatiques stabilisées avec son voisin du sud.

---

<sup>185</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°2, lettre du chargé d'affaires belge en France à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 21 février 1871.

<sup>186</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°3, lettre du chargé d'affaires belge en France à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 26 février 1871.

## 6) La révolution et l'expansion : les autres périls républicains ?

Le 22 mai 1871, la France est en plein cœur de la tourmente de la Commune de Paris, réprimée violemment par le gouvernement de Versailles, lors de la « semaine sanglante »<sup>187</sup>. Une dépêche de Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, part pour Bruxelles sous la forme d'un télégramme. Le baron prévient son ministre que Félix Pyat, ancien député français et figure connue des partisans de la Commune<sup>188</sup>, a vu saisie l'une de ses lettres, destinée à sa femme, et qui décrivait Bruxelles comme l'endroit où devait avoir lieu la prochaine révolution :

*« Une personne autorisée, arrivée de Versailles Samedi dernier, rapporte qu'on a saisi une lettre de Pyat à sa femme disant : Allez à Bruxelles où va être transféré le siège de la révolution universelle ; le mot d'ordre est donné à nos amis »*<sup>189</sup>.

La Commune réprimée paraît ainsi chercher un endroit où s'exporter. En outre, l'un de ses partisans, dont l'influence sur les révolutionnaires semble non négligeable, désigne Bruxelles comme le futur lieu d'accueil de la révolution. Les archives des Affaires étrangères belges ne contiennent pas la réponse du ministre, on peut nonobstant lire en bas du télégramme de Beaulieu : « Communiqué au Palais ». La nouvelle semble donc avoir été prise en considération par les Affaires étrangères, puisque celle-ci est communiquée au souverain Léopold II. À la suite de l'envoi de son télégramme, le ministre belge à Londres rédige immédiatement une missive plus complète :

*« Je confirme mon télégramme en date de ce jour. Le fait de la saisie d'une lettre de Félix Pyat à sa femme à laquelle il enjoint de se rendre à Bruxelles où « le siège de la république universelle va être transféré », m'est arrivé par une personne en qui je puis avoir pleine confiance. Je le regarde comme hors de toute contestation et j'insiste sur ce point parce qu'il ne serait pas impossible qu'on le cachât au Baron Beyens »*<sup>190</sup>.

---

<sup>187</sup> La Semaine sanglante (21-28 mai 1871) désigne la répression brutale par l'armée française de la Commune de Paris, une insurrection populaire qui avait pris le pouvoir dans la capitale. Cette semaine marque la fin de la Commune et se solde par des milliers de morts, d'arrestations et de déportations parmi les communards ; MILZA P., *L'année terrible, La Commune mars-juin 1871*, Paris, Perrin, vol.2, 2009, p. 378-414.

<sup>188</sup> Pyat fait partie d'un groupe formé d'une vingtaine d'élus républicains radicaux qui se font alors appeler les « révolutionnaires indépendants », ils prennent une part active dans l'organisation de la commune ; *Id.*, p. 112.

<sup>189</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°81, télégramme du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 22 mai 1871.

<sup>190</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°82, lettre du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 22 mai 1871.

Le baron de Beaulieu insiste sur la fiabilité de sa source, craignant même que le baron Beyens, ministre à Paris, ne soit tenu à l'écart. Cela suggère une forme de méfiance de la part du diplomate, qui va jusqu'à accuser le gouvernement français de ne pas informer Beyens de manière volontaire. Beaulieu se justifie en insinuant que les potentiels troubles exportés en Belgique pourraient être de nature à contenter le gouvernement de la République, notamment son chef du pouvoir exécutif :

*« M. Thiers n'est pas assez de nos amis pour que nous puissions espérer de lui un avis salutaire. Des difficultés qui nous attendent après la défaite de la « commune » de Paris, le chef du gouvernement français sera peut-être porté à les considérer comme de nature à favoriser ses vues sur la Belgique et je ne m'étonnerais pas s'il gardait pour lui ce secret dont il s'est saisi. C'est au cabinet de M. Thiers que mon auteur a eu la lettre de Félix Pyat à sa femme. Je n'ai pas besoin de recommander au gouvernement du Roi la plus grande vigilance dans les circonstances difficiles où nous allons entrer »<sup>191</sup>.*

Ici, nous observons une nouvelle forme de méfiance de la part du corps diplomatique belge, cette fois-ci envers le gouvernement de la République et plus précisément envers Adolphe Thiers. Le baron Beaulieu pourrait bien être influencé par l'opinion anglaise au sujet de la République. Tout au long du XIXe siècle, elle s'est habituée à l'amélioration des relations franco-britanniques, notamment par le biais de l'entente entre Napoléon III et la Reine Victoria. Baulieu ira jusqu'à écrire, un an plus tard, que les Britanniques ne croient pas à la stabilité du régime républicain, et que le protectionnisme d'Adolphe Thiers pourrait conduire la Grande-Bretagne à regretter ses relations jadis entretenues avec l'Empire de Napoléon III<sup>192</sup>. Comme le dit Beaulieu, il faut noter l'absence de toute mention de la saisie de la lettre de Félix Pyat dans la correspondance que le baron Beyens entretient avec Bruxelles. La méfiance est en réalité réciproque dans le chef du gouvernement français car, on sait que Thiers ne tient, à l'époque, pas Beyens en haute estime. Firmin Lentacker écrit à propos d'Adolphe Thiers qu'une fois nommé, « son premier soin fut d'éloigner de Paris les ambassadeurs et Ministres étrangers bien vus à la cour des Tuileries. L'Autriche rappela à sa demande le Prince de Metternich, l'Italie le Chevalier Nigra. Mais le Roi des Belges refusa de se priver des services que lui rendait en France le baron Beyens. M. Thiers, escomptant la retraite de ce diplomate, avait déjà offert le poste de Paris, comme s'il avait eu le pouvoir d'en disposer, à un ami de vieille date, le Baron

<sup>191</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°82, lettre du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 22 mai 1871.

<sup>192</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°145, lettre du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Guillaume d'Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 30 janvier 1872.

Nothomb »<sup>193</sup>. La République inquiète toujours Bruxelles par son instabilité, avec cette fois la possibilité, non pas d'une restauration impériale, ayant encore de potentielles visées expansionnistes, mais bien d'une potentielle propagation révolutionnaire. Le corps diplomatique belge évoque, en outre, également la possibilité que le gouvernement de la République puisse avoir, lui aussi, des vues sur la Belgique. Le souverain n'est pas moins sévère, lorsqu'il écrit à la reine Victoria, comme nous avons pu le voir précédemment, que la République est instable, dangereuse et que l'agitation parisienne est imputable aux républicains<sup>194</sup>.

La République peut s'avérer dangereuse à d'autres égards encore pour le corps diplomatique belge. Une nouvelle affaire va préoccuper les chancelleries à la fin du mois de mai. Le ministre des Affaires étrangères, Jules d'Anethan, reçoit de son ministre à Londres un bruit émanant du Duc Albert de Broglie<sup>195</sup>. Le courrier suivant, daté du 27 mai 1871, est ainsi envoyé par le baron Beaulieu à Bruxelles :

*« Dans une conversation récente avec plusieurs personnages politiques réunis en petit comité et qu'il croyait tous dévoués à la France, M. le Duc de Broglie parlait de la situation actuelle de son pays vis-à-vis des divers Etats de l'Europe. Venant à la Belgique, il dit : « La Belgique est une création française. En 1830, la France avait intérêt à ce qu'il n'y eût dans ce pays, ni restauration, ni république, ni bonapartisme par personne interposée. Elle a en conséquence donné au Royaume de Belgique une existence factice. Aujourd'hui cette combinaison n'a plus de raison d'être. » A l'appui de cette conclusion, M. l'ambassadeur de France s'étendit sur tous les lieux communs que l'on débite en France depuis 1830 contre l'existence d'une Belgique indépendante et auxquels les faits ont donné le plus éclatant démenti. Tandis que la France reculait, la Belgique en effet a marché, et les tristes événements auxquels nous assistons et qui ont révélé au monde une épouvantable dissolution dont il ne soupçonnait pas l'étendue chez nos voisins du Sud, ont été pour la Belgique l'occasion de montrer sa virilité et*

---

<sup>193</sup> LENTACKER F. et MACHU L., « Un Rapport Sur Les Relations Diplomatiques Franco-Belges De 1871 à 1898 », *op. cit.*, p. 91.

<sup>194</sup> Voir : « Lettre de Léopold II à la reine Victoria, 2 avril 1871 », éd. DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *op. cit.*, p. 238.

<sup>195</sup> Albert de Broglie (1821-1901) est un homme politique, diplomate et écrivain français issu d'une famille aristocratique renommée. Monarchiste légitimiste, il joue un rôle important sous la Troisième République. Il est nommé ambassadeur de France au Royaume-Uni de 1871 à 1872. Il devient ensuite deux fois président du Conseil (en 1873-1874 et brièvement en 1877) sous la présidence du Maréchal de Mac-Mahon. Membre de l'Académie française, il est aussi reconnu pour ses travaux historiques ; « Broglie Jacques-Victor Albert, duc de », in BALTEAU J. et al., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1933, vol VII, p. 398.

*d'affirmer sa férue résolution de maintenir une indépendance qui lui est chère. J'ajoute qu'il sied peu au Représentant d'un pays qui tombe pour ainsi dire en poussière, d'accuser la Belgique de « manque de cohésion »* »<sup>196</sup>.

Le baron Beaulieu développe les dires du duc de Broglie. L'ambassadeur français affirme que le Royaume de Belgique est une création de la France, devant lui servir en 1830, mais que sa forme actuelle n'a plus lieu d'être. Cela révèle une certaine instrumentalisation de l'histoire qui permet aux milieux expansionnistes français de ne pas considérer la Belgique comme légitime ou durable. Ces propos sur une existence factice de la Belgique sont en réalité une forme de déni d'indépendance servant à des ambitions annexionnistes. Cela en dit beaucoup une certaine perception française des années 1870, influencée par une tradition diplomatique et politique courant tout au long du XIXe siècle, fantasmatique une Belgique satellite lorsque celle-ci ne serait pas simplement annexée. Beaulieu contredit la totalité des arguments français. Il rejette avec fermeté cette lecture, en rappelant que la Belgique a prouvé sa stabilité à maintes reprises là où la France s'effondre. Il oppose la cohérence institutionnelle belge à la dissolution de l'État français révélée par les événements récents. La formule sur le pays « qui tombe pour ainsi dire en poussière » est particulièrement acide. Beaulieu relativise tout de même le crédit qu'il faut accorder aux dires du duc de Broglie :

*« Depuis son arrivée en Angleterre M. le Duc de Broglie a dit des choses tellement étranges et extraordinaires que je serais tenu de considérer les paroles que je viens de rapporter comme sans aucune conséquence politique. Mais si je les rapproche des idées que M. Thiers a colportées il y a quelques mois dans toutes les capitales de l'Europe, je ne puis m'empêcher de leur attribuer assez de portée pour les relever et les signaler à la plus sérieuse attention du gouvernement du Roi »*<sup>197</sup>.

En effet, le comportement diplomatique d'Adolphe Thiers préoccupe le diplomate belge, qui tient à rendre compte à son ministre des agissements du chef du pouvoir exécutif français sur la scène diplomatique. L'objectif de Thiers, selon Beaulieu, est clair : « l'annexion, en tout ou en partie de la Belgique à la France »<sup>198</sup>. Thiers ne présente pas l'idée de la même façon dans toutes les chancelleries, en proposant chez l'un une annexion totale, en laissant entendre chez l'autre qu'il se contenterait des provinces du sud, laissant le nord aux bons soins

<sup>196</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°85, lettre du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 27 mai 1871.

<sup>197</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°85, lettre du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 27 mai 1871.

<sup>198</sup> *Ibid.*

des Hollandais. Selon Beaulieu, il n'y a pas de raison d'accorder du crédit à cette idée sur la seule base des déclarations du duc de Broglie, c'est lorsque ces déclarations sont complétées par les informations rapportées, concernant les ambitions d'Adolphe Thiers, que le tout forme un élément à surveiller :

*« Quoi qu'il en soit de la forme sous laquelle M. Thiers a présenté son idée dans les diverses cours où il l'a produite, nous devons admettre d'après les paroles prononcées la semaine dernière par M. l'ambassadeur de France que l'idée est loin d'être abandonnée et la prudence nous conseille d'agir en conséquence »*<sup>199</sup>.

On peut s'interroger sur l'image que les Affaires étrangères belges ont d'Adolphe Thiers. Le chef du pouvoir exécutif français semble perçu par le milieu diplomatique belge comme un annexionniste. On sait que Thiers est souvent décrit comme un opportuniste en politique, on pourrait alors s'interroger sur la position de ce dernier vis-à-vis de la Belgique sous le Second Empire. En 1848, lorsque la Monarchie de Juillet est renversée, Thiers est assurément inclus, comme beaucoup d'autres orléanistes, dans le parti de l'ordre et des conservateurs. On voit dans l'attitude du duc de Broglie, opposé au Second Empire, que la doctrine des nationalités (justifiant l'annexionnisme) de Napoléon III peut être récupérée par certains orléanistes. Or, Thiers ne s'est jamais rallié au Second Empire, dont il fustigeait par ailleurs la politique extérieure. Il était particulièrement hostile à cette doctrine des nationalités<sup>200</sup>. Il est donc peu probable que les volontés annexionnistes de Thiers, telles que décrites par Beaulieu, aient la même origine que celles de l'ex-empereur. Mais alors, à quoi correspondent les paroles annexionnistes que Beaulieu attribue à Thiers ? Nous pensons que la réponse est à aller chercher à l'automne 1870. Face à la doctrine des nationalités de Napoléon III et à la vision de Bismarck, selon laquelle les nations sont sans cesse en concurrence, Thiers a toujours privilégié l'idée qu'il doit exister un équilibre européen. Lui qui est contre la guerre, voit en cet équilibre des puissances le seul moyen d'obtenir un armistice raisonnable et d'éviter le pire à la France. Une fois la République proclamée, il est mandaté par Jules Favre pour aller exposer cette idée dans les capitales européennes, son voyage dure six semaines<sup>201</sup>. Voilà donc à quoi correspondent les visites de Thiers, que Beaulieu décrit comme faites « il y a quelques mois dans toutes les capitales de l'Europe ». Reste maintenant à savoir si Thiers a bien pu, ou non, aborder la potentielle annexion de la Belgique lors de ces

<sup>199</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°85, lettre du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 27 mai 1871.

<sup>200</sup> VALANCE G., *Thiers : bourgeois et révolutionnaire*, Paris, Flammarion, 2007, p. 287-289.

<sup>201</sup> SAWYER S.W., *Adolphe Thiers : la contingence et le pouvoir*, Malakoff, Armand Colin, 2018, p. 169-170.

déplacements. Beaulieu affirme qu'il a pu, à certains moments, présenter l'idée d'un partage du pays entre la France et la Hollande. Par deux fois, nous avons déjà observé ce projet : d'abord dans des discussions entre Napoléon III et Bismarck avant la guerre de 1870, une seconde fois, en janvier 1871, lorsque la même rumeur provient de Stockholm. Dans les deux cas, bien que négociés par deux régimes français différents, il s'agit de mettre la Belgique sur la table en tant que monnaie d'échange pour éviter une situation conflictuelle entre la France et l'Allemagne. Thiers a-t-il, au nom de l'équilibre européen, évoqué le sacrifice de la Belgique afin de compenser la France de la perte de territoires à l'est ? Cela est possible. Stephen Sawyer écrit, par ailleurs, que le négociateur français, farouchement opposé à la poursuite du conflit franco-prussien, « vise une paix rapide, même au prix fort », tout en espérant que la France ne soit pas trop affaiblie<sup>202</sup>. Quoi qu'il en soit, les inquiétudes du corps diplomatique belge doivent bien avoir des fondements.

Fait suffisamment rare pour être souligné, le ministre de Belgique à Londres se livre par la suite à une analyse politique des dangers auxquels le royaume fait face, dévoilant ainsi à d'Anethan sa position personnelle sur les récents événements. Le danger le plus immédiat est tout nommé pour Beaulieu, il s'agit de l'exportation des idées révolutionnaires et communardes en Belgique. S'appuyant sur la récente découverte de la lettre de Félix Pyat, il s'exprime sur la manière dont cette dynamique pourrait tourner à l'avantage de Thiers :

*« La commune de Paris est vaincue ou sur le point de l'être. La « révolution universelle » tombera-t-elle du même coup ? il y a lieu d'en douter. Si nous en croyons M. Felix Pyat elle tentera d'établir son siège en Belgique. Si, impossible, nous le permettons, des réclamations nous viendront de Paris ; et si les trouvant exagérées ou déraisonnables, nous n'en tenons pas tout le compte que l'on avait voulu, on prétendra que nous sommes un danger pour la France et pour l'Europe et l'on montera contre nous un coup, qu'il nous serait dans des circonstances données, difficile de parer peut-être. N'oublions pas que dans un passé qui n'est pas très loin de nous, la Belgique était, pour la cour de Berlin, « un mauvais nid de démocrates » »<sup>203</sup>.*

Ainsi, le risque de l'exportation de la révolution sociale est celui de voir la République française se retourner contre le Royaume de Belgique en invoquant une menace pour sa propre sécurité, mais aussi pour celle de l'Europe continentale. Ce cas de figure doit être à tout prix

---

<sup>202</sup> SAWYER S.W., *Adolphe Thiers : la contingence et le pouvoir*, Malakof, Armand Colin, 2018, p. 170.

<sup>203</sup> *Ibid.*

évité selon Beaulieu, qui explique par ailleurs que le potentiel argument français pourrait être entendu par l'Allemagne. Beaulieu relativise cependant dans un second temps le soutien allemand qui pourrait se faire à l'argument français. En effet, selon lui, la conduite de la Belgique lors de l'année écoulée, et que le ministre décrit comme « sage et loyale », aurait modifié l'opinion de la cour de Berlin à l'avantage de Bruxelles<sup>204</sup>. Selon le baron Beaulieu, maintenir ces nouvelles bonnes relations est une nécessité absolue :

*« Notre intérêt bien entendu nous fait une loi de chercher à maintenir la cour dont il s'agit dans ses bonnes dispositions actuelles ; et pour cela il ne faut pas que nous nous bornions à empêcher les agents de désordre d'entrer en Belgique, il faut en expulser sans miséricorde tous ceux qui s'y sont déjà introduits, empêcher leurs meetings et supprimer directement ou indirectement leurs journaux »<sup>205</sup>.*

Le ministre plénipotentiaire sort ici de ses prérogatives de diplomate, puisqu'il suggère au gouvernement une série d'éléments qui relèvent de la politique intérieure. Le diplomate appelle le gouvernement à réprimer, expulser ou censurer, en Belgique, toute personne exprimant publiquement des sympathies pour la Commune de Paris, dans un espoir de tuer dans l'œuf tout développement d'une activité militante dans le royaume, et par extension s'assurer du soutien de la Prusse, tout en évitant de potentiels griefs français qui pourraient servir dans le cadre d'une politique d'extension. Beaulieu semble par ailleurs, en conclusion de sa lettre, devoir se justifier sur cette proposition du moins radicale :

*« La liberté réglée telle que nous la pratiquons en Belgique et qui est un de nos plus grands biens n'a rien à perdre, elle ne pourra au contraire que gagner à ses mesures uniquement dirigées contre ceux qui, la confondant avec la licence, la perdent par leurs excès ou qui ne s'en servent que comme d'un moyen pour essayer de réaliser de sauvages doctrines »<sup>206</sup>.*

Les réponses de Jules d'Anethan partent de Bruxelles le 30 mai. La première est adressée à Beaulieu, la seconde a pour destinataire Jean-Baptiste Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin. À son ministre plénipotentiaire en Grande-Bretagne, le ministre demande à être tenu au courant de tout ce que celui-ci est en mesure d'apprendre au sujet de

---

<sup>204</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°85, lettre du baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, à Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, 27 mai 1871.

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> *Ibid.*

cette conversation du duc de Broglie. D'Anethan demande également que cette affaire soit rapportée au gouvernement britannique<sup>207</sup>, garant de la neutralité belge :

*« Les engagements qui lient le gouvernement de S. M. Britannique envers la Belgique et l'appui que nous avons toujours rencontré de ce gouvernement, vous donnent d'ailleurs une occasion naturelle d'appeler sur cet objet la bienveillante attention de Lord Granville »*<sup>208</sup>.

D'Anethan rassure son agent en lui indiquant à quel point son gouvernement est « pénétré par la nécessité de sauvegarder le pays », et cherche à tout prix à éviter « la grande catastrophe dans laquelle Paris vient de s'effondrer ». Il explique alors à Beaulieu que son cabinet est déterminé à repousser du territoire belge les acteurs communalistes français en exil le plus rapidement possible<sup>209</sup>. Telle est en effet la politique du gouvernement belge en 1871, comme l'explique Daisy Devreese : « Le gouvernement et les autorités de la Sûreté Publique réagirent très vite contre la Commune. Dès le mois de mars, des troupes sont concentrées dans les centres ouvriers du pays ; à Bruxelles est ordonnée une « perquisition générale », afin de découvrir des étrangers »<sup>210</sup>. Du 25 mai au 17 juillet 1871, soit au moment où a lieu cet échange, la Belgique a notamment établi un visa obligatoire pour les Français désirant se rendre sur son territoire<sup>211</sup>.

La seconde lettre de Jules d'Anethan, envoyée le 30 mai 1871, est destinée à Jean-Baptiste Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin. Elle n'a d'autre but que de lui rapporter les propos du duc de Broglie, et d'appeler Nothomb à la vigilance, lui demandant de rapporter à Bruxelles toute information qu'il pourrait obtenir en Allemagne et qui serait de nature à éclairer ces propos :

*« Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette communication confidentielle n'a d'autre but que d'éveiller votre attention spéciale sur l'attitude éventuelle du gouvernement*

<sup>207</sup> Il demande que les faits soient communiqués à Lord Granville, ministre britannique des Affaires étrangères entre 1870 et 1874 ; FITZMAURICE E., *The life of Granville George Leveson Gower, second earl Granville, 1815-1891*, Londres, Longmans Green, 1905.

<sup>208</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872, n°87, lettre de Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, au baron Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, 30 mai 1871.

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> DEVREESE D., « La Proscription en Belgique (1871-1880) », in *International Review of Social History*, vol. 17 (1972), n° 1, p. 255.

<sup>211</sup> *Id.*, p. 256.

*français vis-à-vis de notre indépendance, et de recueillir avec soin tous les indices qui pourraient nous éclairer à cet égard »<sup>212</sup>.*

Ces échanges des Affaires étrangères belges montrent que la République en France représente plusieurs périls différents. D'abord la République peut être vue comme le facteur d'un péril révolutionnaire. En effet, la répression de la Commune de Paris ne suffit pas à apaiser les craintes belges à Bruxelles. Au contraire, le risque d'exportation de l'agitation révolutionnaire en Belgique devient une obsession du corps diplomatique, en particulier chez le baron Beaulieu, alors en poste à Londres. La Belgique est perçue comme une terre potentielle d'accueil pour les révolutionnaires en fuite, notamment la ville de Bruxelles, présentée par Félix Pyat comme le futur siège d'une « révolution universelle ». À cela s'ajoute une vision, au sein du corps diplomatique belge, de la République comme péril géopolitique. Au-delà de la peur sociale, c'est aussi l'idée d'un péril diplomatique et territorial que soulève la République. Beaulieu et le gouvernement belge redoutent que le régime républicain français, porté par des ambitions expansionnistes exprimées de façon plus ou moins ouverte par Thiers et de Broglie, cherche à affaiblir ou à instrumentaliser l'indépendance belge, voire à la remettre en cause. Le qualificatif de « création française » appliqué à la Belgique par le duc de Broglie révèle une persistance de fantasmes annexionnistes en France. Les archives diplomatiques nous montrent, en outre, que le premier péril, celui de la révolution, pourrait être instrumentalisé par les Français pour justifier leurs visées annexionnistes par la question de la sécurité nationale.

Notre analyse de la correspondance diplomatique révèle une méfiance profonde des diplomates du royaume à l'égard des nouvelles autorités françaises. C'est notamment le cas entre Thiers et Beyens, le diplomate belge n'étant pas informé du cas de Félix Pyat.

L'instabilité française nourrit les soupçons : la République n'est pas seulement un régime en crise, elle est perçue comme porteuse de désordre, à l'intérieur comme à l'extérieur. Face à ces menaces, le gouvernement de la Belgique réagit avec fermeté par la surveillance accrue, les expulsions, les restrictions aux frontières et la répression des mouvements suspects. Beaulieu appelle même à des mesures de police et de censure, sortant de son rôle diplomatique pour prescrire une ligne de conduite intérieure, signe de la gravité perçue de la menace. En somme, nous pourrions dire que la République française inquiète davantage par son incertitude, son imprévisibilité et sa faiblesse face aux violences idéologiques que par sa réelle nature

---

<sup>212</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Allemagne, première série, 1871, lettre de Jules d'Anethan, ministre belge des Affaires étrangères, à Jean-Baptiste Nothomb, ministre de Belgique à Berlin, 30 mai 1871.

institutionnelle. Le régime républicain, encore mal stabilisé en 1871, est perçu comme un vecteur d'instabilité régionale, susceptible de remettre en cause la neutralité belge établie depuis 1830.

## 7) Le temps de l’apaisement ?

Les inquiétudes belges se dissiperont avec le temps. Après 1871, la question de la Commune est réglée et la République s’institutionnalise, malgré les différentes tentatives de restauration monarchique. Les républicains se font une place de plus en plus importante dans la vie politique française. Les archives diplomatiques belges deviennent alors plus discrètes sur ces questions, preuve d’une diminution de la tension. Un courrier part de Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1873. De la main du baron Beyens, il est destiné à Guillaume d’Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères. Celui-ci exprime au ministre, toutes les « bonnes paroles prononcées par M. Thiers à l’égard du roi Léopold II et de la Belgique »<sup>213</sup>. Les rapports semblent se normaliser tout au long de la décennie 1870. Les lettres envoyées par Beyens et qui portent, de près ou de loin, sur la question du régime français, ont un caractère uniquement informatif ou pragmatique. C’est ainsi qu’à la fin du mois de mai 1873, Beyens rapporte les nouvelles de la démission prochaine d’Adolphe Thiers de son poste de président de la République, poussé vers la sortie par les conservateurs en raison de son ralliement progressif et assumé à la République. Le candidat le plus susceptible d’être élu est alors le maréchal de Mac-Mahon<sup>214</sup>.

La démission de Thiers et la nomination de Mac-Mahon font l’objet de deux lettres envoyées par Beyens les 24 et 25 mai 1873<sup>215</sup>. Le ministre Guillaume d’Aspremont Lynden demande à Beyens de faire « une démarche de courtoisie » auprès d’Adolphe Thiers le 2 juin 1873, afin de le « remercier des sentiments favorables à la Belgique qu’il a exercé durant sa présidence »<sup>216</sup>. La lettre de d’Aspremont-Lynden demande aussi à Beyens de remercier le duc de Broglie, qui est alors devenu chef de gouvernement en tant que vice-président du conseil des ministres et en charge des Affaires étrangères. La lettre du ministre explique en effet que le chargé d’affaires français à Bruxelles a effectué une démarche rassurante au nom du gouvernement de Broglie :

---

<sup>213</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°107, lettre du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Guillaume d’Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> janvier 1873.

<sup>214</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>215</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°123, lettre du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Guillaume d’Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 24 mai 1873 ; AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°124, lettre du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Guillaume d’Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 25 mai 1873.

<sup>216</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°127, lettre de Guillaume d’Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, au baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, 2 juin 1873.

*« Le gouvernement de la France n'aurait rien plus à cœur que d'entretenir les meilleures relations avec le gouvernement du Roi. Vous voudrez bien, M. le baron, vous rendre auprès de M. le Ministre des Affaires étrangères, et lui faire part de la satisfaction avec laquelle le Roi et son gouvernement ont accueilli les assurances bienveillantes que M. de Bersolle était chargé de nous donner »<sup>217</sup>.*

Beyens, en bon exécutant, rapporte à son ministre, le lendemain, un résumé de sa discussion avec le ministre français :

*« M. de Broglie m'a témoigné à cette occasion, les plus vives sympathies pour la Belgique et pour son gouvernement avec lequel il a à cœur d'entretenir les rapports les plus amicaux ; il m'a prié d'être auprès du Roi l'interprète de ses sentiments respectueux et de renouveler à sa majesté l'hommage d'un dévouement personnel qu'elle connaît de longue date »<sup>218</sup>.*

On serait donc tenté de croire que les relations sont apaisées et que les gouvernements français menaçants qu'étaient jadis Adolphe Thiers et le duc de Broglie ont tissé au cours des ans une relation plus cordiale avec la Belgique. Nous devons cependant garder à l'esprit que le langage diplomatique est naturellement cordial en apparence. Nous sommes nonobstant amenés à constater que ces expressions de sympathies existent entre les deux corps diplomatiques à partir de 1873. De plus, aucune note ni aucune lettre interne au ministère belge des Affaires étrangères, qui serait conservée dans les archives, ne revient plus jamais mettre la question de la neutralité ou d'une volonté annexioniste française sur le devant de la scène. Les rapports franco-belges sont normalisés depuis 1871 ; une méfiance subsiste alors quelques mois, puis, la Commune étant réprimée et la République s'installant petit à petit, les ambitions françaises et les craintes belges s'apaisent. La vie politique française intéresse alors de moins en moins le corps diplomatique belge. Beyens continue à rendre compte des grandes orientations et changements de pouvoir à Bruxelles, notamment en 1875, lorsque celui-ci envoie plusieurs télégrammes annonçant les amendements votés ou bien rejetés des lois constitutionnelles alors en cours d'élaboration<sup>219</sup>. Là encore, les nouvelles sont rapportées sans plus de commentaire.

---

<sup>217</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°127, lettre de Guillaume d'Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, au baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, 2 juin 1873.

<sup>218</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1871-1874, n°128, lettre du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Guillaume d'Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 3 juin 1873.

<sup>219</sup> Deux télégrammes partent de Paris fin janvier 1875. Le premier intitulé « Amendement Laboulaye impliquant reconnaissance de la république rejeté par 389 voix contre 338 », le second intitulé « Amendement Wallon adopté par 353 voix contre 352 » ; AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1875-1880, n°5, télégramme du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Guillaume d'Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères,

En somme, les tensions initiales, suscitées par l'instabilité politique française et les craintes d'une remise en cause de la neutralité belge, s'estompent rapidement après 1871. L'instauration progressive de la République et la répression de la Commune rassurent les autorités belges, qui adoptent dès lors une posture plus détachée et pragmatique à l'égard des évolutions politiques françaises. Les échanges entre diplomates se font plus rares et plus protocolaires, signe d'un retour à une normalisation durable des relations franco-belges. À partir de 1873, la diplomatie belge n'évoque plus la question de la neutralité ni de menace annexionniste, confirmant l'apaisement durable des inquiétudes exprimées au lendemain de la guerre franco-allemande.

---

29 janvier 1875 ; AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1875-1880, n°7, télégramme du baron Beyens, ministre de Belgique à Paris, à Guillaume d'Aspremont Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 30 janvier 1875.

## 8) Un dernier embarras

Les rapports franco-belges se sont apaisés au fil du temps. Toutefois, un dernier événement diplomatique conséquent se présente aux Affaires étrangères belges en 1873, sans concerner directement la question du régime français. Le 9 janvier 1873, Napoléon III meurt en exil à Chislehurst<sup>220</sup>. Le 10 janvier, Van de Velde<sup>221</sup>, le chargé d'affaires du ministre plénipotentiaire belge à Londres Henri Solvyns, envoie une lettre à Bruxelles. Après s'être étendu longuement sur les opérations récentes que l'empereur a subies, le chargé d'affaires explique à son ministre que la mort de Napoléon III a provoqué une certaine tristesse en Angleterre :

*« Napoléon III était populaire en Angleterre dans toutes les classes de la société. Sa popularité avait souffert d'une courte éclipse au commencement de la guerre de 1870 mais le souvenir de ce qu'il avait fait pour l'alliance des deux pays ne s'était pas éteint et ses malheurs et sa chute lui avaient peu à peu refait une sorte d'auréole aux yeux du peuple de ce pays. Il est certain que la nation Anglaise, la ville de Londres surtout, a appris avec une émotion douloureuse la nouvelle de sa mort »*<sup>222</sup>.

On sait combien l'Empereur des Français est peu apprécié du gouvernement belge. Manifestement, le courrier de Van de Velde implique que la réaction à adopter face à ces circonstances ne pourra pas se calquer sur l'attitude anglaise. Bruxelles ne s'y trompe pas et répond dans la foulée via un télégramme<sup>223</sup>. On demande ainsi à Van de Velde s'il a reçu une invitation spéciale pour assister aux funérailles et on lui demande si les autres ambassades et légations sont également conviées<sup>224</sup>. Ce dernier répond, par un télégramme à Bruxelles. Il indique au ministre des Affaires étrangères que la majorité des diplomates présents à Londres se sont inscrits auprès de l'impératrice Eugénie et demande s'il doit s'inscrire<sup>225</sup>. La réponse lui

<sup>220</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, 5e éd., Armand Colin, 2023, p. 126.

<sup>221</sup> Les documents analysés ici sont signés par un certain « Van de Velde », et non par Henri Ignace Solvyns, ministre plénipotentiaire à Londres. Le personnage est cependant difficile à identifier.

<sup>222</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°4, lettre de Van de Velde, chargé d'affaires en Grande-Bretagne, à Guillaume d'Aspremont-Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 10 janvier 1873.

<sup>223</sup> Ces télégrammes envoyés par les Affaires étrangères belges ne sont pas datés, nous pouvons cependant, en les mettant en lien avec ceux envoyés par Van de Velde, affirmer qu'ils ont été envoyés le 10 janvier 1873.

<sup>224</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°9, télégrammes de Bruxelles à la légation de Belgique en Grande-Bretagne, sans date.

<sup>225</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°6, cinq télégrammes envoyés de la légation de Belgique en Grande-Bretagne à Bruxelles, 10 janvier 1873.

parvient dans la journée ; les Affaires étrangères belges lui donnent comme consigne de ne pas s'inscrire, justifiant cette décision par l'opinion publique belge défavorable à Napoléon III :

*« L'état du sentiment public dans le pays à l'égard des projets du feu empereur sur la Belgique nous place dans une position particulière. De ce point de vue il est préférable que vous vous absteniez d'assister aux funérailles, à moins que la généralité du corps diplomatique ne s'y rende »*<sup>226</sup>.

Le lendemain, au soir du 11 janvier, Van de Velde rapporte, à nouveau par télégramme, les informations qu'il a récoltées. La majorité des diplomates européens sont inscrits auprès de l'impératrice. Sur base de ce que lui a ordonné le ministère de Guillaume d'Aspremont-Lynden, il est à nouveau en attente d'instructions<sup>227</sup>. Le diplomate belge développe par ailleurs les informations obtenues dans une lettre datée du même jour, invoquant par exemple la présence des représentants danois, suisses, autrichiens ou italiens<sup>228</sup>. Le télégramme reste sans réponse. Le lendemain, Van de Velde prévient à nouveau Bruxelles que la cour anglaise observera dix jours de deuil pour la mort de l'empereur<sup>229</sup>. À nouveau sans réponse, le chargé d'affaires prend la plume le lendemain et écrit à son ministre :

*« Bien que vous ayez préféré laisser sans réponse ce télégramme ainsi que celui que, vu les dispositions manifestées hier par le corps diplomatique, j'avais trouvé utile de vous adresser la veille, je crois de mon devoir d'y revenir pour ne pas vous laisser ignorer qu'on paraît surpris ici, que je ne me sois pas conformé aux démarches faites à Chislehurst »*<sup>230</sup>.

Le lecteur peut percevoir ici un léger agacement du diplomate, probablement mêlé à une certaine gêne ressentie au milieu des autres diplomates allant rendre visite à l'impératrice Eugénie. Van de Velde rend compte, deux jours plus tard, que par courtoisie, il s'est rendu aux visites organisées par l'impératrice, mais que, conformément aux instructions reçues, et rassuré

---

<sup>226</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°9, télégrammes de Bruxelles à la légation de Belgique en Grande-Bretagne, sans date.

<sup>227</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°6, cinq télégrammes envoyés de la légation de Belgique en Grande-Bretagne à Bruxelles, 11 janvier 1873.

<sup>228</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°8, lettre de Van de Velde, chargé d'affaires en Grande-Bretagne, à Guillaume d'Aspremont-Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 11 janvier 1873.

<sup>229</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°6, cinq télégrammes envoyés de la légation de Belgique en Grande-Bretagne à Bruxelles, 12 janvier 1873.

<sup>230</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°8bis, lettre de Van de Velde, chargé d'affaires en Grande-Bretagne, à Guillaume d'Aspremont-Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 13 janvier 1873.

par le fait que plusieurs diplomates l'ont imité, il n'a effectivement pas assisté aux funérailles officielles :

*« N'ayant pas reçu d'invitation spéciale pour assister aux funérailles de Napoléon III, et tous mes collègues ne devant pas assister à cette cérémonie, je me suis abstenu de m'y rendre. J'ai cru d'un autre côté, bien faire et agir d'accord avec l'esprit des instructions et des observations que vous avez eu la bonté de me communiquer [...] en ne conservant pas une attitude d'éloignement trop affecté et en accomplissant à Chislehurst, celle des deux démarches provoquées par les circonstances de la mort de l'ex-Empereur des Français »*<sup>231</sup>.

Le diplomate justifie son inscription à Camden House pour visiter l'impératrice comme un acte de courtoisie visant à ne pas isoler la Belgique des autres représentants diplomatiques à Londres :

*« Cette démarche n'étant que simple acte de courtoisie ne pouvant, dans son caractère privé, blesser notre dignité qui aurait pu souffrir de ma présence dans une cérémonie publique, et nous empêchant enfin de paraître nous être complètement séparés du corps diplomatique »*<sup>232</sup>.

Cet épisode autour des funérailles de Napoléon III illustre une ultime manifestation des tensions symboliques entre la Belgique et l'héritage impérial français. La diplomatie belge adopte une position mesurée, guidée par le souvenir encore vif des velléités annexionnistes de l'ancien empereur. Si, en Angleterre, Napoléon III conserve une certaine popularité, la Belgique ne peut calquer sa conduite sur celle de son voisin, tant l'opinion publique nationale demeure hostile à la personne de l'ancien empereur. Isolée dans son choix de prudence, elle opte pour un compromis : refuser la participation officielle aux funérailles tout en autorisant un geste de courtoisie privée envers l'impératrice Eugénie, afin de ne pas s'exclure totalement du corps diplomatique en poste à Londres. Ce positionnement traduit l'équilibre recherché entre fidélité au ressenti de l'opinion belge et respect des usages internationaux. Il est intéressant de voir que, dans une situation de pareille importance, les Affaires étrangères belges laissent le chargé d'affaires se débrouiller seul et sans instructions pendant plusieurs jours. On voit donc que l'impossibilité de se calquer sur l'attitude du garant britannique crée un certain désarroi à

---

<sup>231</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°11, lettre de Van de Velde, chargé d'affaires en Grande-Bretagne, à Guillaume d'Aspremont-Lynden, ministre belge des Affaires étrangères, 15 janvier 1873.

<sup>232</sup> *Ibid.*

Bruxelles. Cet épisode marque la fin d'un cycle : celui des réticences belges face aux incertitudes politiques françaises du début des années 1870. Après cela, les relations franco-belges entrent définitivement dans une phase d'apaisement, où les considérations idéologiques cèdent le pas à une diplomatie plus stable et conventionnelle.

## 9) Conclusions de la première partie

Face à la chute du Second Empire et à la naissance de la République en 1870, la prudence est la ligne directrice au sein de la diplomatie belge. Confrontée à la proclamation du régime républicain, la Belgique observe une attitude attentiste et évite toute reconnaissance trop rapide ou explicite. Cette prudence est une constante historique, déjà observée en 1848, lorsqu'un cas analogue s'était présenté. La neutralité garantie et imposée par les traités ordonne à la Belgique d'observer une politique étrangère sans initiative de grande importance. La politique du royaume est donc centrée sur l'équilibre entre ses garants et les bonnes relations que le royaume doit impérativement entretenir avec ceux-ci. Dans cette optique, un partenaire semble privilégié : la Grande-Bretagne qui, par sa stabilité et les liens entre les deux cours, inspire et donne le tempo au royaume en matière de politique extérieure.

La Belgique s'appuie sur des acteurs diplomatiques stables et le plus souvent expérimentés. Le corps diplomatique belge est marqué par une grande stabilité de ses agents. L'intégralité des échanges se fait entre quelques figures clefs, comme le baron Beyens à Paris, Nothomb et Greindl en Allemagne et Beaulieu à Londres. Cela contribue à une gestion cohérente des évènements internationaux. Cette série de diplomates, souvent issus de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, incarne une diplomatie discrète et attentive en premier lieu aux rapports de force en Europe.

La personne du roi est, par moments, personnellement engagée. Léopold II joue un rôle plus indirect que son père dans les affaires politiques, mais exprime clairement sa méfiance envers la République française à travers sa correspondance privée, notamment avec la reine Victoria. Il voit dans la défaite de Napoléon III et la déchéance de son empire, un certain soulagement, plus stratégique qu'idéologique, ce qui ne le pousse donc pas à accorder plus de crédit ou de confiance aux républicains. Le contraste entre les positions privées du souverain et la retenue du gouvernement, en tout cas en public, montrent cet antagonisme entre opinion personnelle et doctrine diplomatique, la seconde l'emportant toujours sur la première.

Du point de vue des Affaires étrangères, on est tiraillé entre une méfiance et la recherche d'une nouvelle stabilité et d'un dialogue avec la France. La diplomatie belge fait une réelle distinction entre le régime français et la nation française. Son objectif est de maintenir des relations officieuses, de préférence amicales, avec la nation française, même dans l'incertitude de son régime. La République est perçue par le corps diplomatique comme instable,

potentiellement dangereuse par plusieurs moyens, qu'ils résident dans les risques d'une révolution sociale exportée ou dans les volontés annexionnistes d'un nationalisme qui pourrait s'y développer. La Belgique n'a cependant pas d'autre choix que de composer avec elle. La gestion du cap de 1870-1871 est éclairée à Bruxelles par la mémoire des événements de 1848 qui sont invoqués de manière explicite par le ministère des Affaires étrangères. L'appel à cette jurisprudence diplomatique prouve à nouveau que l'approche belge est réfléchie, qu'elle repose sur une stratégie d'attente. Elle s'inspire de la mémoire de 1848 pour construire une doctrine diplomatique mesurée, mais aussi alignée sur les réactions des autres puissances garantes, en tout premier lieu de la Grande-Bretagne.

Les relations entre le royaume et la jeune République évoluent après 1871 vers une normalisation progressive. Certaines inquiétudes initiales, comme la Commune de Paris, l'instabilité républicaine et les propos de certains dirigeants français, comme Thiers et de Broglie, se dissipent avec le temps et amènent à une normalisation des rapports dès 1873. Les échanges deviennent alors plus techniques, et informatifs, ce qui marque la fin d'une séquence diplomatique sensible.

## Seconde partie : le choix du régime français dans le débat public belge 1870-1877

### 1) Le débat public belge dans les années 1870', acteurs et société polarisée

La polarisation de la société belge au XIXe siècle est une réalité bien connue de l'histoire politique et sociale du royaume. En 1870, le temps de l'unionisme, né de 1830 et des balbutiements d'un État belge ayant une absolue nécessité de cohésion politique nationale, est désormais bien lointain. La société belge est souvent qualifiée de « polarisée », c'est-à-dire profondément divisée par un clivage religieux et politique. Les piliers s'organisent socialement et politiquement. Ils sont, la plupart du temps, mutuellement imperméables, à tel point que les individus peuvent évoluer tout au long de leur vie dans le même milieu social et politique. Durant la décennie 1870, les deux grands piliers sont formés par les catholiques d'un côté, et les libéraux de l'autre. Le pilier socialiste ne se développera qu'à partir de la décennie 1880. Cependant, on observe, déjà à l'époque, des divergences d'opinions au sein du pilier libéral, divisé entre doctrinaires et progressistes. Nous aurons ainsi l'occasion de voir ces deux piliers développer des visions et des impressions différentes sur le régime français qui se met en place outre-Quiévrain. Jean Gol, dans son ouvrage sur la presse en Belgique, explique que cette division politique imprègne profondément le monde des journaux belges : « Après 1852, la rivalité entre les deux grands partis, libéral et catholique, va désormais dominer la vie politique belge. La presse est le reflet de cette division »<sup>233</sup>. Pour autant, nous nous garderons d'employer les termes de « droite » et de « gauche », en dehors des débats parlementaires, puisque ces termes ne sont pas employés dans d'autres contextes. Comme l'écrit Jean Stengers : « Ce sont là, faut-il le dire, des termes s'appliquant aux fractions parlementaires, et uniquement à elles. Nés d'un vocabulaire parlementaire, ils resteront tout au long du XIXe siècle limités à lui. Dans le pays, on ne parle jamais de 'la gauche' et de 'la droite' pour désigner les partis qui se disputent l'opinion : on parle des libéraux et des catholiques (ou, quand on est libéral, des libéraux et des cléricaux), du parti libéral et du parti catholique, voire de l'opinion catholique et de l'opinion libérale »<sup>234</sup>. Il ne convient donc pas de considérer que le parti catholique représente la droite

<sup>233</sup> GOL J., *Le monde de la presse en Belgique*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1970, p. 18.

<sup>234</sup> STENGERS J., « L'origine de la droite et de la gauche dans la vie politique belge au XIXe siècle », in *RBPH*, vol. 82 (2004), n° 1-2, p. 278.

et que le parti libéral incarne la gauche : « Des ‘hommes de la gauche’ sont toujours des membres de la gauche parlementaire, jamais l’expression n'est employée pour désigner ceux qui se rattachent à l'idéologie libérale. Des catholiques ne sont pas des ‘hommes de droite’, mais on dira d'eux éventuellement qu'ils sont les ‘serviteurs de la droite’. Un journal catholique n'est pas un journal ‘de droite’, mais on dira de lui éventuellement qu'il est un ‘Organe de la droite’ »<sup>235</sup>.

L'objectif de cette seconde partie est d'analyser les opinions échangées à propos du choix du nouveau régime français, dans ce que nous nommons le « débat public » en Belgique. Il convient donc de préciser ce que nous entendons par ces termes. Nous considérons comme relevant du débat public les organes et les acteurs qui s'expriment sur le sujet du régime français en dehors du cadre privé ou des discussions internes à l'administration nationale. Cela comprend ainsi : la presse, les revues d'opinions, mais aussi les discussions parlementaires, en particulier à la Chambre des représentants. Ces trois médias sont les plus à même de toucher un public susceptible de porter un intérêt à la naissance de la République française à partir de 1870. Il est donc important de souligner que le « débat public » de l'époque était réservé à une certaine classe sociale, qui allait de la petite bourgeoisie (fonctionnaires, professeurs et commerçants) jusqu'à la haute aristocratie. Cette classe pouvait être considérée comme culturellement et économiquement privilégiée. La presse populaire n'apparaît et ne se développe en Belgique qu'à partir de la décennie 1880. Cependant, l'abaissement du droit de timbre au début de la décennie 1850, et l'apparition de certains titres qui optent pour une politique de prix plancher, comme *L'Étoile belge*, crée déjà une dynamique de démocratisation progressive de l'accès aux journaux, perceptible en 1870<sup>236</sup>.

Contrairement au gouvernement et au corps diplomatique, qui reçoivent et font traiter les enjeux internationaux par une poignée d'agents identifiables aisément, le débat public est par nature caractérisé par un certain éclectisme de ses acteurs. Les piliers forment, évidemment, des opinions différentes appelées à s'exprimer dans ce débat public. Certaines divergences peuvent par ailleurs s'exprimer au sein même des piliers. Les opinions ultramontaines catholiques peuvent s'éloigner d'une aile plus sociale. La même chose est à observer entre libéraux progressistes et doctrinaires. Les acteurs du débat public peuvent également se

---

<sup>235</sup> STENGERS J., « L'origine de la droite et de la gauche dans la vie politique belge au XIXe siècle », *op. cit.*, p. 278.

<sup>236</sup> GOL J., *Le monde de la presse en Belgique*, *op. cit.*, p. 18. ; VAN DEN DUNGEN P., *Milieux de presse et journalistes en Belgique au XIXe siècle (1828-1914) : des origines de l'Etat constitutionnel bourgeois aux débuts de la démocratie de masse*, *op. cit.*, Bruxelles, 2003, p. 94.

distinguer les uns des autres par leur activité principale. Ainsi, si les débats parlementaires sont tenus par des politiciens de métier, la presse offre une tribune à des acteurs d'origines diverses. C'est également le cas des revues d'opinion, qui donnent à des professeurs, à des journalistes et à d'autres catégories d'intellectuels, l'occasion de s'exprimer dans le débat public.

Ces différentes sources ne s'égalent pas en quantité. En effet, si les débats sur la France sont occasionnels au parlement et dans les revues d'opinions, la presse, elle, en parle tous les jours. Cela crée une nécessité pour l'historien d'isoler des moments de débats importants.

## 2) Le débat public belge et la République du gouvernement de la défense nationale

La République est proclamée à Paris le 4 septembre 1870. La France est alors encore en pleine guerre avec la Prusse. La nouvelle se propage, les journaux partagent la nouvelle le lendemain. Immédiatement, la récente modification du régime français reçoit des accueils différents. *L'Étoile Belge*, quotidien libéral bruxellois, en fait son sous-titre principal : « Déchéance de l'Empire : Proclamation de la République » et y consacre une demi-page<sup>237</sup>. La proclamation de la République et les événements de Paris y sont rapportés sans plus de commentaires, le journal semble cependant donner de la gravité à la tâche du nouveau gouvernement : « Le gouvernement provisoire aura une lourde tâche ; c'est une succession redoutable que celle du Second Empire. Il ne lègue à la France que hontes et désespoirs. Né dans la sanglante et criminelle nuit du 2 décembre 1851, le Second Empire, dans la nuit du 3 au 4 septembre 1870, a vu sa déchéance proposée au Corps législatif, jusqu'ici sa créature servile, sans qu'une seule voix ait rompu le silence glacial de la majorité atterrée, muette et succombant sous le poids de la lourde responsabilité qui l'écrase »<sup>238</sup>. Si la nature du nouveau régime est peu commentée, le journal ne mâche pas ses mots pour qualifier le régime impérial. L'Empire de Napoléon III est représenté comme le responsable de tous les maux de la France. On le qualifie de honteux et de criminel, et l'on y présente un empereur sans morale aidé dans sa tâche par une assemblée de complices. Ce qui interroge quant à la République, c'est la manière dont celle-ci va décider de mener, ou non, la guerre : « La République continuera-t-elle la guerre à outrance par une levée en masse, ou cherchera-t-elle à obtenir du roi de Prusse, qui a déclaré dans sa première proclamation au peuple français qu'il faisait la guerre à l'Empire et non à la nation française, une paix honorable ? »<sup>239</sup>. Le titre choisit l'option la plus enviable et exprime sa préférence pour les négociations de paix. Du côté de *l'Indépendance Belge*, on commente bien moins cette actualité, mais on prend tout de même quelques lignes pour fustiger le Second Empire à présent déchu, cherchant à présenter Napoléon III et son gouvernement comme coupables de malhonnêteté et de lâcheté : « Le gouvernement a voulu mourir comme il avait vécu, dans le mensonge. Il annonce la captivité de l'empereur, ne pouvant pas faire autrement ; seulement il l'annonce de façon à tromper encore la France et à ménager la dynastie, en la personne de son chef, un semblant de prestige [...] On sait pourtant bien que c'est après et non

<sup>237</sup> *L'Étoile Belge*, 5 septembre 1870, p.1.

<sup>238</sup> *Ibid.*

<sup>239</sup> *Ibid.*

pendant la lutte, à laquelle il n'a pris aucune part, que Napoléon III s'est rendu, et nulle dépêche, même française et officielle, ne nous a appris, pendant le cours de la campagne, qu'il se soit servi de son épée autrement que pour la remettre au roi de Prusse »<sup>240</sup>. La presse catholique n'est pas beaucoup plus tendre avec ce qu'il reste des institutions de l'empire. *Le Journal de Bruxelles*, expliquant que la déchéance de l'empire avait été proposée la veille au corps législatif impérial par le député républicain Jules Favre, précise qu'« Aucune décision n'avait été prise à ce sujet, mais le silence qui avait accueilli la motion du député républicain disait assez que le courage de la combattre manquerait aux impérialistes les plus déterminés »<sup>241</sup>. Le quotidien catholique n'est cependant pas satisfait de la tournure prise par les événements. C'est du moins ce qu'écrivit l'un de ses rédacteurs, Alexandre Delmer, dans ses cahiers privés le même jour, où il fustige l'exaltation que fait la presse libérale des troubles de Paris :

« *Une révolution a éclaté hier à Paris ; la République a été proclamée. Je fais à mon Bulletin une introduction à grand orchestre. L'Indépendance est si ravie de ce qui se passe qu'elle s'est fait afficher et a supprimé sa revue politique. Que c'est honteux ! Et dire que c'est un Français qui rédige cette feuille vénale, un Français qui danse sur les ruines de sa patrie !* »<sup>242</sup>

Le journaliste catholique semble ici ne pas accorder beaucoup de crédit au régime républicain qui se met en place en France. Il accuse également la presse libérale, et en particulier *L'Indépendance Belge* d'être satisfaite de la situation. La critique est directement dirigée vers l'actionnariat français de certains journaux libéraux belges de l'époque (dont font par ailleurs partie *L'Indépendance Belge* et *L'Étoile Belge*). En effet certains individus ayant des liens avec les milieux orléanistes y ont investi<sup>243</sup>. Cependant, *Le journal de Bruxelles*, dans lequel écrit Alexandre Delmer, n'est pas immédiatement critique envers le régime français le 5 septembre, se concentrant tout d'abord sur la déchéance de l'empire, qui n'était pas non plus un régime enviable du côté catholique. On trouve une véhémence bien plus incendiaire pour les républicains du 4 septembre dans *Le Bien Public*, feuille gantoise ultramontaine<sup>244</sup>, qui charge le nouveau régime sans perdre de temps : « Le télégraphe nous a apporté cette nuit des nouvelles d'un extrême gravité [...] La dynastie impériale a été déclarée déchue au Corps-législatif de France et la République proclamée ! [...] Une autre dépêche annonce que « le peuple » a

<sup>240</sup> *L'Indépendance Belge*, 5 septembre 1870, p.1.

<sup>241</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 5 septembre 1870, p.1.

<sup>242</sup> DELMER M.-T. (éd.), *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer (1860-1889)*, op. cit., vol. IV, p. 257.

<sup>243</sup> VAN DEN DUNGEN P., *Milieux de presse et journalistes en Belgique au XIXe siècle (1828-1914)*, op. cit., p. 79.

<sup>244</sup> LAMBERTS E. (dir.), *De Kruistocht tegen het liberalisme: facetten van het ultramontanisme in België in de 19e eeuw*, Louvain, KADOC, 1984, p. 71.

proclamé à l'hôtel de ville de Paris un gouvernement provisoire composé de MM. Trochu, Gambetta, Jules Simon, Pelletan, Favre, Ferry, Kératry, Crémieux, Picard et Grévy. On sait comment se font ces proclamations-là ! Les noms qui viennent de s'imposer à la France ne nous semblent guère faits pour ramener dans ce malheureux pays le calme, la confiance, le courage... ni surtout la victoire ! »<sup>245</sup> Le quotidien gantois fustige cette « gauche » qu'il considère comme dangereuse et instable, il poursuit en disant que le nouveau gouvernement n'est pas composé de vrais patriotes et manque d'intelligence politique, qu'il n'est qu'un rassemblement d'opportunistes pour qui la patrie « n'est qu'un miroir dans lequel ils contemplent perpétuellement leur propre image »<sup>246</sup>. Avant de conclure : « Pie IX n'a que trop raison de le dire : *Povera Francia ! Povera Francia !* »<sup>247</sup>

Cette première salve de réactions à chaud dans la foulée de la proclamation de la République indique un relatif consensus dans l'espace médiatique belge sur la condamnation de l'empire. En effet, malgré leurs divergences, la quasi-totalité des journaux rejettent de manière ouverte le régime de Napoléon III, qu'ils soient catholiques ou libéraux. Les libéraux de *L'Étoile Belge* et de *l'Indépendance Belge* parlent de hontes et de désespoirs légués à la France par un Empire lâche et mensonger incarné par Napoléon III. Tandis que *Le Journal de Bruxelles* souligne quant à lui l'absence de réaction des députés français fidèles à l'empire, ce qui serait un signe de leur impuissance. Dans un premier temps, la presse belge se soucie donc bien plus de la déchéance de l'empire que de la proclamation de la République, comme le souligne Edmonde Dever : « avant d'accorder toute son attention à la République, l'opinion critique longuement le pouvoir déchu ; Napoléon III, raillé impitoyablement, devient la victime des caricaturistes »<sup>248</sup>. Ce rejet commun du Second Empire montre que la chute de ce dernier est perçue par les différents piliers du pays comme inévitable et même justifiée à bien des égards. Cette fatalité suscite même un certain soulagement, même chez ceux qui se montrent, ou bien se montreront par la suite sceptiques sur le choix du régime républicain. Dever souligne toutefois que le bonapartisme conserve des partisans en France comme en Belgique, faisant de Bruxelles un carrefour pour les exilés du régime déchu. Ces loyalistes de Napoléon III agissent et complotent alors, sans cependant provoquer de réaction ou d'inquiétude particulière, ni de la population ni du gouvernement catholique<sup>249</sup>. Les réactions sont plus contrastées sur le régime

---

<sup>245</sup> *Le Bien Public*, 5 septembre 1870, p.1.

<sup>246</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> DEVER E., *L'opinion publique belge et la guerre franco-allemande de 1870*, op. cit., p. 81.

<sup>249</sup> DEVER E., *L'opinion publique belge et la guerre franco-allemande de 1870*, op. cit., p. 82.

républicain qui, lui, ne fait pas l'unanimité. La République divise dès son premier jour. La presse libérale en a une vision modérée ou même favorable. *L'Étoile Belge*, sans faire d'éloges, évoque avec gravité la tâche du gouvernement de la défense nationale, tout en s'interrogeant sur son orientation politique future, en particulier sur la question de la guerre. *L'Indépendance Belge* est, elle, accusée en privé par Alexandre Delmer d'en faire la promotion avec enthousiasme. Cela s'explique par la méfiance ou l'hostilité de la presse catholique vis-à-vis du nouveau régime. *Le Bien Public* attaque frontalement la République en décrivant ses protagonistes comme incompétents, vaniteux et non-patriotes. Le ton de la feuille est alarmiste et méprisant, allant jusqu'à citer comme argument le pape Pie IX pour illustrer le déclin supposé de la France. La presse belge interprète la proclamation de la République française à travers ses propres clivages idéologiques. Les journaux libéraux y voient l'occasion de renforcer leur rejet de l'Empire et d'accueillir prudemment la République comme une alternative légitime. À l'inverse, la presse catholique, particulièrement l'aile ultramontaine, s'en méfie ou la rejette violemment, redoutant un retour à l'instabilité révolutionnaire. Malgré ces oppositions, la plupart des titres adoptent, le lendemain de la proclamation de Paris, un ton mesuré en se concentrant davantage sur la chute du régime impérial que sur la nature du nouveau pouvoir, attendant de voir comment celui-ci conduira la guerre et gouvernera la France.

L'attention apportée à la chute de l'Empire occultant par la même occasion l'installation du nouveau régime n'est que de courte durée. Dès le lendemain, la presse du royaume se met à scruter les faits et gestes du gouvernement républicain provisoire, avec des regards bien différents selon les feuilles. *L'Étoile Belge* attend avec impatience la mise en place de grands travaux par ce gouvernement de la défense nationale. Allant même jusqu'à faire preuve d'une certaine déception, dont le rédacteur de la une ne cherche cependant pas à en faire « un grief »<sup>250</sup>. Le titre justifie la lenteur des avancées françaises : « La situation de la France est si grave [...] qu'il lui fallait au moins quelques heures de mûre délibération avant de mettre la main à l'œuvre du sauvetage »<sup>251</sup>. Pour le journal, la mission française est double : « Il s'agit à la fois de parer à la défense nationale [...] et d'obtenir sans perte de temps et l'adhésion de la France à la révolution accomplie par Paris et la reconnaissance officielle de l'Europe »<sup>252</sup>. L'enjeu est posé, et la question de la reconnaissance officielle du régime, si frileuse et clivante au sein du corps diplomatique belge, comme nous l'avons vu précédemment, est ici encouragée immédiatement par la presse libérale. *L'Étoile Belge* critique même la doctrine diplomatique

<sup>250</sup> *L'Étoile Belge*, 6 septembre 1870, p.1.

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> *Ibid.*

appliquée par la Belgique et les autres puissances, comme l'Autriche, qui consiste à entrer en relation officieuse avec la France en attendant une reconnaissance du régime. Le journal encourage une diplomatie décomplexée et plus osée : « Les circonstances exigent d'ailleurs une extrême promptitude de résolution, et il faudra bien que la diplomatie renonce à ses lenteurs traditionnelles »<sup>253</sup>. La feuille ne manque pas d'éloges pour la République qui se met en place. Grâce à elle, « La France respire, et elle va seulement revenir à la vie »<sup>254</sup>. Le journal présente, à nouveau, le Second Empire comme le poison dont elle devait se débarrasser et légitimise sa chute par le balayement de celui-ci par la population française. Il ne suffit pas non plus d'exécrer l'Empire, il convient selon le journal de souligner et d'insister à plusieurs reprises sur le caractère humiliant que revêt la chute de l'Empire de Napoléon III : « Une fin misérable digne du commencement. Elle défie la pitié »<sup>255</sup>. Le rédacteur justifie cet acharnement par le besoin de raconter l'histoire de cette chute afin de préserver l'Europe des Empires. En effet, pour lui, « la débâcle impériale et l'avènement de la République ont arrêté un moment la vie politique en Europe »<sup>256</sup>. Le journal estime donc le cap franchi comme un évènement politique majeur. Du côté de *L'indépendance Belge*, la première impression laissée par le gouvernement arrive le 7 septembre avec deux jours de retard. Le correspondant sur place à Paris commence par établir le parallèle que les Affaires étrangères belges allaient aussi faire quelques semaines après lui : « Nul ne peut dire si cette république sera plus heureuse que celle de 1848 ; mais ce qu'on ne peut lui refuser, du moins, c'est de s'être établie sans avoir fait couler de sang »<sup>257</sup>. S'il est plus tendre avec le régime précédent que ses confrères de *L'Étoile Belge*, le correspondant affirme tout de même que cela donne une qualité de plus à la République nouvellement proclamée : « Le régime qui vient de tomber et qu'il n'est plus opportun de trop accabler, maintenant qu'il est tombé, ne s'était pas fondé ainsi »<sup>258</sup>. Le titre prend la défense du gouvernement de la défense nationale, dont la légitimité est remise en cause par beaucoup. Selon le rédacteur, la formation de ce gouvernement était nécessaire et s'apparente à une mesure d'urgence vitale : « Il était impossible que la France restât dans cette situation douteuse, qui n'était ni la déchéance ni le maintien de la dynastie, situation que la droite, qui n'avait ni le courage du bonapartisme ni la décision de la déflection, maintenait toujours »<sup>259</sup>. Le quotidien libéral présente donc le gouvernement formé par les républicains, comme le seul qui a le courage d'agir. Il rejette, en

---

<sup>253</sup> *L'Étoile Belge*, 6 septembre 1870, p.1.

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> *Ibid.*

<sup>257</sup> *L'Indépendance Belge*, 7 septembre 1870, p.1.

<sup>258</sup> *Ibid.*

<sup>259</sup> *Ibid.*

outre, la faute à ce qu'il nomme la « droite », composée donc des députés français conservateurs monarchistes, sur son propre manque de représentation dans ce gouvernement. Pour le titre, si les républicains ont formé le gouvernement provisoire de la France, c'est parce qu'ils étaient les seuls à la manœuvre. Cela ne les délégitime pas pour autant. Ce serait leur combat législatif des dernières années contre l'Empire et ses dérives, qui leur donnerait le droit d'en prendre en main la direction politique de la France : « Il n'est pas illogique que dans ce gouvernement provisoire figurent les hommes qui, depuis dix ans, quinze ans même, ont combattu toutes les fautes, tous les excès, toutes les plus néfastes résolutions du gouvernement impérial »<sup>260</sup>. La lecture de l'actualité française est autre du côté catholique. *Le Journal de Bruxelles* donne d'emblée le ton : « Nous allons pouvoir juger à l'œuvre les discoureurs qui ont eu la présomption de se substituer aux hommes d'action pour sauver la France, dans une des crises les plus redoutables qu'elle ait traversée »<sup>261</sup>. On reproche au gouvernement provisoire son patriotisme exacerbé, qui ne tient, selon le journal, qu'à la guerre avec la Prusse qui n'est pas encore terminée. On doute fort par ailleurs de la capacité de ce gouvernement à mener cette guerre, ce dernier étant présenté comme plus préoccupé à nommer des préfets et à propager des idées révolutionnaires qu'à réellement s'atteler à arrêter la progression allemande<sup>262</sup>. On fustige alors la composition trop républicaine du gouvernement, à l'exception du général Trochu, qui reste, selon le journal « le seul organisateur que la France ait encore à sa tête »<sup>263</sup>. On se félicite donc que ce gouvernement, composé de républicains modérés comme Jules Favre et Jules Simon<sup>264</sup>, mais aussi de radicaux comme Léon Gambetta, ait à sa tête un militaire, par ailleurs officier sous le Second Empire, et alors gouverneur militaire de Paris<sup>265</sup>. Le grand regret du *Journal de Bruxelles* est l'absence d'Adolphe Thiers, modéré conservateur et initialement orléaniste au gouvernement<sup>266</sup>. La feuille présente à ses lecteurs une France gouvernée par sa minorité, pointant du doigt que seuls les députés républicains de Paris sont représentés au gouvernement. La minorité gouvernante est ainsi géographique et politique. S'ajoute à cela le

<sup>260</sup> *L'Indépendance Belge*, 7 septembre 1870, p.1

<sup>261</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 7 septembre 1870, p.1.

<sup>262</sup> *Ibid.*

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> Jules Simon (1814-1896) : philosophe et homme politique républicain, commence sa carrière comme professeur avant d'entrer en politique sous la Deuxième République. Opposant au Second Empire, il siège ensuite à l'Assemblée nationale à partir de 1871 et s'impose comme une figure du centre gauche républicain. Ministre de l'Instruction publique, puis de l'Intérieur, il est nommé président du Conseil en 1876-1877 mais démissionne sous la pression du maréchal de Mac Mahon lors de la crise du 16 mai. Partisan de réformes modérées et de la laïcisation progressive, il reste une personnalité d'équilibre dans les premières années de la Troisième République ; « Simon (François Simon Jules Suisse) », in YVERT B., *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, op. cit., p. 615-617.

<sup>265</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, 5e éd., op. cit., p. 126.

<sup>266</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 7 septembre 1870, p.1.

fait qu'il n'existe plus de contre-pouvoir parlementaire : « Et ce qui aggrave la situation, c'est qu'à côté de ce comité de « salut public » il n'existe plus une Chambre qui puisse le contrôler, l'avertir et, au besoin, l'arrêter ». Le rédacteur ironise ensuite : « Le premier soin de ces grands prôneurs de libertés parlementaires a été de fermer la Chambre, qui faisaient un crime au gouvernement de ne pas la laisser ouverte en permanence quand ils étaient en opposition »<sup>267</sup>.

Ces arguments sont les mêmes pour *Le Bien Public*, qui y met moins de politesse. On y parle du renouveau du « spectacle éccœurant » de 1848<sup>268</sup>. Le même journaliste s'en prend de manière tout aussi incendiaire au présumé péril que font courir à la France les républicains minoritaires : « Une douzaine d'entrepreneurs de révolutions, infime et violente minorité du Corps-légititatif, prennent Paris, renversent le gouvernement, s'installent au pouvoir et proclament la République. Et Paris se laisse faire, et la France suit aveuglément Paris : déjà le gouvernement provisoire, né comme un enfant trouvé, sur les escaliers de l'hôtel de ville, a reçu l'adhésion des principales cités de France »<sup>269</sup>. Au journaliste alors d'en conclure que cette confirmation est due à la centralisation « à outrance » imputable à 1789, et à la fortification de celle-ci par les gouvernements français successifs<sup>270</sup>. Les jours qui suivent ne sont pas plus glorieux aux yeux de la feuille ultramontaine. On y lit le 8 que « l'anarchie règne à Paris », où règne également, selon le journal, la « restauration de la démagogie de 1848 »<sup>271</sup>. Le lendemain, on s'ose à dire que « le gouvernement républicain, issu à Paris du coup d'Etat de Jules Favre et Cie, s'installe peu à peu »<sup>272</sup>. On constate la virulence avec laquelle *Le Bien Public* combat le nouveau régime, et semble intégré à cette lutte. Cela est probablement dû au fait que le journal est en pleine croisade, débutée dans la décennie 1860 contre les libéraux. Or, ces libéraux, autrefois principalement hostiles à la France de Napoléon III dépeint en tyran, commencent progressivement, à partir de septembre 1870, à défendre le régime républicain français. Le phénomène est inverse chez les catholiques où certains voyaient en l'empereur un conservateur ami de l'ordre. La feuille gantoise est à cette époque également fort influencée par des ultramontains français<sup>273</sup>.

De l'autre côté du pilier catholique, au *Journal de Bruxelles*, on se demande au même moment, si les cours européennes imiteront les Etats-Unis qui viennent de reconnaître le

---

<sup>267</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 7 septembre 1870, p.1.

<sup>268</sup> *Le Bien Public*, 7 septembre 1870, p.1.

<sup>269</sup> *Ibid.*

<sup>270</sup> *Le Bien Public*, 7 septembre 1870, p.1.

<sup>271</sup> *Le Bien Public*, 8 septembre 1870, p.1.

<sup>272</sup> *Le Bien Public*, 9 septembre 1870, p.1.

<sup>273</sup> LAMBERTS E. (dir.), *De Kruistocht tegen het liberalisme*, op. cit., p. 138.

gouvernement provisoire, sans toutefois se réjouir quant à la possibilité d'une pareille réalisation<sup>274</sup>. Les libéraux, à commencer par *L'Étoile Belge*, se réjouissent de cette perspective, la justifiant comme étant une condition de la paix à venir : « Il est probable par ailleurs, que la reconnaissance des puissances européennes ne se fera plus guère attendre [...] Une prompte reconnaissance du gouvernement de fait faciliterait la possibilité de la paix que l'on n'entrevoit encore que bien vaguement, hélas ! »<sup>275</sup>. *L'Indépendance Belge* en tire les mêmes conclusions, les deux journaux insistant sur le fait que les Américains ont chaleureusement félicité cette République amie, qui a le mérite de s'être constituée sans faire couler la moindre goutte de sang<sup>276</sup>.

A partir de la mi-septembre 1870, et ce, jusqu'aux élections de 1871, la presse n'aborde que très peu la question du régime républicain. Il faut dire que la guerre encore en cours préoccupe bien plus, et que celle-ci doit se terminer avant de réfléchir à des questions institutionnelles. Les différentes feuilles commentent alors les actions du gouvernement provisoire, soutenu principalement par les libéraux et critiqué de manière plus ou moins vigoureuse par les catholiques en fonction des journaux publiés. Fait surprenant, en septembre 1870, les journaux dépouillés s'expriment très peu sur la position diplomatique de la Belgique vis-à-vis de la France. On sait à présent, par ce que nous avons développé précédemment, la position attentiste et ambiguë du ministère de Jules d'Anethan et de ses agents diplomatiques. La question de la position officielle belge semble être totalement occultée par la presse. On parle pourtant bien des blessés allemands et français qui transitent par le royaume pour rejoindre leur lieu de soins. On évoque bien, début septembre, le passage de la famille impériale par la Belgique avant que celle-ci ne rejoigne l'Angleterre. Aucune communication de Jules d'Anethan n'est reprise ou commentée, aucune interrogation n'est formulée sur la manière dont le gouvernement gère sa relation avec le nouveau régime. Le même silence sur la question est à observer à la Chambre des représentants et au Sénat.

Les élections de février 1871, couplées avec la fin de l'état d'urgence permanent provoqué par le conflit avec la Prusse pousseront le débat public belge à s'interroger et à commenter avec plus d'intérêt les choix politiques et institutionnels de la jeune République.

---

<sup>274</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 9 septembre 1870, p.1.

<sup>275</sup> *L'Étoile Belge*, 9 septembre 1870, p.1.

<sup>276</sup> *L'indépendance Belge*, 9 septembre 1870, p.1. ; *L'Étoile Belge*, 9 septembre 1870, p.1.

### 3) La France de 1870 vue par Emile de Laveleye

La presse quotidienne est par nature un média plus informatif que réflexif. Bien que partisans, les journaux ont pour but premier de rapporter des faits. Et si certaines expressions ou articles peuvent prendre une dimension plus analytique ou de nature à transmettre une opinion, l'historien doit le plus souvent aller chercher cette opinion entre les lignes. Les revues sont un bien meilleur endroit pour développer ce genre de littérature. Elles donnent une tribune à des intellectuels politisés, leur offrant un espace d'expression plus ouvert à leurs opinions. La fréquence de publication leur permet également de publier un travail plus mûri et abouti. En termes de littérature « revuiste », lorsque l'on s'intéresse à l'image de la France et de son nouveau régime en Belgique, un auteur nous apparaît comme étant particulièrement prolifique.

Émile de Laveleye est né à Bruges en 1822. Après des études de philosophie et de droit, il aura une carrière de professeur d'économie politique et s'imposera durant la seconde moitié du XIXe siècle comme une figure majeure du libéralisme intellectuel. Sa pensée se distingue par une approche interdisciplinaire, mêlant réflexion économique, analyse juridique et observation des systèmes politiques. Il est particulièrement intéressé par l'étude du pouvoir politique et de son organisation. En 1870, Emile de Laveleye est très attentif aux événements qui se déroulent en France. Au début de l'année 1871, paraît dans la *Revue Générale*, principale revue d'opinion libérale en Belgique, un article que son auteur intitule : « *De l'avenir de la France* ». Le professeur débute son article par une brève histoire de la France depuis la chute du Premier Empire. Il reprend l'idée que lui a partagée Eugène Pelletan, ministre de l'Instruction publique du gouvernement de la Défense nationale sur la grandeur des nations. Selon les deux hommes, le vaincu tire plus de profit que le vainqueur sur le long terme. Et prenant l'exemple de la Prusse, terrassée à Iéna, désormais en hégémonie, Laveleye estime que l'occasion se présente peut-être à la France de tout reconstruire sur de nouvelles bases : « *L'année 1870 peut devenir pour elle la date d'une rénovation complète et le commencement d'une nouvelle ère de gloire sérieuse et de progrès réel* ». La seule condition à cet âge d'or à venir, est selon l'auteur, que la France « *sache tirer des événements les enseignements qu'ils renferment et qu'elle soit assez raisonnable pour en faire profit* »<sup>277</sup>. Le postulat étant présenté, Laveleye commence alors à lister ce qui a manqué à la France et que l'Allemagne, elle, avait mis en place pour lui permettre de l'emporter. Premièrement, il impute la faute au fait que la

---

<sup>277</sup> DE LAVELEYE É., « *De l'avenir de la France* », *op. cit.*, p. 40.

France, contrairement à sa voisine d'outre-Rhin, n'a pas encore rendu l'instruction obligatoire : « On l'avait déjà dit en 1866, à Sadowa, ce n'est pas le fusil à aiguille qui a vaincu, mais le maître d'école »<sup>278</sup>. Laveleye ne peut que déplorer les moyens que la France de Napoléon III allouait alors à la recherche et au développement de la science et de son enseignement. À nouveau, le contraste avec l'Allemagne est saisissant : « Le petit Wurtemberg consacrait plus d'argent à l'enseignement supérieur que la grande France. Chose inouïe, celle-ci se faisait des rétributions des élèves universitaires une source de revenu ! »<sup>279</sup>. La faute est, selon Laveleye, d'autant plus imputable au régime impérial, que les députés républicains ont tenté, à maintes reprises, d'obtenir plus de moyens pour l'instruction : « C'est en vain que des hommes comme Jules Simon, Pelletan, Duruy, Jules Favre criaient chaque année : il faut des millions pour l'instruction ou la France est perdue ! On ne les écoutait pas. On ne refusait rien au plaisir, au luxe, à l'ostentation ; on refusait tout à l'enseignement »<sup>280</sup>.

Selon Emile de Laveleye, l'ignorance entretenue par l'Empire fait courir à la France un danger encore plus grand depuis que celle-ci organise ses élections sur le mode du suffrage universel : « Par le suffrage universel, la France a remis la décision de ses destinées aux mains des foules, complètement incapables de discerner leur véritable intérêt et encore moins ce que réclame le salut et la prospérité du pays »<sup>281</sup>. Les classes populaires moins éduquées risquent, selon lui, de voter sans plus de réflexion. Le monde paysan votre toujours d'après Laveleye pour des représentants vénaux et médiocres. L'élimination naturelle des candidats bonapartistes n'a pas non plus de quoi rassurer l'auteur, pour qui « Maintenant que les foules aveugles ne pourront plus voter pour l'homme de Sedan, il est à craindre qu'elles ne choisissent les représentants les plus extrêmes des opinions opposées »<sup>282</sup>. Ces « extrêmes » englobent les socialistes d'un côté, et les monarchistes ultramontains et conservateurs de l'autre pour lesquels l'ordre doit être rétabli, même si cela signifie réduire les libertés. Laveleye insiste et donne la France en contre-exemple : « Voulez-vous établir le despotisme soit, directement, par le prestige d'un grand nom, soit indirectement, en passant par l'anarchie, donnez le suffrage à la foule ignorante »<sup>283</sup>. Voici donc, selon Emile de Laveleye, les deux scénarios que rend possible le suffrage universel. Soit il permet à un grand nom d'être élu, comme ce fut le cas de Napoléon

---

<sup>278</sup> DE LAVELEYE É., « De l'avenir de la France », *op. cit.*, p. 40.

<sup>279</sup> *Id.*, p. 41.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> *Ibid.*

<sup>282</sup> *Id.*, p. 42.

<sup>283</sup> *Ibid.*

III, soit il conduit à l'anarchie, ce qu'il prédit pour les élections de février 1871 à venir. Dans les deux cas, le despotisme est au bout du chemin.

Un autre conseil porte sur le comportement militaire que doit adopter la France. Laveleye veut lui faire adopter le service militaire obligatoire pour tous, facteur selon lui d'éducation supplémentaire et permettant de former une armée réellement patriote. Cependant, cette armée ne doit servir qu'à la défense. La France doit oublier ses rêves d'expansion qui n'ont fait que trop de mal en Europe. Cette doctrine n'a, selon lui, même pas le mérite de laisser la France s'épanouir, il se justifie par la qualité de vie de ses petits voisins : « Quels sont les Etats les plus heureux aujourd'hui ? N'est-ce pas la Suisse et la Belgique, ou plutôt Saint-Marin et le Val d'Andorre. Il faut que la France extirpe jusqu'à la racine ses rêves de suprématie militaire et ses souvenirs de gloire impériale, qu'elle jette aux vents les restes de l'homme funeste qui l'a conduite à Waterloo »<sup>284</sup>.

Après avoir passé en revue les contradictions de la politique étrangère de Napoléon III, Emile de Laveleye ouvre un dossier épique, qui sera le fer de lance des républicains libéraux français : « Il est une autre difficulté que va rencontrer la France républicaine : c'est le règlement des rapports de l'Eglise et de l'Etat »<sup>285</sup>. Et c'est avec un certain pragmatisme que l'auteur préconise la prudence. Quand il se demande s'il faut supprimer le concordat et supprimer le budget des cultes, le libéral anticipe un potentiel revers contre-productif : « si le clergé catholique y voit un attentat à ses droits, la République résistera-t-elle aux attaques qui sans relâche retentiront dans 40 000 chaires et dans 80 000 confessionnaux ? »<sup>286</sup>. Laveleye estime pourtant ce détachement nécessaire à l'essor de la liberté. Il illustre sa problématique par la question de l'enseignement des jésuites : « Les jésuites enseignent les doctrines ultramontaines ; ces doctrines condamnent absolument les libertés modernes ; si donc toute la jeunesse est formée par eux, ces libertés seront anéanties. Il nous faut ainsi choisir entre la liberté des jésuites aujourd'hui et celle de la France demain. Nous n'hésitons pas à sacrifier la première à la seconde ». Laveleye prédit que si la République dure, le combat entre la tradition catholique et les idéaux de 1789 n'en sera que plus intense. Cela le pousse à confesser son incapacité à deviner qui en sortira vainqueur : « La France n'étant pas plus prête à renoncer au

---

<sup>284</sup> DE LAVELEYE É., « De l'avenir de la France », *op. cit.*, p. 44.

<sup>285</sup> *Id.*, p. 46.

<sup>286</sup> *Ibid.*

catholicisme qu'à renoncer aux principes modernes, il est impossible de prévoir toutes les difficultés qui sortiront de ce conflit »<sup>287</sup>.

Arrive alors la partie la plus importante du texte de Laveleye : la question du régime politique français. Pas de doute, l'auteur est en faveur du maintien de la République : « La France restera-t-elle en république ? Généralement on en doute. Cependant, ce serait évidemment ce qu'elle aurait de mieux à faire »<sup>288</sup>. La République a selon lui le premier avantage d'être le régime qui divise le moins. Cet avantage sort renforcé par la récente chute du Second Empire, qui a créé un prétendant supplémentaire : « Le nouveau souverain aurait contre lui non seulement deux ou trois prétendants évincés, mais tous les républicains, qui ne lui pardonneraient pas d'avoir immolé de nouveau la république »<sup>289</sup>. Laveleye présente la République comme avantagee sur la monarchie par les difficultés qu'engendrerait la mise en place de cette dernière. Premièrement, la quantité de prétendants et leurs différences de qualités rendent le jeu dangereux. Dans l'hypothèse d'une restauration, Laveleye se dévoile par ailleurs comme un orléaniste de circonstances. Ensuite, Emile de Laveleye avance l'argument du prestige perdu de la monarchie en France, pourtant élément essentiel à la pérennité du pouvoir royal. La monarchie est également, selon lui facteur d'instabilité. Le procès fait à la République à ce sujet peut donc également s'appliquer à la monarchie qui peut même se révéler plus instable encore : « elle offre cet inconvénient particulier qu'au lieu de la crise d'une élection présidentielle – qu'on pourrait par ailleurs éviter en supprimant le président élu – on a la crise bien plus grave d'une révolution tous les quinze ou dix-huit ans »<sup>290</sup>. De plus, Laveleye estime que le souverain aura naturellement tendance à s'appuyer sur les conservateurs et le clergé pour asseoir son autorité. Tout cela est conflictogène pour le libéral puisque, selon lui, les intellectuels les plus énergiques sont hostiles à ces milieux et à l'influence du clergé. Et ne tarderont pas à se retourner contre le souverain. C'est, d'après lui, ce qui est arrivé à Charles X<sup>291</sup>. Cette population intellectuelle hostile abrite notamment la jeunesse, pour qui la République est plus attirante selon Laveleye : « la jeunesse est attirée vers la République, parce qu'elle lui rappelle les gloires d'Athènes, de Rome et de la révolution française, dont on enflamme son imagination »<sup>292</sup>.

---

<sup>287</sup> DE LAVELEYE É., « De l'avenir de la France », *op. cit.*, p. 48.

<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> *Ibid.*

<sup>290</sup> *Id.*, p. 48-49.

<sup>291</sup> *Id.*, p. 49.

<sup>292</sup> *Ibid.*

Voilà l'argument principal : la République est jeune, elle est désirable et désirée. Elle est synonyme de développement démocratique pour Laveleye qui clame que le progrès et la, prospérité de la République américaine peuvent traverser l'atlantique pour s'établir en Europe. Le professeur avance un dernier argument, plus récent, qui défavorise les monarchies : elles peuvent faire basculer un peuple dans la guerre par la volonté seule des souverains : « en voyant l'horrible guerre, maudite par tous les peuples, dans laquelle la querelle de Napoléon avec le roi de Prusse, au sujet du trône d'Espagne, a précipité deux grandes nations, beaucoup de gens très conservateurs en sont arrivés à détester les monarchies et le système monarchique »<sup>293</sup>.

La République, selon Emile de Laveleye, a le devoir de convaincre. Elle doit contenter les classes populaires qui ont parié sur elle, en leur permettant de vivre avec des salaires décents. Sans cela, ces mêmes classes pourraient se retourner vers un pouvoir qu'elles connaissent mieux. Pire encore pour le libéral, si la République échoue, la France du nouveau monarque « se rejettéra plus avant, dans la foi catholique, la seule qu'elle connaisse, oubliant le mal que lui a fait le catholicisme en la préparant mal à pratiquer la liberté »<sup>294</sup>. Laveleye averti également sur un autre risque de mécontentement des classes populaires, l'inégalité. Cette inégalité dans les classes inférieures crée en elles un désir de légiférer, désir auquel les classes supérieures résistent, ce qui déclenche des conflits amenant à l'anarchisme et au despotisme du plus offrant au point de vue électoral.

Laveleye estime que la France est donc « peu préparée à la pratique du régime républicain »<sup>295</sup>. Or, la monarchie ne semble pas beaucoup plus enviable. Il argumente à nouveau pour faire pencher la balance : « La république en France aurait un avantage, c'est que l'avenir travaillerait pour elle. Si elle pouvait durer dix ans, son maintien paraîtrait indéfiniment assuré, tandis qu'après le même temps, toute dynastie approcherait probablement de sa chute ». La raison de cette instabilité monarchique est bien simple : « Chacun considérant la couronne comme simplement viagère et regardant comme impossible que le pouvoir soit fixé héréditairement dans la même maison, il est bien difficile de fonder une monarchie sur ce sable mouvant »<sup>296</sup>. Emile de Laveleye conclut sur l'espoir que la France se défasse à tout prix de l'influence catholique. Selon lui, la perte de la France « qui a tant fait pour répandre les idées d'égalité dans le monde, serait un irréparable malheur pour l'humanité toute entière »<sup>297</sup>.

---

<sup>293</sup> DE LAVELEYE É., « De l'avenir de la France », *op. cit.*, p. 49.

<sup>294</sup> *Id.*, p. 54.

<sup>295</sup> *Id.*, p. 55.

<sup>296</sup> *Id.*, p. 55-56.

<sup>297</sup> *Id.*, p. 57.

Nous pouvons en conclure qu'Emile de Laveleye, figure du libéralisme intellectuel en Belgique, considère la République comme le régime le plus souhaitable en France, car elle divise moins que la monarchie, surtout après la chute de l'Empire. Il admet la fragilité de la France peu préparée à la pratique républicaine, pourtant prometteuse selon lui. Si elle veut durer, la République doit prouver sa légitimité et sa capacité à durer. Elle a cependant plusieurs armes pour le faire. En effet, la République jouit, selon Laveleye, d'un avantage historique et symbolique et la jeunesse intellectuelle lui est favorable. A contrario, il critique la monarchie, qu'il voit comme un régime instable et sans prestige. La République, elle, est vue comme facteur de progrès. Pour réussir, elle doit cependant répondre aux attentes des classes populaires, notamment en matière sociale. Il est également impératif de réduire l'influence politique du catholicisme, perçu comme un obstacle à la liberté.

Pour Émile de Laveleye, la République française naissante se heurte à un défi majeur : la conjugaison du suffrage universel et d'un peuple encore largement privé d'instruction. Il s'inquiète du fait que les classes populaires, mal éduquées, soient facilement influençables et portent au pouvoir des forces politiques extrêmes, qu'elles soient bonapartistes, socialistes ou ultramontaines. Laveleye tient l'Empire pour responsable de cette situation, l'accusant de ne pas avoir préparé les citoyens à exercer leur droit de vote de manière éclairée. Sans instruction, le suffrage universel devient, selon lui, un vecteur d'instabilité, conduisant soit à l'anarchie, soit au retour d'un pouvoir despote. Pour éviter ces dérives, il estime que la République doit impérativement investir dans l'éducation et améliorer les conditions de vie du peuple. Ces réformes sont, à ses yeux, les fondations indispensables d'un régime républicain durable. Ainsi, selon Geoffrey Grandjean, Emile de Laveleye est loin d'être contre le suffrage universel. L'intellectuel estime simplement qu'il doit être un but à atteindre par l'éducation des masses, qui doit d'abord se faire avec l'aide de l'Etat avant toute extension du droit de suffrage. Grandjean donne trois raisons à cette opinion de Laveleye : « Primo, il estime que ceux qui jouissent du suffrage font généralement des lois en leur faveur en ne se préoccupant pas des intérêts de ceux qui ne sont pas titulaires de ce droit. Secundo, il n'y pas, selon lui, de meilleure éducation politique que de prendre part à l'agitation électorale et au vote. Tertio, dans la mesure où l'intérêt public est l'intérêt de chacun, il considère qu'il est bon que chacun puisse intervenir dans la gestion de ce qui le concerne. Toutefois, ce plaidoyer en faveur du suffrage universel n'est pas sans condition. Le suffrage ne peut être universel, selon Emile de Laveleye, qu'à la condition de garantir l'instruction universelle, source d'émancipation véritable, et la propriété

universalisée »<sup>298</sup>. Nous verrons par la suite que le suffrage universel des élections de février 1871 en France sera critiqué par certaines feuilles libérales en Belgique.

On peut enfin dire que Laveleye donne à l'avenir prochain de la France, un enjeu civilisationnel. Selon lui, la réussite ou l'échec de la République française a une portée qui dépasse le simple espace français ou même européen. La France doit à tout prix conserver son rôle majeur dans la diffusion des idées de liberté et d'égalité partout dans le monde. Le cas d'Émile de Laveleye illustre donc à merveille ce que permet la littérature revuiste : un espace d'analyse, d'argumentation idéologique et de projection politique, bien différent de la fonction première d'information des quotidiens. À travers la France, c'est aussi la Belgique qu'il interroge. Et dans cette parole libre et exigeante, c'est tout un pan du libéralisme intellectuel belge qui se dévoile.

---

<sup>298</sup> GRANDJEAN G., « L'idée d'égalité chez Émile de Laveleye », in *RBPH*, vol. 99 (2021), n° 3-4, p. 796.

## 4) Les élections de février 1871 et le retour des conservateurs

Le 28 janvier 1871, le gouvernement de la défense nationale signe un armistice avec la Prusse du Chancelier Bismarck. Ce dernier entend à présent négocier la paix avec une France dotée d'une assemblée élue. Le gouvernement annonce donc le lendemain la tenue d'élections pour le 8 février. La droite conservatrice et monarchiste l'emporte partout, sauf dans les grandes villes de France. La nouvelle assemblée verra siéger 400 monarchistes (partagés entre orléanistes et légitimistes) contre 250 députés républicains et une poignée à peine de quelques bonapartistes. Les premiers résultats des élections arrivent en Belgique vers le 11 février. *Le Journal de Bruxelles* confirme la victoire conservatrice et accueille avec optimisme l'expérience française du suffrage universel : « Une fois de plus le suffrage universel a prouvé que, même dans les circonstances les plus difficiles, il peut fonctionner avec calme et rendre d'immenses services à l'ordre et à la société »<sup>299</sup>. On accueille également avec beaucoup de sympathie l'élection quasiment assurée d'Adolphe Thiers : « Cette popularité dont jouit M. Thiers est à elle seule un précieux symptôme de l'apaisement qui s'est fait dans les esprits ; nous aimons y voir la preuve que les populations se sont montrées plus accessibles au langage de la raison et du bon sens qu'aux excitations malsaines de la démagogie »<sup>300</sup>. On répète deux jours plus tard la supposée victoire de la « stabilité et de l'ordre » et ce que l'on doit au suffrage universel. Le mode de scrutin a, selon le journaliste, écarté les républicains « ces démagogues, hardis devant leurs concitoyens et lâches devant l'ennemi »<sup>301</sup>. Le quotidien bruxellois fait ici référence à l'armistice finalement signé entre Bismarck et le gouvernement de la défense nationale, se servant de ce fait récent pour discréditer ce dernier. Il faut dire que l'armistice a de quoi créer un profond ressentiment en France, puisqu'au-delà d'entériner la défaite française, le chancelier Bismarck se montre très dur. Le texte signé à la fin janvier prévoit, en effet, la cession de l'Alsace et de la Lorraine aux Allemands, le défilé de 30 000 soldats prussiens sur les Champs Élysées et une indemnité de guerre de 5 milliards de francs à débourser pour les Français. *Le Journal de Bruxelles* affiche enfin sa sérénité désormais assurée quant au choix prochain du nouveau régime français : « Quel que soit le régime qui sorte des délibérations de la future Constituante, que ce soit la monarchie ou la République modérée, toutes les petites coteries révolutionnaires qui s'étaient dressées dans le Midi à l'ombre du pouvoir dictatorial de

---

<sup>299</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 11 février 1871, p.1.

<sup>300</sup> *Ibid.*

<sup>301</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 13 février 1871, p.1.

M. Gambetta ne tiendront pas huit jours devant le verdict de la France rendue à elle-même »<sup>302</sup>. *Le Bien Public* partage l'enthousiasme catholique et estime que ses lecteurs seront ravis d'apprendre que la cause catholique sera bien représentée dans la nouvelle assemblée française<sup>303</sup>. On retrouve, tout comme au *Journal de Bruxelles* un portait de Léon Gambetta dépeint en « dictateur bordelais »<sup>304</sup>. Ce qualificatif, Gambetta le doit au rôle central et autoritaire qu'il joue au sein du gouvernement de la Défense nationale, qu'il dirige depuis Bordeaux après avoir quitté Paris en ballon le 7 octobre 1870<sup>305</sup>. Chargé de poursuivre la guerre contre la Prusse, il exerce un pouvoir étendu, en nommant par exemple des généraux, en organisant les armées de province et en contrôlant l'administration sans toujours consulter ses collègues restés à Paris. Cette concentration de pouvoir suscite des critiques, notamment dans les milieux catholiques belges, où l'on perçoit alors Gambetta comme une figure du républicanisme radical et anticlérical. Tout cela le définit comme le porteur en France d'un projet politique en rupture avec l'ordre social et religieux établi. Sa décision de démissionner le 6 février 1871, alors qu'il est en désaccord avec le reste du gouvernement au sujet de la poursuite du conflit, en refusant les élections législatives de février, organisées après la signature de l'armistice, renforce son image d'homme isolé et enraciné dans une posture de résistance. Le qualificatif de « dictateur bordelais » reflète ainsi une vision très critique de son action et de ses convictions politiques au sein de la presse catholique en Belgique.

Du côté libéral, *L'Indépendance Belge* constate, sans plus d'émoi, la difficulté rencontrée par les candidats républicains, et qui frappe particulièrement les membres du gouvernement de la Défense nationale : « Les plus maltraités, au point de vue électoral, sont les membres du gouvernement. Leurs candidatures ont été systématiquement écartées aussi bien par les radicaux qui les accusent de trahison que par les modérés qui leur reprochent de n'avoir pas été à la hauteur de leur mission »<sup>306</sup>. Le journal estime cependant qu'il est trop tôt pour juger les actions de ce gouvernement, et que, lorsque l'émotion sera passée, « l'opinion publique, sans approuver tous leurs actes et surtout l'ignorance où ils ont laissé Paris jusqu'à la dernière heure de la crise, les jugera avec plus d'impartialité »<sup>307</sup>. La feuille bruxelloise insiste également sur l'élection de plusieurs républicains bien connus, dont Louis Blanc, Léon Gambetta, Victor Hugo et bien d'autres. A *L'Étoile Belge*, la défaite du parti de la guerre à

<sup>302</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 13 février 1871, p.1.

<sup>303</sup> *Le Bien Public*, 11 février 1871, p.1.

<sup>304</sup> *Le Bien Public*, 12 février 1871, p.1.

<sup>305</sup> ROTH F., *La guerre de 1870*, *op. cit.*, p. 234.

<sup>306</sup> *L'Indépendance Belge*, 14 février 1871, p.1.

<sup>307</sup> *Ibid.*

outrance contre les Allemands a de quoi rassurer, selon les rédacteurs : « La paix, voilà le cri de douleur et d'angoisse qui s'échappe des entrailles meurtries de la France ; la paix, voilà la véritable signification des élections du 8 »<sup>308</sup>.

En attendant le résultat définitif de ces élections qui peine à arriver, et de voir la nouvelle assemblée siéger à Bordeaux, la presse nationale est globalement favorable à la victoire des conservateurs et critique à l'égard des républicains radicaux, même si des nuances apparaissent selon les sensibilités politiques des journaux. La presse catholique et conservatrice accueille très favorablement les résultats qui montrent une victoire des monarchistes conservateurs. Un de ses grands acteurs qu'est *Le Journal de Bruxelles* félicite le suffrage universel qui a permis selon lui la victoire de l'ordre et de la stabilité. Cette position du journal catholique est, en réalité, assez logique. La Belgique au XIXe siècle a toujours été caractérisée par une politique de restriction certaine du droit de suffrage. Dès 1831, le législateur belge opte pour un système censitaire, comme l'écrit Jean Stengers : « Entre 1831 et 1848, le régime établi par la loi sera un régime de cens différentiel, plus élevé dans les villes que dans les campagnes, de manière à établir un équilibre numérique entre électeurs urbains et électeurs des campagnes ». Un premier changement survient à la suite des événements de 1848. La Belgique, qui échappe à la vague révolutionnaire continentale, abaisse le cens et l'équilibre entre villes et campagnes pour éviter tout trouble potentiel. Frédéric Bouhon explique que la chute de la Monarchie de Juillet précipite cette décision belge : « C'est le renversement de la monarchie d'Orléans, en France, qui précipita cette réforme : dans un climat politique tendu et sous la crainte d'une propagation de la révolution, la loi du 12 mars 1848, fixa le cens électoral à 20 florins pour l'ensemble du Royaume. Cette diminution permit un accroissement sensible de l'électorat : le nombre d'électeurs atteignit environ deux pour cent de la population, soit environ le double de ce qui valait pour la période antérieure »<sup>309</sup>. Après 1848 s'ouvrent plusieurs décennies de débats au sujet du droit de vote. La notion même de « droit de vote », entendu comme lié à la personne du citoyen, apparaît à ce même moment selon Stengers<sup>310</sup>. C'est dans ces années-là que se développe l'idée que le suffrage universel serait électoralement bénéfique aux catholiques et néfaste pour les libéraux. Selon Bouhon : « Déjà à cette époque, la prétendue influence des catholiques sur une partie de la population constituait un argument de la gauche libérale pour

<sup>308</sup> *L'Étoile Belge*, 13 février 1871, p.1.

<sup>309</sup> BOUHON F., « L'avènement du suffrage universel masculin il y a un siècle : une « nécessité » face à une Constitution doublement rigide », in *Journal des tribunaux*, vol. 39 (2021), n° 6877, p. 834.

<sup>310</sup> STENGERS J., « Histoire de la législation électorale en Belgique », in *RBPH*, vol. 82 (2004), n° 1-2, p. 248.

militer contre l'extension du suffrage »<sup>311</sup>. Cela rejoint les propos exprimés par Emile de Laveleye sur le suffrage universel, qui, sans y être opposé, appelle d'abord à l'instruction et l'émancipation des foules du clergé catholique. Déjà avant 1848, chez les libéraux, le chef de file, Frère-Orban<sup>312</sup>, prétendait que le l'extension du droit de suffrage ne créerait : « non pas des électeurs, mais des serviteurs, des gens soumis à la domination d'autrui »<sup>313</sup>. Pour Stengers, cela ne fait aucun doute, la France du suffrage universel de 1871 sert d'observatoire pour les différents partis politiques du royaume, au grand dam des libéraux doctrinaires : « L'exemple donné par la France, on le notera, avait plutôt servi de repoussoir. On se plaisait à souligner que le suffrage universel, sous le Second Empire, avait fidèlement soutenu le « césarisme ». En France, écrivait en 1871 un libéral belge, « on peut dire que l'excès de l'égalité a perdu la liberté ». C'était là, pour nombre de Belges, l'illustration du péril »<sup>314</sup>. Il faut cependant préciser que l'hostilité au suffrage universel est surtout le fait des libéraux doctrinaires conservateurs, une aile plus progressiste du parti étant même favorable à l'extension du droit de suffrage<sup>315</sup>.

Il n'est donc pas anodin que les catholiques encensent le mode de scrutin français, d'autant plus qu'il leur donne raison sur la victoire nette des conservateurs et des amis de l'ordre. La presse catholique voit par ailleurs en la personne d'Adolphe Thiers la figure rassurante et modérée permettant l'apaisement et le retour à l'ordre dont la France a besoin. A contrario, elle reste très hostile aux républicains radicaux, dont elle fait de Léon Gambetta l'incarnation type du projet politique anticlérical et révolutionnaire. On considère également que les milieux favorables à Gambetta, notamment dans le sud-ouest de la France, seront rapidement balayés par la nouvelle majorité. L'avis de la presse nationale libérale est plus nuancé que ce qu'on peut lire dans les feuilles catholiques. Elle ne peut que constater la défaite des républicains, des radicaux et des progressistes, mais elle prend soin d'éviter un jugement trop sévère et prématuré des actes du gouvernement de la Défense nationale. Tout en soulignant l'élection de certains grands noms républicains, comme Hugo ou Gambetta, elle se doit d'admettre que les membres du gouvernement provisoire sont massivement rejetés par les électeurs, mais elle juge que l'émotion collective des derniers mois fausse le regard sur les

---

<sup>311</sup> BOUHON F., « L'avènement du suffrage universel masculin il y a un siècle », *op. cit.*, p. 834.

<sup>312</sup> Walthère Frère-Orban (1812-1896), homme politique libéral liégeois, avocat de formation, député dès 1847, il est à plusieurs reprises ministre et chef du gouvernement. Fondateur de la Banque Nationale de Belgique (1850), il joue un rôle majeur dans la réforme financière et incarna le libéralisme doctrinaire, particulièrement attaché à la séparation de l'Église et de l'État ; « FRÈRE-ORBAN, Hubert, Joseph, Walthère », in *Nouvelle Biographie Nationale*, vol. 2, Bruxelles, Académie Royale des sciences des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1990, p. 161-169.

<sup>313</sup> STENGERS J., « Histoire de la législation électorale en Belgique », *op. cit.*, p. 248.

<sup>314</sup> *Id.*, p. 252.

<sup>315</sup> *Id.*, p. 253.

actions de ce gouvernement. Le soutien libéral aux républicains français n'est pourtant pas si inconditionnel que ce que nous pourrions être portés à croire. En effet, *L'Étoile Belge* voit dans la défaite du parti de la guerre à outrance un signal rassurant, donné par le peuple de France en faveur de la paix.

## 5) La nomination d'Adolphe Thiers

L'Assemblée nationale constituante se réunit pour la première fois à Bordeaux le 12 février 1871. Le 17, Adolphe Thiers est élu à la presque unanimité au poste que le nouveau parlement français nomme « Chef du pouvoir exécutif de la République française »<sup>316</sup>. La formule est volontairement ambiguë. L'Assemblée veut en effet assurer que ce titre ne puisse pas influencer les futures institutions à mettre en place<sup>317</sup>. Thiers s'engage à rétablir l'ordre et la paix en France, et promet aux monarchistes qu'il ne prendra pas position sur la nature du régime à venir. Cet accord passé début mars 1871 est par la suite nommé « pacte de Bordeaux »<sup>318</sup>.

La nouvelle des nominations de Thiers, et du républicain modéré Jules Grévy au perchoir de l'assemblée, parvient à Bruxelles environ deux jours plus tard<sup>319</sup>. *L'Indépendance Belge* se demande le 19 si, comme elle se trouve en droit de le penser : « la république sera adoptée comme forme définitive du gouvernement »<sup>320</sup>. Le journal consacre d'ailleurs un article à cette question. Il fait le constat de la composition majoritairement monarchiste de l'assemblée. Le journal se demande si la France optera pour une monarchie constitutionnelle ou une République définitive. Le quotidien dit que tout porte à croire que les députés se tourneront naturellement vers la solution monarchique. Cependant, selon le journal : « s'inspirant de l'intérêt intime du pays, de son besoin de repos et de sécurité intérieure, ils seront amenés à se demander, sans doute, si la forme républicaine n'est pas préférable, étant donné les conditions où l'une ou l'autre peut aujourd'hui s'établir en France »<sup>321</sup>. La feuille prend alors le pari que leur choix définitif se portera sur le régime républicain. On y lit également que les rédacteurs tiennent la monarchie constitutionnelle en haute estime, et que ceux-ci n'ont pas de préférence particulière en termes de régime : « Pour nous qui n'avons le fétichisme d'aucune forme particulière en matière de gouvernement, qui ne voulons pas plus de la république de droit divin

---

<sup>316</sup> MILZA P., *L'année terrible*, *op. cit.*, p. 424.

<sup>317</sup> BARJOT D., CHALINE J.-P. et ENCREVÉ A., *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, Paris, PUF, 2014, p. 454.

<sup>318</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>319</sup> Jules Grévy (1807-1891), avocat et homme politique républicain, s'illustre sous la Deuxième République comme député, s'oppose au Second Empire, puis retrouve un rôle de premier plan après 1870. Il préside l'Assemblée nationale de 1871 à 1873 et la Chambre des députés de 1876 à 1879, avant d'être élu président de la République (1879-1887). Par la « Constitution Grévy », il établit une pratique institutionnelle fondée sur le retrait du chef de l'État au profit du Parlement, contribuant à consolider durablement la Troisième République. « Grévy (François Jules Paul) », in ANCEAU É., *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 174-175.

<sup>320</sup> *L'Indépendance Belge*, 19 février 1871, p.1.

<sup>321</sup> *Ibid.*

que de la royauté de droit divin, nous trouvons la monarchie constitutionnelle aussi excellente en Belgique et en Angleterre que la république en Suisse et aux Etats-Unis »<sup>322</sup>. Ce qui défavorise la piste monarchique selon *L'Indépendance Belge*, c'est, tout comme l'écrit Emile de Laveleye, la trop grande compétition dynastique entre plusieurs prétendants irréconciliables selon le journal. Du côté de *L'Étoile Belge*, on se borne à rapporter les faits venant de Bordeaux. Il faut dire que ce sont les négociations de la paix avec l'Allemagne qui monopolisent l'attention du journal. On précise le 21 février, non sans un certain soulagement, que « M. de Bismarck ne se prononce nullement contre la république »<sup>323</sup>. Cela n'est pas anodin. Le Chancelier Bismarck a déjà, à plusieurs reprises, exprimé qu'il pourrait traiter avec un empire restauré dans l'hypothèse où il ne trouverait pas la République enclue à collaborer. On peut souffler en Belgique en apprenant que les Allemands ne sont pas fondamentalement hostiles à la République.

Chez les catholiques, *Le Bien Public* se pose les mêmes questions que *L'Indépendance Belge*, mais n'y apporte pas les mêmes réponses. Le journal semble s'inquiéter du fait qu'Adolphe Thiers, autrefois inclinant vers l'orléanisme<sup>324</sup>, semble à présent convaincu par la forme républicaine. Il conclut : « Nous ne savons pas si la république est la meilleure forme de gouvernement, cette question étant essentiellement relative, mais il faut, dans tous les cas, avouer qu'en France cette forme a été considérablement gâtée par les républicains. Il n'y a pas de république sans républicains et jusqu'à présent les républicains français que nous avons vu à l'œuvre depuis 1790 ne semblent pas faits, sauf de rares exceptions, pour commander l'estime »<sup>325</sup>. Le lendemain, le quotidien ultramontain s'exprime clairement sur sa préférence de régime. Cependant, il ne se dit pas fermé à toute idée de République. Selon lui, deux solutions peuvent convenir : « Ou un retour à la monarchie nationale, et cette solution serait certainement la meilleure de toutes, La France étant profondément monarchique ; ou la fondation d'une république fédérale, fondation difficile qui exigerait qu'on fit table rase de toute sa législation [...] À la France de voir quelle est la combinaison qui lui offre le plus de garanties de liberté, de stabilité, et qui est aussi la plus conforme à ses sentiments intimes, à ses tendances traditionnelles, à son esprit national »<sup>326</sup>. Au *Journal de Bruxelles*, la nomination de Thiers est

---

<sup>322</sup> *L'Indépendance Belge*, 19 février 1871, p.1.

<sup>323</sup> *L'Étoile Belge*, 21 février 1871, p.1.

<sup>324</sup> Thiers fut par ailleurs un fervent partisan des Orléans et participa à la mise en place de la Monarchie de Juillet en 1830 ; GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 40-41.

<sup>325</sup> *Le Bien Public*, 20 février 1871, p.1.

<sup>326</sup> *Le Bien Public*, 21 février 1871, p.1.

assez bien reçue par les rédacteurs qui la voient comme « un symptôme de la paix » avec l'Allemagne<sup>327</sup>.

Dans l'ensemble, la nomination d'Adolphe Thiers à la tête du pouvoir exécutif français suscite en Belgique une attention marquée par une certaine prudence. Si la presse libérale, comme *L'Indépendance Belge*, voit dans cette désignation un pas vers une République modérée, pragmatique et stabilisatrice, elle reste consciente de la composition monarchiste de l'Assemblée. D'autres organes, comme *Le Bien Public*, expriment davantage de réserves, en insistant sur la faillite des républicains français passés et en espérant un retour à une monarchie jugée plus naturelle pour la France. L'apaisement de Bismarck vis-à-vis de la forme républicaine contribue à apaiser les inquiétudes et à renforcer l'idée que le nouveau régime pourrait assurer la paix. Ainsi, les journaux belges, tout en reflétant leurs orientations idéologiques propres, abordent la situation française avec sérieux, lucidité et un intérêt manifeste pour la stabilité du pays voisin, dont l'équilibre politique conditionne en partie celui de l'Europe occidentale.

---

<sup>327</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 20 février 1871, p.1.

## 6) Le passage du comte de Chambord à Anvers

Si le pacte de Bordeaux ajourne la question du régime à partir de mars 1871, les monarchistes ne tombent pas pour autant dans l'inaction, bien au contraire. La répartition de la nouvelle assemblée est pour les conservateurs une occasion inespérée de restauration. À l'époque, le prétendant légitimiste au trône de France est Henri d'Artois, comte de Chambord. Ses partisans le nomment par ailleurs déjà Henri V, estimant qu'il est le roi de France depuis l'abdication de son grand-père Charles X. Il fut en effet le monarque théorique de la France pendant quelques heures à l'été 1830, avant que Louis-Philippe d'Orléans ne s'empare officiellement du pouvoir<sup>328</sup>. À l'été 1870, le comte de Chambord est en exil en Autriche. Une fois la chute de l'Empire actée, le regard du prétendant se tourne à nouveau vers la France. Le 9 octobre 1870, soit un mois après la proclamation de la troisième République, Chambord fait circuler son manifeste depuis la frontière franco-suisse. Il indique au peuple français sa disposition à monter sur le trône et attaque le régime en place :

*« Français ! Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées. Pour la quatrième fois depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions se sont écroulées, et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves [...] Ne vous laissez pas entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines, qui peuvent correspondre aux aspirations de sociétés nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique »*<sup>329</sup>.

On peut douter du fait que ce premier message ait vraiment été entendu. La presse belge, en tout cas, semble l'ignorer, volontairement ou non. Même dans *Le Bien Public*, journal catholique ultramontain et ouvertement monarchiste, on ne trouve une quelconque trace du texte de Chambord. S'il est dans un premier temps occulté médiatiquement par la guerre en cours, le parti de Chambord gagne en importance. Le résultat des élections de février renforce sa confiance et l'on s'attend à voir fleurir un projet de restauration. Or, ce qui paraissait inévitable au début de l'année 1871 se fragilise rapidement. Le pacte de Bordeaux de Thiers, imposant un statu quo institutionnel, empêche toute remise sur le trône prématurée pour le prétendant légitimiste. Pire encore, le succès du chef de l'exécutif et de son gouvernement composé de républicains modérés, qui parviennent à écraser la commune au printemps, rassure les masses d'électeurs partisans de l'ordre. Ainsi des élections partielles s'ouvrent au mois de

<sup>328</sup> MONTPLAISIR D., *Le comte de Chambord : dernier roi de France*, Paris, Perrin, 2008, p. 89-100.

<sup>329</sup> « Manifeste du comte de Chambord, 9 octobre 1870 », in *La Monarchie Française : Lettres et documents politiques (1844-1907)*, *op. cit.*, p. 110-111.

juillet pour désigner 114 nouveaux députés, parmi lesquels 99 élus sont républicains<sup>330</sup>. Le comte de Chambord est alors en France. Il publie un autre manifeste qui deviendra autrement plus célèbre :

*« Français, Je suis au milieu de vous. Vous m'avez ouvert les portes de la France et je n'ai pas su me refuser le bonheur de revoir ma patrie. Mais je ne veux pas donner, par une présence prolongée, de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits si troublés en ce moment. Je quitte donc Chambord [...] Je ne puis décliner que le droit monarchique est le patrimoine de la nation, ni décliner les devoirs qu'il impose envers elle. Ces devoirs, je les remplirai, croyez-en ma parole d'honnête homme et de Roi »*<sup>331</sup>.

Henri d'Artois s'étend sur le régime qu'il veut donner à la France, une monarchie constitutionnelle appuyée sur les bases de la tradition de la France et de son Eglise :

*« Dieu aidant, nous fonderons ensemble, et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays. Nous donnerons pour garanties à ces libertés publiques auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle de deux Chambres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle »*<sup>332</sup>.

Le prétendant légitimiste reprend donc le chemin de l'exil. Son manifeste est entendu en France. Selon Arnaud-Dominique Houte : « Jamais le comte de Chambord n'a été plus près de devenir « Henri V » qu'en ce mois de juillet 1871 où il publie son manifeste »<sup>333</sup>. Et pourtant, des blocages subsistent. Chambord est en réalité très peu flexible sur certains compromis à faire, notamment sur la question du drapeau tricolore, qu'il refuse catégoriquement, au motif que « Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV »<sup>334</sup>. La perspective d'une restauration s'éloigne à nouveau le 31 août, lorsque la « loi Rivet » fait officiellement de Thiers le « président de la République française », ce qui a pour effet de renforcer l'opinion républicaine du principal intéressé<sup>335</sup>. Cette nouvelle est, par ailleurs, accueillie avec une

---

<sup>330</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, op. cit., p. 134.

<sup>331</sup> « Manifeste du comte de Chambord, 5 juillet 1871 », in *La Monarchie Française : Lettres et documents politiques (1844-1907)*, op. cit., p. 118-119.

<sup>332</sup> *Id.*, p. 119.

<sup>333</sup> HOUTE A.-D., *Le triomphe de la République, 1871-1914*, op. cit., p. 25.

<sup>334</sup> « Manifeste du comte de Chambord, 5 juillet 1871 », in *La Monarchie Française : Lettres et documents politiques (1844-1907)*, op. cit., p. 121.

<sup>335</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, op. cit., p. 135.

certaine apathie par la presse nationale belge qui, depuis l'installation du gouvernement de fait de la République, semble, pour un temps, plus descriptive que partisane.

Les passions reviennent en Belgique au mois de février 1872. Après son départ de Chambord à l'été 1871, Henri d'Artois s'était exilé à Bruges pendant un certain temps. Le comte s'établit finalement à Anvers en janvier 1872, où il a retenu pour six semaines des appartements pour lui, mais aussi pour ses collaborateurs<sup>336</sup>. À cette époque, les monarchistes s'attellent à tenter de faire tomber le gouvernement du président de la République, afin de faire rappeler Chambord, qui vient de réitérer ses positions dans un nouveau manifeste du 25 janvier<sup>337</sup>. Il faut dire que le temps presse pour les monarchistes qui voient leurs adversaires républicains progresser à chaque scrutin. Adolphe Thiers inspire confiance, et tout porte à croire que les quatre élections à venir en 1872 seront à la faveur des républicains<sup>338</sup>. Il est nécessaire de parvenir rapidement à un accord entre les principaux prétendants, tâche à laquelle beaucoup de monarchistes s'attellent en France. Au mois de février, quatre légitimistes modérés parviennent à rédiger un programme qui, selon Charles Terlinden, contenait « une dose savamment répartie de principes orléanistes et légitimistes et indiquant, comme moyen pratique de procéder à la restauration, un vote de l'Assemblée nationale appelant au trône de France l'héritier légitime des anciens rois »<sup>339</sup>. Le texte semble pouvoir rassembler 300 députés derrière lui, raison pour laquelle ses rédacteurs se rendent à Anvers obtenir l'aval de Chambord le 18 février 1872<sup>340</sup>. Henri V n'accepte pas les conditions du texte, et les Français rentrent à Versailles. Cet afflux autour de l'hôtel se fait de plus en plus remarquer. Terlinden affirme « qu'il est certain qu'un nombre considérable de royalistes français emplissaient les restaurants et les cafés, échangeaient à haute voix leurs réflexions et ne dissimulaient pas leurs espérances »<sup>341</sup>. Ce va-et-vient royaliste suscite alors la curiosité dans la ville d'Anvers. Les libéraux locaux sont les premiers à manifester leur mécontentement, d'autant plus que le gouverneur de la Province et des gradés militaires de la position fortifiée anversoise ont rendu au prétendant français une visite de courtoisie. D'après Terlinden, citant lui-même le général

<sup>336</sup> Tous les faits sont rapportés par l'historien Charles Terlinden, qui indique avoir eu accès, via ses archives privées, au rapport du Général Eenens, gouverneur de la position fortifiée d'Anvers, fait au roi Léopold II sur le séjour du comte de Chambord à Anvers ; TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) », *op. cit.*, p. 500.

<sup>337</sup> *Id.*, p. 501.

<sup>338</sup> HOUTE A.-D., *Le triomphe de la République, 1871-1914*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>339</sup> TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) », *op. cit.*, p. 501.

<sup>340</sup> *Ibid.*

<sup>341</sup> *Id.*, p. 502-503.

Eenens<sup>342</sup>, gouverneur de la position fortifiée : « Il y avait à Anvers un milieu facilement émotif, où les étrangers étaient nombreux et où les passions politiques s'exagéraient encore de l'enthousiasme propre à la jeunesse. C'était l'Institut supérieur de commerce »<sup>343</sup>.

Un premier incident survient donc lorsque ces étudiants, mis au fait de la présence d'Henri d'Artois, se rendent devant son hôtel le 17 février aux cris de « À bas Chambord ! ». La manifestation ne dure pas et se disperse par elle-même, sans intervention des autorités. Quatre jours plus tard, un nouveau rassemblement se forme devant l'hôtel, cette fois bien plus conséquent. On crie « À bas Chambord ! Les conspirateurs à la frontière ! » et la foule chante *la Marseillaise*<sup>344</sup>. Le lendemain, le même rassemblement atteint les 2000 à 3000 personnes selon les autorités. Le 23 février, les partis récupèrent la polémique. Terlinden souligne une réflexion intéressante du général Eenens : « Les manifestations qui jusque-là, avaient montré l'action presque exclusivement d'un élément étranger et républicain, commencèrent à prendre un caractère politique [...] Le parti libéral se montrait hostile au comte de Chambord, le parti catholique prenait fait et cause pour le prince »<sup>345</sup>. Ainsi, ce qui n'était d'abord que le fait d'étudiants libéraux et de français, exilés de la commune ou non, devient une lutte politique qui se propage rapidement dans la ville. Le 22 et le 23 février, la police débordée doit faire appel à la gendarmerie pour rétablir la circulation dans le centre-ville. Le soir du 23, un rassemblement totalise près de 2000 personnes près d'un café. Selon Eenens : « l'élément étranger et républicain domine. Le principal orateur est un démocrate français du nom de Pierre Lerouge »<sup>346</sup>. La foule se rend au rythme de *la Marseillaise* devant la résidence du consul de France pour y scander « Vive la République ». Les manifestants, majoritairement français selon les autorités anversoises, sont rapidement rejoints par des étudiants venus cette fois de l'Institut de commerce, mais aussi des universités de Liège, Bruxelles et Gand. La foule fusionne et se rend devant la demeure du bourgmestre pour scander « À bas la calotte ! À bas les jésuites ! »<sup>347</sup>. Une contre-manifestation catholique se forme et fait tomber la ville dans la violence. On observe à ce moment-là les premiers affrontements physiques entre factions. Eenens écrit : « D'un côté on crie : « À bas Chambord ! À bas la calotte ! » De l'autre, on chante

---

<sup>342</sup> Alexis-Michel Eenens (1805-1883), officier belge, participe aux combats de 1830-1831, notamment à la reddition de la citadelle de Namur et à la bataille de Louvain. Devenu lieutenant-général en 1866, il exerce diverses hautes fonctions, dont celles d'inspecteur général de l'artillerie, de commandant de l'armée d'Anvers et d'aide de camp du roi. ; TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) », *op. cit.*, p. 499.

<sup>343</sup> *Id.*, p. 503.

<sup>344</sup> *Id.*, p. 504.

<sup>345</sup> TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) », *op. cit.*, p. 505.

<sup>346</sup> *Ibid.*

<sup>347</sup> *Id.*, p. 506.

A. C. B. sur l'air des *Lampions*, et le *Vlaamsche Leuuw* »<sup>348</sup>. Les violences et les manifestations se poursuivent jusqu'à la nuit du 26 au 27 février, malgré les interdictions communales de s'assembler. L'ordre se rétablit enfin le matin du 27 février<sup>349</sup>.

On peut s'interroger un instant sur les symboles utilisés dans une ville belge de province par deux factions politisées. Il est assez intéressant pour l'historien d'étudier l'antagonisme entre *la Marseillaise* et le *Vlaamsche Leuuw*, chants que les deux camps s'approprient assez naturellement. Il n'est certes pas étonnant que *la Marseillaise*, en tant qu'hymne de la Révolution française, soit chantée par les manifestants républicains français en exil. Elle est cependant reprise par les étudiants libéraux qui les rejoignent depuis la Flandre, mais aussi depuis Bruxelles et Liège. On sait que les Belges ont fait leur révolution en chantant *La Marseillaise*, sans doute par besoin de s'attacher symboliquement à une révolution préexistante. Mais, selon Philippe Raxhon : « L'interprétation de la Marseillaise, n'est pas propre aux épisodes de 1830 et peut, à d'autres moments, l'espace d'une manifestation spontanée, retrouver son statut de chanson politique »<sup>350</sup>. *La Marseillaise* est également, selon lui, le chant de la Commune et de ses exilés en Belgique<sup>351</sup>. La mobilisation du *Vlaamsche Leuuw*, par les catholiques partisans du comte de Chambord, est quant à elle plus paradoxale. En effet, le *Vlaamse Leuuw*, chant de référence du mouvement flamand, s'inscrit pleinement dans son imaginaire symbolique ; celui d'une Flandre dont l'identité est construite sur le rejet de la France latine, dont le plus grand symbole est la victoire sur celle-ci lors de la bataille des éperons d'or du 11 juillet 1302. Le député libéral bruxellois Auguste Couvreur ne manque pas d'attirer l'attention de la Chambre sur les paradoxes suscités par l'emploi de ces chants : « Belges, nous n'avons pas à chanter *la Marseillaise*, pas à Anvers surtout aux portes de cette Campine qui résista si vaillamment aux pillards de 1793. Quant au chant du *Lion de Flandre*, c'était vraiment un hommage qui ressemblait à une dérision que de le faire retentir en l'honneur du descendant de rois qui n'ont cessé d'être les pires ennemis des Flamands »<sup>352</sup>.

Les événements d'Anvers entraînent une série de réactions dans la presse nationale. Dès le 23 février, *L'Étoile Belge* s'interroge sur l'image que la présence du prétendant en exil peut donner de la Belgique aux puissances étrangères. La feuille s'interroge aussi sur ce qu'on fait dans cet hôtel, où d'après elle : « On a porté la santé du roi et l'on a bu à la restauration de Pie

<sup>348</sup> TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) », *op. cit.*, p. 506.

<sup>349</sup> *Id.*, p. 509.

<sup>350</sup> RAXHON P., *La Marseillaise, ou Le devenir d'un chant révolutionnaire en Wallonie*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1998, p. 27.

<sup>351</sup> *Id.*, p. 41.

<sup>352</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 27 février 1872, p.550.

IX sur le trône pontifical »<sup>353</sup>. *L'Indépendance Belge*, autre quotidien libéral, s'inquiète de voir que : « Aujourd'hui comme hier, les trains de France ont amené en Belgique des groupes nombreux de légitimistes français, venant faire leurs dévotions auprès du comte de Chambord »<sup>354</sup>. Le quotidien relaye également une pétition des habitants de la ville d'Anvers, dans laquelle on peut lire : « M. le comte de Chambord et ses partisans trament en ce moment à Anvers une conspiration flagrante et avouée contre les institutions d'un pays voisin et ami. La position que le gouvernement belge a prise par l'envoi de hauts fonctionnaires chargés de complimenter le prétendant français expose notre pays à de graves difficultés, et est contraire à la neutralité qui nous est imposée par les traités »<sup>355</sup>.

*Le Bien Public* s'oppose fermement à la presse libérale, et cette pétition, potentiellement relayée à la Chambre par un député libéral : « nous ignorons si M. Defré soutiendra à la Chambre ce même thème hypocrite et sournois [que celui de la pétition], ou bien s'il aura la franchise de laisser parler la haine, d'ailleurs très naturelle, que le libéralisme a vouée au prince illustre qui a déclaré ne pas vouloir être en France « le Roi légitime de la révolution » »<sup>356</sup>. Les attaques envers le député libéral se font même plus acides : « il faut à ce délateur doctrinaire une rare dose de cynisme pour venir, à la face de la Chambre et du pays, accuser de conspiration celui qui représente si noblement la cause de l'ordre, du droit, de la restauration politique et sociale »<sup>357</sup>. Les catholiques, et en particulier les rédacteurs du *Journal de Bruxelles*, s'inquiètent également de la potentialité de l'utilisation de la loi belge sur les étrangers. Celle-ci pourrait, selon le quotidien bruxellois, permettre au gouvernement d'expulser le comte de Chambord du territoire national, comme ce fut le cas pour Victor Hugo en 1871<sup>358</sup>. L'homme politique et écrivain français avait effectivement été expulsé du territoire belge le 30 mai 1871. L'origine de cette mesure remontait au 26 mai 1871. Hugo, alors à Bruxelles pour raisons familiales et ayant appris la répression versaillaise de la commune, avait proposé l'hospitalité dans sa maison de la Place des Barricades aux communards fuyant les mesures répressives versaillaises<sup>359</sup>. Or, le gouvernement belge de Jules d'Anethan avait formellement interdit

<sup>353</sup> *L'Étoile Belge*, 23 février 1872, p.2.

<sup>354</sup> *L'Indépendance Belge*, 23 février 1872, p.1.

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> *Le Bien Public*, 23 février 1872, p.1.

<sup>357</sup> *Ibid.*

<sup>358</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 23 février 1872, p.1.

<sup>359</sup> LIEBRECHT H., « Victor Hugo pendant l'exil », in *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises*, vol. 30 (1952), n° 3, p. 202. ; sur les exilés de la Commune à Bruxelles, voir : SARTORIUS F., *Les communards en exil : état de la proscription communaliste à Bruxelles et dans les faubourgs, 1871-1880*, Bruxelles, 1971.

l'entrée de réfugiés de la commune sur son territoire, ce qui l'a poussé à signer un arrêté d'expulsion, forçant Hugo à quitter Bruxelles pour le Grand-Duché de Luxembourg<sup>360</sup>. *Le Journal de Bruxelles* ne critique pas l'arsenal législatif mis à disposition du gouvernement. Il s'insurge en réalité du fait que les libéraux, qui, dans un premier temps, refusent d'utiliser l'argument de la loi sur les étrangers, pourraient ensuite demander l'expulsion de Chambord, requête à laquelle il serait gênant d'accéder pour le gouvernement catholique puisque des précédents existent, mais uniquement pour des républicains. Refuser l'expulsion de Chambord décrédibiliseraient le gouvernement et, par la même occasion la loi sur les étrangers. Il y a donc, selon le journal catholique, une instrumentalisation libérale de cette loi dans l'espoir de la faire disparaître : « Les pétitionnaires ne demandent pas l'application de la loi sur les étrangers à l'illustre représentant de l'ancienne monarchie des Bourbons de France, comme cela a eu lieu pour MM. Charras, Louis Blanc, Prim et Victor Hugo ; seulement ils se plaignent de la conduite « partiale » - le mot est dans la pétition - du gouvernement et demandent « l'abrogation formelle et immédiate de la loi précitée » »<sup>361</sup>. *Le Journal de Bruxelles* croit bon de différencier les cas de Victor Hugo et du comte de Chambord. Hugo est présenté comme coupable d'avoir offert l'asile en Belgique à des communards, en infraction totale avec la loi belge, ce qui a obligé le gouvernement à réagir avec sévérité. Le séjour de Chambord n'a rien de comparable selon le quotidien catholique bruxellois<sup>362</sup>.

Les événements d'Anvers font l'objet de débats au parlement dès le 22 février. Louis Defré, député libéral, interpelle le gouvernement à la Chambre des représentants. Le 22 février, il fait savoir aux Chambres qu'il interpellera le gouvernement le lendemain, sur la présence d'un « conspirateur étranger », ce qui, comme nous l'avons vu précédemment, suscite l'inquiétude de la presse catholique<sup>363</sup>. Comme promis, le député libéral s'adresse à la Chambre des représentants le lendemain. Celui-ci débute son allocution en saluant la France, présentée comme un « pays allié et ami de la Belgique »<sup>364</sup>. Defré présente Chambord et les autres prétendants monarchistes comme des fauteurs de troubles et des ennemis de l'ordre, dans une France qui peine à se relever de ses malheurs. Il affirme que « le but de ce groupe d'hommes politiques, qui se réunissent à Anvers, est de restaurer en France l'ancienne monarchie »<sup>365</sup>. Le premier reproche fait au gouvernement est l'envoi supposé de fonctionnaires officiels belges

<sup>360</sup> LIEBRECHT H., « Victor Hugo pendant l'exil », *op. cit.*, p. 202.

<sup>361</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 23 février 1872.

<sup>362</sup> *Ibid.*

<sup>363</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 22 février 1872, p.515.

<sup>364</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 23 février 1872, p.526.

<sup>365</sup> *Ibid.*

au près du comte de Chambord à son arrivée dans la ville : « Le gouvernement a envoyé de hauts fonctionnaires pour rendre foi et hommage à un prétendant français »<sup>366</sup>. Il est exact que le roi Léopold II a envoyé le général Eenens saluer le comte de Chambord au nom de la maison militaire du roi. Cette visite de courtoisie était motivée par les liens dynastiques qui unissaient Henri d'Artois à la famille royale belge. Charles Terlinden écrit que cette visite d'Eenens, accompagné pour l'occasion du gouverneur de la province d'Anvers Edouard Pycke<sup>367</sup>, a eu pour effet de mécontenter les libéraux anversois. Terlinden insiste cependant sur le caractère purement courtois de cette visite : « Il était bien entendu que le général éviterait toute allusion à la situation intérieure de la France et aux raisons du séjour du prince à Anvers. Tout l'entretien devait rester dans les limites d'une visite purement protocolaire »<sup>368</sup>. Le but affiché par Defré lors de son intervention à la chambre est donc de désavouer l'action du gouvernement, en prenant la parole « afin que l'on ne croie pas, à l'étranger, que l'acte du gouvernement est l'écho de la sympathie belge »<sup>369</sup>. Le député présente l'envoi de fonctionnaires belges auprès du comte de Chambord comme une trahison d'un pays allié et ami. Selon lui, le bon accueil fait au prétendant français favorise la « conspiration » de ce dernier. Cela rendrait, selon Defré, la Belgique non seulement complice et déloyale envers la République française, mais aussi coupable d'atteinte à sa neutralité politique imposée<sup>370</sup>. Le député est par ailleurs, non sans une pointe d'admiration pour Adolphe Thiers, sans appel sur la nécessité française de conserver le régime républicain. La République est, selon lui, la solution la plus pragmatique pour la France : « L'Homme éminent qui préside aux destinées de la France a accepté la forme politique qui écarte le mieux tous les prétendants. Ce n'est pas par sympathie personnelle que M. Thiers et beaucoup d'hommes d'Etat de France ont accepté la forme républicaine. C'est par raison, c'est par patriotisme, parce que c'était le seul moyen d'écartier le danger qui trouble et menace la France »<sup>371</sup>. Defré demande au gouvernement catholique et à ses membres favorables à la restauration de se contenir. Il précise bien qu'il ne blâme pas le gouvernement pour son inaction face aux événements d'Anvers et sa non-utilisation de la loi sur les étrangers. Il le blâme pour

<sup>366</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 23 février 1872, p.526.

<sup>367</sup> Édouard Pycke d'Ideghem (1807-1892) est un homme politique libéral belge, surtout connu pour avoir été gouverneur de la province d'Anvers de 1862 à 1887. Nommé par le gouvernement de Charles Rogier, il soutient activement les projets de fortification de la ville d'Anvers malgré une forte opposition locale. Confronté à une majorité catholique au conseil provincial, il défend avec constance l'enseignement officiel et la politique libérale, tout en adoptant progressivement un profil plus neutre qui lui permet de rester en fonction sous des gouvernements catholiques ; HEYLEN S., NIL B. et D'HONDT B., *Geschiedenis van de provincie Antwerpen : een politieke biografie*, Anvers, Provincie Antwerpen, vol. 2, 2005, p. 153.

<sup>368</sup> TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) », *op. cit.*, p. 503.

<sup>369</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 23 février 1872, p.526.

<sup>370</sup> *Ibid.*

<sup>371</sup> *Ibid.*

les témoignages de sympathies envers le prétendant français qu'il estime officiels. Le ministre des Affaires étrangères, Guillaume d'Aspremont Lynden répond immédiatement au député. Il rappelle, en premier lieu, que le gouvernement catholique, à l'instar de Defré, considère également la France comme un pays ami et allié. Il récuse l'envoi de fonctionnaires officiels auprès d'Henri d'Artois. Cela nous permet de constater que le gouverneur de la Province d'Anvers, Edouard Pycke, et le général Eenens peuvent avoir été envoyés à la demande de Léopold II seulement, ce qui nous apparaît comme peu probable<sup>372</sup>. Guillaume d'Aspremont Lynden s'étonne de l'ampleur de l'affaire, qui n'avait pas été similaire lors des précédentes venues de Chambord en Belgique : « Les mêmes allées et venues se sont produites à Bruges à une époque antérieure. Personne n'a trouvé étrange que le comte de Chambord reçut des visites »<sup>373</sup>. Il réfute l'idée d'une trahison belge défendue par Defré, qui estime que le royaume sert de terre d'accueil à une conspiration étrangère contre un pays ami. Selon le ministre, le comte de Chambord ne fait rien d'illégal, ni au regard de la législation belge ni au regard de la législation française : « Le comte de Chambord n'est ni proscrit, ni exilé de la France ; il a parfaitement le droit d'y entrer quand il lui en prendra la fantaisie ; ce qu'il fait à Anvers, il aurait parfaitement le droit de le faire en France »<sup>374</sup>. Le prétendant français n'est pas responsable, selon le ministre, des troubles d'Anvers, imputables à « quelques étrangers qui sont venus infliger une honte à notre vieille hospitalité belge »<sup>375</sup>. Lorsqu'enfin, il est reproché au ministre une politique du « deux poids, deux mesures », de la part des libéraux, qui portent le débat sur la comparaison avec le traitement subi par Victor Hugo, celui-ci se répète sur l'argument selon lequel les activités du comte de Chambord ne sont en rien illégales, et qu'il serait même absurde d'expulser Henri d'Artois vers la France, où il aurait tout le loisir de se livrer à des entreprises strictement identiques. La comparaison avec Victor Hugo est notamment mobilisée dans l'argumentaire du député libéral-radical de Mons, Léon Defuisseaux<sup>376</sup>. Ce dernier donne raison aux inquiétudes de la presse catholique. Defuisseaux s'étonne que « à si peu d'intervalle on ait pu, dans une Chambre belge, tenir un langage si différent à propos de

---

<sup>372</sup> Le ministre va, lors de cette session, jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas eu de rencontre entre le comte de Chambord et le gouverneur de la province d'Anvers, ce qui est manifestement faux, à la lumière des documents étudiés par Charles Terlinden.

<sup>373</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 23 février 1872, p.527.

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> *Ibid.*

<sup>376</sup> Léon Defuisseaux (1841-1906), avocat et homme politique belge, est député libéral de 1870 à 1881, rejoint le Parti socialiste républicain en 1887, puis est élu député du Parti Ouvrier Belge (POB) en 1894. Il milite pour le suffrage universel pur et simple. Libre penseur issu d'une famille engagée, il s'impose comme une figure marquante du radicalisme wallon ; « Defuisseaux (Léon) », in *Biographie Coloniale belge*, (1952), Tome III col. 181-182 ; Le *Journal de Charleroi* lui consacre une notice biographie après sa mort : *Journal de Charleroi*, 23 décembre 1906, p.2.

deux personnes se trouvant dans les même circonstances », il demande ainsi au gouvernement « pourquoi ce qu'il trouve blâmable chez M. Victor Hugo, il le trouve admissible chez M. le comte de Chambord »<sup>377</sup>. L'occasion est saisie par le député d'attirer l'attention de la chambre sur l'incohérence de la loi permettant d'expulser les étrangers. Condamnant la politique du deux poids deux mesures, la fin de son intervention vise à demander l'abolition de ladite loi : « Vous avez chassé Victor Hugo et vous avez envoyé votre gouverneur féliciter M. le comte de Chambord. À cet égard, je laisse au pays le soin d'apprécier votre conduite. Mais ce que je vous demande comme législateur, ce que je demande à tous les partis, c'est que désormais vous considériez comme abolie une loi dont vous vous servez en ce moment pour vous et dont on pourrait se servir plus tard contre votre opinion, et qui, dans tous les cas, n'est pas compatible avec la vieille réputation d'hospitalité que la Belgique, qui s'honore d'être une terre libre, accorde à tous les hommes et à tous les partis »<sup>378</sup>.

On est ainsi frappé par le fait que cette affaire d'Anvers provoque, en Belgique, plus de débats sur la législation interne du royaume, qu'une réelle interrogation sur les enjeux qui se jouent, au même moment, du côté du pouvoir français. Le cas du comte de Chambord provoque un moment de réflexion des Belges sur leur propre législation. La question des potentielles répercussions, au point de vue international, est certes posée, mais elle n'est pas la priorité des débatteurs, même si elle est abordée par les députés libéraux, qui se contentent de vouloir préciser au peuple français que l'accueil réservé au comte de Chambord n'est pas représentatif du positionnement réel de l'opinion publique belge. Hormis cette précision, l'enjeu diplomatique autour de cette affaire est fort peu débattu. Le ministre des Affaires étrangères, Guillaume d'Aspremont Lynden se veut d'ailleurs limpide à ce sujet le 27 février en répondant une dernière fois aux inquiétudes de l'opposition libérale. Il affirme que l'affaire n'a aucune conséquence diplomatique : « Non, Messieurs, la présence du comte de Chambord n'a fait l'objet d'aucune observation du gouvernement français pendant que le prince résidait sur le sol belge »<sup>379</sup>.

Que dire alors de ce moment médiatique sur la manière dont l'opinion belge perçoit le régime français, et à travers cette affaire, les opposants au régime républicain ? En premier lieu, nous constatons que l'on trouve dans la population de grandes villes belges, comme Anvers, certains foyers de républicanisme. Le gouvernement catholique et le général Eenens parlent du

---

<sup>377</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 23 février 1872, p.528.

<sup>378</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 23 février 1872, p.528.

<sup>379</sup> CAP, session ordinaire 1871-1872, séance du 27 février 1872, p.555.

fait d'étrangers seulement. Cependant, le travail de Charles Terlinden nous permet de constater que la foule républicaine opposée à Chambord est aussi composée d'étudiants belges, venant de villes comme Bruxelles, Gand et Liège. Il existe donc, contrairement à ce que prétendent les autorités catholiques belges, certaines formes de sympathies en Belgique pour le régime républicain. Cette sympathie républicaine va de pair avec une hostilité des milieux étudiants libéraux (non spécifiques à Anvers) envers le monarchisme, perçu comme réactionnaire et déstabilisateur. L'utilisation de slogans et de chants comme la *Marseillaise* (devenu depuis les années 1860 le chant de références des étudiants libéraux et progressistes en Belgique francophone, en particulier en Wallonie)<sup>380</sup>, en opposition au *Vlaamsche Leuuw* scandé par les contre-manifestants catholiques illustre bien le fait que les chansons partisanes peuvent être détournées de leur lutte première pour en servir d'autres parfois aux dépens de la cohérence.

Ensuite, le gouvernement belge, alors catholique et monarchiste, adopte une attitude officiellement neutre vis-à-vis du régime républicain français. Il accueille le comte de Chambord avec égards, bien qu'il ne l'assume pas publiquement, mais tente d'éviter tout geste qui serait perçu comme une ingérence dans les affaires françaises. Le ministre des Affaires étrangères insiste sur le fait que la présence du prétendant n'a pas de conséquences diplomatiques et n'a suscité aucune remarque du gouvernement français. Guillaume d'Aspremont Lynden ment à la Chambre et affirme que le gouverneur de la province d'Anvers n'a pas été envoyé saluer le comte. Certes, cette délégation belge a été envoyée à la demande de Léopold II. Il est donc théoriquement possible que le gouvernement belge n'ait pas été mis au courant, ce qui nous paraît cependant peu probable. Cette affaire donne l'occasion aux libéraux d'exprimer une certaine sympathie pour la République. Des députés belges défendent clairement le nouveau régime français à la Chambre des représentants. La République est, selon eux, le seul régime actuellement garant de la stabilité et qui permet de rejeter l'ensemble des prétendants au trône de France. La presse, comme les députés libéraux, saluent la sagesse politique d'Adolphe Thiers qui a accepté la République par raison. La presse libérale dénonce les activités monarchistes sur le sol belge comme une menace pour la neutralité du pays et une complicité indésirable dans un complot contre un pays ami. Enfin, cette affaire nous montre la différence de perception d'un opposant à la République, comme le comte de Chambord par les différents piliers belges. L'image du prétendant français, décrite par les libéraux comme conspirateur et fauteur de troubles, est totalement en contradiction avec celle des catholiques,

---

<sup>380</sup> RAXHON P., *La Marseillaise, ou, Le devenir d'un chant révolutionnaire en Wallonie*, op. cit., p. 36.

qui présentent notamment à travers leurs organes de presse Henri d'Artois comme un symbole d'ordre et une personnification du droit et de la bonne morale.

Enfin, cette affaire est révélatrice des fractures politiques en Belgique à cette époque. Il y a une instrumentalisation des affaires françaises, par des acteurs du débat public belge, pour alimenter le débat sur des enjeux belges. On le voit notamment à la chambre, le séjour du comte de Chambord à Anvers est davantage un catalyseur des tensions internes au royaume plutôt qu'un véritable débat sur le destin politique de la France. Ce débat soulève des questions sur la neutralité belge et la loi sur les étrangers, avec la comparaison du cas de Victor Hugo, mais aussi le rôle de la monarchie belge et de ses relations dynastiques. En résumé, le régime républicain français est perçu en Belgique avec ambivalence : il incarne à la fois la stabilité et la modernité politique pour les libéraux, mais demeure étranger et parfois inquiétant pour les catholiques. Les opposants à ce régime, comme le comte de Chambord, sont soit perçus comme des héros traditionnels, soit comme des agents d'un retour en arrière dangereux. L'affaire d'Anvers sert de révélateur aux fractures politiques, idéologiques et culturelles internes à la Belgique, davantage qu'elle ne reflète un débat sur le régime français lui-même.

## 7) La presse belge face à la mort de Napoléon III

Nous avons vu précédemment que la mort de Napoléon III en Angleterre, le 9 janvier 1873, provoque un certain malaise au sein du corps diplomatique belge, qui ne sait pas quelle réaction adopter. Il est finalement décidé par Bruxelles que le représentant belge à Londres doit se borner au strict minimum. Cette instruction se justifie, pour le ministre des Affaires étrangères, par : « L'état du sentiment public dans le pays à l'égard des projets du feu empereur sur la Belgique »<sup>381</sup>. Voyons quelles sont les expressions de ces sentiments de l'opinion publique dans la presse nationale au lendemain de la mort de l'ex-empereur.

Dans les heures qui suivent l'annonce, la presse belge aborde la nouvelle d'un ton contenu. *L'Étoile Belge* revient sur les années de règne de Napoléon III, s'étend sur les problèmes de santé de ce dernier, et indique que la nouvelle de sa mort provoque le grand désarroi des feuilles bonapartistes françaises<sup>382</sup>. *L'Indépendance Belge*, autre quotidien libéral, n'accorde à la nouvelle qu'un article relégué à la seconde page. Le titre se veut respectueux de la mort de l'ex-empereur et du deuil de sa famille. Il ne peut cependant s'empêcher de se réjouir que cette mort soudaine, quoique prévisible selon le journal, « est venue donner un si éclatant démenti aux nouvelles optimistes des journaux bonapartistes »<sup>383</sup>. *L'Indépendance Belge* reconnaît bien que la mort de l'empereur a pour avantage d'affaiblir de manière significative les derniers espoirs d'une restauration bonapartiste en France. Il en prend pour preuve la hausse notable de la bourse de Paris, signe de regain de confiance des investisseurs. La mort de Napoléon III sonne la fin du parti bonapartiste selon le journal, car il était formé autour de la personnalité de Napoléon III et non autour de sa dynastie : « Si l'impérialisme était un parti sérieux, ayant de véritables racines dans le pays [...] il n'y aurait là qu'un événement presque insignifiant. L'homme de Sedan aurait disparu et ses chances passeraient à son fils. Mais, comme ce parti n'avait réellement de chances que par sa vantardise et son cynisme, [...] au moment où il voit mourir l'homme qu'il pouvait, si dépopularisé qu'il fût, faire le représentant de ses prétentions [...] est gravement frappé. Il peut ne l'être qu'en apparence, mais c'est dans les apparences seules qu'il puisait une sorte de force »<sup>384</sup>.

---

<sup>381</sup> AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875, n°9, télégrammes de Bruxelles à la légation de Belgique en Grande-Bretagne, sans date.

<sup>382</sup> *L'Étoile Belge*, 11 janvier 1873, p.1.

<sup>383</sup> *L'Indépendance Belge*, 11 janvier 1873, p.2.

<sup>384</sup> *Ibid.*

La presse catholique ne se livre pas à de pareilles considérations. *Le Journal de Bruxelles* salue la « réserve que commandent les convenances », avec laquelle la presse conservatrice parisienne apprécie la nouvelle de la mort de Napoléon III. Les journaux conservateurs ont, selon le quotidien bruxellois « compris que ce n'était pas l'heure de jeter en hâte sur cette tombe qui s'ouvre et va se refermer un jugement précipité »<sup>385</sup>. A contrario, le journal raille les feuilles radicales françaises et bonapartistes. Il accuse les premières d'insulter la mémoire de celui qui a régné 20 ans sur la France, et les secondes d'exploiter la mort de l'empereur à des fins politiques<sup>386</sup>. *Le Bien public*, quant à lui, rapporte sans commentaire les détails de la mort de l'empereur, il se risque seulement le 12 janvier à déplorer que la division du parti monarchiste entre ses différents prétendants ne l'empêche de profiter pleinement de la disparition du parti bonapartiste : « Il y a en France un parti de moins disait-on de tous côtés ? Cela était vrai alors, et cela fût resté vrai si les princes d'Orléans, se soumettant au comte de Chambord et ralliant à la royauté légitime tous leurs amis, avaient ainsi reconstitué le parti conservateur et monarchique »<sup>387</sup>. Cette division contre-productive, selon la feuille gantoise, a pour effet de permettre à Adolphe Thiers de diriger dans une « dictature » qui prépare « la République définitive »<sup>388</sup>. Le lendemain, le journal commente l'émotion que la mort de Napoléon III a suscitée en Angleterre, où il était encore apprécié pour le rapprochement avec la Grande-Bretagne que la France a connu durant son règne. Le journal fait part aussi d'une certaine émotion en France, attribuable selon lui au cœur des français « toujours ouvert à la pitié et accessible à la sainte épouvante du tombeau »<sup>389</sup>. Mais, que l'on ne s'y trompe pas, *Le Bien Public* ne veut pas tomber dans le piège de l'enchantement des actions passées des morts. Selon lui, le Second Empire n'a aucun héritage : « il est à peine nécessaire d'ajouter que rien ne désarmera la juste sévérité de la France envers un règne auquel nous devons Pie XI prisonnier, l'Alsace et la Lorraine perdues »<sup>390</sup>.

Une fois la nouvelle connue et quelques jours passés, on peut lire dans la presse libérale certaines considérations moins respectueuses envers le défunt empereur. Dans son numéro du 16 janvier, *L'Étoile Belge* ironise sur le destin des deux derniers empereurs des français : « Jusque dans la mort le neveu aura pastiché l'oncle. Chislehurst rappelle Sainte-Hélène. Les deux tombeaux ont été creusés dans la terre de l'exil, on chercherait vainement une autre

<sup>385</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 11 janvier 1873, p.1.

<sup>386</sup> *Ibid.*

<sup>387</sup> *Le Bien Public*, 12 janvier 1873, p.1.

<sup>388</sup> *Ibid.*

<sup>389</sup> *Le Bien Public*, 13 janvier 1873, p.1.

<sup>390</sup> *Ibid.*

analogie »<sup>391</sup>. Le journal libéral s'étend sur le fait que les actes de Napoléon III seront jugés par l'histoire. Il affirme que, contrairement à Napoléon premier et à son exil à Sainte-Hélène, le peuple français ne fera pas de celui de Napoléon III une légende. Les rédacteurs l'affirment avec une certaine satisfaction : la cause bonapartiste n'est plus et « quelque poignantes que puissent encore être les épreuves à traverser par la France, ce n'est pas de ce côté qu'elle jettera un regard de regret ou d'espérance »<sup>392</sup>.

En somme, il nous apparaît que la presse belge accueille la mort de Napoléon III avec une réserve à la fois dictée par une certaine prudence chez certains, et par la mémoire encore vive des ambitions impériales à l'égard de la Belgique. Si le ton est relativement respectueux dans les premiers jours, il glisse rapidement vers des analyses ou des opinions bien plus tranchées. On trouve les propos les plus virulents dans la presse libérale, qui célèbre la fin d'un bonapartisme jugé creux et opportuniste, tandis que la presse catholique, plus pragmatique, rappelle l'échec historique du régime impérial. Toutes les tendances semblent s'accorder sur un point : la disparition de Napoléon III ferme une voie politique en France, sans qu'aucune alternative monarchique crédible ne s'impose. Nous pourrions même dire qu'aucun pilier politique belge ne regrette la chute de l'Empire. Napoléon III semble baigner dans le rejet généralisé d'une Belgique qui n'a que trop craint les velléités annexionnistes de son Empire. L'irréconciliabilité des partis monarchistes réjouit bien plus les libéraux que les catholiques, notamment chez les ultramontains du *Bien Public*, qui déplorent les divisions internes du, ou plutôt des, partis royalistes. Dès lors, la République d'Adolphe Thiers s'impose aux yeux de la presse belge comme l'issue la plus probable, et même souhaitée par les libéraux. Ce traitement médiatique révèle ainsi un certain consensus dans l'analyse du passé et de l'avenir politique de la France. Si les conclusions sont les mêmes dans les deux piliers, elles ne sont pas accueillies avec le même enthousiasme.

---

<sup>391</sup> *L'Étoile Belge*, 16 janvier 1873, p.1.

<sup>392</sup> *Ibid.*

## 8) De Thiers à Mac Mahon, un regain de monarchisme ?

Au printemps 1873, le président de la République, Adolphe Thiers, est poussé vers la sortie par les conservateurs monarchistes. Il faut dire que, de 1871 à 1872, voyant l'échec de l'union des monarchistes et l'entêtement du comte de Chambord, bloquant toute solution de compromis entre légitimistes et orléanistes, Thiers se rapproche de l'idée d'une République durable. Le 13 novembre 1872, il se prononce clairement en faveur d'une « République conservatrice » devant l'Assemblée française<sup>393</sup>. Sa stratégie est de se passer des monarchistes les plus durs afin de gouverner avec l'appui du centre gauche et du centre droit. Son discours du 13 novembre est par ailleurs bien accueilli par le centre gauche. La droite, elle, n'abandonne pas ses prétentions de restauration, et elle apprécie de moins en moins la direction que Thiers fait prendre au régime, qui se veut toujours temporaire. En outre, si la gauche parlementaire française, menée, entre autres, par Léon Gambetta, se félicite de voir le président incliner vers la forme républicaine, elle n'en reste pas moins fermement opposée à l'idée d'un régime conservateur, dans lequel pourraient s'épanouir les réactionnaires<sup>394</sup>. Ainsi, le premier président de la IIIe République perd progressivement ses soutiens durant l'année suivant son discours. Thiers doit, en outre, laisser une commission parlementaire travailler à un projet de loi visant à organiser la responsabilité ministérielle. Cette loi, votée le 13 mars 1873, gagne le surnom de « loi chinoise », en raison de sa complexité. Celle-ci réduit considérablement l'influence du président de la République au sein de l'Assemblée nationale. S'il peut toujours s'adresser aux députés, son allocution n'est plus automatiquement suivie d'un débat. Les interpellations des députés ne peuvent également plus s'adresser qu'aux ministres du gouvernement, seuls responsables devant l'Assemblée nationale. Thiers, plus que jamais affaibli dans sa position de chef de l'Etat, voit le couperet tomber après le 15 mars, lorsque la convention d'évacuation des dernières troupes allemandes présentes en France est signée avec le Reich. Le président ne peut à présent plus user de son image de négociateur avec les Allemands. La majorité monarchiste, pressée par la montée du républicanisme des radicaux, qui gagnent de nouveaux sièges à chaque élection législative partielle, le lâche. Une union des droites se constitue sous l'impulsion d'Albert de Broglie, en vue de mener une politique pleinement conservatrice et allant dans le sens d'une restauration du pouvoir royal. Après dix jours où il tente, en vain, de maintenir sa position, Adolphe Thiers démissionne le 24 mai 1873, à la suite d'une proposition du duc de

<sup>393</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République : 1870-1940*, Paris, *op.cit.*, p. 44-45.

<sup>394</sup> *Id.*, p. 45.

Broglie d'imposer une politique « résolument conservatrice » au gouvernement, votée à l'Assemblée nationale à 360 voix contre 344. Le soir même, les députés désignent son successeur en la personne de Patrice de Mac-Mahon<sup>395</sup>. Le nouveau président est un militaire de carrière monarchiste-légitimiste. Il s'est notamment illustré, deux ans plus tôt, dans la répression de la Commune de Paris<sup>396</sup>. Mac-Mahon nomme le duc de Broglie, orléaniste et héritier d'une grande famille liée à la Monarchie de Juillet, à la tête du gouvernement qu'il choisit de composer d'orléanistes et de légitimistes. L'union des droites, sous la rhétorique de « l'ordre moral » est prête à tout mettre en place pour permettre une restauration prochaine<sup>397</sup>.

La nouvelle de la démission d'Adolphe Thiers est rapportée par la presse belge le 25 mai. Chez les libéraux, *L'Étoile Belge* décrit les événements comme « graves »<sup>398</sup>. Le lendemain, ses rédacteurs saluent le calme dans lequel la transition s'est faite entre les deux hommes : « La transmission des pouvoirs présidentiels s'est opérée en France, en quelques heures. M. Thiers a donné sa démission, elle a été agréée, son successeur a été nommé, sans perte de temps, ni interrègne ; nulle hésitation »<sup>399</sup>. Le journal semble vouloir insister sur la solidité des institutions, pourtant provisoires, de la République, qui ont permis cette alternance pacifique : « Il n'a pas fallu même recourir aux subterfuges ni violenter le sens des institutions provisoires actuelles. La majorité de l'Assemblée, suprême arbitre de la situation, n'a pas été forcée d'user de sophismes. Il n'a pas fallu soutenir que l'on était sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. La légalité a été scrupuleusement observée dans la journée historique du 24 mai, tant de la part de M. Thiers, qui s'est incliné devant le verdict de la Chambre, que de la part de l'Assemblée et voire même de l'opposition [...] Tout fait espérer que l'on persistera dans cette voie et que la paix publique ne subira aucune atteinte »<sup>400</sup>. *L'Indépendance Belge*, elle, fustige la mise à la porte de Thiers, considéré par le journal comme : « un honnête homme porté au pouvoir par la voix de toute une nation »<sup>401</sup>. Le journal estime la nouvelle majorité des droites aussi peu solide et crédible que ne le serait une majorité des gauches. Selon lui, Thiers seul avait la capacité de gouverner en s'appuyant sur les modérés : « Non, personne à droite ne peut se flatter d'avoir une majorité, en dehors de certaines combinaisons de partis, et si un

<sup>395</sup> Sur la présidence de Patrice de Mac-Mahon, voir : ROTH F., « Mac-Mahon, le maréchal-président 24 mai 1873-30 janvier 1879 », in VIAL P. (dir.), *Militaires en République, 1870-1962 : Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1999, p. 111-122.

<sup>396</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République : 1870-1940*, op. cit., p. 46-47.

<sup>397</sup> *Id.*, p. 47.

<sup>398</sup> *L'Étoile Belge*, 25 mai 1873, p.1.

<sup>399</sup> *L'Étoile Belge*, 26 mai 1873, p.1.

<sup>400</sup> *Ibid.*

<sup>401</sup> *L'Indépendance Belge*, 25 mai 1873, p.1.

gouvernement de centre gauche, un gouvernement républicain conservateur ne peut subsister que par le concours des radicaux, il n'est point de gouvernement de droite qui puisse vivre une heure sans être soutenu par les bonapartistes »<sup>402</sup>. Ce dernier point est particulièrement impardonnable pour *L'indépendance Belge*, qui accuse les monarchistes de trahison et de mise à mal de la République : « Il faut toute la passion, tout l'acharnement des légitimistes et des orléanistes contre la république qui les affole et les aveugle, pour empêcher d'avoir horreur d'eux-mêmes, à la seule pensée de l'alliance ignominieuse à laquelle leur fierté s'est pliée »<sup>403</sup>. Le lendemain, le journal donne à Patrice de Mac-Mahon de grands défis à relever. Il espère notamment que ce dernier ne consentira pas au « mandat impératif des prétendants monarchistes et de leur cohorte bigarrée », et se demande dans quelle mesure Mac-Mahon aidera, ou non, les monarchistes à mettre à mal la République, que le quotidien considère pourtant comme le régime légitime de la France, car traduisant la volonté de la nation<sup>404</sup>.

Au *Journal de Bruxelles*, on se contente d'attendre les événements avant de se faire une opinion du changement de pouvoir français : « Voilà donc la France entrée dans une nouvelle phase gouvernementale. Nous nous abstenons pour le moment de toute réflexion. Les événements vont parler »<sup>405</sup>. Les événements parlent manifestement bien vite, puisque, dès le lendemain, le quotidien catholique donne un avis plus tranché. Il espère que les idées d'ordre vont s'imposer en France, et défaire les revendications radicales des grandes villes comme Paris et Lyon, auxquelles l'Assemblée a répondu par « un vote courageux, qui montre qu'elle veut absolument faire dominer dans le gouvernement les idées conservatrices, sans lesquelles rien de durable ne saurait être édifié »<sup>406</sup>. Le titre ose se moquer des tentatives infructueuses du parti radical « d'exciter en vain l'opinion publique ». Cet échec est, selon la feuille, dû à la légitimité du gouvernement en place : « Et pourquoi les passions ne peuvent-elles soulever les orages dans la rue ? C'est que la France bien-pensante sait qu'elle a devant elle un gouvernement honnête et loyal, et que son illustre chef est un homme d'honneur, qui est incapable de trahir les intérêts de la liberté et ceux de son propre pays »<sup>407</sup>. Mac-Mahon, présenté comme un homme d'honneur, est, selon le titre, dans un élan presque prophétique, celui qui restaurera l'ordre public dont la France a besoin, tout en restant, comme il l'a d'ailleurs promis, en dehors du jeu des partis. *Le Bien Public* partage la même impression. Le tournant conservateur du

<sup>402</sup> *L'Indépendance Belge*, 25 mai 1873, p.1.

<sup>403</sup> *Ibid.*

<sup>404</sup> *L'Indépendance Belge*, 26 mai 1873, p.1.

<sup>405</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 25 mai 1873, p.1.

<sup>406</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 26 mai 1873, p.1.

<sup>407</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 27 mai 1873, p.1.

gouvernement de la France y est accueilli de la meilleure des manières. Le journal ultramontain gantois se veut particulièrement sévère envers Adolphe Thiers, homme présenté comme bien trop glorifié pour la réelle valeur de son action à la tête de l'Etat. Le destin est mérité pour le bien public pour l'homme qui est tombé en « prononçant une épigramme médiocre, contre une avalanche de dédain », et dont la démission était par ailleurs « plus digne que son discours »<sup>408</sup>.

Là encore, la presse belge nous apporte des réactions diverses et contrastées. Chaque famille politique a sa propre lecture des équilibres français. La presse libérale salue la stabilité des institutions républicaines tout en déplorant l'éviction de celui qu'elle considère comme faisant partie des seuls hommes capables de gouverner en se tenant à l'abri des excès des radicaux comme des monarchistes. Cette presse libérale fustige l'union des droites, dans laquelle elle voit une manœuvre dangereuse et une traîtrise qui risque de compromettre la République, qu'elle juge pourtant être le régime le plus conforme à la volonté nationale de la France. On constate à cette occasion que les libéraux, comme les catholiques, revendiquent chacun, les uns pour la République et le progrès, les autres pour la monarchie et l'ordre moral, un certain monopole de la volonté nationale française. La réalité est bien plus nuancée. À l'inverse des libéraux, la presse catholique accueille bien plus favorablement ce tournant conservateur incarné par le nouveau binôme exécutif Mac-Mahon/de Broglie. On espère voir s'imposer l'ordre moral et contenir les revendications républicaines plus radicales. Les catholiques opposent à l'image de Thiers présenté par les libéraux comme un homme de pouvoir honnête et pragmatique, celle d'un politicien surestimé et politiquement dépassé.

---

<sup>408</sup> *Le Bien Public*, 26 mai 1873, p.1.

## 9) La presse belge et le tournant des lois de 1875

La restauration attendue par le cabinet de Broglie ne se fait pas. Les rapprochements entre les prétendants légitimistes et orléanistes à l'été 1873 ne portent pas leurs fruits. Cet échec est imputé par les légitimistes au duc de Broglie, poussé à son tour vers la sortie au printemps 1874. Quelques mois plus tard, à la demande d'Auguste Casimir-Perier, républicain conservateur, l'Assemblée nationale ouvre des travaux d'élaboration d'une constitution. L'année 1875 voit ainsi une série de lois organisationnelles de la vie politique être votées. Elles prendront le nom de « lois constitutionnelles ». Durant les mois précédant l'adoption de ces lois, les discussions parlementaires vont de blocage en blocage. La France n'a toujours pas de chambre haute, et les propositions de textes ayant pour objet la consolidation de la présidence de la République en tant qu'institution du régime sont toutes contrées par les monarchistes. Pourtant, la lassitude provoquée par cette situation de blocage, pousse progressivement une partie des députés orléanistes du centre droit vers l'acceptation de la République. Les députés jouent sur les mots et gardent à l'esprit le caractère temporaire qu'ils souhaitent pour les institutions françaises. Les députés conservateurs, dont la majorité s'effrite d'élection en élection, tentent d'éviter de faire apparaître le terme « République » dans tout texte constitutionnel. Ainsi, une proposition de Jean Casimir-Perier déposée en juin 1874 et déclarant : « le gouvernement de la République se compose de deux chambres et d'un président », est rejetée par la majorité monarchiste. En janvier 1875, le député du centre Edouard Laboulaye tente à nouveau et propose : « Le gouvernement de la République se compose de deux chambres et d'un président »<sup>409</sup>. La proposition est rejetée à quelques voix près. La bonne formulation est enfin trouvée le 30 janvier 1875. Le député catholique modéré Henri Wallon, qui fait partie de ceux qui se sont ralliés à la République, propose la formule du déblocage : « Le président de *la République* est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est élu pour sept ans. Il est rééligible ». Cette fois, le vote échappe aux monarchistes. L'amendement est adopté par 353 voix contre 352. La République est entérinée par une seule voix<sup>410</sup>.

En Belgique, la nouvelle revêt un aspect tragique pour *Le Bien Public*. Il dénonce une pâle copie de l'amendement Laboulaye rejeté quelques jours plus tôt. Le journal accuse les députés du centre droit d'avoir fait le jeu de la gauche dont les députés veulent à tout prix la

<sup>409</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, op. cit., p. 54.

<sup>410</sup> BARJOT D., CHALINE J.-P. et ENCREVÉ A., *La France au XIXe siècle*, op. cit., p. 467.

République, car ils « savent bien qu'une fois la chose acceptée, ils en seront bientôt les maîtres »<sup>411</sup>. En somme, les conservateurs républicains viennent, selon le journal, de confier le pouvoir clef en main à la gauche, et de fermer à jamais les portes de la monarchie. Le régime français est perdu pour *Le Bien Public*, si bien que même un potentiel Sénat plus conservateur ne pourra pas le sauver. Le journal ne manque pas non plus de soulever la question de la faible légitimité du vote, très serré : « C'est à une voix de majorité que le mot de République a été accepté ; c'est assez pour la conscience des républicains qui n'ont jamais rien obtenu avec cette apparence de légalité et qui se sont toujours emparés du pouvoir par la violence et les révoltes ». Le sermon final du quotidien ultramontain est cependant destiné aux députés conservateurs, ralliés à la République : « Les membres du centre droit qui ont voté l'amendement Wallon ont assumé sur eux une lourde responsabilité. Ils auront à rendre un terrible compte de ce vote qui peut précipiter les destinées de la France dans les aventures les plus imprévues et les plus funestes »<sup>412</sup>. Au *Journal de Bruxelles*, on n'est pas aussi défaitiste. En effet, le journal moque la presse de gauche française, en lui rappelant que le résultat qu'elle célèbre peut être renversé par un vote ultérieur. À l'instar du *Bien Public*, le journal catholique insiste sur la question de la légitimité de l'entérinement du régime républicain : « C'est la gauche qui en a profité cette fois. En sera-t-il de même aux futurs scrutins ? Le plus fâcheux, c'est qu'après le scrutin définitif, le pays pourra se trouver encore une fois livré aux incertitudes et aux dangers d'un état des choses peu conforme au vœu réel des populations »<sup>413</sup>.

La presse libérale, notamment via *L'Étoile Belge*, mesure l'ampleur et le caractère historique qu'a pris la séance parlementaire du 30 janvier. On y fait état d'une « révolution parlementaire ». La droite, selon le journal, ne peut s'en prendre qu'à sa propre division. On reconnaît qu'avant cet amendement, la droite, bien que divisée et incapable de se mettre d'accord sur un programme de gouvernement, restait maîtresse de la Chambre. Cette mainmise sur la Chambre lui permettait, malgré ses fractures, de bloquer les gauches, et, par la même occasion, la République<sup>414</sup>. Cette conception est partagée par *L'Indépendance Belge*, qui salue l'occasion saisie par la gauche républicaine pour faire bloc contre la droite et profiter de sa division<sup>415</sup>. Pour les libéraux belges, il s'agit là d'une double victoire de leurs confrères français. La République élimine durablement la monarchie, mais elle perd aussi son caractère provisoire,

---

<sup>411</sup> *Le Bien Public*, 1<sup>er</sup> février 1875, p.1.

<sup>412</sup> *Ibid.*

<sup>413</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 1<sup>er</sup> février 1875, p.1.

<sup>414</sup> *L'Étoile Belge*, 1<sup>er</sup> février 1875, p.1.

<sup>415</sup> *L'Indépendance Belge*, 31 janvier 1875, p.1.

ce qui l'entérine comme le régime pérenne de la France. Ainsi, le correspondant à Versailles de *L'Étoile Belge* écrit : « Quel que soit le sort final du projet, il est certain qu'il ne sera pas monarchique, mais il ne sera même pas provisoire. La monarchie était impossible à présenter [...] le bruit court que, dans cette position désespérée, les légitimistes veulent tenter de jouer une partie suprême, en appelant le comte de Chambord à Versailles. J'ignore si ce bruit est sérieux. Quant à l'abattement des légitimistes, il est visible »<sup>416</sup>. On lit ici une pointe de jubilation sous la plume du rédacteur.

Les 24 et 25 février 1875 sont votées successivement deux lois à caractère constitutionnel. La première crée le Sénat, en définit sa composition et ses pouvoirs. La seconde est la « Loi relative à l'organisation des pouvoirs publics », qui fixe les règles de désignation et les pouvoirs du président de la République, détermine les relations entre les deux chambres et le gouvernement, et établit le bicamérisme et la responsabilité ministérielle. Ces deux lois sont votées avec une majorité bien plus large que l'amendement Wallon. Elles reçoivent les votes de la gauche, pourtant hostile à la création d'une Chambre haute, et du centre droit, dont les orléanistes représentés par le duc de Broglie<sup>417</sup>. Il y a désormais en France une logique de compromis. Le duc de Broglie, qui voulait faire du Sénat une Chambre de notables, soit membres de droit, soit cooptés à vie, a dû plier face aux radicaux menés par Gambetta, qui n'acceptent de voir naître un Sénat que si ses membres étaient désignés par des élus. Broglie obtient tout de même un quart de sénateurs inamovibles, désignés directement par l'Assemblée nationale, puis par le Sénat une fois mis en place. L'ancien architecte déchu de la restauration est pragmatique, il accepte de travailler dans un cadre républicain pour contenir les radicaux.

Pour la presse libérale belge, il n'y a plus de doute à avoir, la République sort consolidée de ces deux votes. *L'Étoile Belge* insiste : « Le Rubicon est passé ! L'Assemblée nationale de France a fondé définitivement la République conservatrice »<sup>418</sup>. Le journal salue le courage de la gauche et du centre droit (orléanistes) qui n'ont pas faibli face aux pressions des légitimistes et des bonapartistes. Ces deux dernières factions sont décrites par le journal comme une « extrême droite, bouillante de colère »<sup>419</sup>. La même satisfaction se fait ressentir chez le correspondant de *l'Indépendance Belge* : « Ce qui me rassure, c'est le calme de la gauche républicaine [...] l'ensemble de la constitution sera voté à une grande majorité ; la République est aujourd'hui le gouvernement de la France ; Paris a accueilli hier soir avec joie la nouvelle

<sup>416</sup> *L'Étoile Belge*, 1<sup>er</sup> février 1875, p.1.

<sup>417</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>418</sup> *L'Étoile Belge*, 26 février 1875, p.1.

<sup>419</sup> *Ibid.*

que la Constitution allait être adoptée et était assurée d'une majorité ; majorité trop grande, disent quelques-uns qui auraient voulu que M. le duc de Broglie eût la pudeur de ne pas s'associer aux républicains qui prenaient leur revanche du 24 mai»<sup>420</sup>. Là encore, on vise les légitimistes et les bonapartistes qui attaquent la position de compromis du duc de Broglie.

Du côté catholique, *Le Journal de Bruxelles* estime le vote des lois constitutionnelles comme favorable à l'alliance des modérés de tout bord : « Il est désormais certain que le vote des lois constitutionnelles facilitera l'union, sur le terrain des principes d'ordre et de conservation sociale, des hommes modérés de tous les partis »<sup>421</sup>. Le titre bruxellois insiste sur le fait que le jeu parlementaire désormais institutionnalisé ne bénéficiera pas au parti radical. La République n'est pas mal vue par le quotidien catholique, du moins dans cette configuration, puisqu'elle favorise, selon lui, le gouvernement des factions modérées et conservatrices au détriment des radicaux. Le journal en est d'autant plus persuadé, qu'il estime que cette majorité modérée pourrait, à terme, décider d'une restauration monarchique : « il nous semble que les diverses nuances du parti conservateur n'auront pas à regretter les votes qui viennent d'avoir lieu. Si la monarchie doit redevenir le gouvernement de la France par la volonté du pays légalement exprimée, nulle entrave n'en saurait empêcher l'avènement »<sup>422</sup>. Ainsi, le *Journal de Bruxelles* estime que l'opinion européenne et les différents gouvernements du Vieux Continent accueilleront favorablement la nouvelle configuration du régime français. Le ton n'est pas le même chez les rédacteurs du *Bien Public*, qui se contentent de paraphraser les discours monarchistes qui se sont fait entendre à Versailles lors des débats de l'Assemblée nationale. On y développe l'idée que la République s'est faite par la seule haine de l'empire et que, comme ce fut le cas à deux reprises : « le pays se jette dans les bras de l'empire par peur de la république »<sup>423</sup>. Pour les monarchistes, la France n'est pas bonapartiste, mais se jette dans les bras du bonapartisme à défaut d'avoir un chef. La monarchie est donc la seule solution, et le journal présente le compromis des orléanistes, en particulier du duc de Broglie comme la plus grande des trahisons<sup>424</sup>.

En somme, les lois de 1875 sont un tournant politique presque irréversible aux yeux de la presse belge. L'amendement Wallon est perçu comme un vrai moment clef. La République cesse d'être provisoire, elle devient le régime officiel de la France. Les journaux libéraux y

<sup>420</sup> *L'Indépendance Belge*, 27 février 1875, p.1.

<sup>421</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 27 février 1875, p.1.

<sup>422</sup> *Ibid.*

<sup>423</sup> *Le Bien Public*, 27 février 1875, p.1.

<sup>424</sup> *Ibid.*

voient une victoire définitive sur la monarchie, lorsque les catholiques modérés y voient au minimum une stabilisation politique dont la France a besoin. Seuls les ultramontains, proches des légitimistes français, vivent la nouvelle comme une catastrophe historique. La lecture des événements est bien différente d'un organe de presse à l'autre. Les libéraux adoptent un ton triomphal et insistent sur une certaine habileté tactique de la gauche républicaine qui a profité de la division des droites pour arriver à ses fins. Les catholiques modérés, incarnés par le *Journal de Bruxelles*, décortiquent l'actualité avec un ton plus pragmatique, la République est acceptée tant qu'elle reste un moyen de contenir les radicaux. Les catholiques n'excluent cependant pas un possible espoir de restauration par voie légale, en cas de majorité monarchiste sortant des élections prochaines. Les ultramontains, quant à eux, dénoncent avec virulence une trahison du centre droit orléaniste, et critiquent la légitimité politique et populaire de cette République votée à une voix près. Nous pouvons ici mettre en lumière une certaine obsession belge pour la stabilité. Qu'ils se réjouissent ou déplorent le choix républicain, les journaux belges jugent la situation du régime français par sa capacité à instaurer l'ordre et à éviter les révoltes. Certains craignent l'instabilité que pourrait encore provoquer la faiblesse de la majorité ou la division des camps, alors que d'autres voient dans les compromis une garantie de stabilité. Le symbole de ces compromis, le duc de Broglie, est salué par les libéraux et catholiques modérés, alors qu'il personnifie la capitulation et la trahison pour les ultramontains. Cette étape constitutionnelle consacre juridiquement la République, mais les perceptions belges montrent que la bataille idéologique reste vive.

## 10) Le processus constitutionnel français dans les revues d'opinions belges

Le processus d'élaboration du législateur-constituant français intéresse en Belgique au-delà de la presse quotidienne. Les revues d'opinions catholiques et libérales ne manquent pas d'y consacrer des articles, plus élaborés et facteurs de commentaires plus complexes, réfléchis et structurés que ce que la presse écrite peut offrir au compte-gouttes.

En janvier 1875, quelques semaines avant le vote de l'amendement Wallon, Emile de Laveleye fait paraître, dans la *Revue de Belgique*, un article intitulé « Le protestantisme et le catholicisme dans leur rapport avec la liberté et la prospérité des peuples »<sup>425</sup>. Dans son article, qui prend la forme d'un essai historique, religieux et politique, Emile de Laveleye s'attelle à démontrer que les peuples protestants sont plus propices au développement civilisationnel que les peuples restés catholiques. Il y a dans le texte du libéral certaines considérations directement destinées aux enjeux français. Laveleye, en défendant les vertus des peuples réformés, s'oppose à un cléricalisme qui, selon lui « gouverne à Versailles »<sup>426</sup>. Il prend clairement position en affirmant que « La république est, en ce moment, le seul gouvernement possible »<sup>427</sup>. Selon Vincent Genin, ce soutien de Laveleye à la République vient en partie de son engagement en faveur du protestantisme : « Laveleye en est conscient et n'ignore sans doute pas que ce nouveau régime est fondé par un nombre non négligeable de décideurs de confession protestante »<sup>428</sup>. André Encrevé nous explique également que la population réformée française est bien plus encline que les autres à accepter la République, ceci est encore plus vrai après la chute de Napoléon III : « dès les années 1871-1876, les protestants confirment leur glissement vers la République déjà perçu à la fin du Second Empire. Au sein de la communauté protestante, le choix républicain est plus massif et plus précoce que parmi les catholiques »<sup>429</sup>. Le choix républicain des protestants s'explique par deux facteurs. En premier lieu, en 1870, le clivage entre la gauche et la droite est toujours dans la même configuration que celui qui s'est instauré autour des principes de la Révolution française, à savoir une droite monarchiste et défavorable aux principes révolutionnaires, et une gauche républicaine et favorable à l'héritage de 1789.

<sup>425</sup> DE LAVELEYE É., « Le protestantisme et le catholicisme dans leur rapport avec la liberté et la prospérité des peuples », *op. cit.*

<sup>426</sup> *Id.*, p. 35.

<sup>427</sup> *Id.*, p. 31.

<sup>428</sup> GENIN V., « Émile de Laveleye en 1875 : compagnon de route du protestantisme et conseiller de la IIIe République », in *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 2 (2019), p. 255.

<sup>429</sup> ENCREVÉ A., *Les protestants et la vie politique française : de la Révolution à nos jours*, Paris, CNRS éditions, 2020, p. 159.

Les protestants, ne peuvent rejoindre le parti de l'Eglise et se fondent, presque machinalement dans la gauche. Ensuite, la IIIe République s'installe dans un grand moment de tension politique. L'assemblée élue en janvier 1871 est majoritairement monarchiste et va tenter de rétablir la royauté avec le concours de l'Eglise catholique, ce qui ne laisse pas d'autre choix aux protestants que celui de se tourner vers la République. La dynamique de 1871 va à l'encontre de leurs valeurs. Les réformés voient en la restauration le retour du pouvoir de l'Eglise, tel qu'il était avant 1789. Comme l'écrit André Encrevé : « Dans ces conditions, il est facile de comprendre que le peuple protestant se soit tourné vers les républicains, qui entendent terminer la Révolution en laïcisant l'Etat et la société. Pour les huguenots, en effet, seule la laïcité est gage de la liberté et de l'égalité »<sup>430</sup>. On trouve donc dans un article sur le protestantisme qui, à première vue, ne semble pas concerner la IIIe République, une volonté réelle de son auteur de se glisser dans la documentation du constituant français. Laveleye est tout d'abord fondamentalement républicain. Etant lui-même protestant, il estime que le développement des institutions constitutionnelles dans l'Etat et la forme républicaine font partie des objectifs de la réforme<sup>431</sup>. Il en fait par ailleurs la démonstration historique dans son article : « Tandis que Bossuet formulait la théorie de l'absolutisme, Milton écrivait celle de la République »<sup>432</sup>. Laveleye estime que la France a devant elle une occasion rare de faire la République, qui est déjà menacée par le retour du despotisme : « La France a, en ce moment, l'occasion de fonder des institutions libres. Mais les partisans de la monarchie frayeront le chemin au retour d'un Napoléon ou jetteront le pays dans l'anarchie par leur aveugle obstination »<sup>433</sup>.

Laveleye a sans aucun doute pour objectif de pousser le législateur français à se détacher de l'Eglise. Le cléricalisme versaillais qu'il dénonce risque, selon lui, de préparer « le retour d'une royauté toute dévouée à l'Eglise », qui d'ailleurs se propage dans son propre pays, la Belgique, où son influence « semble devenir irrésistible »<sup>434</sup>. Cependant, avant de créer la République idéale, la France doit se défaire du catholicisme qui la freine dans sa quête de liberté. Là où le protestantisme fonde les institutions constitutionnelles et républicaines, le catholicisme ne permet au peuple d'acquérir la liberté que par la révolution, et le condamne à

---

<sup>430</sup> ENCREVÉ A., *Les protestants et la vie politique française : de la Révolution à nos jours*, op. cit., p. 160.

<sup>431</sup> GENIN V., « Émile de Laveleye en 1875 », op. cit., p. 256.

<sup>432</sup> DE LAVELEYE É., « Le protestantisme et le catholicisme dans leur rapport avec la liberté et la prospérité des peuples », op. cit., p. 18.

<sup>433</sup> DE LAVELEYE É., « Le protestantisme et le catholicisme dans leur rapport avec la liberté et la prospérité des peuples », op. cit, p. 31.

<sup>434</sup> *Id*, p. 35.

revenir épisodiquement vers le despotisme. Laveleye prophétise alors que, tant que la France restera imprégnée par le catholicisme et son Eglise, la République sera tenue en échec « et les républicains l’empêcheront de prendre racine parce que le catholicisme les a pénétrés du génie de l’intolérance et du despotisme. La France échappera difficilement à une nouvelle restauration du pouvoir absolu. La religion romaine n’a point préparé les Français à vivre libres, à se tolérer et à se gouverner eux-mêmes »<sup>435</sup>. Laveleye voudrait la séparation de l’Eglise et de l’Etat, pourtant, il parie sur son échec dans les pays restés catholiques, car « L’Eglise, qui prétend que le temporel doit être soumis au spirituel, comme le corps l’est à l’âme, n’acceptera ce régime de la séparation qu’en tant qu’elle en peut profiter pour arriver à son but »<sup>436</sup>. Pour Emile de Laveleye, il n’y a aucune issue possible tant que le catholicisme domine, car il est trop imprégné dans les individus pour que ceux-ci créent un régime allant à son encontre : « Vous ne pouvez, dans le même homme, séparer le fidèle du citoyen et, d’ordinaire, ce sont les sentiments du premier qui inspirent les actes du second »<sup>437</sup>.

La solution, Emile de Laveleye ne la donne pas explicitement. Il laisse à son lecteur le soin de la découvrir. Il y a en lui une volonté de pousser les intellectuels français ou européens catholiques à la conversion, ou du moins à l’acceptation du protestantisme<sup>438</sup>. Vincent Genin reconnaît également cet objectif de conversion en France comme en Belgique. Laveleye s’adresse aux Latins qui souhaiteraient embrasser la réforme, mais aussi aux autres : « Au-delà de ce public ciblé, Laveleye souhaite avant tout convaincre certaines élites de se convertir au protestantisme. Une fois cette opération faite, de plus larges franges de la population pourront suivre »<sup>439</sup>. La République est donc pour Laveleye une nécessité, pour autant que la France y soit préparée dans une de ses dimensions les plus intimes, celle de la religion. Laveleye estime ainsi qu’il faut être prêt et assez mûr pour exercer la vie républicaine. Cela ne va pas sans nous rappeler sa position analogue vis-à-vis du suffrage universel, où, selon lui, un certain niveau d’instruction du peuple est nécessaire avant d’être mis en place et d’éviter la manipulation des masses.

De l’autre côté du spectre politique, la *Revue Générale*, qui se veut être l’organe de réflexion des catholiques en Belgique, consacre certains articles à la situation politique

<sup>435</sup> DE LAVELEYE É., « Le protestantisme et le catholicisme dans leur rapport avec la liberté et la prospérité des peuples », *op. cit.*, p. 31-32.

<sup>436</sup> *Id.*, p. 40.

<sup>437</sup> *Ibid.*

<sup>438</sup> L’article de Laveleye a par ailleurs été traduit dans plus de 5 langues européennes ; GENIN V., « Émile de Laveleye en 1875 », *op. cit.*, p. 272.

<sup>439</sup> *Id.*, p. 258.

française sous la plume de Charles Woeste, avocat et député catholique d’Alost, ultramontain et fervent combattant des idées libérales<sup>440</sup>. Ce dernier fait publier dans le second tome de la *Revue Générale* de 1874 un article intitulé : « La France depuis la chute du gouvernement de M. Thiers »<sup>441</sup>. L’auteur revient donc sur l’évolution de la situation politique française depuis le remplacement d’Adolphe Thiers par le duo Mac-Mahon/de Broglie à la tête du pays. Woeste semble d’emblée devoir se justifier, de traiter ainsi un sujet d’actualité français : « Sans doute je suis Belge et les intérêts de la Belgique me touchent avant tout [...] Toutefois, je ne suis indifférent au sort de la France, ni comme catholique ni comme patriote »<sup>442</sup>. Woeste explique qu’en tant que catholique, le déclin de la France est une catastrophe humaine : « la décadence de la fille aînée de l’Eglise affaiblit la cause catholique en Europe »<sup>443</sup>. Le patriote en lui déplore également que la monarchie ne parvienne pas à s’instaurer en France. Sans trop de dureté, il trouve la cause de ce problème, comme beaucoup d’autres, dans l’entêtement du comte de Chambord. Woeste estime en réalité que le prétendant légitimiste est avant tout mal entouré par « quelques amis fidèles qui n’avaient cessé de lui dépeindre la France sous des couleurs factices »<sup>444</sup>. Si bien que le comte de Chambord était persuadé que la France se jettait dans ses bras à son retour de l’exil « comme jadis dans ceux d’Henri IV ». Or, selon Woeste, il conviendrait de sortir du fantasme pour le comte et sa cour, qui doivent comprendre que leur vision dépassée de la pratique monarchique n’est plus adaptée aux temps présents. À travers son article, le député catholique déplore la division des droites. Son principal reproche s’adresse à ce qu’il nomme, non péjorativement « l’extrême droite » et qui regroupe les légitimistes les plus rigides sur la question du régime. Woeste ne conçoit pas l’hostilité que ceux-ci portent à la mise en place du septennat personnel pour le président Mac-Mahon.

Après la chute de Thiers en 1873, la loi du 20 novembre institue un septennat personnel pour le président Mac Mahon<sup>445</sup>. Le mandat de sept ans est attaché à sa personne et ne s’appliquera pas automatiquement à ses successeurs. Les monarchistes, majoritaires, y voient un compromis, celui de patienter sept ans dans l’espoir de restaurer la monarchie à la mort du comte de Chambord. Les républicains modérés l’acceptent, et le conçoivent comme une étape vers la consolidation de la République, mais les radicaux dénoncent un régime provisoire

<sup>440</sup> DEMOULIN R., « Charles Woeste », in *Biographie Nationale de Belgique*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylants, 1938, vol.27, p. 382-392.

<sup>441</sup> WOESTE C., « La France depuis la chute de M. Thiers », in *Revue Générale*, XX, p. 167-182.

<sup>442</sup> *Id.*, p. 173.

<sup>443</sup> *Ibid.*

<sup>444</sup> *Id.*, p. 174.

<sup>445</sup> SAUSSE J., *Adolphe Thiers, Patrice de Mac-Mahon : présider une République en fondation*, Aix-en-Provence Presses Universitaires Aix-Marseille, 2021, p. 8.

conservateur. Cette divergence transforme le septennat en instrument, celui d'une guerre d'usure entre monarchistes et républicains. Les lois constitutionnelles de 1875 vont alors raviver et trancher la question : elles inscrivent le septennat dans la nouvelle Constitution. Elles lui donnent alors un caractère permanent en s'appliquant à tous les futurs présidents, ce qui lui donne un statut juridique durable. Le compromis temporaire devient un pilier du régime, consolidant la République aux yeux des républicains et scellant la désillusion des monarchistes, contraints de reconnaître qu'ils n'attendent plus une restauration imminente.

Au moment où Woeste écrit son article, les lois de 1875 ne sont pas encore votées, mais l'auteur est conscient du danger que la division des droites fait courir aux espoirs monarchistes. Déjà au printemps 1874, la chute du cabinet de Broglie et la mise en place des travaux constituants par Casimir Périer sont, selon Woeste, un moment de danger important, car la perspective d'une consolidation de la République se renforce : « Il était à craindre, qu'en présence des divisons monarchistes, beaucoup d'hommes ne se ralliassent à cette solution, et dès lors, la seule espérance raisonnable qui restât à l'extrême droite, c'était précisément l'organisation sérieuse du septennat, qui, en prolongeant la trêve de Bordeaux, laissait, au bout de sept années, la porte ouverte à la royauté »<sup>446</sup>. Woeste aurait espéré un ralliement des légitimistes au septennat personnel de Mac-Mahon. À son grand regret, ce ne fut pas le cas : « Eh bien non : l'extrême droite fit du septennat l'objet de ses plus vives attaques »<sup>447</sup>. Woeste illustre cette « politique insensée » par les attaques à répétitions du journal ultra-légitimiste français *L'Union*, envers le septennat : « Il fallait que l'Assemblée choisisse entre la monarchie et la république ! Mais, comme il était certain qu'elle ne voulait pas de la royauté du comte de Chambord avec le drapeau blanc, il s'en suit qu'en attaquant le septennat, *l'Union* travaillait pour la république ! »<sup>448</sup>. Ainsi, l'auteur insiste sur le fait que, si la monarchie est momentanément impossible et que le septennat est refusé, il ne reste alors que la République. Il encense le maréchal de Mac-Mahon, présenté comme conscient de cet enjeu et qui s'est exprimé publiquement en faveur de son mandat personnel. Woeste défend le maréchal-président contre les attaques de *l'Union*. Exaspéré devant l'impossibilité de collaborer avec les ultra-légitimistes, Woeste parie sur une dissolution à venir de l'Assemblée nationale : « Si l'extrême droite persiste à refuser son concours à l'organisation du gouvernement actuel, il faudra bien recourir à cette mesure extrême »<sup>449</sup>. En somme, le blocage vient uniquement du parti du comte

<sup>446</sup> WOESTE C., « La France depuis la chute de M. Thiers », *op. cit.*, p. 175.

<sup>447</sup> *Ibid.*

<sup>448</sup> WOESTE C., « La France depuis la chute de M. Thiers », *op. cit.*, p. 176.

<sup>449</sup> *Id.*, p. 180.

de Chambord, auquel Charles Woeste conjure de faire preuve de clairvoyance. Mac-Mahon, en homme sage, est prêt à passer un accord avec la maison de Bourbon, dans l'intérêt de la nation. Woeste clôture ainsi : « Que le comte de Chambord y réfléchisse : il tient dans ses mains le sort de la France. Henri IV, dont il parle dans chacun de ses manifestes, s'est fait instruire dans le catholicisme par déférence pour le vœu du pays. Et lui, il ne consentirait pas, par le même motif, au maintien provisoire du drapeau tricolore, de ce drapeau qui a défendu l'ordre social en 1848 et en 1871, que la Révolution renie [...] Ah ! j'aime encore à espérer contre toute espérance »<sup>450</sup>.

La prophétie que Woeste voulait éviter se produit donc bel et bien. Les lois du début de l'année 1875 sont votées par l'Assemblée<sup>451</sup>. Woeste publie alors en mars un nouvel article intitulé : « La nouvelle constitution française et le ministère Buffet »<sup>452</sup>. Woeste rappelle les prétentions des ultra-légitimistes français. Ceux-ci veulent, comme lui, une restauration monarchique. Cependant il se demande ici quelle monarchie « l'extrême droite » entend imposer à la France. Pour Woeste, il ne fait aucun doute que ce parti va trop loin, dans un désir d'absolutisme et de retour total, voire encore plus radical, à l'ancien régime : « Ainsi le programme était celui-ci : le roi seul, le roi tout de suite, le roi sans constitution, à moins qu'il ne lui plût d'en promulguer une »<sup>453</sup>. Il s'agit selon Woeste « non pas des monarchies du moyen-âge, mais des plus mauvais temps de la royauté française »<sup>454</sup>. On passe donc, chez le député catholique d'Alost, d'une désapprobation des méthodes, à une désapprobation du programme des légitimistes qui ne peuvent, selon lui, que créer une profonde répulsion en France. Pour Woeste, les légitimistes ne peuvent s'en vouloir qu'à eux-mêmes du sort que leur a réservé les lois de 1875, puisque ceux-ci n'ont pas voulu participer au jeu parlementaire. Ainsi, parlant de l'extrême droite et de la potentielle restauration, il écrit : « aucun de ses membres n'a même tenté cette aventure pendant le long mois qu'a duré le vote des lois constitutionnelles ; aucun de ses membres n'a osé proposer le rétablissement actuel de la monarchie. M. Wallon en a pris

<sup>450</sup> WOESTE C., « La France depuis la chute de M. Thiers », *op. cit.*, p. 182.

<sup>451</sup> La nouvelle constitution modifie alors quelque peu le vocabulaire institutionnel du Parlement français. On parle dorénavant de la « Chambre des députés », élus au suffrage universel, et du Sénat, Chambre haute dont les membres sont élus par la Chambre des députés, puis par le Sénat lui-même. Ces deux chambres réunies prennent le nom « d'Assemblée nationale » qui, réunie en « Congrès » à Versailles, élit le président de la République selon les lois de 1875. Mac-Mahon ayant été élu par la première forme de l'Assemblée nationale monocamérale de 1871, le premier président élu selon la nouvelle configuration parlementaire est Jules Grévy en 1879 ; CAGÉ J. et PIKETTY T., *Une histoire du conflit politique : élections et inégalités sociales en France, 1789-2022*, Paris, Éditions du Seuil, 2023, p. 58-59. MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 68. ; Constitution de 1875, IIIe République : Loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics, in *Conseil Constitutionnel*. [En Ligne : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1875-iii-republique>] (Consulté le 06/08/25)

<sup>452</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*

<sup>453</sup> *Id.*, p. 262.

<sup>454</sup> *Ibid.*

acte le 30 janvier »<sup>455</sup>. Woeste ne donne pas un si mauvais rôle aux conservateurs modérés. Il reconnaît que le reste de la droite, bien qu'uni, était en minorité, et que, face à l'instabilité politique du moment, il fallait réagir, quitte à travailler avec la gauche : « dès lors il devenait nécessaire d'opter entre l'un de ces deux partis : renoncer à toute organisation politique du pays, ou chercher des alliés dans le centre gauche »<sup>456</sup>. Woeste écrit que le centre droit a tenté de résister à la tentation, votant contre l'amendement Laboulaye le 29 janvier, mais que certains de ses « membres flottants » se rallièrent finalement au centre gauche le lendemain, jour du vote de l'amendement Wallon<sup>457</sup>. L'auteur estime alors la porte ouverte. En effet, si les réactions sont enragées chez les légitimistes, le reste de la droite comprend rapidement qu'il faut désormais travailler sur la base de l'amendement Wallon, afin de ne pas laisser le sort du régime français entre les mains de la gauche. Woeste se met à la place du camp conservateur pragmatique qui a pris la décision de travailler avec les gauches : « Cette résolution fut pour lui, je n'en doute pas, particulièrement pénible. Mais, à bien prendre les choses, elle était dans l'intérêt de la France et de la société »<sup>458</sup>.

Alors, que pense Woeste du corpus constitutionnel qui vient d'être voté en France ? Premièrement, il reconnaît que la constitution de janvier ne correspond pas à sa perfection politique. Cependant, il ne peut dissimuler son soulagement sur le fait que celle-ci ne fait « aucun sacrifice aux doctrines anti-conservatrices »<sup>459</sup>. Le principal écueil de cette constitution est, selon l'auteur, le suffrage universel masculin qui est maintenu. Woeste y est fermement opposé. Robert Demoulin écrivait de lui qu'il « ne voulut à aucun prix d'une extension du droit de suffrage »<sup>460</sup>. Le député belge ne se fait pourtant pas d'illusion, le suffrage universel est devenu indéboulonnable en France, à un point tel que « nul en France, à l'heure actuelle, pas plus sur les bancs de l'extrême droite qu'ailleurs, n'oserait y toucher »<sup>461</sup>. Le suffrage universel ne concerne cependant que les élections législatives. En effet, le Sénat et le président de la République sont élus indirectement. Selon Julia Cagé et Thomas Piketty, le législateur français de 1875, ayant encore à l'esprit le coup d'Etat de 1852, cherche à tout prix à éviter que l'élection présidentielle ne soit à nouveau du ressort du peuple.<sup>462</sup>

---

<sup>455</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*, p. 262

<sup>456</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*, p. 263.

<sup>457</sup> *Id.*, p. 264.

<sup>458</sup> *Ibid.*

<sup>459</sup> *Id.*, p. 265.

<sup>460</sup> DEMOULIN R., « Charles Woeste », *op. cit.*, p. 286.

<sup>461</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*, p. 265.

<sup>462</sup> CAGÉ J. et PIKETTY T., *Une histoire du conflit politique*, *op. cit.*, p. 58.

Woeste parvient, d'une certaine manière, à trouver dans la République un régime qu'il juge respectable : « Le régime qu'elle organise est une véritable monarchie constitutionnelle, avec cette différence que le chef du pouvoir exécutif, au lieu d'être un roi héréditaire, est un président élu pour sept ans »<sup>463</sup>. Cette configuration permet, selon Woeste, de préserver l'ordre et la liberté. Certes, le député belge regrette que ces vertus ne soient pas sous la tutelle de la maison de Bourbon, mais la solution trouvée est porteuse d'espérance selon ses dires. Le maintien du conservateur Patrice de Mac-Mahon comme chef de l'Etat le conforte dans cette idée. Charles Woeste voit aussi d'un bon œil le fait que l'Assemblée nationale conserve son siège à Versailles et non à Paris. Les institutions restent donc « à l'abri d'un coup de main de la populace »<sup>464</sup>.

Woeste voit bien un « point noir » se profiler à l'horizon. La Chambre des députés a vu son axe de majorité déplacé. Woeste est conscient que la majorité des députés ayant voté les lois constitutionnelles proviennent des gauches. Pire encore, les récents excès des ultra-légitimistes rendent une future majorité des droites difficile à imaginer. La désormais nouvelle nécessité de composer avec le centre gauche est un péril, selon Woeste, qui estime que le fait qu'il se sente nécessaire « favorise ses exigences »<sup>465</sup>. Le centre gauche des républicains et la gauche des radicaux sont conscients que c'est vers eux que vont se tourner les partis désirant créer une majorité. Woeste estime qu'il s'agit là d'un péril très sérieux, qui ne peut être contenu que par une majorité regroupant les conservateurs modérés et le centre gauche des républicains non radicaux. Il souligne que le gouvernement de Louis Buffet<sup>466</sup>, qui vient d'être composé, va heureusement dans ce sens. Conservateur orléaniste, Buffet incarne la politique de l'Ordre moral, cherchant à contenir l'essor des républicains radicaux et à préserver l'influence de l'Église. Son action vise à stabiliser la République naissante tout en ménageant les monarchistes. Pour ce faire, il ouvre sa majorité au centre gauche républicain, dans ce que Jean-Marie Mayeur nomme la « conjonction des centres »<sup>467</sup>. Woeste y est favorable, tant que le conservatisme y domine et que les concessions aux républicains de gauche n'y sont pas trop

---

<sup>463</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*, p. 265.

<sup>464</sup> *Ibid.*

<sup>465</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*, p.266.

<sup>466</sup> Louis Buffet (1818-1898) : avocat et homme politique français, entre en politique en 1848 comme républicain modéré avant de se rapprocher du Parti de l'Ordre. Hostile au coup d'État du 2 décembre 1851, il se tient à l'écart du Second Empire jusqu'aux années 1860, lorsqu'il rejoint le Tiers Parti et devient ministre des Finances (1870). Après 1871, il joue un rôle central dans l'Assemblée nationale, qu'il préside de 1873 à 1875, et participe à la chute de Thiers ainsi qu'à l'élection de Mac Mahon. Ministre de l'Intérieur et vice-président du Conseil en 1875, il incarne la tentative d'organiser une majorité conservatrice, mais ses échecs électoraux le marginalisent rapidement. Nommé sénateur inamovible en 1876, il perd toute influence après 1879 tout en conservant un grand prestige personnel ; « Buffet (Louis Joseph) », in YVERT B., *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, *op. cit.*, p. 234-235.

<sup>467</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 55.

importantes. Il conseille alors à Buffet de s'inspirer de ce que fut le gouvernement de l'union des droites du duc de Broglie<sup>468</sup>. Woeste sait cependant que la tâche du nouveau ministère Buffet sera ardue et, selon ses propres termes : « il aura contre lui le feu d'en haut et le feu d'en bas. Réussira-t-il ? Ce doit être le vœu de tous les hommes d'ordre »<sup>469</sup>. Le député d'Alost conclu en disant que la République n'est pas assurée à terme pour autant. Selon lui, elle périra avec la fin du mandat de Mac-Mahon : « Est-ce à dire [...] que la République puisse se perpétuer en France ? Je ne le pense pas. Elle se maintiendra, selon moi, à moins d'événements extérieurs imprévus, aussi longtemps qu'elle sera présidée par le duc de Magenta. Mais au-delà, elle ne me paraît pas viable ».

Il ne restera alors pour Woeste qu'une seule solution : « J'ai à peine besoin d'indiquer de quel côté sont mes sympathies. Je crois toujours qu'il appartient à la maison de Bourbon de restaurer à l'heure actuelle la fortune de la France »<sup>470</sup>. Woeste condense le propos de ces deux articles dans une troisième production, toujours publiée dans la *Revue Générale*, quelques mois plus tard sous le nom de « La France depuis la constitution du 25 février »<sup>471</sup>. Cet article ne nous apporte pas beaucoup de nouveaux éléments, si ce n'est, en tant que bon catholique, un avis en faveur de la liberté de l'enseignement en France de la part de son auteur : « Nulle cause, dans aucun pays, après la liberté de l'Eglise, n'importe autant aux catholiques que la liberté de l'enseignement »<sup>472</sup>. Cette liberté de l'enseignement avait déjà été proclamée sous la seconde République, mais pour l'enseignement moyen. Woeste estimait donc qu'il « appartenait à la république de 1870 de compléter l'œuvre de 1850 »<sup>473</sup>. C'est désormais chose faite. En 1875, la loi du 12 juillet, dite loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, libéralise l'enseignement supérieur en France. Elle permet la création d'universités libres, tandis que, jusque-là, l'État gardait un quasi-monopole sur l'enseignement supérieur, hérité de l'Empire et de la Monarchie de Juillet. Cette loi est portée par les conservateurs dans un contexte où la majorité monarchiste de la Chambre cherche à renforcer l'influence de l'Église dans l'éducation. Elle est notamment soutenue par Félix Dupanloup, évêque d'Orléans, et fervent militant en faveur de l'enseignement catholique<sup>474</sup>. C'est une grande victoire aux yeux de Woeste, pour qui « la chute du monopole dont jouissaient dans ce domaine les libres penseurs est pour la France l'un des

---

<sup>468</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*, p. 267.

<sup>469</sup> *Ibid.*

<sup>470</sup> WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », *op. cit.*, p. 267.

<sup>471</sup> WOESTE C., « La France depuis la constitution du 25 février », *op. cit.*

<sup>472</sup> *Id.*, p. 237.

<sup>473</sup> *Ibid.*

<sup>474</sup> OZOUF M., *L'École, l'Église et la République : 1871-1914*, Paris, Éd. du Seuil, 1992, p. 36.

événements les plus mémorables du XIXe siècle »<sup>475</sup>. Cela prouve selon lui que la République est capable de bonnes choses : « Quoi ! parce que le comte de Chambord n'est pas sur le trône, rien ne pourrait se faire de bien, et la France irait nécessairement aux abîmes ! c'est oublier que les nations chrétiennes ont en elles un principe permanent de restauration morale et qu'elles sont éternellement guérissables »<sup>476</sup>.

Woeste répète, à nouveau, son attachement à la maison de Bourbon. Il prend cependant bien soin de se séparer des ultra-légitimistes, qui ont, selon lui, comme nous l'avons vu, saboté le retour de la monarchie, et dont le projet de restauration était bien trop arriéré. Ainsi, non sans une certaine forme d'incohérence, il se proclame comme étant un partisan du comte de Chambord, mais à la manière d'un orléaniste : « si j'étais Français, je serais le partisan convaincu du comte de Chambord, non pas comme l'extrême droite, mais comme la droite et le centre droit »<sup>477</sup>. Ainsi, redinant son admiration pour le général-président de Mac-Mahon, le duc de Broglie, et Louis Buffet, le député peut clôturer son article, le troisième d'une production consacrée à l'orientation politique française sur l'année écoulée. On peut s'interroger sur l'intérêt du député d'Alost pour la politique étrangère. En effet, Woeste, rédacteur assidu de la *Revue Générale*, se concentre fortement sur des articles de politique extérieure à partir de 1874, en particulier sur la situation des catholiques en France et en Suisse. Norbert Piepers donne deux raisons à ce changement de sujet de prédilection. La première, c'est qu'ayant été élu député au même moment, Woeste trouve probablement à la Chambre une meilleure tribune pour ses idées en termes de politique intérieure. Une autre raison peut expliquer ce changement. Il y alors, au sein du comité de rédaction de la *Revue Générale*, des mésententes sur des sujets de fond en termes de politique nationale, ce qui pousse le jeune député vers les sujets plus extérieurs<sup>478</sup>.

En conclusion, il nous apparaît que les revues d'opinions, à travers les écrits d'Emile de Laveleye et de Charles Woeste ont des avis divergents sur la République qui se met en place en France en 1875. Du côté libéral, avec le texte d'Emile de Laveleye dans la *Revue de Belgique*, la République est présentée comme le seul gouvernement possible pour la France. Ce soutien est cependant conditionné par l'auteur, à une réforme religieuse. Selon Laveleye, la République et la pratique de la liberté ne pourront s'enraciner pleinement en France, que si celle-ci se libère

<sup>475</sup> WOESTE C., « La France depuis la constitution du 25 février », *op. cit.*, p. 237.

<sup>476</sup> *Id.*, p. 239.

<sup>477</sup> WOESTE C., « La France depuis la constitution du 25 février », *op. cit.*, p. 239.

<sup>478</sup> PIEPERS N., *La Revue générale de 1865 à 1940: essai d'analyse du contenu*, Louvain, Nauwelaerts, 1968, p. 27-28.

de l'emprise du catholicisme et de son Eglise. La solution peut se trouver dans une ouverture au protestantisme. Laveleye donne une lecture civilisationnelle à cette opposition entre Eglise catholique et religion réformée. Le protestantisme est, selon lui, facteur de liberté, de développement des institutions constitutionnelles et de stabilité, tandis que le catholicisme est absolutiste, prône l'intolérance et maintient la France dans des cycles interminables de révolutions suivies de retours du despotisme. Il y a, dans le texte de Laveleye, une volonté implicite de conversion des élites catholiques, en France comme en Belgique, afin de rendre possible un régime républicain durable. Cela correspond à une certaine vision élitiste de la vie politique de la part de Laveleye. La République, tout comme la pratique du suffrage universel, suppose un peuple instruit et préparé.

Du côté catholique, à travers les écrits publiés par Charles Woeste dans la *Revue Générale*, l'auteur s'oppose au républicanisme par principe. Il est cependant contraint de reconnaître par pragmatisme que la République est viable comme cadre provisoire, tant qu'elle préserve l'ordre et l'influence catholique en France et en Europe. Woeste critique sévèrement les ultra-légitimistes sur leur intransigeance qui a favorisé la consolidation républicaine. Il prend donc la défense de ceux qui ont mis en place une politique de compromis conservateurs, en tenant notamment la conjonction des centres afin d'exclure les radicaux du pouvoir et de maintenir l'ordre moral. L'auteur se permet même d'apprécier positivement certaines lois de la République, notamment en matière d'enseignement. Il considère que la constitution des lois de 1875 instaure en réalité une monarchie sans roi, ce qui la rend acceptable en tant que solution de compromis pour le conservateur qu'il est. Woeste persiste dans l'espoir d'un retour monarchique, puisque la République n'est viable, selon ses dires, que tant que Mac-Mahon la préside. À terme, il espère un retour des Bourbons.

En somme, les deux courants que représentent Woeste et Laveleye, convergent sur le fait que la France traverse un moment décisif et que les décisions à prendre du point de vue institutionnel sont cruciales. Les libéraux voient la République comme une fin en soi. Ils la lient au progrès, à condition de rompre avec le clergé. Les catholiques l'acceptent comme une solution transitoire, à la condition qu'elle reste conservatrice.

## 11) La crise du 16 mai 1877 dans la presse Belge

En 1876 ont lieu de nouvelles élections législatives en France. Le gouvernement Buffet a éprouvé la convergence des centres, qui montrent peu à peu des signes de division. Une première défaite touche les conservateurs, lorsque l'élection des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale apporte, sur un total de 75 élus, 60 sièges à des républicains, et 10 sièges à des légitimistes. On est alors bien loin du projet de chambre des notables du duc de Broglie, qui n'est d'ailleurs pas élu par les députés<sup>479</sup>. La seconde hécatombe s'abat sur les droites le 5 mars 1876, lorsqu'après le second tour des élections législatives, les républicains obtiennent 350 sièges à la Chambre des députés, contre 80 pour les monarchistes toutes tendances confondues, et 75 pour les bonapartistes<sup>480</sup>. Les républicains obtiennent donc la majorité à la Chambre, mais le président Mac-Mahon reste attaché à l'Ordre moral et tente durant plusieurs mois de gouverner avec des ministres conservateurs. Il nomme Jules Dufaure<sup>481</sup>, républicain de centre gauche à la tête du gouvernement le 9 mars. Cependant, ce dernier est considéré comme trop conservateur par la majorité. Mayeur écrit sur Dufaure : « L'ancien ministre de Louis-Philippe, presque octogénaire, catholique, conservateur libéral, se trouva fort mal à l'aise entre l'Élysée, où l'influence de la droite était déterminante, et la Chambre, où les républicains engageaient le combat contre le cléricalisme et le pouvoir financier du Sénat »<sup>482</sup>. Face aux pressions de la Chambre, désormais républicaine, Dufaure démissionne le 3 décembre. Le président Mac-Mahon cède finalement le 13 décembre 1876, et nomme le républicain modéré Jules Simon à la tête du gouvernement de la République<sup>483</sup>.

Le gouvernement orienté vers le centre gauche de Simon ne dure cependant que quelques mois, Mac-Mahon cherchant rapidement un prétexte à son remplacement. La crise politique et institutionnelle débute le 16 mai 1877. Mac-Mahon accuse son président du Conseil d'une politique trop permissive envers l'anticléricalisme qui se développe chez les

---

<sup>479</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, op. cit., p. 61.

<sup>480</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, op. cit., p. 140.

<sup>481</sup> Jules Dufaure (1798-1881) : avocat et homme politique français, débute sous la Monarchie de Juillet comme député du centre gauche. Opposant au Second Empire, il revient sur le devant de la scène en 1871 et devient à plusieurs reprises président du Conseil sous la Troisième République. Figure du républicanisme modéré, il contribue à la consolidation institutionnelle du régime, notamment par l'adoption des lois constitutionnelles de 1875. Hostile aux radicaux comme aux monarchistes, il incarne une voie de compromis et d'équilibre politique dans les années 1870 ; « Dufaure (Jules Armand Stanislas) », in YVERT B., *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, op. cit., p. 129-130.

<sup>482</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, op. cit., p. 61.

<sup>483</sup> *Ibid.*

républicains<sup>484</sup>. Il reproche à Jules Simon de ne pas avoir pris position contre un ordre du jour de la Chambre demandant au gouvernement de réprimer les manifestations de l'ultramontanisme. Mac-Mahon désavoue Jules Simon qui lui présente sa démission<sup>485</sup>. Le lendemain, le duc de Broglie forme un nouveau cabinet conservateur, sur les bases de la coalition de « l'ordre moral », cette fois-ci minoritaire à la Chambre face aux républicains de tous bords. Selon Jean-Marie Mayeur, la position de de Broglie devient difficile à défendre, lui, le parlementariste de 1871 qui défend à présent la position du président de la République face aux chambres. Pour les républicains, il s'agit d'un véritable scandale, qui se fait ressentir par le malaise même des ministres orléanistes<sup>486</sup>. En réalité, Patrice de Mac-Mahon a placé de Broglie à la tête du gouvernement en vue de préparer les élections législatives qu'il veut voir se dérouler rapidement. Le 25 juin 1877, le général-président dissout la Chambre des députés<sup>487</sup>. Le gouvernement du duc de Broglie prépare les élections à venir en faisant pression contre les républicains. Il destitue des maires et se sépare de fonctionnaires dissidents. Il renvoie également 77 préfets.<sup>488</sup> En réaction, les républicains s'allient à tous les partenaires possibles, de Thiers le modéré, à des radicaux comme Clémenceau. Gambetta, dans un autre discours de campagne devenu célèbre, demande ainsi à Mac-Mahon de « se soumettre ou se démettre ». Rien n'y fait, Mac-Mahon persiste et les élections ont lieu le 14 octobre 1877<sup>489</sup>.

Malgré les efforts du gouvernement de Broglie, les républicains conservent leur majorité avec 323 sièges à la Chambre. Mac-Mahon et l'instrument de la dissolution sortent discrédités par cette affaire. Le président refuse cependant de démissionner. Son coup de force est un échec cuisant. Les espoirs des conservateurs de réobtenir un jour une majorité s'envolent, et avec eux la possibilité d'une restauration monarchique s'évanouit durablement. Les républicains vont voir leurs résultats s'améliorer d'élection en élection, et ce à chaque niveau de pouvoir. Ils obtiennent finalement la démission de Mac-Mahon le 30 janvier 1879. Elle survient lorsque celui-ci refuse de révoquer des militaires monarchistes, comme le lui demande la majorité républicaine. Le jour même, l'Assemblée nationale, réunie en Congrès, élit à 563 voix sur 705 le républicain Jules Grévy à la présidence de la République. Le nouveau président s'engage à

<sup>484</sup> Gambetta prononce notamment un virulent discours le 4 mai où il prononce une formule, devenue célèbre : « Le cléricalisme ? voilà l'ennemi ! » ; GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 141. ; sur l'anticléricalisme qui se développe en France, voir : LALOUETTE J., *La république anticléricale : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du Seuil, 2002.

<sup>485</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 62-63.

<sup>486</sup> *Id.*, p. 63.

<sup>487</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 141.

<sup>488</sup> MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>489</sup> GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 141.

ne jamais user de son droit de dissolution. 1877 est un tournant dans l'histoire politique française. Elle inaugure l'ère de la République aux républicains.

Nous isolons deux moments de cette crise pour en observer les réactions dans la presse nationale belge : sa cause, et son issue. Ainsi, après la démission de Jules Simon, la presse belge libérale impute directement la responsabilité de la crise à la seule personne du maréchal Patrice de Mac-Mahon<sup>490</sup>. On s'étonne à *L'indépendance Belge*, de voir une nouvelle tentative de gouverner de la part du duc de Broglie : « C'est un retour bien accentué à l'ordre moral, tant de fois vaincu et qui joue ses dernières cartes »<sup>491</sup>. Le titre fait preuve d'une certaine lucidité. Il voit venir la dissolution prochaine et ne se fait pas tromper par la manœuvre de Mac-Mahon et de Broglie : « Quels vont être les premiers actes du nouveau ministère français ? Il est facile de le deviner [...] M. de Broglie, poussé à la fois par les exigences des ultramontains, ses alliés et ses maîtres, et par l'énergie de la résistance de ses adversaires, ne pourra dissimuler longtemps la mission dont il est chargé »<sup>492</sup>. Pour le journal, si le duc de Broglie ne parvient pas à faire prévaloir les vues de l'Eglise, il ne reste qu'une voie à Mac-Mahon, qui « aboutit à la dissolution »<sup>493</sup>. Les rédacteurs se posent surtout la question de l'après : « Si le pays répond comme il a déjà répondu, mais avec plus d'énergie ? Un coup d'Etat ou la démission du président de la république après ces troubles profonds et de grandes atteintes à la fortune publique, voilà le dernier mot de la situation créée par les menées cléricales »<sup>494</sup>. Voilà donc le destin funeste auquel le journal libéral croit la France vouée. On voit ici s'établir pour les libéraux un lien entre le coup de force institutionnel et le cléricalisme, que les républicains français combattent chaque jour un peu plus. Ainsi, la dissolution n'étonne pas la presse libérale après le 25 juin. Celle-ci voit cependant un seul enjeu réel se jouer, celui de la date à laquelle fixer les élections. Selon *L'Indépendance Belge*, les conservateurs pourraient vouloir temporiser le plus longtemps possible, afin de faire une meilleure campagne en vue d'obtenir une nouvelle majorité. Ce qui, selon le journal, bafoue à nouveau l'esprit des lois de 1875 : « Les feuilles de l'ordre moral voudraient prolonger le plus possible la dictature du gouvernement. À les en croire, il suffirait que la Chambre nouvelle pût se réunir à la mi-novembre, cela laisserait aux préfets le temps de triturer l'opinion publique »<sup>495</sup>. Le journal présente la bataille à venir menée par les républicains comme un combat contre la dictature. Il

<sup>490</sup> *L'Indépendance Belge*, 18 mai 1877, p.1.

<sup>491</sup> *L'Indépendance Belge*, 19 mai 1877, p.1.

<sup>492</sup> *Ibid.*

<sup>493</sup> *Ibid.*

<sup>494</sup> *Ibid.*

<sup>495</sup> *L'Indépendance Belge*, 26 juin 1877, p.1.

relaye un appel des sénateurs libéraux qui rappelle au pays : « ses droits et ses devoirs » face au coup de force qui lui est imposé.

La vision catholique provoquée par la crise est tout autre. La démission de Jules Simon semble bénéfique au parti des conservateurs, selon le *Journal de Bruxelles* : « Le parti catholique et conservateur ne pourra que gagner au changement qui se prépare soit dans la présidence du conseil, soit dans tout le personnel ministériel »<sup>496</sup>. La lettre du maréchal Mac-Mahon désapprouvant Jules Simon est même jugée par le journal comme « très-digne »<sup>497</sup>. L'opinion du journal ne change donc pas une fois la dissolution actée. Son correspondant se félicite de la manière dont le gouvernement a préparé l'affaire. Il affiche clairement son espérance de victoire conservatrice aux élections, auxquelles il prête un grand enjeu, celui du combat contre le péril républicain radical : « C'est l'avenir même de la France qui va se jouer dans cette redoutable partie engagée entre les honnêtes gens et le radicalisme »<sup>498</sup>. Le correspondant blâme par la même occasion l'allocution précédant la lecture du décret de Mac-Mahon de Jules Grévy, président républicain de la Chambre, que la feuille accuse de partialité et de sortir de son rôle. Le discours de Grévy, protestant contre la dissolution, est considéré comme « tout à fait blâmable », car il contenait « une véritable offense au maréchal de Mac-Mahon »<sup>499</sup>.

Le *Bien Public*, ouvertement hostile aux politiques anticléricales, et accusant Jules Simon d'en être le complice, trouve naturellement dans la lettre du 16 mai de Mac-Mahon, un acte salutaire pour la France, menacée sans cesse par les excès de ses ministres libéraux républicains : « Il ne veut pas couvrir plus longtemps de son autorité les concessions coupables qu'il leur plaît de faire à la Révolution, et il se sépare d'eux pour rester fidèle à la mission de salut public que la France lui a confiée »<sup>500</sup>. Si le Maréchal de Mac-Mahon est toujours resté dans la grâce des ultramontains, ce ne fut pas toujours le cas du duc de Broglie, qui semble avoir été bien vite pardonné par le journal gantois, qui l'accusait de haute trahison deux ans plus tôt. Le nouveau président du Conseil et ses ministres y sont décrits comme « des hommes distingués »<sup>501</sup>. À Gand aussi, on prophétise une dissolution à venir, et on enjoint les conservateurs à une nouvelle union des droites. L'occasion est unique : « il s'agit d'arrêter le

<sup>496</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 17 mai 1877, p.1.

<sup>497</sup> *Ibid.*

<sup>498</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 27 juin 1877, p.2.

<sup>499</sup> *Ibid.*

<sup>500</sup> *Le Bien Public*, 17 mai 1877, p.1.

<sup>501</sup> *Le Bien Public*, 18 mai 1877, p.1.

mouvement révolutionnaire et de prendre la revanche de l'ordre »<sup>502</sup>. La nouvelle de la dissolution n'est pas mal accueillie par le journal ultramontain. Toutefois, le *Bien Public* reconnaît que la droite ne doit pas perdre de temps pour s'organiser face à une gauche républicaine qui s'allie en bloc contre les conservateurs. Il s'agit ici d'une reconnaissance du quotidien belge de la faiblesse actuelle du parti conservateur : « Il importe que celui-ci ne reste pas en arrière et qu'il déploie assez de vigueur pour tenir en échec la puissante coalition des gauches »<sup>503</sup>. La presse catholique semble ainsi consciente des enjeux. Elle salue unanimement l'attitude de Mac-Mahon, conspué par les libéraux. Nous l'avons observé dans les textes de Woeste, nous l'observons également ici, il y a un réel intérêt au sein du pilier catholique belge envers la personne du maréchal-président, qui est présenté de manière systématique comme l'homme providentiel, gardien de l'ordre et de la survie de la France. Il y a une dimension presque monarchique dans le traitement que les catholiques réservent à Mac-Mahon. Woeste ne s'en cache pas, cette République fonctionne comme une monarchie, elle n'est d'ailleurs viable que tant que Mac-Mahon la préside. La presse renvoie aussi cette image du sauveur. Mac-Mahon est traité comme un monarque, il doit donc à terme être remplacé par un autre monarque. La crise de 1877 est canalisatrice de ces enjeux. Le pouvoir présidentiel doit rester entre les mains du duc de Magenta.

Les élections d'octobre marquent une victoire des républicains sur les conservateurs. Après l'annonce des résultats du second tour ayant eu lieu le 28 octobre, les républicains obtiennent en tout 325 sièges sur 533 à la Chambre des députés. Les réactions de la presse sont cependant peu intéressantes, car la victoire des républicains (qui certes perdent des voix, mais conservent leur majorité), est déjà assurée au lendemain du premier tour le 14 octobre. *Le Bien Public* tente de se rassurer en expliquant que le résultat n'est pas une surprise : « En général, le résultat est mauvais, mais il était attendu »<sup>504</sup>. Le journal ultramontain refuse de voir la déchéance des conservateurs. Il appelle les droites à lutter « ardemment, inexorablement, à se défendre par toutes les armes qu'autorise la conscience »<sup>505</sup>. Le titre gantois, ne voulant pas voir la défaite définitive de l'ordre moral, parie, encore et toujours, sur un retour en force des droites à terme. Cette vision optimisme peut se comprendre par le fait que la droite a tout de même augmenté son nombre de sièges. *Le Journal de Bruxelles* commente la nouvelle de la même manière. Pour ses rédacteurs, le résultat des élections ne convient à aucun des partis :

<sup>502</sup> *Le Bien Public*, 18 mai 1877, p.1.

<sup>503</sup> *Le Bien Public*, 26 juin 1877, p.1.

<sup>504</sup> *Le Bien Public*, 16 octobre 1877, p.1.

<sup>505</sup> *Ibid.*

« Si le résultat du scrutin qui vient d'avoir lieu en France ne répond pas complètement à l'attente du parti conservateur, il est loin, d'autre part, de réaliser les espérances du radicalisme »<sup>506</sup>. Là aussi on met en avant la hausse du score conservateur : « Pendant que les feuilles républicaines se réjouissent bruyamment d'avoir conservé la majorité dans la nouvelle Chambre, les journaux conservateurs constatent que l'opposition s'est considérablement renforcée »<sup>507</sup>.

Les journaux belges libéraux saluent quant à eux cette victoire républicaine, qu'ils attribuent par ailleurs au suffrage universel. On lit ainsi dans *L'Étoile Belge* : « La France a parlé. Elle a parlé malgré le bâillon mis sur ses lèvres, malgré toutes les entraves inimaginables et sans précédent qui l'avaient privée de sa liberté et de ses mouvements. Elle a parlé ; son arrêt, c'est la condamnation du 16 mai. Le suffrage universel a tenu son lit de justice »<sup>508</sup>. La victoire républicaine est totale pour les libéraux, car, selon eux, tout avait été mis en place, avec le concours du gouvernement de Broglie, pour saboter ses adversaires. Cette victoire, c'est aussi une victoire contre l'Eglise catholique, qui avait participé à ce sabotage : « Ajoutons à cela l'action secrète et publique du clergé ; les persécutions de toutes espèces organisées contre les candidats républicains et leurs partisans »<sup>509</sup>. *L'Indépendance Belge* aborde cette victoire comme un moment clef de l'histoire politique française, et une désapprobation populaire du coup du 16 mai : « C'est, en effet, un résultat énorme dont on ne saurait assez faire ressortir l'importance »<sup>510</sup>. Reste maintenant à savoir ce qu'il adviendra dans les prochaines semaines. Et le journal observe la réaction des conservateurs, non sans une pointe d'inquiétude : « Les organes cléricaux et bonapartistes poussent à la continuation du conflit. Ils prétendent que le pays, s'il n'a pas donné la victoire au maréchal, lui a donné « des encouragements » »<sup>511</sup>.

En conclusion, les journaux belges, qu'ils soient libéraux ou catholiques, voient la France traverser une période d'instabilité institutionnelle avec ce conflit opposant directement le président à la majorité parlementaire. La presse belge assiste à la polarisation du pays. La crise du 16 mai est perçue comme un moment d'affrontement idéologique entre deux France, l'une républicaine et laïque, l'autre conservatrice et cléricale. Les différents titres belges conservent, comme nous l'avons vu à maintes reprises, une lecture très partisane de la situation et des acteurs politiques français. La personne de Mac-Mahon matérialise ce clivage. Il est le symbole de l'ordre moral, rétrograde et dépassé pour les libéraux, qui le présentent comme étant

<sup>506</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 17 octobre 1877, p.1.

<sup>507</sup> *Le Journal de Bruxelles*, 17 octobre 1877, p.1.

<sup>508</sup> *L'Étoile Belge*, 16 octobre 1877, p.1.

<sup>509</sup> *Ibid.*

<sup>510</sup> *L'Indépendance Belge*, 17 octobre 1877, p.1.

<sup>511</sup> *Ibid.*

au service de l'Eglise et contre l'esprit démocratique des lois de 1875, tandis que les catholiques, dans une dimension presque monarchique, voient en lui l'homme providentiel et le dernier rempart face au radicalisme républicain.

Pour les libéraux belges, la victoire républicaine en France constitue avant tout celle du suffrage universel et de la démocratie face à une tentative de coup de force institutionnel, parfois même qualifiée de coup d'Etat. Le régime républicain apparaît légitime, car celui-ci est confirmé par les urnes, malgré les entraves administratives et l'ingérence du clergé, et il est perçu comme un régime d'avenir, porteur d'une lutte constante contre le cléricalisme. Les catholiques belges, en revanche, considèrent que la République ne peut fonctionner que sous la présidence d'une figure d'ordre comme Mac-Mahon. Elle doit de toute manière, à terme, être remplacée par une monarchie. La dissolution est vue par eux comme un instrument légitime pour contenir le radicalisme et préserver les valeurs conservatrices. Les résultats des élections sont relativisés. L'accent est mis avant tout sur la progression des droites, perçue comme un signe encourageant pour un futur retour à un régime plus conforme aux idéaux de l'ordre moral. Ce débat français est instrumentalisé en Belgique pour conforter des positions politiques internes : les libéraux s'en servent pour condamner le cléricalisme et défendre les institutions parlementaires, tandis que les catholiques y trouvent la confirmation de leur opposition à la République radicale et à la laïcisation qui, peu à peu, se développe dans la nouvelle Chambre.

## 12) Conclusions de la seconde partie

À travers la seconde partie de notre étude, nous avons observé la manière dont le débat public belge perçoit la France en pleine mutation institutionnelle. Le regard porté sur la IIIe République en Belgique est sans cesse le reflet des clivages politiques et idéologiques internes au royaume et à sa société organisée par piliers. Ces clivages, qui opposent les libéraux et les catholiques, se manifestent dans toutes les sphères du débat public. Les événements français exacerbent les débats. Globalement, les Belges ne se contentent pas du rôle d'observateur, ils commentent, ils conseillent.

D'emblée, la forme républicaine divise. Les libéraux saluent la fin du Second Empire et considèrent la République comme légitime, tandis que les catholiques expriment une méfiance immédiate, y voyant un régime instable et dangereux. Les catholiques sont eux-mêmes divisés entre deux visions nuancées du régime français. Certains, plus modérés, sont ouverts à l'idée d'une République si elle garantit l'ordre et respecte les valeurs traditionnelles. Ils acceptent de reporter leur jugement, en observant les faits avant de condamner le régime. Les ultramontains sont hostiles dès le départ à la République, perçue comme intrinsèquement révolutionnaire et anticléricale. Certains peuvent cependant modifier leur opinion une fois que cette République prend des traits conservateurs, comme c'est le cas de Charles Woeste, qui voit tout de même un retour à la monarchie possible sur le long terme. Les deux piliers sont cependant alignés sur un rejet unanime du Second empire

Parmi les enjeux majeurs qui traversent le débat public belge à propos de la IIIe République française, la question du suffrage universel occupe une place centrale. Chez les libéraux, il est soit dénoncé, soit perçu comme un principe légitime, mais qui ne peut produire ses effets démocratiques que s'il est accompagné d'une instruction généralisée et d'une émancipation réelle des masses, suivant la pensée d'Émile de Laveleye. Ce dernier craint qu'un peuple peu instruit ne soit facilement influençable, notamment par le clergé, et en appelle à un rôle actif de l'État dans l'éducation avant toute extension du droit de vote. Laveleye préconise notamment de se défaire du catholicisme au profit de la religion réformée, plus encline à la pratique de la liberté. Du côté catholique, la position diverge selon les sensibilités. Les catholiques classiques, incarnés par le *Journal de Bruxelles*, voient dans le suffrage universel un instrument neutre qui, bien orienté, peut servir la stabilité politique, comme en témoigne leur enthousiasme modéré après les élections françaises de 1871, perçues comme une victoire de l'ordre. Les ultramontains, représentés par *Le Bien Public* et par Woeste, sont plus

ambivalents : ils l'encensent lorsqu'il produit un résultat conservateur, comme en 1871 où il « écarte les démagogues », mais le dénoncent lorsqu'il sert le radicalisme ou l'anticléricalisme, y voyant alors un outil dangereux pour l'ordre moral et religieux.

La perception des figures politiques françaises illustre encore plus nettement cette divergence de ton au sein du pilier catholique. Mac-Mahon, président de la République, incarne pour les catholiques un garant provisoire de stabilité, capable de contenir les excès du radicalisme. Pour les ultramontains, il prend une dimension presque monarchique : il est l'homme providentiel, gardien de l'ordre moral et de la survie de la France, et sa présidence est perçue comme une condition même de la viabilité du régime. Adolphe Thiers, quant à lui, est globalement mieux accueilli : les catholiques modérés le considèrent comme capable de consolider une République de l'ordre, tandis que les ultramontains restent méfiants, car son républicanisme peut l'emporter sur sa modération. À l'inverse, Léon Gambetta, encensé par la presse libérale, cristallise un rejet unanime : les catholiques le perçoivent comme un républicain radical, hostile à l'ordre établi. Les ultramontains le dépeignent avec une virulence particulière, le qualifiant de « dictateur bordelais ». Ils en font l'archétype du projet anticlérical à combattre. Ainsi, à travers la question du suffrage universel et la représentation des grandes figures politiques françaises, la presse belge laisse transparaître à la fois les fractures entre libéraux et catholiques, et les nuances internes au camp catholique, entre pragmatisme modéré et intransigeance ultramontaine.

## Conclusion

La question qui nous a guidé dans cette étude est la suivante : comment la Belgique, État neutre et garanti par les grandes puissances européennes, réagit-elle à la naissance de la III<sup>e</sup> République française et à sa consolidation durant la décennie 1870 ? Nous souhaitions combiner deux niveaux d'analyse, généralement abordés séparément : d'une part, la diplomatie officielle, qui est soumise à des contraintes, et, d'autre part, le débat public belge, tel qu'il s'exprime dans la presse, au Parlement et dans les revues d'opinion.

L'étude de la première dimension, celle de la diplomatie, nous permet de mettre en lumière la continuité et l'attentisme permanent de la diplomatie belge à l'égard de la France. Fidèle à son statut de neutralité, le royaume ne prend jamais le risque de s'écarte de la ligne tracée par ses garants. Cette proximité d'action est particulièrement vraie vis-à-vis de la Grande-Bretagne. La reconnaissance de la République française est menée avec prudence, dans une logique d'attente et d'alignement. Les acteurs de la diplomatie belge, comme le baron Beyens et Jules d'Anethan s'emploient à maintenir de bonnes relations avec Paris, tout en évitant de compromettre les équilibres continentaux en reconnaissant le nouveau régime trop rapidement. La question de la neutralité et de la sécurité de la Belgique est également centrale. Le corps diplomatique belge doit s'assurer que les bouleversements de son voisin français ne compromettent pas ces points. Quant au roi Léopold II, il se montre attentif, mais discret, intervenant ponctuellement, sans jamais mettre en danger la ligne de réserve qui guide le gouvernement, ce qui ne l'empêche pas d'être très dur avec la France et son nouveau régime en privé. L'essentiel demeure de préserver la position de la Belgique au sein du concert européen, sans froisser ni la France républicaine ni ses adversaires monarchiques.

La deuxième partie, consacrée au débat public, révèle un paysage médiatique belge plus contrasté. La III<sup>e</sup> République française suscite en Belgique des perceptions divergentes, qui reflètent les clivages idéologiques internes du royaume. Les libéraux, sensibles à l'héritage de 1789 et aux valeurs républicaines, accueillent globalement avec sympathie l'évolution française, sans toutefois ignorer les risques de radicalisation politique. Les catholiques, en revanche, se montrent plus méfiants, voyant dans la République l'incarnation d'un régime anticlérical et susceptible de menacer l'ordre social et religieux. La presse, les revues et les discours parlementaires offrent une tribune à ces débats, qui se cristallisent autour de moments charnières : le passage du comte de Chambord à Anvers en 1872, la mise en place des lois constitutionnelles en 1875, ou encore la crise du 16 mai 1877 sous la présidence de Mac-Mahon.

Ces épisodes démontrent que la République française n'est pas un simple régime lointain : elle constitue un véritable enjeu pour le débat politique en Belgique.

Un aspect important de cette perception réside dans la vision que les Belges ont des hommes d'État français. Adolphe Thiers, chef de la République conservatrice, est regardé avec un mélange de respect et de réserve : il apparaît comme un dirigeant capable de restaurer l'ordre après la défaite de 1870 et la Commune, mais dont l'attachement progressif à un régime républicain est suspect pour les conservateurs catholiques. Patrice de Mac-Mahon, président monarchiste dans un régime républicain, intrigue par son rôle paradoxal et suscite de nombreux commentaires en Belgique : certains y voient un garant de stabilité, d'autres l'incarnation des tensions internes françaises. Le comte de Chambord n'est pas en reste. Alors que les libéraux voient en lui un comploteur et un danger pour la neutralité belge lorsque celui-ci est à Anvers, certains catholiques, comme Charles, espèrent toujours le voir monter sur le trône. Enfin, la figure de Léon Gambetta, champion de la République radicale, cristallise les clivages idéologiques : adulé par les libéraux qui saluent son énergie et sa défense du suffrage universel, il inquiète profondément les catholiques, qui redoutent son anticléricalisme. À travers ces jugements, la Belgique projette en réalité ses propres débats internes sur les figures politiques françaises, confirmant combien la perception des acteurs individuels sert de miroir aux fractures belges.

Ces deux niveaux d'analyse, loin de s'opposer, s'articulent étroitement. La prudence diplomatique influence la manière dont les élites belges parlent de la République, imposant un ton mesuré et évitant tout engouement officiel qui pourrait être perçu comme une provocation à Berlin ou à Londres.

Nous pouvons dès lors formuler une réponse claire à notre problématique : la Belgique n'opère pas de rupture radicale dans sa manière d'aborder la France républicaine. Diplomatiquement, elle choisit la continuité dans la prudence, tout en s'adaptant progressivement à la nouvelle donne. La République française n'est pas accueillie avec enthousiasme, mais elle n'est pas rejetée non plus. Elle est perçue comme un fait accompli qu'il convient d'intégrer dans les équilibres européens. L'attitude belge répond ainsi à une double exigence : maintenir la neutralité du pays sur la scène internationale et préserver sa stabilité politique intérieure face à des clivages idéologiques toujours vifs.

Ce travail contribue à combler un angle mort de l'historiographie : l'étude des relations franco-belges dans les années 1870, à la croisée de la diplomatie et du débat public. Les limites

existent, à commencer par la relative faiblesse de la correspondance entre Bruxelles et la légation à Paris, qui contraste avec la densité de présence des actualités françaises dans la presse belge. Cette étude ne se veut donc pas comme une encyclopédie exhaustive de la relation entre la Belgique et la IIIe République. Elle n'est qu'une ouverture, qui amène à prolonger la réflexion. D'abord, la même recherche pourrait être menée en traversant la frontière, l'historien pourrait alors se demander quelle image renvoie le Royaume de Belgique pour la République naissante. Ensuite, en élargissant la comparaison à d'autres États neutres, comme la Suisse ou le Danemark, afin de mieux cerner ce qui relève de la spécificité belge et ce qui s'inscrit dans une dynamique européenne plus large. En outre, nous pouvons continuer notre analyse en nous penchant sur la décennie 1880, alors que la République française s'installe durablement, pour examiner comment la Belgique ajuste son regard et ses pratiques. Une attention plus particulière pourrait être portée au rôle de Léopold II, dont la diplomatie personnelle, souvent discrète, pèse déjà dans les équilibres de cette période et annonce ses initiatives futures. Il nous apparaît également que les liens entre la Belgique et la IIIe République peuvent être étudiés du point de vue économique, domaine que nous avons sciemment laissé en dehors de ce travail.

En définitive, la Belgique des années 1870 apparaît comme un État à la fois fragile et habile, contraint par sa neutralité, mais capable d'en faire un instrument d'adaptation et de survie dans un environnement international instable. Devant la République française, elle sait combiner réserve et pragmatisme, prudence et flexibilité. Cette culture politique met l'accent sur la continuité plutôt que sur la rupture et sur l'équilibre plutôt que sur l'audace stratégique.

# Bibliographie

## 1) Sources

### 1.1) Sources diplomatiques :

AEB, Bruxelles, Fonds Incidents diplomatiques.

AEB, Bruxelles, Fonds Indépendance, neutralité, défense militaire.

AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Allemagne, première série, 1871.

AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France 1871-1874.

AEB, Bruxelles, Fonds Légations, France, 1875-1880.

AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1871-1872.

AEB, Bruxelles, Fonds Légations, Grande-Bretagne, 1873-1875.

### 1.2) Presse :

*L'Étoile Belge*, Bruxelles, septembre 1870 - décembre 1877.

*L'Indépendance Belge*, Bruxelles, septembre 1870 - décembre 1877.

*Le Bien Public*, Bruxelles, septembre 1870 - décembre 1877.

*Le Journal de Bruxelles*, Bruxelles, septembre 1870 - décembre 1877.

### 1.3) Littérature revuiste :

DE LAVELEYE É., « Le protestantisme et le catholicisme dans leur rapport avec la liberté et la prospérité des peuples », in *Revue de Belgique*, XIX (1875), p. 5-41.

DE LAVELEYE É., « De l'avenir de la France », in *Revue de Belgique*, VII (1871), p. 39-57.

WOESTE C., « La situation en France et en Espagne », in *Revue Générale*, XXI (1875), p. 85-99.

WOESTE C., « La nouvelle constitution française et le ministère buffet », in *Revue Générale*, XXI (1875), p. 260-268.

WOESTE C., « La France depuis la constitution du 25 février », in *Revue Générale*, XXII (1875), p. 230-239.

WOESTE C., « La France depuis la chute de M. Thiers », in *Revue Générale*, XX (1874), p. 167-182.

#### 1.4) Sources parlementaires :

CAP, session ordinaire 1871-1872

#### 1.5) Sources éditées :

DELMER M.-T. (éd), *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer (1860-1889)*, Bruxelles, Nauwelaerts, 1988.

DEMOULIN R., « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, (1957), n° 122, p. 127-238.

DE RIDDER A., *La crise de la neutralité belge de 1848 : le dossier diplomatique*, Bruxelles, Weissenbruch, 1928.

GAMBETTA L., *Discours de M. Gambetta prononcé à Bordeaux le 26 juin 1871*, E. Lachaud Paris, 1871.

Constitution de 1875, IIIe République : Loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics, in *Conseil Constitutionnel*. [En Ligne : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1875-iiieme-republique> ]

*La Monarchie Française : Lettres et documents politiques (1844-1907)*, Nouvelle Librairie Nationale., Paris, 1907.

*Papiers et correspondance de la famille impériale.*, Paris, Imprimerie Nationale Paris, 1870.

## 2) Travaux

ARENDT L., *Notre neutralité*, Bruxelles, Imprimerie Polleunis, 1887.

AUWERS M., *The island and the storm: a social-cultural history of the Belgian diplomatic corps in times of democratization, 1885-1935*, Thèse de doctorat en Histoire, inédit, Université d'Anvers 2014.

BANNING É., LECLERCQ S. et HARSIN P., *Les origines & les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, A. Dewit, 1927.

BARJOT D., CHALINE J.-P. et ENCREVÉ A., *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, Paris, PUF, 2014.

BÊCHET C., « Les Perceurs de Sedan. Violation de frontière et réactions belges pendant la guerre de 1870-1871 », in *RBHC*, vol. 46 (2016), n° 2, p. 73-99.

BENS E. de, *De pers in België: het verhaal van de Belgische dagbladpers gisteren, vandaag en morgen*, Tielt, Lannoo, 1997.

BEYENS E.-N., *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, Lille, Desclée de Brouwer, 1924.

BLANPAIN M., *Le « Journal de Bruxelles » : histoire interne, de 1863 à 1871*, Louvain, Nauwelaerts, 1965.

BOUHON F., « L'avènement du suffrage universel masculin il y a un siècle : une « nécessité » face à une Constitution doublement rigide », in *Journal des tribunaux*, vol. 39 (2021), n° 6877, p. 833-843.

BROGLIE G., *La monarchie de Juillet : 1830-1848*, Paris, Fayard, 2011.

CAGÉ J. et PIKETTY T., *Une histoire du conflit politique : élections et inégalités sociales en France, 1789-2022*, Paris, Éditions du Seuil, 2023.

CHEVALIER C., « *Les Belges ? Ils ne dureront pas* » *Enjeux et instrumentalisations des questions de sécurité nationale dans la Belgique neutralisée (1839-1866)*, Thèse de doctorat en histoire, inédit, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2022.

CHEVALIER C., « Un pays sans politique étrangère ? Les questions de sécurité nationale en Belgique au 19e siècle », in *Contemporanea : bulletin d'information de l'Association belge d'histoire contemporaine*, vol. 38 (2016).

CLARK C., *1848, le printemps des peuples : se battre pour un monde nouveau*, Paris, Flammarion, 2024.

COMPAGNON A. et SEEBACHER J., *L'Esprit de l'Europe*, Paris, Flammarion, vol. 1, 1993.

COOLSAET R., *België en zijn buitenlandse politiek: 1830-2015*, Zesde volledig herziene en aangevulde druk., Louvain, Uitgeverij Van Halewyck, 2014.

COOLSAET R., *Les Affaires étrangères au service de l'État belge de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Mardaga, 2014.

COOLSAET R., *Histoire de la politique étrangère belge*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1988.

DE RIDDER A., *La Belgique et la guerre. Histoire diplomatique : 1914-1918.*, Bruxelles, Henri Bertels, 1925.

DELCORDE R., *Les diplomates belges*, Wavre, Mardaga, 2010.

DELUERMOZ Q., *Le crépuscule des révolutions : 1848-1871*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

DEVER E., *L'opinion publique belge et la guerre franco-allemande de 1870*, Mémoire de licence en Histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 1942.

DEVREESE D., « La Proscription en Belgique (1871-1880) », in *International Review of Social History*, vol. 17 (1972), n° 1, p. 253-271.

DE WILDE D'ESTMAEL T., « La politique étrangère de la Belgique : fondements et évolutions », in *Outre-Terre*, vol. 40 (2014), n° 3, p. 277-293.

DHONDT F., « La neutralité permanente de la Belgique et l'histoire du droit international : quelques jalons pour la recherche », in *Cahiers du CRHiDI. Histoire, droit, institutions, société*, vol. 41 (2018). [En Ligne : <https://popups.uliege.be/1370-2262/index.php?id=614> ]

DUBASQUE F., « En marche vers une « Vendée bonapartiste » : la représentation parlementaire charentaise de 1871 », in *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 16 (2011), n° 2, p. 79-92.

DUJARDIN V. et al., *Léopold II : entre génie et gêne : politique étrangère et colonisation*, Bruxelles, Racine, 2009.

DUMONT G.-H., *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990.

DUMOULIN M., ELVERT J. et SCHIRMAN S., *Encore ces chers voisins : le Benelux, l'Allemagne et la France aux XIXe et XXe siècles [Colloque à Cologne, du 19 au 21 novembre 2008]*, Stuttgart, F. Steiner, 2014.

DUMOULIN M., ELVERT J. et SCHIRMAN S. (dir.), *Ces chers voisins : l'Allemagne, la Belgique et la France en Europe du XIXe au XXIe siècles*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010.

DUMOULIN M. et LANNEAU C., *La biographie individuelle et collective dans le champ des relations internationales*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

ENCREVÉ A., *Les protestants et la vie politique française : de la Révolution à nos jours*, Paris, CNRS éditions, 2020.

FITZMAURICE E., *The life of Granville George Leveson Gower, second earl Granville, 1815-1891*, Londres, Longmans, Green, 1905.

GARRIGUES J. et LACOMBRADE P., *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, 5e éd., Malakoff, Armand Colin, 2023.

GENIN V., « Émile de Laveleye en 1875 : compagnon de route du protestantisme et conseiller de la IIIe République », in *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 2 (2019), p. 245-279.

GÉRIN P., *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles (1830-1914)*, Louvain, Nauwelaerts, 1975.

GODEFROID J., *L'opinion liégeoise et le choix du régime en France (février 1871-juillet 1875)*, Mémoire de licence en Histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 1977.

GOL J., *Le monde de la presse en Belgique*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1970.

GOSSART É., *Émile Banning et Léopold II : 1867-1892*, Bruxelles, Librairie Maurice Lamertin, 1920.

GOUJON B., *Monarchies postrévolutionnaires, 1814-1848*, Paris, Éd. du Seuil, 2012.

GOUTTMAN A., *La grande défaite : 1870-1871*, Paris, Perrin, 2015.

GRANDHOMME J.-N. (dir.), *1866, une querelle d'Allemands ? perceptions croisées et mémoire(s) d'un moment clé de l'histoire européenne*, Bruxelles, Belgique, Peter Lang, 2018.

GRANDJEAN G., « L'idée d'égalité chez Émile de Laveleye », in *RBPH*, vol. 99 (2021), n° 3-4, p. 775-804.

GRUNER E., « La Suisse et le tournant historique de 1870-1871 », in *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 19 (1972), n° 2, p. 235-245.

HANQUIN S., *La Belgique et la Guerre de Crimée (1853-1856) : la neutralité en question*, Mémoire de master en Histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 2014.

HOUTE A.-D., *Le triomphe de la République, 1871-1914*, Paris, Éd. du Seuil, 2014.

KOSSMANN E.H., « De Plaats Van Belgie in Europa, 1830-1970 », in *Spiegel Historiael*, vol. 5 (1970), n° 10, p. 565-570.

LALOUETTE J., *La République anticléricale : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du Seuil, 2002.

LAMBERTS E. (dir.), *De Kruistocht tegen het liberalisme: facetten van het ultramontanisme in België in de 19e eeuw*, Louvain, KADOC, 1984.

LANNEAU C., « Une histoire tout en nuances : les relations franco-belges de 1789 à nos jours », in *Revue Générale*, vol. 2024 (2024), n° 1, p. 27-40.

LANNEAU C., *Où va la France ? L'image de la France et de sa puissance en Belgique francophone (1944-1951)*, Thèse de doctorat en histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 2006.

LANNEAU C. et BALACE F., *La Wallonie entre le coq et l'aigle. Regards croisés, XIXe-XXIe siècles*, Liège, Province de Liège - Musée de la Vie wallonne, 2015.

LENTACKER F. et MACHU L., « Un Rapport Sur Les Relations Diplomatiques Franco-Belges De 1871 à 1898 », in *Revue du Nord*, vol. 44 (1962), n° 173, p. 89-107.

LIEBRECHT H., « Victor Hugo pendant l'exil », in *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises*, vol. 30 (1952), n° 3, p. 189-203.

LIGNE A., *Le prince Eugène de Ligne : 1804-1880*, Bruxelles, L'Édition Universelle, 1940.

LONGUE M., *Léopold II : une vie à pas de géant*, Bruxelles, Racine, 2007.

MAES L., *L'affaire de Risquons-Tout*, Mouscron, Editions du terroir, 1935.

MARCHESANI F., *Léopold Ier, roi diplomate (1850-1865)*, Bruxelles, Luc Pire, 2007.

MAYEUR J.-M., *Léon Gambetta : la patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008.

MAYEUR J.-M., *La vie politique sous la Troisième République : 1870-1940*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

MILZA P., *L'année terrible, La guerre franco-prussienne septembre 1870-mars 1871*, Paris, Perrin, vol.1, 2009.

MILZA P., *L'année terrible, La Commune mars-juin 1871*, Paris, Perrin, vol.2, 2009.

MONTPLAISIR D., *Le comte de Chambord : dernier roi de France*, Paris, Perrin, 2008.

OZOUF M., *L'École, l'Église et la République : 1871-1914*, Paris, Éd du Seuil, 1992.

PIEPERS N., *La Revue générale de 1865 à 1940 : essai d'analyse du contenu*, Louvain, Nauwelaerts, 1968.

PIERRARD P., « France Et Belgique : Une Longue Histoire Commune », in *Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales & Politiques*, vol. 134 (1981), n° 3, p. 405-415.

PIOT C., « Élections et élus de février 1871 en Gascogne : le triomphe des conservateurs », in *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 16 (2011), n° 2, p. 93-106.

POIDEVIN R. (dir.), *Les relations franco-belges de 1830 à 1934, actes du colloque de Metz 15-16 novembre*, Metz, Centre de recherches relations internationales de l'Université de Metz, 1975.

PRADELLES E., « Napoléon IV : Un Prince vu à travers sa correspondance », in *Revue Historique des Armées*, vol. 276 (2014), n° 3, p. 105-113.

RAXHON P., *La Marseillaise, ou Le devenir d'un chant révolutionnaire en Wallonie*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1998.

RAXHON P., *La Mémoire de la Révolution française : entre Liège et Wallonie*, Bruxelles, Labor, 1996.

RINGOOT R., *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin, 2014.

ROELANTS DU VIVIER F., *Un pays convoité : Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) et la construction de la Belgique*, Wavre, Éditions Mols, 2022.

ROTH F., *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 2000.

ROTH F., « Mac-Mahon, le maréchal-président 24 mai 1873-30 janvier 1879 », in VIAL P. (dir.), *Militaires en République, 1870-1962 : Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1999, p. 111-122.

SAUSSE J., *Adolphe Thiers, Patrice de Mac-Mahon : présider une République en fondation*, Presses Universitaires Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2021.

SARTORIUS F., *Les communards en exil : état de la proscription communaliste à Bruxelles et dans les faubourgs, 1871-1880*, Bruxelles, 1971.

SAWYER S.W., *Adolphe Thiers : la contingence et le pouvoir*, Malakof, Armand Colin, 2018.

STENGERS J., « La Belgique, un foyer de dreyfusisme », in *RBPH*, vol. 82 (2004), n° 1, p. 359-376.

STENGERS J., « L'origine de la droite et de la gauche dans la vie politique belge au XIXe siècle », in *RBPH*, vol. 82 (2004), n° 1-2, p. 271-292.

STENGERS J., « Histoire de la législation électorale en Belgique », in *RBPH*, vol. 82 (2004), n° 1-2, p. 247-270.

STENGERS J., « La Belgique et l'Affaire Dreyfus », in *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques. Académie Royale de Belgique*, vol. 6 (1995), n° 1, p. 69-105.

STENGERS J., *L'Action du Roi en Belgique depuis 1831 : pouvoir et influence : essai de typologie des modes d'action du Roi*, Louvain-la-Neuve, J. Duculot, 1992.

STENGERS J., « Le cas de la Belgique », in *Publications de l'Ecole française de Rome*, vol. 54 (1981), n° 1, p. 29-47.

TERLINDEN C., « Le comte de Chambord à Anvers (février 1872) », in *RBPH*, vol. 1 (1922), n°3, p. 495-510

THIBAUT W., *Les républicains belges.*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1961.

VALANCE G., *Thiers : bourgeois et révolutionnaire*, Paris, Flammarion, 2007.

VAN DEN DUNGEN P., *Milieux de presse et journalistes en Belgique au XIXe siècle (1828-1914) : des origines de l'Etat constitutionnel bourgeois aux débuts de la démocratie de masse*, Thèse de doctorat en Histoire, inédit, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2003.

VANNI S., *L'Affaire du Risquons-Tout en 1848. Etudes sur les renseignements et les mesures de protection des autorités*, Mémoire de master en Histoire, inédit, Université de Liège, Liège, 2020.

VERNEUIL C., « La Belgique et l'ordre européen au XIX e siècle », in *Relations internationales*, (1997), n° 90, p. 165-183.

VINCENT M.-B., *Une nouvelle histoire de l'Allemagne : XIXe-XXIe siècle*, Paris, Perrin, 2020.

VOGT G., *Neutres face à la guerre franco-allemande (1870-1871) ? : diplomatie et dynamiques d'opinions dans les Etats de Suisse, de Belgique et du Danemark*, Thèse de doctorat en Histoire, inédit, Université de Strasbourg, Strasbourg, 2018.

WIJNGAERT M., *Belgie en zijn koningen: van macht naar invloed*, Anvers, Manteau, 2021.

WILLEQUET J., « La politique étrangère : un bilan historiographique », in *Revue de l'Université de Bruxelles*, (1981), n° 1-2, p. 157-174.

WILLEQUET J., « Le ministère belge des Affaires étrangères : ses buts et ses moyens », in *Opinion publique et politique extérieure en Europe. I. 1870-1915. Actes du Colloque de Rome (13-16 février 1980)*, Rome, École Française de Rome, 1981, p. 157-167.

WILLEQUET J., *Le baron Lambermont*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1971.

WILLEQUET J., « Jules Greindl, une grande figure de notre diplomatie », in *Revue générale belge*, (1968), p. 1-21.

WITTE E., *Les républicains belges. Les radicaux entre deux révolutions (1830-1850)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2024.

YAKEMTCHOUK R., *La Belgique et la France : amitiés et rivalités*, Paris, L'Harmattan, 2010.

*Le Journal de Charleroi*, 23 décembre 1906, p.2.

### 3) Instruments de travail

ANCEAU É., *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

BALTEAU J., *et al.*, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1933.

BASDEVANT J., *Dictionnaire de la terminologie du droit international*, Paris, Sirey, 1960.

BÉLY L. (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005.

HEYLEN S., NIL B. et D'HONDT B., *Geschiedenis van de provincie Antwerpen: een politieke biografie*, Anvers, Provincie Antwerpen, 2005.

YVERT B., *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Perrin, 1990.

*Belelite*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire. [En Ligne : <https://www.commissionroyalehistoire.be/belelite/fr/general/home>]

*Biographie Coloniale Belge*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge.

*Biographie Nationale de Belgique*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1866-1986

*Dictionnaire biographique des Belges d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'outre-mer. [En Ligne : <https://www.kaowarsom.be/fr/collections-biographiques/dictionnaire-biographique-des-belges-doutre-mer>]

*Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, Tielt, Lanoo, [En Ligne : <https://encyclopedievlaamsebeweging.be/nl>]

*Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1994.

## Résumé :

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la neutralité belge apparaît comme un principe intangible, bien qu'elle soit constamment soumise aux pressions des contextes diplomatiques et politiques européens. Ce mémoire explore la manière dont la Belgique a réagi à la naissance de la IIIe République française et à sa consolidation par les lois constitutionnelles de 1875, en croisant la sphère diplomatique et celle du débat public. L'étude se divise en deux axes principaux : la politique étrangère belge face à la IIIe République et la réception du régime français par l'opinion publique et les élites belges. La première partie met en évidence la prudence de la politique étrangère belge, guidée par le respect de la neutralité et l'attentisme vis-à-vis des puissances garantes. Les diplomates, appuyés par un Léopold II discret mais vigilant, cherchent à maintenir un équilibre entre Paris, Berlin et Londres, sans rompre avec la ligne traditionnelle. La seconde partie s'intéresse à la réception de la République en Belgique à travers la presse, le parlement et divers cercles d'opinion. Elle révèle de forts clivages : les libéraux expriment des sympathies prudentes envers le modèle républicain, tandis que les catholiques redoutent son anticléricalisme. Les figures de Thiers, Mac-Mahon et Gambetta incarnent ces tensions et deviennent des repères symboliques dans les débats belges. Cette analyse met en lumière la continuité de la politique belge, qui privilégia la neutralité et l'équilibre à toute prise de position tranchée, tout en révélant comment la République française devint un miroir des débats nationaux. Elle contribue ainsi à mieux comprendre l'articulation entre diplomatie et opinion publique dans un État neutre, tout en soulignant la spécificité du cas belge dans le contexte européen de l'après-1870.

Diplomatie – Belgique – IIIe République

## **Abstract :**

In the nineteenth century, Belgian neutrality was regarded as a fundamental principle, yet it remained under constant pressure from shifting European diplomatic and political contexts. This thesis examines how Belgium responded to the emergence of the French Third Republic and its consolidation through the constitutional laws of 1875, by analyzing both the sphere of diplomacy and that of public debate. The study is structured around two main themes: Belgian foreign policy toward the Republic and the reception of the French regime by public opinion and political elites. The first part highlights the caution that defined Belgian foreign policy, marked by strict adherence to neutrality and a cautious, wait-and-see approach toward the guaranteeing powers. Belgian diplomats, discreetly backed by King Leopold II, sought to balance relations with Paris, Berlin, and London while remaining aligned with established policy. The second part examines Belgian responses to the Republic as reflected in the press, parliamentary debates, and intellectual circles. It reveals deep divisions: liberals expressed cautious sympathies for the republican model, while Catholics feared its anticlerical tendencies. The figures of Thiers, Mac-Mahon, and Gambetta embodied these tensions and became symbolic reference points in Belgian debates. This study underscores the continuity of Belgian policy, which consistently privileged neutrality and balance over strong positioning, while also showing how the French Republic became a mirror of Belgium's internal political fractures. It contributes to a deeper understanding of the interaction between diplomacy and public opinion in a neutral state, while highlighting the distinctive nature of the Belgian case within the European context of the post-1870 era.

Diplomacy – Belgium – Third Republic

